NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

AU SUJET

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

PAR

P. HOCHART



PARIS

THORIN ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

4, RUE LE GOFF, 4

—

1894

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études sur la vie de Sénèque, 1 volume in-8°. Paris, E. Leroux, éditeur, 1885.

Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron. 1 volume in-8°. Paris, E. Leroux, éditeur, 1885.

Études d'histoire religieuse. 1 volume in-8°. Paris, E. Thorin, éditeur, 1890.

De l'Authenticité des annales et des histoires de Tacite. 1 volume in-8°. Paris, E. Thorin, éditeur, 1890.

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

PRÉFACE

Résumé de nos travaux antérieurs sur les œuvres de Tacite. — Communication de M. l'abbé Anziani. — Objections de M. Wagener. — M. Ph. Fabia et les « Sources de Tacite ». — Le mémoire de M. de Boisjolin sur le style de Tacite. — Nos nouvelles études.

Dans nos précédentes études sur les *Annales* et les *Histoires* de Tacite nous avons exposé les raisons qui doivent les faire considérer comme apocryphes[1]. Ces raisons sont tirées d'une part du texte lui-même et d'autre part des circonstances où aurait eu lieu la découverte des manuscrits archétypes. Qu'on veuille bien nous permettre de les rappeler brièvement.

Les *Annales* et les *Histoires*, telles que nous les possédons aujourd'hui, ont été inconnues de tous les écrivains chrétiens ou profanes de l'empire romain, de tous les historiens ou hagiographes du moyen âge, de tous les érudits ou auteurs du XIVe siècle; il n'est fait mention d'œuvre de Tacite dans aucun catalogue de bibliothèque de couvent[2].

Deux seuls manuscrits, produits l'un au XVe et l'autre au XVIe siècle, ont servi à la confection de toutes les copies à la main des *Annales*

[1] *Études sur la vie de Senèque.* Paris, E. Leroux, 1884.
Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron. Paris, E. Leroux, 1884.
De l'Authenticité des Annales et des Histoires de Tacite. Paris, E. Thorin, 1889.
Comme nous aurons souvent à renvoyer le lecteur à ces ouvrages, nous les désignerons par les abréviations suivantes: le premier, *Vie de Sénèque;* le deuxième, *Persécution sous Néron;* le troisième, *De l'Authenticité.*

[2] *Persecution sous Néron*, p. 221-242. — *De l'Authenticité,* p. 37-44. Cf. ci-dessous, ch. I, p. 10; ch. VII, p. 145-150; ch. XV, p. 286.

et des *Histoires*[1] qui ont été mises en circulation et de toutes les éditions imprimées qui ont ensuite paru.

Nous avons fait connaître l'histoire de leur découverte et nous avons constaté qu'il ne nous avait été fourni aucune indication loyale et précise des lieux où ils auraient été trouvés, mais au contraire des versions mensongères et contradictoires à ce sujet. Le manuscrit qui contient la fin des *Annales* et le commencement des *Histoires*, a été exhibé en 1429 par Poggio Bracciolini; Poggio prétendit l'avoir reçu d'un moine allemand qu'il ne nomme pas et qui serait venu à Rome d'un lieu qu'il se garde également de faire connaître. Le second, qui renferme le commencement des *Annales*, a été mis au jour en 1515, sous le pontificat de Léon X; il fut donné pour avoir été trouvé « dans les forêts de la Germanie », sans aucune autre détermination de l'endroit où il aurait été découvert. Tout ce qui touche à la provenance de ces deux manuscrits est ainsi plein de mystère, et le mystère en pareille matière doit être à bon droit tenu pour suspect[2].

En examinant le contenu de ces ouvrages, on y reconnaît nombre d'erreurs ou d'anachronismes qui ne sauraient être attribués à un éminent écrivain romain[3].

D'autre part, on peut constater que pour ce qui est des faits historiques, les *Annales* et les *Histoires* présentent une compilation manifeste d'auteurs grecs introduits en Italie à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, auteurs peu connus alors du public lettré d'Occident. Ce sont : l'*Histoire romaine* du moine grec Xiphilin; le plan, les procédés d'exposition, les récits de cet ouvrage sont suivis pas à pas du commencement à la fin des *Annales* et des *Histoires*[4]; — la *Chronique* du byzantin Zonaras, qui pour l'histoire de Rome donne plusieurs détails qui ne se trouvent pas chez Xiphilin[5]; — les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, auxquelles les emprunts pour les principats de Galba et d'Othon sont indéniables; —

[1] Nous conservons ces divisions consacrées par l'usage, bien qu'elles n'existent pas, on le sait, dans les manuscrits.

[2] *De l'Authenticité*, p. 44-56, 64-67, 327-330.

[3] *De l'Authenticité*, p. 84-113. Cf. ci-dessous, ch. I, p. 20-25; ch. II, p. 43; ch. III, p. 60.

[4] *De l'Authenticité*, p. 148-181. Cf. ci-dessous, ch. XII, p. 237. — [5] Ci-dessous, ch. IV, p. 95-98; ch. XII, p. 238.

son traité sur *Isis et Osiris*[1]; — la *Guerre Judaïque* de Josèphe[2]; — l'édition byzantine de la *Géographie* de Strabon[3]; — l'*Exhortation aux Gentils* de Clément d'Alexandrie[4].

A ces auteurs grecs se joignent des latins. Ce sont : d'abord Suétone dont la *Vie des Césars* fut constamment sous les yeux de l'auteur des *Annales* et des *Histoires* pour lui servir de guide ou de contrôle et qu'il a un grand nombre de fois copiée textuellement[5]; — l'*Histoire sacrée* de Paul Orose à laquelle ont été faits de nombreux emprunts et dont les citations fausses ou vraies de Tacite ont été incorporées dans l'œuvre qui lui était attribuée[6]; — Ammien Marcellin dont les écrits venaient d'être mis au jour[7]; — la *Généalogie des Dieux* où Boccace prétendait faire appel au témoignage de Tacite[8].

Certaines énonciations enfin, d'un caractère évidemment moderne, décèlent la main d'un humaniste italien; et quelques-unes d'entre elles permettent de reconnaître que cette main est celle de Poggio Bracciolini lui-même[9].

Nous avons été heureux de rencontrer chez plusieurs de nos vieux maîtres, chez d'illustres savants et nobles esprits devenus nos amis, une bienveillante prise en considération de nos travaux, des encouragements à les continuer. Mais nous n'avons été nullement surpris qu'une opinion en si formelle contradiction avec les idées jusqu'ici admises au sujet des *Annales* et des *Histoires* n'ait généralement pas reçu un favorable accueil de l'orthodoxie universitaire. On se résout difficilement à changer de sentiment; il n'est d'ailleurs souvent pas sage de le faire brusquement. Il faut savoir attendre et laisser le temps mûrir les questions. La chose nous est facile; ayant franchi le seuil de la vieillesse, l'étude indépendante et désintéressée charme notre retraite et suffit à combler nos souhaits.

Le vénérable et savant abbé Anziani, préfet honoraire de la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne à Florence, a bien voulu nous adresser

[1] *De l'Authenticité*, p. 181-184-266. Ci-dessous, ch. II, p. 49. — [2] *De l'Authenticité*, p. 189. — [3] Ci-dessous, ch. XI, p. 229. — [4] Ci-dessous, ch. II, p. 51.
[5] *De l'Authenticité*, p. 184-189. Ci-dessous, ch. II, p. 44; ch. XII, p. 238; ch. I, p. 25. — [6] *De l'Authenticité*, p. 195-200. Ci-dessous, ch. VII, p. 217. — [7] *De l'Authenticité*, 224-225, 265. — [8] Ci-dessous, ch. I, p. 24.
[9] *Persécution sous Néron*, p. 45-71. — *De l'Authenticité*, p. 116-130, 203-234. — Cf. ci-dessous, chapitres VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII.

une communication riche d'érudition, pleine d'intérêt, et nous faire connaître les raisons qu'il avait de penser qu'avant Poggio Boccace eut en main un manuscrit de Tacite, qu'il en fit la copie et l'utilisa dans plusieurs de ses ouvrages.

Cette communication a été l'objet de toute notre attention. Dans une lettre publiée en 1890 dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* nous avons exposé les motifs qui nous empêchaient en cette circonstance de nous ranger à l'opinion du docte bibliothécaire, malgré toute la déférence que nous professons pour la droiture de son jugement et l'étendue de son savoir. Nous reproduisons cette lettre afin de réunir les principales questions relatives au sujet qui nous occupe.

Un des savants les plus distingués de la Belgique, M. Wagener, professeur de l'Université de Gand, a entretenu de nos travaux la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* dans la séance tenue le 12 avril 1890 au Conservatoire royal de Bruxelles. Il l'a fait avec la courtoisie qui caractérise les esprits élevés et n'ôte rien à leur mérite ni à la fermeté de leur opinion.

« Le livre de M. Hochart, a-t-il dit, est écrit avec un incontestable » talent. Il paraît composé avec une entière bonne foi et l'on y ren- » contre à tout moment des remarques ingénieuses et des arguments » subtils. Aussi ne faudrait-il pas s'étonner qu'il parvînt sinon à con- » vaincre un grand nombre de lecteurs, du moins à provoquer dans » l'esprit de plusieurs des doutes sérieux. » Il ajoute : « La thèse » défendue par l'auteur n'en est pas moins radicalement fausse, » et il se propose d'établir, « contrairement au paradoxe émis par M. Hochart, » qui prétend que les *Annales* et les *Histoires* de Tacite ont été com- » posées au XVe siècle par Poggio Bracciolini, qu'il est certain que le » texte actuel des *Annales* était connu dès la seconde moitié du » IIe siècle[1]. »

L'honorable maître se fonde principalement pour établir sa thèse sur deux arguments.

I. Au chapitre 53 du Ier livre des *Annales,* l'auteur parle du décès de Julie. Il raconte à ce propos qu'un des amants de la fille d'Auguste,

[1] *Revue de l'instruction publique en Belgique,* t. XXXIII, 3e livraison, 1890.

Sempronius Gracchus, depuis longtemps relégué à l'île de Cercine, fut mis à mort, aussitôt l'avènement de Tibère et sur son ordre, par L. Asprénas, proconsul d'Afrique. Ce fait n'est rapporté nulle part ailleurs; aucun autre auteur n'a parlé non plus du proconsulat d'un Asprénas en Afrique à cette époque.

« Or, dit M. Wagener, en 1878 on a découvert une inscription latine prouvant qu'Asprénas exerçait en ce moment la charge que lui attribuent les *Annales;* personne au moyen âge ou à l'époque de Poggio n'a pu en avoir connaissance; par conséquent, celui qui a parlé avec précision de ce personnage secondaire doit avoir écrit à une époque relativement rapprochée de l'événement; si donc cette inscription n'est pas apocryphe, le système de M. Hochart est renversé du coup. »

II. Au livre II, chapitre 10, de la *Géographie* de Ptolémée se trouve l'énumération des villes de la Germanie. La première est Flevum, la deuxième est Siatutanda; mais il n'a pas été possible de retrouver l'emplacement de celle-ci.

Le philologue allemand Hermann Muller a émis l'avis que sa mention était due à une erreur de Ptolémée et que cette erreur aurait été causée par Tacite.

Voici comment : Au IVe livre, chapitre 72, des *Annales,* il est dit que les Frisons révoltés tenaient le gouverneur romain Olennius assiégé dans Flevum; un de ses collègues arrive à son secours et, pour le dégager, porte la guerre sur le territoire des Frisons; ceux-ci abandonnent alors leurs positions pour défendre leurs foyers. Le texte porte : *Soluto jam castelli obsidio et ad sua tutanda degressis rebellibus.* Cela paraît fort clair. Mais, selon Müller, l'astronome alexandrin avait Tacite pour guide; il a mal compris ou mal lu ce passage; il a pris *sua tutanda* pour le nom d'une ville proche de Flevum et en a fait *Siatutanda.*

« Cette brillante découverte, dit M. Wagener, n'a été révoquée en doute par personne; on en doit conclure qu'au IIe siècle Ptolémée eut en main un volume des *Annales* et qu'il y était expressément écrit que les Frisons s'étaient mis en retraite *ad* SUA TUTANDA; c'était donc le même texte que celui que nous avons aujourd'hui. »

Le premier argument de M. Wagener aurait une force incontestable si, comme il pouvait se croire fondé à l'avancer, une inscription

trouvée en Tunisie établissait que le proconsul d'Afrique, à la mort d'Auguste, était Asprénas. Dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* 1891, nous avons fait connaître nos recherches à ce sujet. Il en résulte que le texte donné soulève de graves difficultés et ne permet point de reconnaître, comme on l'a supposé, dans l'Asprénas qui y figure le proconsul dont aurait parlé Tacite. Il est, par suite, indispensable de vérifier l'inscription. Mais quand nous avons voulu nous en procurer le moulage ou la photographie, nous avons eu à constater que la stèle où elle avait été gravée ne pouvait être retrouvée. On ne saurait ainsi affirmer que le récit des *Annales* est confirmé par des inscriptions lapidaires.

Dans le même recueil, année 1890, nous avons exposé les raisons qu'on a de penser que Ptolémée ne s'est point servi de Tacite pour établir sa *Géographie,* comme le prétend H. Muller. Si ingénieuse que soit son hypothèse, elle ne repose point sur une base sérieuse.

On trouvera dans le présent volume ces deux articles, qui se rattachent étroitement aux questions qui nous restent à traiter.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit au concours, pour le prix Bordin de 1891, le sujet suivant : *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses « Annales » et ses « Histoires »*. Le mémoire couronné a été celui de M. Philippe Fabia[1]. Le jeune et brillant professeur de la Faculté des lettres de Lyon s'est livré à un examen approfondi des œuvres de Tacite; il a compulsé les commentaires des nombreux érudits qui s'en sont occupés; son ouvrage, remarquable par l'érudition comme par la clarté et l'élégance du style, a justement mérité les suffrages de l'Académie.

Les sources où aurait puisé Tacite, les éléments qu'il aurait eus en main n'ont pu être que de deux sortes : les documents officiels, originaux ou les ouvrages des historiens contemporains des Césars qui écrivirent les vies de ces princes. C'est à la détermination préalable de la nature des sources que nécessairement devaient se porter les recherches de ceux qui se proposaient de traiter la question mise au concours.

M. Fabia a ainsi été amené tout d'abord à une constatation qui

[1] Philippe Fabia, *Les Sources de Tacite dans les Annales et les Histoires.* Paris, A. Colin et Cie, 1893.

n'est peut-être pas pour plaire à ceux qui regardent les *Annales* et les *Histoires* comme des témoignages historiques de premier ordre[1]; c'est que de la teneur des récits et des développements qui les accompagnent il faut reconnaître que « relativement à la méthode de Tacite, » un point essentiel est acquis : il n'a pas pris pour base de son travail » les sources premières; il s'est presque toujours servi de sources » dérivées; au lieu de mettre en œuvre des documents originaux il a » reproduit les récits des historiens, ses devanciers ». Et par suite « jusqu'à nos jours on l'a estimé au-dessus de sa véritable valeur » parce qu'on l'appréciait en lui-même sans tenir compte de ses » sources ».

Les sources officielles ou premières ainsi écartées, restait à rechercher quelles furent les sources secondaires utilisées par l'auteur. A cet effet M. Fabia passe en revue les historiens dont les noms nous sont parvenus, Cluvius Rufus, Messala, Aufidius Bassus, Servius Nonianus et d'autres encore; il cite Pline qui, dit-on, retraça les guerres de la Germanie; et il se demande quels ont été ceux d'entre eux que Tacite a distingués et jugés dignes d'être suivis. Le savant professeur donne de fort ingénieuses raisons tirées du peu qui a été dit de ces personnages pour proposer des éliminations ou des choix. Mais cela fait, quand il faut justifier ses préférences par quelques indications précises, il se voit obligé de déclarer que « tous les auteurs » dont Tacite s'est servi, ceux qu'il cite comme ceux qu'il ne cite pas, » sont perdus »[2]. Il est donc impossible de savoir ce que ces écrivains avaient dit, s'ils avaient réellement rapporté les récits, formulé ou permis de formuler les appréciations qu'on lit dans Tacite. Comment alors serait-on en droit de déclarer qu'ils ont été les sources dont il s'est servi? N'est-ce pas plutôt l'aveu qu'on ne peut rattacher ses ouvrages à aucun élément certain?

Mais si l'on ne peut établir quels liens auraient existé entre les *Annales* et les *Histoires* et les œuvres inconnues d'historiens du Ier siècle, il est positif, indéniable que des similitudes constantes et frappantes de récit, de réflexions, de style et même d'expressions se manifestent dans les écrits de Tacite et ceux de divers auteurs

[1] Philippe Fabia, *Les Sources de Tacite*. INTRODUCTION, p. XI, XIII.
[2] *Ibid.*, INTRODUCTION, p. XII.

romains, grecs et byzantins tels que Xiphilin, Zonaras, Plutarque, Josèphe, Suétone, etc. L'explication de ces similitudes est l'objet principal des études de M. Fabia.

Il accorde une grande attention à la concordance complète qui se montre entre Plutarque et Tacite quand les sujets traités par eux sont les mêmes. Il conclut de quelques divergences, omissions ou additions de détails dans les récits que les deux auteurs ne se sont pas copiés. Mais la création de quelques différences avec le texte qu'ils suivent, n'est-elle pas une pratique indispensable, constante chez les compilateurs et les plagiaires ?

Quoi qu'il en soit, en conséquence de cette thèse, M. Fabia est amené à déclarer que Plutarque a suivi les mêmes sources que Tacite[1]. La communauté de sources demanderait à être établie sur autre chose qu'une supposition, s'il s'agissait de sources premières, originales; à plus forte raison ne saurait-il en être ainsi quand ce sont des sources secondaires au sujet desquelles nous ne pouvons rien connaître de positif. Il faudrait expliquer comment Tacite et Plutarque auraient été amenés à s'accorder dans leur choix alors qu'ils avaient certainement d'autres ouvrages à leur disposition, et de meilleurs sans doute. M. Fabia ne l'a pas fait.

Ce n'est pas seulement sur les faits relatifs aux événements de Rome qu'il y a similitude de récit entre Plutarque et Tacite. Les deux historiens se rencontrent encore en divers points, notamment au sujet de l'établissement du culte de Sérapis à Alexandrie. Ainsi la venue de Sinope en Égypte de la statue du dieu est racontée d'une façon identique dans les *Histoires* et dans le *De Iside et Osiride*.

Selon M. Fabia[2] il y aurait eu là encore source commune; de même que Plutarque aurait puisé aux mêmes ouvrages romains que Tacite, à son tour Tacite aurait puisé chez le même auteur grec que Plutarque. Quel serait cet auteur? Le savant critique pense que c'est Manéthon. Pour quelle raison? Tout simplement parce que les historiens rapportent qu'il écrivit un livre sur les cultes égyptiens. Mais

[1] C'est ainsi que pour soutenir l'authenticité des œuvres de Clotilde de Surville et expliquer la similitude de plusieurs de ses poésies avec des pièces de Voltaire, on prétendait que les deux auteurs avaient dû puiser, chacun de son côté, dans de mêmes fabliaux inconnus. Cf. ci-dessous, p. 259.

[2] *Op. cit.*, p. 243.

nous ne connaissons pas plus l'ouvrage de Manéthon que ceux des annalistes romains, et nous ne pouvons savoir s'il avait fait de l'arrivée à Alexandrie de la statue de Sinope le récit qu'on lit chez Plutarque et chez Tacite. Rien d'ailleurs n'autorise à affirmer que l'archiviste sacré des temples, chargé par les princes Lagides d'écrire l'histoire des traditions religieuses et des rites de l'Égypte, ait parlé des événements de son temps.

L'indépendance des deux auteurs vis-à-vis l'un de l'autre ne paraît pas ainsi avoir été établie d'une façon pleinement satisfaisante.

Des similitudes de même nature que celles qui existent entre les *Vies des hommes illustres* et les *Annales* et les *Histoires* se remarquent entre ces derniers ouvrages et les *Vies des Césars* par Suétone. Elles sont, en outre, nécessairement plus nombreuses puisque Plutarque n'avait pu se rencontrer avec Tacite qu'au sujet des courts principats de Galba et d'Othon, tandis que Suétone avait, en outre, raconté ceux de Tibère, de Claude et de Néron.

Par suite du système adopté, et qui s'imposait d'ailleurs pour respecter l'originalité des auteurs et expliquer leur concordance, M. Fabia déclare que Suétone, lui aussi, a littéralement puisé, comme Plutarque, aux mêmes sources inconnues que Tacite[1]. Les observations qui précèdent s'appliquent nécessairement au cas de Suétone. L'adjonction toutefois d'un troisième auteur qui aurait été amené à choisir et copier les mêmes écrivains, à prendre chez ceux-ci les mêmes passages de médiocre intérêt que les deux premiers, rend, il semble, l'hypothèse encore plus difficilement admissible.

Bien autrement caractéristique et importante est la concordance qui se manifeste avec Xiphilin. Les *Annales* et les *Histoires* sont, nous l'avons dit, en constante conformité de plan, de récit et souvent d'expressions avec son *Histoire romaine*. Mais comme elle a été en grande partie tirée plus ou moins fidèlement de Dion Cassius et que l'ouvrage de ce dernier ne nous est point parvenu dans son intégralité, on laisse habituellement de côté la personnalité du moine byzantin et on fait de son *Histoire* celle de Dion lui-même[2].

[1] Fabia, *op. cit.*, p. 144.

[2] L'*Histoire romaine* qui porte le nom de Dion Cassius n'est pas, on le sait, une œuvre originale. Elle est constituée, surtout pour l'époque des Césars, par la soudure, habilement faite par d'illustres savants, de quelques fragments retrouvés et de passages tirés de Dion, de Zonaras et d'un abréviateur anonyme.

M. Fabia rappelle ainsi qu'un certain nombre d'érudits, se fondant sur les dates où avaient écrit Tacite et Dion, ont émis l'opinion que Dion aurait compilé Tacite, qui lui était antérieur. Mais on reconnaît que dans nombre de passages offrant une grande similitude, il est des traits rapportés chez Xiphilin qui font corps avec le récit et ne portent aucun caractère d'intercalation. On a par suite supposé que la communauté de sources devait également être admise pour la partie relative aux Césars entre Tacite et Dion, quoique celui-ci ait vécu un siècle plus tard. M. Fabia convient que cette opinion est très contestable. Mais d'où viennent les concordances? L'auteur des *Sources de Tacite* ne croit pas utile de le rechercher; il ne consacre que quelques pages à la question et ne lui donne pas de solution[1].

Il est un autre byzantin, Zonaras, qui a composé une *Chronique* allant de la création du monde à l'an 1118. Pour ce qui est relatif à l'empire romain, il a eu recours à Dion Cassius, ou peut-être bien à Xiphilin; mais il relate des faits qui ne se trouvent pas chez son confrère; et plusieurs de ces faits sont reproduits avec une parfaite concordance dans les *Annales* et les *Histoires*. M. Fabia n'a pas fait connaître les causes de cette conformité.

Il faut aussi ne pas perdre de vue que rien n'autorise à affirmer que Xiphilin et Zonaras, en se servant de Dion Cassius et en l'abrégeant, ont toujours conservé le texte original. Ils déclarent, en effet, eux-mêmes que dans la composition de leurs ouvrages ils consultaient et suivaient en même temps d'autres historiens. Il est par suite difficile de savoir ce qui chez eux appartient positivement à Dion[2]. Il se doit même nécessairement faire que parfois ce n'est pas entre Dion Cassius et Tacite, mais bien entre Tacite et ce qui est propre aux auteurs byzantins que se trouvent les concordances de texte dont il y aurait à déterminer l'origine.

La *Guerre Judaïque* de Josèphe présente encore de remarquables similitudes avec les *Histoires* au sujet de la Palestine, des Juifs, de la guerre soutenue contre les Romains. M. Fabia en convient; et cependant il n'admet pas que l'auteur se soit servi de l'historien juif. Selon lui, Tacite aurait puisé dans une *Histoire de la Judée* que

1 Fabia, *op. cit.*, p. 166-168, 387-389.

2 *Id.*, *ibid.*, p. 166 : « Zonaras ne s'est pas servi seulement de Dion; de même tout n'est pas de Dion dans les extraits de Xiphilinus. »

Pline aurait écrite[1]. En admettant qu'il en eût été ainsi, il faudrait que Pline eût fait à Josèphe des emprunts que Tacite a reproduits; pour être indirects, ces emprunts seraient toutefois constants. A moins qu'on ne suppose une nouvelle source inconnue, commune à Josèphe et à Pline et par suite à Tacite. Mais cette question n'aurait d'intérêt que s'il était certain que les passages des *Histoires* furent empruntés à l'*Histoire de la Judée* de Pline. Or, nous n'avons pas cet ouvrage; il ne nous en a été transmis aucune analyse, aucun extrait; nous ne savons pas ce qu'il contenait[2]. En faire une des sources de Tacite est donc une supposition qui ne s'appuie sur aucune autorité.

Ce ne sont pas seulement les concordances que présentent les *Annales* et les *Histoires* avec d'autres ouvrages que nous possédons qui doivent attirer l'attention. On y trouve certaines parties qui n'ont été traitées ni par Plutarque, ni par Suétone, ni par Xiphilin ou Zonaras, ni par aucun auteur ancien connu et qui, d'autre part, ne présentent aucun fondement de probabilité, constituent même des erreurs manifestes. Il eût été fort nécessaire de savoir quelles en ont été les sources.

A qui faudrait-il, par exemple, attribuer les détails fantastiques du spectacle du combat naval offert par Claude sur le lac Fucin ou ceux du naufrage de la mère de Néron[3]? Où l'auteur aurait-il pris la teneur du message qu'il fait envoyer au Sénat par Sénèque à la mort d'Agrippine, message maladroit et en contradiction avec ce qu'en dit Quintilien[4]? Qui lui aurait fourni les éléments de son étrange récit de l'expédition de Germanicus contre les Chérusques[5]? Comment un Romain de distinction aurait-il été aussi ignorant des choses de la guerre? Qui donc est responsable d'erreurs géographiques telles que la situation du lac Lucrin par rapport à Baules, la route suivie par les ambassadeurs hyrcaniens à leur retour chez eux, l'existence de Ninive à la même époque[6]? M. Fabia n'en dit rien.

Admettant que tant d'erreurs, d'invraisemblances, d'impossibilités

[1] Fabia, *op. cit.*, p. 247.
[2] Cf. *De l'Authenticité*, p. 231.
[3] *De l'Authenticité*, p. 93. — *Vie de Sénèque*, ch. III. — [4] *De l'Authenticite*, p. 87. *Vie de Sénèque*, ch. IV. — [5] *De l'Authenticité*, p. 123. — [6] *De l'Authenticité*, p. 94, 22, 121, 90. — Cf. *Vie de Sénèque*, p. 213.

aient figuré dans des ouvrages inconnus d'écrivains antérieurs, il faudrait expliquer comment elles auraient été adoptées pour vraies et reproduites par Tacite. Si les *Annales* et les *Histoires* sont, au point de vue historique, une crédule compilation de sources secondaires et défectueuses, il serait peu explicable que l'auteur ait été considéré comme un historien de haute valeur personnelle par Pline, par l'élite de ses contemporains, par la postérité. Ne serait-ce pas plutôt une raison de penser que de telles œuvres ne lui appartiennent pas, ne sont pas celles qui firent jadis sa renommée?

Il est enfin un autre ordre de faits qu'on est surpris de rencontrer sous la plume d'un écrivain romain du temps de Vespasien et de Trajan, fût-il éminent ou médiocre.

Comment aurait-il parlé du procurateur de province Pilate comme d'un personnage universellement connu dans le monde romain? Comment aurait-il pu prendre pour le nom propre et distinctif d'un des prophètes de la Judée le mot grec latinisé de *Christus*, équivalent de la qualité de *Messie* que se donnaient tous les agitateurs de la Palestine? Comment aurait-il qualifié ses partisans de *christiani*[1]? Comment aurait-il fait le tableau des supplices que Néron leur aurait infligés à l'occasion de l'incendie de Rome, épouvantable persécution qui demeura inconnue des églises de la capitale et de tous les Pères qui nous ont entretenu de l'âge héroïque du christianisme[2]?

Où aurait-il vu des navires munis de gouvernails fixés à l'arrière[3]? Comment aurait-il peint Londres comme une importante ville commerciale et maritime sous Néron[4]? Comment aurait-il décrit et apprécié une forme de constitution inconnue de l'antiquité et qui n'est autre que celle de l'Angleterre établie par la Grande Charte du XIIIe siècle[5]?

Ces problèmes n'ont pas été abordés par M. Fabia.

Le talent déployé dans l'ouvrage couronné en rend la lecture

[1] *Persécution sous Néron*, ch. III: Les renseignements donnés par Tacite sur les chrétiens. — [2] *Ibid.*, p. 221-236. Cf. ci-dessous, p. 145-151. « Dans les mélanges qui forment la compilation connue sous le nom d'*Histoire Augustine*, dit Gibbon (ch. XVI), dont une partie fut composée sous le règne de Constantin, on ne trouve pas six lignes qui regardent les chrétiens. Et le minutieux Xiphilin n'a pas découvert leur nom dans le grand ouvrage de Dion Cassius. »

[3] *De l'Authenticité*, p. 120. — [4] *Ibid.*, p. 126. — [5] Cf. ci-dessous, p. 186.

agréable et instructive; mais l'auteur n'a toutefois pas établi ni étudié, croyons-nous, comme le proposait l'Académie, les *sources qui ont servi à Tacite pour composer les « Annales » et les « Histoires »*. Il n'a pas renversé l'idée, fortement étayée et conforme à l'ordre naturel des choses, qu'un humaniste du xve siècle a composé une histoire de l'empire romain sous le nom de Tacite en suivant Xiphilin et combinant ses récits avec ceux de Zonaras, de Plutarque, de Suétone, et autres auteurs qu'il avait sous la main, et qu'il a inévitablement commis de nombreuses erreurs, des fautes et des anachronismes qui le trahissent.

Examinant la question des œuvres de Tacite au point de vue littéraire, M. de Boisjolin, président de la Société des Études historiques de Paris, a publié dans la *Revue* de la Société[1] un remarquable et intéressant mémoire. Tout en reconnaissant que les objections que nous avons soulevées contre l'attribution à Tacite des *Annales* et des *Histoires* ne manquent point de force, il expose les raisons qui lui font néanmoins penser que *leur authenticité est rendue probable par leur style.*

Quoique le style de Tacite n'ait jamais passé pour être un modèle de correction et de pureté, ni pour appartenir aux belles époques de la littérature romaine[2], il est incontestablement hors ligne par divers côtés. Avec talent, goût et sûreté de jugement, le distingué publiciste a fait ressortir le caractère particulier de beauté qu'offrent les *Annales* et les *Histoires*. Il montre qu'elles portent en maints endroits un cachet original, l'empreinte d'un écrivain de grande force et de grand talent, qui parle de choses qui le touchent, de faits, de circonstances, de situations auxquels il a été mêlé, dont il ressent les contre-coups, qui font vibrer son âme et en tirent des accents éloquents.

Il faut toutefois constater d'abord que toutes les phrases typiques qu'on admire avec raison dans ces ouvrages et qui frappent, n'appartiennent pas en propre à Tacite; nombre d'entre elles se retrouvent presque textuellement chez Plutarque et chez d'autres auteurs alors qu'ils traitent des mêmes sujets.

C'est ce que ne pouvait manquer de reconnaître M. Fabia. Ayant

[1] *Revue de la Société des Études historiques*, année 1893, n° 3.
[2] Cf. *De l'Authenticité*, IIIe partie, ch. I. Notes et éclaircissements, p. 319-320.

cru devoir expliquer la similitude des récits par l'hypothèse de sources communes où auraient simultanément puisé Tacite, Plutarque et autres, l'érudit professeur est conduit à attribuer à ces mêmes sources l'origine de cette parenté de beau style. « Les ressemblances » observées entre Tacite et Plutarque, dit-il[1], portent quelquefois » sur des expressions concises et antithétiques, visant à la profondeur » et à l'effet, sur ce qu'on est convenu d'appeler les mots à la Tacite. » S'il y a communauté de source, la source commune avait donc la » même tournure d'esprit que Tacite? Assurément. »

Pour ne faire d'aucun d'eux le plagiaire de l'autre, il fallait nécessairement n'accorder ni au Grec ni au Romain le mérite de ces mots heureux; et la logique amène M. Fabia à les attribuer à quelque inconnu dont il admet cependant la médiocrité.

Il n'en est pas moins vrai que toutes les phrases merveilleusement frappées dans les *Annales* et les *Histoires* au coin de la véritable éloquence ne sont pas dans ce cas; il en est qu'on ne saurait contester à l'auteur. Or, s'il n'est pas impossible, il est fort rare de rencontrer chez les compilateurs d'histoire ancienne des pensées et des modes personnels de les exprimer comme on en remarque dans ces livres. Les considérations développées par M. de Boisjolin ont, par suite, une incontestable importance.

Mais nous allons voir que bien des circonstances qui semblent appartenir à l'histoire de Rome sous les Césars, concernent l'Italie du XVe siècle; que les pensées, les aspirations, les sentiments manifestés sous le nom de Tacite sont ceux qui vibraient dans l'âme de l'humaniste florentin. On s'expliquera aisément alors comment le style de ces ouvrages a pu revêtir l'éloquence, la précision et l'originalité qui s'y font remarquer.

A nos études antérieures nous venons ajouter de nouvelles considérations qui confirment ce que nous avons dit des éléments qui ont servi à composer les *Annales* et les *Histoires;* nous signalerons diverses autres parties qui témoignent de leur modernité.

Nous nous proposons aussi de montrer que les manuscrits archétypes de Tacite, loin d'avoir les caractères certains de l'antiquité

[1] Fabia, *op. cit.*, p. 127.

qu'on leur avait assignée, portent dans la nature même du parchemin, dans les procédés techniques du scribe, des indices qui permettent de ramener leur transcription au xve siècle, c'est-à-dire à la date de leur prétendue découverte. Nous pourrons même reconnaître que cette transcription a été effectuée dans l'atelier de Poggio Bracciolini.

En plaçant enfin les *Annales* et les *Histoires* à l'époque de leur publication, en cherchant leur raison d'être, nous verrons qu'elles ne constituent pas une simple contrefaçon littéraire, qu'elles ont été des œuvres en grande partie d'actualité et de polémique.

Sous le masque de Tacite se laisse deviner le patriote italien; sous les costumes et les titres romains apparaissent les césars germaniques et les tyrans de la péninsule; sous les traits de Néron, en regardant de près, on reconnaît les cours de France et de Milan; sous la mitre du flamine Diale se montre la Papauté qui, après avoir vu son retour à Rome salué avec joie, devient pour les États italiens un grave et malencontreux obstacle à leur développement. L'intérêt politique en jeu n'est pas pour l'historien celui de la Rome impériale, mais celui de l'Italie moderne. Les doctrines philosophiques qu'il expose reflètent également le réveil des esprits qui se manifeste alors par l'abandon de la scolastique, le retour aux règles de la raison pure comme source des connaissances humaines, aux lois de la Nature comme source de la morale sociale et individuelle, toutes idées qui passionnaient les humanistes et dont ils s'étaient faits les apôtres.

Les *Annales* et les *Histoires* lues sous leur vrai jour respirent ainsi la vie; elles laissent voir comment elles ont exercé une plus puissante et plus émouvante attraction qu'une sincère histoire de l'empire romain.

Mais c'est dans l'étude des génies de l'antiquité profane que la révolution intellectuelle, qui fit éclosion au xve siècle, trouva son aliment et son appui; c'est chez eux qu'elle a puisé la force et la clarté. C'est l'esprit de la vieille Rome qui brille dans les *Annales* et les *Histoires;* c'est sa langue qui a doté leur style de sa beauté et de son énergique concision. Considérés à ce point de vue, ces ouvrages, nous essaierons de l'établir, ont le droit, par le fond et par la forme, de conserver la place qui leur a été justement assignée parmi les chefs-d'œuvre de la littérature romaine.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

AU SUJET

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

CHAPITRE PREMIER

BOCCACE ET TACITE

Lettre à M. l'abbé N. ANZIANI, préfet honoraire de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

Boccace connut-il les œuvres de Tacite? — La Bibliothèque dite de Boccace au couvent du Saint-Esprit, à Florence. — La lettre de Boccace à Nicolas de Montefalcone. — Le chapitre de la « Généalogie des Dieux » relatif au culte de Vénus à Paphos. — Le « De claris mulieribus ». — Le « Comento sopra la Divina Commedia di Dante Alighieri ».

HONORÉ DOCTEUR ET RESPECTABLE AMI,

Dans mes études sur l'*Authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*, j'ai exposé les raisons qui me donnent la conviction que ces ouvrages sont apocryphes. J'ai ajouté que je les croyais dus à la plume de Poggio Bracciolini qui les avait publiés, d'accord avec son ami Niccoli, comme une précieuse découverte qu'il avait faite. A ce sujet, j'ai eu l'occasion de dire que ces œuvres attribuées à Tacite

avaient été inconnues des érudits du XIIIe et du XIVe siècle[1] et même du plus éminent d'entre eux, de Boccace.

On peut, en effet, constater que l'illustre Florentin avait complètement ignoré l'horrible persécution des chrétiens sous Néron, dont l'émouvant tableau se trouve dans les *Annales*. Il s'était trouvé dans l'obligation d'en parler, et il ne l'a point fait. Dans le *De casibus virorum et feminarum illustrium,* venant à raconter la vie de ce César, Boccace déclare que c'est un devoir pour lui de ne pas oublier de mentionner le sang des disciples qui fut alors versé; et il se borne à rapporter la mort de Pierre et celle de Paul selon les *Actes* de ces Apôtres[2]. En aurait-il été ainsi s'il lui avait été donné de lire les *Annales?*

Vous demeurez toutefois convaincu que Boccace eut en mains les œuvres de Tacite et que même il en fit la transcription. Les témoignages, il est vrai, sur lesquels vous appuyez votre opinion paraissent de prime abord très probants. Ce sont :

1° Le *Catalogue de la Bibliothèque du couvent du Saint-Esprit à Florence.*

Dans l'inventaire des volumes provenant, disait-on, de la succession de Boccace et copiés par lui, se trouvait mentionné un Tacite.

2° *Une lettre de Boccace à Nicolas de Montefalcone.*

Boccace aurait réclamé à un moine de ce nom un manuscrit de Tacite qu'il lui avait prêté.

3° La *Généalogie des Dieux.*

Dans ce traité Boccace, au sujet de la Vénus de Paphos, aurait fait un emprunt à l'historien romain.

4° Le *De claris mulieribus.*

[1] Cf. ci-dessous ch. VII.
[2] Boccace, *De casibus virorum et feminarum illustrium,* lib. VII.

Boccace, dans cet ouvrage, aurait raconté les vies d'Agrippine, d'Épicharis, de Poppée, de Pauline, de Triaria d'après les récits qui se lisent dans les *Annales* et les *Histoires*.

5° Le *Commentaire du Dante*.

Dans un commentaire de la *Divine Comédie*, l'auteur du *Décaméron* aurait rapporté, à propos de Lucain et de Sénèque, ce que disent d'eux les *Annales*.

Nous allons, si vous le voulez bien, examiner et discuter la valeur de ces témoignages. Nous arriverons peut-être à partager cette conviction que c'est avec la plus grande prudence que l'on doit accepter pour sincères et authentiques les documents littéraires ou historiques qu'ont publiés les humanistes et les éditeurs du XVe siècle.

LA BIBLIOTHÈQUE DITE DE BOCCACE AU COUVENT DU SAINT-ESPRIT A FLORENCE

« Boccace avait copié de sa main, dit Giannozzo Manetti[1], » non seulement les œuvres de la plupart des anciens poètes, » mais aussi des orateurs, des historiens, presque tout en » un mot ce qui se pouvait trouver d'écrits en langue latine; » à tel point que le nombre de ses transcriptions stupéfie » ceux à qui on les montre. »

Il semble, en effet, surprenant que le citoyen éminent de Florence, qui prenait une part active aux affaires de la République, qui était chargé par elle de diverses ambassades, ait employé une si grande partie de son temps à faire lui-même des copies, alors qu'il ne manquait pas de scribes auxquels il pût confier ce soin sous sa surveillance.

Il est toutefois certain qu'on avait, ainsi que le rapporte

[1] L. Mehus, *Specimen historiae litterariae Florentinae soeculi* XIII *ac* XIV. Florentiae, 1747, p. 76.

Vespasiano[1], réuni dans une salle du couvent du Saint-Esprit à Florence, qu'on nommait la Bibliothèque de Boccace, un grand nombre de volumes qu'on disait avoir été transcrits par le célèbre écrivain lui-même.

A la Bibliothèque du Vatican, sous le n° 3362, est un manuscrit de Boëce, *De consolatione philosophiae,* qui a appartenu à Bernard Bembo, le père du célèbre cardinal. Une note autographe indique qu'il provenait de la bibliothèque de Boccace au couvent du Saint-Esprit, où Bembo en avait fait l'acquisition en 1475, alors qu'il remplissait les fonctions d'ambassadeur de Venise à Florence. Mais le *De consolatione* de Boëce était un ouvrage assez répandu; et l'exemplaire dont Bembo était devenu propriétaire n'avait d'autre mérite que celui d'avoir été copié par la main d'un homme illustre[2]; c'était là ce qui importait au sénateur vénitien, grand amateur de curiosités littéraires. Tout à Florence était objet de commerce; et c'est vraisemblablement pour cette cause que les volumes du Saint-Esprit ont été réunis, puis dispersés et ne nous sont point parvenus.

En effet, quand, comment, par qui avait été formée cette bibliothèque dite de Boccace? Écoutons Vespasiano[3] : « Il » est encore aujourd'hui au Saint-Esprit, dit-il, une biblio- » thèque qui porte le nom de Boccace et qui fait partie de » celle des Frères. C'est Niccoli qui la fit faire et y fit mettre » les livres de Boccace pour qu'ils ne se perdissent pas. » Ainsi, celui qui avait présidé au choix et à la réunion de ces volumes, c'était précisément Niccoli, le fameux spécu-

[1] Vespasiano, *Vite degli uomini illustri*. Firenze, 1859, p. 26.

[2] G. Boccaccio, *Le Lettere,* éd. F. Corazzini. Firenze, 1877. INTRODUZIONE, p. 86. On lit dans la note de Bembo : « Hunc autem libellum admodum adolescens scripsit, ut fama indubia Florentinorum tulit. Mihique innotuit ex collatione characterum cum his libris acta, dum ibidem oratoria fungerer. A. D. 1475. »

[3] Vespasiano, *op. cit.,* p. 26. Le célèbre libraire florentin, né en 1421, mourut en 1498.

lateur en librairie. Aussi, quant à l'authenticité d'origine du nombre colossal d'ouvrages dont la transcription était attribuée à Boccace, le témoignage de G. Manetti ne saurait être accepté sans réserve; il était, on le sait, un des plus intimes amis de Niccoli, et, à ce titre, il fut désigné par lui pour être un de ses exécuteurs testamentaires[1].

Nous admettrons cependant que Boccace ait été non seulement un profond érudit, mais encore un copiste infatigable; et nous nous bornerons à nous demander si l'on peut tenir pour certain qu'il ait fait une transcription de Tacite ou qu'il ait possédé un manuscrit de ses œuvres.

On lit dans le catalogue des livres du couvent du Saint-Esprit qui est conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence[2] :

« Item in eodem banco v liber VII. Id quod de Cornelio » Tacito reperitur completus copertus corio rubeo cujus » principium est : *Nam Valerium Asiaticum;* finis vero in » penultima carta : *machina accessura erat.* »

Ce document porte la mention suivante :

« Ystud est inventarium parve librerie[3] conventus Sancti » Spiritus de Florentia. In quo scribentur omnes libri qui » ibi reperientur. Factum et inceptum die xx^a^ mensis » Septembris M^o^ CCCC^o^ LI. . . . .

» Scriptum per me magistrum Santem de Marcialla. Et » visum per baccalarium fratrem Dominicum de Artimino. »

Il faut ainsi constater que ce catalogue n'a été dressé qu'en 1451, soixante-seize ans après la mort de Boccace et vingt-deux ans environ après la mise au jour de Tacite par Poggio.

[1] Vespasiano Bisticci, *Commentario della vita di Messer Giannozzo Manetti.* Torino, 1862, p. 8.
[2] Cod. Ashburnham, n° 1800 (1897), c. 37 *b*.
[3] *La bibliothèque réservée,* distinguée ainsi de la grande ou générale.

Or, n'oublions pas que Poggio s'était d'abord flatté de recevoir d'un moine du couvent allemand de Hersfeld les œuvres, alors inconnues, de l'historien romain. Mais ayant rencontré des incrédules et des mauvais plaisants, il avait changé de thèse, et, d'accord avec Niccoli, il avait ensuite voulu paraître n'avoir rien découvert du tout : il avait affirmé qu'on possédait depuis longtemps à Florence des manuscrits de Tacite. Il en désignait un, entre autres, dont l'écriture était fort belle, et qui aurait appartenu, disait-il, à Coluccio Salutati ou à quelque autre personnage[1]. Mais il se garde prudemment de rien préciser; de celui du couvent du Saint-Esprit, il ne dit pas un mot.

La justification de cette assertion était une nécessité pour les deux amis; elle aurait parfaitement pu les amener à mettre plus tard un Tacite au nombre des livres de Boccace.

Il y a toutefois lieu de douter que l'origine du manuscrit de la Bibliothèque du Saint-Esprit ait été admise alors pour authentique[2]. Il aurait, en effet, présenté une particularité qui mérite notre attention. Dans la description qui nous en est donnée, il est dit que le commencement était : *nam Valerium Asiaticum;* il y avait ainsi identité du début avec le second Médicis. Mais il se serait terminé par : *machina accessura erat*. Ces mots ne se trouvent pas dans le Ve livre des *Histoires*. Or, puisque l'exemplaire contenait tout ce qui était connu de Tacite *(quod de Cornelio Tacito reperitur)*, qu'il était complet *(completus)*, il en faut conclure qu'il avait en outre un supplément qui ne nous est point parvenu. Alors, comment expliquer que Niccoli, ni Poggio,

[1] *De l'Authenticité,* ch. III, p. 54. EPISTOLARUM LIBER III, p. 294.

[2] On voit par la note 2, page 4, que les acheteurs et les érudits confrontaient l'écriture des livres dont la copie était attribuée à Boccace.

ni aucun autre érudit florentin n'ait fait la transcription de la partie qui manquait à leurs éditions?

Ce qui, en tout cas, est incontestable, c'est qu'on n'a pu trouver aucun manuscrit de l'historien romain ayant été écrit par l'auteur du *Décaméron* ou lui ayant appartenu. On ne saurait non plus dire où, quand, comment il aurait pu s'en procurer un. Il y a plus : il n'existe pas de manuscrit de Tacite transcrit au XIIIe ou au XIVe siècle. Tous ceux que nous avons sont du XVe ou du XVIe siècle; ils ont tous été copiés sur celui de Poggio et de Niccoli.

LA LETTRE DE BOCCACE A NICOLAS DE MONTEFALCONE

Parmi les lettres de Boccace il en est une qu'il aurait écrite à un certain Nicolas de Montefalcone et dans laquelle il réclame un manuscrit de Tacite qu'il avait prêté. Examinons cette lettre[1].

Après avoir rappelé leurs anciennes relations, Boccace apprend à Nicolas la mort d'Urbain V et l'élévation au souverain pontificat de Grégoire IX. Puisque Grégoire, lui dit-il, avait été son protecteur à Rome à la sollicitation du comte de Beauce et avait alors intercédé en sa faveur, il doit se rendre tout de suite à Naples pour voir le seigneur angevin; ses relations sont toujours intimes avec le nouveau pape, et il pourra de la sorte lui obtenir ce qu'il désire. Puis, sans aucune transition, sans aucune explication, il termine ainsi : « Le volume de Cornelius Tacitus » que je t'ai apporté, aie l'obligeance de me le faire parvenir,

[1] Giovanni Boccaccio, *Le Lettere.* Con nuovi documenti da F. Corazzini. Firenze, 1877, p. 259 : « Quaternum quem asportanti Cornelii Taciti queso saltem mietas *(sic)* ne laborem meum frustraveris, et libro deformitatem ampliorem addideris. Vale. Neapoli XIII kalen. Februarii festinanter instante Nicolao Monganario tuo. »

» afin de ne pas me faire perdre le fruit de mon travail et » de ne pas augmenter les détériorations du livre. Adieu. » Naples, le 23 des calendes de février. »

Nous avons à constater tout d'abord que l'original de cette lettre manque. On n'en a que des copies : l'une est à Florence et provient de la collection Riccardiana, l'autre est à la Bibliothèque communale de Sienne; la première est du xve siècle, la seconde est en partie du xve siècle et en partie plus récente [1].

Urbain V était mort à Avignon le 19 décembre 1370 et Pierre-Roger de Montroux, fils du comte de Beaufort en Anjou, élu par le conclave, avait été couronné à Avignon le 5 janvier suivant. La lettre serait ainsi du 20 janvier de l'année 1371.

Or, est-il établi, est-il même vraisemblable que Boccace fût à Naples à cette date? En 1368 il était envoyé par la République en ambassade auprès d'Urbain V à Avignon; en 1372 nous le retrouvons à Florence. Qu'est-ce qui aurait pu le conduire à Naples au commencement de 1371? Les Florentins n'avaient aucun grave intérêt à débattre avec la famille d'Anjou; d'autre part, Boccace n'avait pas conservé de sympathiques relations à la cour de Jeanne; il en avait fait l'épreuve en 1361. Peu flatté de l'accueil qu'il avait reçu dans la ville où tant de souvenirs de jeunesse l'attiraient, il s'était empressé de la quitter et d'aller à Venise chercher auprès de Pétrarque des consolations aux blessures de son amour-propre [2]. Entre autres motifs, on ne lui pardonnait vraisemblablement pas d'avoir été seul, ou à peu près seul, parmi les écrivains contemporains, à jeter

[1] Giovanni Boccaccio, *Le Lettere*. Appendice III : *Manoscritti*.

[2] J.-P. Charpentier, *Histoire de la Renaissance des lettres en Europe*, t. I, p. 145.

publiquement le soupçon sur les mœurs privées de la reine, d'avoir laissé entendre qu'elle avait eu des complaisances coupables dans sa jeunesse pour le fils de la nourrice du duc de Calabre, son père[1]. On ne saurait donc s'expliquer ce qui aurait pu amener momentanément alors Boccace à Naples.

Aussi Manni déclare-t-il que son séjour dans cette ville au commencement de 1371 est plus que douteux; qu'il n'y croit pas, non plus qu'à celui qu'il y aurait fait de nouveau, suppose-t-on, en 1373[2].

Il faut remarquer, en outre, que cette lettre avait été également publiée sous un autre nom. Les motifs de l'attribuer à l'auteur du *Décaméron* sont donc loin d'être nettement établis; et Manni avec raison doute de son authenticité[3].

Quel est, en effet, ce correspondant? Par la haute situation de Boccace, par l'importance attachée à l'élévation du nouveau pape, on a d'abord pensé que c'était un supérieur de couvent, de celui de Saint-Étienne de Calabre. Mais s'il y a eu des abbés appelés Nicolas, on n'en connaît pas de spécialement désigné sous le nom de Montefalcone; il n'y en a pas eu d'ailleurs à cette date. On a dû alors supposer que c'était un simple moine, ce qui ne se conçoit guère. Or s'il faut ainsi reconnaître qu'on ne sait pas exactement à qui cette lettre aurait été adressée[4], on ne saurait nécessairement établir comment la copie en est arrivée aux mains de l'éditeur et en justifier la sincérité.

Pourquoi, enfin, à quel titre l'illustre Florentin aurait-il

[1] *De casibus virorum et feminarum illustrium :* Philippe de Catine.

[2] D. Manni, *Istoria del Decamerone,* p. 33 et 34.

[3] *Id., ibid.* Notar si vuole, que di Napoli ha la data la Lettera, che stampata pochi anni sono tra le sue, benchè a nome di altri, vien reputato essere scritta peravventura da lui. — Cf. p. 79 : Tralascio una sua lettera scritta a nome altrui, come dubbia.

[4] *Le Lettere.* Ed. Corazzini, p. 253. Non so se io lo dica monaco o abbate di Santo Stefano.

envoyé en communication un manuscrit de Tacite à ce moine inconnu? C'est là encore un mystère.

Cette lettre n'a donc aucun caractère d'authenticité et doit être classée parmi celles qui ont été faussement attribuées à Boccace[1].

LE CHAPITRE DE LA « GÉNÉALOGIE DES DIEUX » RELATIF AU CULTE DE VÉNUS A PAPHOS

Dans la *Genealogia Deorum*, Boccace a fait expressément appel au témoignage de Tacite au sujet du culte de Vénus à Paphos. On y trouve le passage suivant[2] :

« Les habitants de Paphos veulent que ce soit chez eux » que Vénus ait émergé du sein des ondes. Avec la permis- » sion de Votre Majesté, ô excellent roi, je dirai ce que je » n'eusse pas osé si je ne connaissais l'équité de votre esprit, » même dans les cas les plus graves. L'île de Chypre est » universellement renommée pour être, soit par l'influence » du climat, soit par quelque vice propre à ses habitants, si » portée aux plaisirs de l'amour, qu'elle semble une bou- » tique où tout venant peut assouvir ses désirs de débau- » ches et de voluptés. C'est pourquoi l'on doit accorder aux » Paphiens que c'est chez eux que Vénus aborda.

[1] Cf. *Le Lettere*. Ed. Corazzini, p. 436, LETTERE ATTRIBUTE AL BOCCACCIO.
[2] *Genealogia Deorum*, lib. III, ch. 23 :

Quod autem cives Paphos apud se e mari emersisse Venerem volunt, bona cum pace majestatis tuae, rex optime*, dicturus sum quod, nisi te aequum etiam maximis rebus noscerem, non auderem. Est autem Cyprus insula vulgata fama, seu coelo agente, seu incolarum vitio, adeo in Venerem prona ut hospitium officina fomentumque lasciviarum atque voluptatum omnium habeatur. Quam ob causam Paphiis concedendum est primo apud eos ex undis Venerem emersisse.

* Hugues IV, roi de Chypre, auquel le livre est dédié.

» Mais ce qui appartient certainement mieux à l'histoire » est *ce qu'on peut tirer de Cornelius Tacitus.* Il veut, » semble-t-il, que Vénus, instruite par un présage, soit » montée à main armée dans l'île, ait fait la guerre au roi » Cynare; que celui-ci, dans sa paix avec Vénus, convint » d'élever un temple à la déesse, et que l'exercice du sacer- » doce serait réservé à la postérité de Vénus et à la sienne. » Le temple édifié, on y sacrifiait en holocauste uniquement » des animaux mâles; mais il était défendu de souiller de » sang les autels; on n'y offrait que des prières et un feu » pur. L'effigie de la déesse, ajoute-t-il, ne présentait pas » une forme humaine; c'était un bloc arrondi, plus large à » la base, se rétrécissant au sommet comme une borne. » Pourquoi cela? On n'en a aucune raison. La déesse, en » effet, était représentée nue, comme si elle voulait se » montrer toujours accueillante. »

Le seul fait de nommer Tacite ne prouverait nullement que Boccace ait eu ses œuvres en mains. Il n'est guère possible de croire que le conteur du *Décaméron* ait lu l'immense quantité d'ouvrages qu'il cite, qu'il les ait annotés

Verum hoc potius ad historiam quam ad alienum sensum pertinere *ex Cornelio Tacito sumi potest.* Qui velle videtur Venerem auspicio doctam armata manu conscendisse insulam bellumque Cynarae regi movisse; qui tandem cum inivissent concordiam cum Venere ut ipse rex Veneri templum construeret in quo eidem Veneri sacra ministrarent qui ex familia regia et sua succederent. Confecto autem templo sola animalia masculini generis in holocaustum parabantur; altaria vero sanguine maculari piaculum; cum solis precibus igneque puro illa adolerent. Simulacrum vero deae nullam humanam habere dicit effigiem; quin imo esse ibidem continuum orbem latiorem initio et tenuem in ambitu ad instar metae exsurgentem; et quare hoc nullam haberi rationem. Nuda autem ideo pingitur ut ad quod semper parata sit ostendatur.

et en ait fait des extraits. D'ailleurs, comme la plupart des littérateurs de son temps, il ne se croyait pas tenu à une grande sincérité dans l'indication des sources où il aurait puisé. Bien plus, il cite non seulement des passages qui ne sont point dans les auteurs désignés, mais il invoque le témoignage d'auteurs imaginaires.

Apostolo Zeno[1], au siècle dernier, et d'autres avant lui ont constaté que Boccace supposait et citait des écrivains qui n'avaient jamais existé; tel est, entre autres, le grec Theodontios qui revient si souvent sous sa plume. Mazzucchelli voulut défendre l'honneur littéraire de Boccace; mais pour cela il dut se borner à attribuer l'accusation portée contre lui à l'ignorance des critiques. On doit convenir avec Tiraboschi « qu'une pareille défense est bien faible et qu'elle n'établit nullement quel était, par exemple, ce Theodontios que personne ne connaît ». Il se pourrait ainsi que Boccace ait fait appel à Tacite précisément parce que personne n'ayant ses œuvres, il n'était pas possible de contredire son affirmation.

Notons encore que Boccace n'a fait intervenir Tacite que cette seule fois. Or, les *Annales* et les *Histoires* contiennent une foule de digressions au sujet des cultes anciens; et il est peu admissible que l'auteur de la *Généalogie des Dieux*, s'il en avait eu connaissance, ne les eût pas mentionnées? Geraldi, qui écrivait plus tard son *Historia Deorum*, alors que les manuscrits de Tacite étaient en circulation, n'a pas manqué de s'en servir[2].

Quand on cherche à déterminer à quelle époque Boccace

[1] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. V, lib. II, ch. 6, § 5. — Cf. Giraldi, *Historia Deorum*, syntagma V; *Herculi duci Ferrariae Epistola*.
[2] *Id., ibid.*, pages 9, 10, 40, 80, 83, 108, 146, 154, 271, 378, etc.

a composé ce grand ouvrage d'érudition, on rencontre d'assez graves difficultés.

Dans son épître dédicatoire à Hugues IV, roi de Chypre, il dit qu'effrayé d'une telle entreprise, qui exigeait tant de connaissances que Pétrarque seul pouvait y réussir, il fut d'abord tenté d'y renoncer; mais que l'attaché à la cour du roi, qui lui avait fait part de son désir, lui montra combien il serait honteux pour un *jeune homme* de reculer devant le travail[1], et combien au contraire il serait glorieux pour lui de mener à bonne fin la tâche qui lui était proposée et de plaire à un prince glorieux. Boccace parle en même temps de la *jeunesse de Hugues* et le loue de la protection qu'il accorde aux lettres. On devait par suite penser qu'à la date de cette épître, l'auteur et le prince étant tous deux jeunes encore, cette mythologie avait été écrite de 1320 à 1325.

Cependant, à la fin de l'ouvrage, Boccace parle de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, comme d'un personnage déjà descendu dans la tombe[2]. Il mourut en 1343. Les derniers chapitres de la *Généalogie des Dieux* n'ont donc pas été écrits avant 1344. Boccace aurait ainsi mis environ vingt-cinq ans à la composer[3]. On a dès lors, même de son vivant, douté que l'ouvrage ait été entrepris sur l'invitation du roi de Chypre; on prétendit que l'épître dédicatoire n'était qu'une fiction. Mais l'auteur protesta contre cette accusation[4], affirma sa sincérité; et l'on n'a pas de motifs d'en douter.

[1] Timeo ne has tibi torpor ignavus rationes preparet ut laborem effugias. Nihil turpius otioso juvene... et juventuti tuae honestum laborem inferre ex quo nomen tuum nuper in auras exire incipiens, inclyta gloria elucescat clarius apud nostros.
[2] Liv. XIV, ch. 22.
[3] D. Manni, *op. cit.*, p. 68.
[4] Liv. XV, ch. 13 : Vero non ficto regis mandato hoc opus compositum.

D'autre part, on ne saurait penser qu'il ait attendu un quart de siècle pour satisfaire son royal protecteur. Les chapitres d'ailleurs qui réfutent les reproches qui lui furent adressés, n'ont pu être évidemment écrits qu'après la publication de l'ouvrage. Quelle que soit donc la date de la dernière partie, la *Généalogie des Dieux* ou tout au moins les premiers livres sont incontestablement le premier travail d'érudition que produisit le célèbre Florentin. Le *De casibus virorum et feminarum illustrium* est postérieur de plusieurs années au moins; il y raconte, en effet, comme un souvenir déjà historique l'aventure de ce Gauthier, duc d'Athènes, qui gouverna Florence de 1341 à 1343. Or, nous avons constaté que lorsqu'il a écrit ce dernier volume, il n'avait pas lu les œuvres de Tacite. Comment donc aurait-il antérieurement connu le passage relatif à la Vénus de Paphos?

Mais, dira-t-on, d'où Boccace aurait-il tiré les éléments du passage qu'il attribue à Tacite?

Sous le nom de l'historien romain, il a exposé les connaissances qu'il avait acquises de ses propres lectures ou des personnages avec lesquels il était en relation. Ce qu'on lit dans la *Généalogie des Dieux* pouvait être facilement connu des érudits du XIVe siècle.

Outre la Vénus de l'Amour, la Vénus Céleste, les anciens avaient aussi la Vénus des Victoires, *Venus Victrix*[1]. A Chypre, à Cythère, dans la Grèce même, nommément à Lacédémone, à Corinthe, comme aussi chez les Romains, Vénus était représentée armée et combattant. C'est aussi avec une lance, un bouclier, un casque que se montre

[1] Comme nous avons, sans vouloir blesser personne par ce rapprochement, Notre-Dame de Bon-Secours en même temps que Notre-Dame des Victoires.

Astarté sur une multitude de médailles asiatiques[1]. Macrobe rapporte que les Cypriens donnaient à Vénus de la barbe avec le corps et l'habillement d'une femme, un sceptre, et qu'ils la croyaient mâle et femelle[2]. Servius confirme les points essentiels de ce récit[3]. Macrobe et Servius étaient connus de Boccace[4]. Ses amis de l'entourage du roi Hugues avaient certainement eu sous les yeux des médailles cypriennes de la Vénus Victrix. Les Vénitiens et les Florentins, qui commerçaient avec l'île, en avaient rapporté en Italie; à l'exemple de Cyriaque d'Ancône, ils ne se désintéressaient pas, on le sait, du trafic des objets antiques.

L'histoire de Cinyre avait été contée par nombre d'auteurs, et les variantes ne manquaient pas. Boccace en parle à plusieurs reprises.

L'écrivain du XIVe siècle se trahit d'ailleurs. Ce qu'il nous dit des rites de Paphos ne saurait, en effet, être attribué, comme il voudrait le faire croire, à un historien romain.

Il y avait dans l'antiquité différents cultes de Vénus, et par suite différents modes de l'honorer, selon les localités, selon les sanctuaires et, dans les mêmes lieux, selon les époques de l'année. Tantôt à Paphos on immolait des victimes[5], tantôt on offrait à la déesse des fleurs et des parfums[6]; le plus souvent l'encens brûlait sur les autels en même temps que la chair des animaux. Mais là où l'on sacrifiait des génisses ou des chevreaux, il ne pouvait être défendu de

[1] F. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, p. 65. — Cf. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 7; XV, 38. — Virgile, *Énéide*, I, 315.
[2] *Saturnales*, III, 8.
[3] *Ad Aeneid.*, II, 632. Cf. Pausanias, liv. I, ch. 19, 2 : Près du temple de Vénus qui se trouve à Athènes dans le quartier des Jardins est une statue de la déesse. Elle a une forme tétragonale et semble un Mercure; mais une inscription indique que c'est la Vénus Céleste.
[4] Ils sont nombre de fois cités dans la *Généalogie des Dieux*.
[5] Ovide, *Métam.*, X, 270.
[6] Virgile, *Énéide*, I, 415.

souiller de sang les autels; c'eût été manifestement contradictoire.

L'auteur dit encore qu'à Paphos on n'offrait en holocauste que des animaux mâles. Ovide nous montre qu'aux jours de fête de Vénus on immolait dans toutes les parties de l'île des génisses blanches[1]. Il n'est pas vraisemblable que Tacite eût commis une pareille erreur.

Quant à la forme conique ou pyramidale qui fut donnée à l'emblème de Vénus, elle pouvait être facilement connue. Servius[2] et Maxime de Tyr[3] apprenaient qu'il en avait été ainsi. D'autre part, sur les médailles, soit autonomes, soit impériales, frappées dans l'île de Chypre depuis Auguste jusqu'à Macrin inclusivement et sur plusieurs pierres gravées d'époque romaine, on voit cet emblème à la place que devait occuper la statue de la déesse dans la *cella*[4]. Les marchands qui fréquentaient l'île et recherchaient les curiosités antiques, et les lettrés, ne l'ignoraient pas. Mais Boccace rejette cette forme représentative de Vénus comme étrange et inconcevable; il ne reconnaît pour légitime que celle de la beauté féminine par excellence dont avaient revêtu la déesse les plus illustres peintres, sculpteurs et poètes de la Grèce et de Rome. Avant d'adopter, en effet, ou

[1] Ovide, *loc. cit.*:

Festa dies Veneri, tota celeberrima Cypro,
Venerat, et pandis inductae cornibus aurum
Conciderant ictae nivea cervice juvencae,
Thuraque fumabant.

[2] Servius, *ad Aeneid.*, I, 719 : A Chypre on adore Vénus sous la forme d'un rouleau de livre ou, selon quelques-uns, sous celle d'une borne. « Apud Cyprios Venus in modum *umbilici* vel, ut quidam volunt, *metae* colitur. »

[3] Maxime de Tyr, *Diss.* VIII, 8 : « On adore à Paphos Vénus dont l'effigie ressemble à une pyramide blanche. »

Le recueil des discours de Maxime de Tyr a été apporté en Italie par Jean Lascaris; mais ils étaient certainement connus des érudits grecs en relation avec les humanistes italiens du XIVe siècle.

[4] F. Lajard, *op. laud.*, p. 63.

mieux de reprendre l'antique emblème conique[1], Paphos, comme sa rivale Cos, avait offert à l'admiration des étrangers une Vénus dans le simple appareil d'une beauté sortant des eaux. La merveilleuse statue créée par le ciseau de Pygmalion n'était autre, disait-on, que celle de la déesse elle-même[2].

Il est dans l'ordre des choses que l'auteur de la *Généalogie des Dieux* déclare que l'emblème conique de Vénus n'avait aucune raison d'être. Pour en comprendre la signification, il lui eût fallu être initié à la connaissance des figures symboliques de la religion Solaire ou du Naturalisme, dont les différentes branches prirent, au détriment de l'anthropomorphisme, une si grande extension dans l'empire romain[3]. Pour la grande masse des esprits alors, le principe de la vie et de l'intelligence dans l'univers, l'essence divine était le feu. Les cônes, les colonnes, les pyramides étaient les symboles de l'immutabilité et de la permanence de la lumière, c'est-à-dire de la divinité[4]. Un écrivain romain de valeur ne l'eût pas ignoré.

Les renseignements que donne Boccace sur le culte de la déesse dans l'île célèbre n'ont donc pas été puisés à une source antique. On ne saurait conclure du passage relatif à la Vénus de Chypre qu'il avait eu en mains un manuscrit de Tacite. La citation qu'il en fait rentre évidemment dans la catégorie de celles qu'il avait imaginées.

[1] Clément d'Alexandrie, *Admonitio ad gentes*. Opera, p. 30 : « Avant de faire avec art et précision des images, les anciens érigeaient des colonnes et les adoraient. » Cf. Eusèbe, *Prépar. évang.*, liv. I, ch. 9 *in fine*.

[2] Clément d'Alexandrie, *ibid.*, p. 38 : « Ainsi Pygmalion, ce célèbre Cyprien, aima une statue d'ivoire; c'était celle de Vénus et elle était nue. » Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, XXXVI.

[3] Cf. nos *Études d'histoire religieuse*, ch. VII. La religion Solaire dans l'empire romain.

[4] Cf. Clément d'Alexandrie, *Stromata*, liv. I, p. 348. — Philostrate, *Vie d'Apollonios*, III, 8.

Ouvrons le IIe livre des *Histoires*. On y lit[1] :

« Ch. I : Titus était à Corinthe, ville de l'Achaïe, lorsque » des nouvelles sûres lui apprirent la mort de Galba...

» Ch. II : Après avoir longtemps balancé entre la crainte » et l'espérance, l'espérance l'emporta ; il revint en Orient... » Par des routes plus hardies, il gagna les îles de Rhodes, » de Chypre et ensuite la Syrie. Dans ce trajet, il eut le » désir de s'arrêter à Paphos pour y visiter le temple de » Vénus, temple célèbre chez les indigènes et chez les » étrangers. Je vais donner en peu de mots quelques détails » sur l'origine de ce culte, l'établissement du temple, la » forme de la déesse, qui n'est nulle part représentée de » cette manière.

» Ch. III : Une ancienne tradition attribue la fondation » du temple au roi Verianus, et ce nom, s'il fallait en croire

[1] Cap. I : Ubi Corinthi, *Achaiae urbe,* certos nuntios accepit de interitu Galbae...

Cap. II : His ac talibus inter spem metumque jactatum, spes vicit... Igitur oram Achaiae et Asiae ac laeva maris praevectus, Rhodum et Cyprum insulas, inde Syriam audentioribus spatiis petebat. Atque *illum cupido incessit adeundi visendique templum* Paphiae Veneris, *inclytum per indigenas advenasque.* Haud fuerit longum, initia religionis, templi situm, formam deae, *neque enim alibi sic habetur,* paucis disserere.

Cap. III : Conditorem templi *regem Verianum** vetus memoria,

* Ce nom constitue évidemment une erreur. Il a exercé la sagacité des éditeurs et des commentateurs. On l'a remplacé dans le manuscrit d'Agricola par *Venerianum.* Alciati proposait de lire *Uranium.* Cf. Giraldi, *Hist. Deor.* Synt. XII. Toutes les éditions modernes y ont substitué *Aeriam.*

La raison de cette modification du texte original est que dans les *Annales* (liv. III, ch. 62) le fondateur du temple de Paphos étant désigné sous le nom d'*Aerias* et non plus sous celui de *Verianus,* on ne pouvait laisser subsister une apparente contradiction entre deux chapitres de l'auteur. Aerias, il est vrai, a plus de raison d'être que Verianus. Aeria, comme Urania, était une des qualifications données à Vénus ; c'était aussi sous ce nom qu'on désignait parfois Chypre, quoiqu'il fût également donné à l'Égypte, à la Syrie, à la Crète, à Thasos.

Les copistes ont commis de si grossières fautes qu'il est permis de leur attri-

» certains récits, serait celui de la déesse elle-même. D'après » une opinion plus récente, le temple fut consacré par » Cinyre au lieu même où Vénus aborda en sortant de la » mer qui l'avait conçue ; mais il avait introduit la science et » les pratiques des aruspices... Il fut ensuite convenu que » les descendants de l'une et l'autre famille présideraient » au culte. Plus tard, pour qu'une race non indigène n'eût » pas la prééminence sur la race royale, les étrangers » renoncèrent à la science qu'ils avaient importée ; le prêtre » toutefois est toujours un descendant de Cinyre.

» On accepte toutes sortes de victimes ; mais les mâles » sont préférés. On a surtout confiance dans les entrailles » des chevreaux. Il est défendu d'ensanglanter les autels ; » on n'y offre que des prières et un feu pur ; et quoique » situés en plein air, ils ne sont jamais mouillés par la

quidam *ipsius Deae nomen* id perhibent. Fama recentior tradit a *Cinyra* sacratum templum, Deamque ipsam, conceptam mari, huc adpulsam. Sed scientiam artemque haruspicum *adcitam et cilicenta miram* intulisse* ; atque ita pactum ut *familiae utriusque* posteri caerimoniis praesiderent. Mox ne honore nullo *regium genus peregrinam stirpem* antecelleret, ipsa, quam intulerant, scientia hospites cessere : tantum Cinyrades sacerdos consulitur.

Hostiae, ut quisque vovit, sed mares deliguntur. Certissima fides haedorum fibris. *Sanguinem arae obfundere vetitum*** ; precibus et igne puro altaria adolentur, nec ullis imbribus, *quamquam in*

buer toutes celles qui se rencontrent dans un texte. Mais on peut cependant remarquer que le manuscrit de Poggio, le second Médicis, qui est si chargé de notes marginales, ne contient pas de correction au sujet de Verianus.

* Le sens de cette phrase nous paraît indéchiffrable. *Cilicenta miram* est ce que portent le manuscrit original et les premières éditions. Les uns y ont depuis substitué Cilicem Miram, d'autres Cilicem Thamyram ou Tamiram. Mais cela ne donne pas une grande clarté au texte.

** Fénelon amenant Télémaque à Chypre lui fait dire : « On présente seulement devant l'autel les bêtes qu'on offre... on les renvoie dans un lieu écarté où elles sont égorgées pour les festins des prêtres de la déesse. » — Cette tentative de conciliation repose sur une hypothèse absolument contraire aux rites du paganisme.

» pluie. La déesse n'est point représentée sous une forme » humaine; c'est un bloc arrondi, plus large à la base, se » rétrécissant au sommet comme une borne. On en ignore » la raison.

» Ch. IV : Après avoir contemplé les trésors et les of- » frandes des rois et les autres objets que les Grecs, épris » des vieux souvenirs, font remonter à une obscure anti- » quité, Titus consulta l'oracle d'abord sur sa navigation... »

Examinons maintenant ces passages.

Tout d'abord, on ne saurait comprendre qu'au moment où il devait avoir une si grande hâte de rejoindre son père dans les graves circonstances où se trouvait l'empire, Titus ait eu l'envie de faire une promenade archéologique dans l'île de Chypre. Consulter l'oracle, si l'occasion s'en présentait, mais agir promptement et repartir aussitôt, telle devait être son unique préoccupation.

C'eût été également une faute de composition de la part de l'historien, que d'arrêter la pensée du lecteur, qui n'a d'yeux en un pareil moment que pour Titus et Vespasien, sur une question mythologique sans lien avec le drame qui se déroule. Le sujet d'ailleurs était sans intérêt pour les Romains. Qui d'entre eux n'avait entendu parler du temple de Paphos? Il n'est donc pas vraisemblable que Tacite eût songé à faire ici une pareille digression.

Il en était autrement pour les hommes du XVe siècle; tout

aperto, madescunt. Simulacrum Deae non effigie humana; continuus orbis latiore initio tenuem in ambitum, metae modo, exsurgens; *et ratio in obscuro.*

Cap. IV : Titus spectata opulentia donisque regum, quaeque alia laetum antiquitatibus Graecorum genus incertae vetustati adfingit, *de navigatione* primum *consuluit.*

ce qui se rapportait aux cultes anciens était écouté avec empressement; nous-mêmes, de nos jours, nous excusons volontiers l'auteur, car c'est évidemment pour les modernes qu'il a parlé.

Mais que nous apprend-il de l'origine du culte et de l'établissement du temple?

Dès les premières lignes, nous remarquons des explications qui eussent été sans objet sous la plume de Tacite. Aurait-il eu besoin d'apprendre à ses lecteurs que Corinthe était une ville grecque et que le temple de Paphos était célèbre chez les indigènes et les étrangers? Il ne dit au contraire pas un seul mot d'éclaircissement au sujet de Cinyre; pensait-il que ce personnage fût plus connu du public que Corinthe et Paphos?

Pour ce qui est des rites, Boccace avait fait dire à Tacite qu'on ne sacrifiait que des animaux mâles. Cette erreur est rectifiée dans les *Histoires;* il est dit seulement que les mâles sont préférés, ce qui n'est peut-être pas encore complètement exact.

On trouve dans les *Histoires* un détail à propos des autels qui n'est pas dans la *Généalogie des Dieux*. « *Quoique* » *situés en plein air,* y lit-on, ils ne sont jamais mouillés » par la pluie. »

Cette particularité miraculeuse du temple de Paphos avait été rapportée par Pline l'ancien dans son *Histoire naturelle.* Il écrit[1] : « Paphos a un temple célèbre de Vénus » dont un autel n'est jamais mouillé par la pluie. » Il est évident, pour que le fait fût extraordinaire, que l'autel devait être à ciel ouvert. Pline n'avait pas besoin de le dire;

[1] *Hist. nat.*, II, 97 : « Celebre fanum habet Veneris Paphos in cujus quamdam aram non impluit. » Selon Claudien, c'était le temple lui-même que la pluie respectait. Cf. *Noces d'Honorius et de Marie.* Cette particularité se manifestait également dans plusieurs autres sanctuaires.

les autels destinés aux sacrifices étaient, en effet, élevés hors de l'édifice; ceux de Vénus, en particulier, étaient ordinairement dressés dans des bosquets.

Mais ce qui était chose connue au temps de Pline, ne l'était pas à la Renaissance. L'autel était alors généralement placé dans l'intérieur des églises; on était par suite naturellement porté à supposer qu'il en avait été ainsi pour les temples anciens. L'explication qu'ajoute l'auteur des *Histoires* pour éviter de l'embarras au lecteur, lui permettre de saisir le fait miraculeux, laisse voir qu'il pense lui-même que c'était exceptionnellement que ces autels se trouvaient en plein air[1]. C'est donc encore ici un moderne qui écrit pour des modernes.

En parlant de la forme conique ou pyramidale de l'emblème de Vénus, Boccace avait dit qu'elle n'avait aucune raison d'être. Quoique l'auteur des *Histoires* n'aille pas aussi loin que celui de la *Généalogie des Dieux,* il déclare qu'il en ignore la raison. Pas plus que l'opinion émise par Boccace, cet aveu ne saurait être attribué à un historien romain, surtout à un illustre historien qui aurait interrompu le cours de son récit pour faire une digression qu'il promettait devoir être intéressante et instructive.

On lit encore à ce propos dans les *Histoires* que la déesse n'était nulle part ailleurs représentée sous l'emblème qu'elle avait à Paphos[2]. Cette affirmation erronée, qui n'est pas dans Boccace, ne saurait non plus être mise au compte de Tacite. Des cônes portant l'inscription 'Αφροδίτη ont été

[1] C'est pourquoi le Père Hardouin, qui pourtant était fort savant, a cru devoir corriger le texte primitif de Pline et remplacer *aram* par *aream*. Cette substitution a été généralement adoptée.

[2] Boccace n'avait rien dit de semblable. Mais dans la table de la *Généalogie des Dieux* que fit Dominico d'Arezzo sur les instances de Coluccio Salutati, f° cxxi, on lit: « Venus secunda per amputationem testiculorum nascitur, libro III, cap. xxiii ubi ponitur *simulacrum mirandum.* »

retrouvés dans différentes parties de la Grèce. C'était aussi le même emblème que Vénus revêtait sous les noms d'Astarté, de Mylitta[1]. Il n'était d'ailleurs même pas spécial à Vénus; par sa nature il ne pouvait l'être. Un emblème pareil ou fort analogue était donné à d'autres divinités, et parmi elles à Junon, à Apollon, à Bacchus[2], à Baal[3].

Un écrivain du siècle de Trajan, renommé pour son savoir, ayant occupé de hautes fonctions dans le gouvernement romain, n'aurait certainement pas ainsi parlé de la grande déesse, une des conceptions emblématiques de la Nature, qui, sous des noms et des attributs divers, était presque universellement adorée dans l'empire et au delà de ses frontières.

Nous n'insisterons pas sur les divergences que présente ce chapitre des *Histoires*, comparé à celui de la *Généalogie des Dieux*. Ces divergences sont toutefois assez notables. Mais on ne peut s'empêcher de constater que, quel que soit le faible degré de confiance que l'on doive accorder au texte de Boccace, il est du moins assez clair. Dans les *Histoires*, au contraire, ce n'est que confusion et obscurité. Qui importa à Chypre la science des aruspices? Quelles sont les deux familles qui partagent le ministère du culte? Quelle est l'étrangère[4]? Le vers si vrai de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

ne nous vient-il pas inévitablement à la mémoire? Il est

[1] F. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*. IIe mémoire, p. 63.

[2] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, p. 349, 398. *Admonitio ad Gentes*, p. 30 et les sources indiquées.

[3] Burnouf, *Traduction de Tacite*. Voir aux notes sur le livre II des *Histoires* le remarquable article de M. Guigniaut, p. 423 et 424 : « Sur les médailles de Sidon, ainsi que sur certaines pierres trouvées dans les ruines de Carthage, on rencontre des figures coniques ou triangulaires, soit isolées, soit accouplées, qui doivent avoir trait au culte de Baal et de sa céleste épouse. »

[4] Cf. *ibid.*

peu admissible que ce soient des pages de Tacite que nous ayons sous les yeux.

Il ne valait pas la peine de détourner notre attention des événements de la guerre civile pour nous entretenir en termes aussi incohérents de l'origine du temple de Paphos. Et qui eût obligé Tacite à le faire? Évidemment rien. Poggio, au contraire[1], avait à faire figurer dans son travail les fragments, antérieurement à lui, attribués à l'écrivain romain.

La *Généalogie des Dieux* fut le premier ouvrage qui, au XIVe siècle, ait donné aux esprits curieux de connaître l'antiquité quelques notions sur les religions païennes dont l'étude avait été complètement délaissée au moyen âge. Aussi eut-elle, dit Ginguené, un succès prodigieux. Aucun humaniste du commencement du XVe siècle n'eût négligé de la lire. La sincérité de Boccace n'avait pas encore été mise en doute; il faisait autorité. En conséquence, reproduire dans les œuvres de Tacite les renseignements sur le culte de Vénus à Paphos que Boccace prétendait y avoir puisés était obligatoire pour Poggio; c'était un témoignage indispensable à offrir de leur authenticité.

Poggio a donc procédé à l'égard de la soi-disant citation de Tacite qu'il trouvait dans Boccace, comme il a fait pour celles données par Paul Orose, Tertullien, c'est-à-dire sans prendre le soin de s'enquérir si elles pouvaient être considérées comme exactes et sincères.

Aussi pouvons-nous remarquer qu'ici, comme en une foule de cas, se justifie et s'explique la remarque si juste de Désiré Nisard, que l'auteur des *Annales* et des *Histoires* est obscur et affecté quand il veut exprimer autrement que ses devanciers ce que ceux-ci avaient dit[2].

[1] Cf. *De l'Authenticité*, p. 194.
[2] D. Nisard, *Les quatre grands historiens latins*, p. 304.

L'introduction, dans les *Annales* et les *Histoires,* de passages faussement attribués à Tacite par des auteurs chrétiens de diverses époques, constitue, à notre avis, une des preuves les plus manifestes de la modernité de ces ouvrages.

Si, dans ses explications sur le culte de Vénus, l'auteur laisse voir qu'il est humaniste du xve siècle, peu au courant de la théologie ancienne, quand il retourne au récit historique, il se trahit encore par son procédé habituel.

Dion Cassius ne parle point du séjour de Titus à Chypre. Mais Suétone avait dit[1] : « Lorsque Galba parvint à l'empire, Titus fut envoyé pour le féliciter. Dès qu'il apprit que de nouvelles séditions venaient d'éclater, il retourna sur ses pas, et, s'étant rendu près de l'oracle de Paphos, il en acquit l'espoir d'arriver au pouvoir *alors qu'il le consultait sur le succès de sa traversée.* » Le texte du dernier membre de phrase est : *dum de navigatione consuluit.*

Or, au chapitre des *Histoires,* on lit, relativement à ce fait : *de navigatione primum consuluit.* Ce ne sont évidemment pas des expressions qui, sur un tel point, puissent se retrouver naturellement sous la plume de deux écrivains étrangers l'un à l'autre. L'emprunt textuel de ce membre de phrase est caractéristique; il donne une nouvelle preuve que le pseudo-Tacite eut toujours la *Vie des Césars* sous les yeux, même quand il puisait, soit dans Plutarque, soit dans Xiphilin ou Zonaras, soit dans la *Généalogie des Dieux.*

LE « DE CLARIS MULIERIBUS »

Vers 1470 parut, sans nom de lieu et sans date, un volume in-folio imprimé en caractères gothiques. Il était intitulé :

[1] Suétone, *Titus,* 5. Cf. *De l'Authenticité,* p. 184.

De claris mulieribus et attribué à Jean Boccace. L'ouvrage fut très goûté du public. Une nouvelle édition fut publiée en 1473; d'autres se succédèrent; mais toutes furent la reproduction de la première.

On y lit les vies d'un grand nombre de femmes célèbres, parmi lesquelles figurent Ève, Sémiramis, Junon, Cérès, Vénus, Jocaste, Lucrèce, Léontium, et des héroïnes modernes. Ce n'est toutefois pas sans étonnement que, dans les derniers chapitres, nous trouvons rapportées les vies d'Agrippine, mère de Néron; de Poppée, sa maîtresse; d'Épicharis, la courageuse et patriote courtisane; de Pauline, la noble épouse de Sénèque; de Triaria, la sanguinaire femme de Lucius Vitellius, frère de l'empereur. Ces récits ont été manifestement empruntés aux *Annales* et aux *Histoires* de Tacite[1], qui sont la source de la célébrité dont ces noms ont été entourés.

Le *De claris mulieribus* est-il bien une œuvre due à la plume de Boccace?

D. Manni[2] et avec lui la plupart des biographes de Boccace supposent qu'il avait composé deux ouvrages distincts : un *De casibus virorum illustrium* et un *De claris mulieribus*. Rien n'est certainement moins établi. Benvenuto d'Imola dit, il est vrai, dans ses *Commentaires du Dante*[3] : *Praecipue edidit (Boccacius) unum librum magnum et utilem* DE CASIBUS VIRORUM ILLUSTRIUM, *item libellum* DE MULIERIBUS CLARIS. Il a vraisemblablement voulu parler d'un seul ouvrage dans lequel une plus grande place était donnée aux hommes qu'aux femmes. Le livre de Boccace, en effet, n'était point et ne pouvait être intitulé simplement *De*

[1] Ch. 90, Agrippine; 91, Épicharis; 92, Pauline; 93, Poppée; 94, Triaria. Cf. *Annales*, XIII-XIV; XV, 51-57; XV, 60-64; XIV, XV, XVI. *Histoires*, II, 63; III, 77.
[2] *Istoria del Decamerone*, p. 70.
[3] *Del Paradiso*, XVI, 46.

casibus virorum illustrium, car il n'y était pas uniquement question d'hommes illustres, mais aussi de femmes, entre autres de Cléopâtre, Messaline, Zénobie, Rosimonde, Brunehaut, Romilde. Le dernier chapitre était consacré à Philippe de Catine, dont la récente fortune à la cour de Naples et l'épouvantable fin montraient que des rangs inférieurs de la société on ne pouvait s'élever aux premières places que par de ténébreuses et criminelles intrigues. Le titre de l'ouvrage était donc *De casibus virorum et feminarum illustrium*, et il répondait ainsi aux sujets qui y étaient traités. C'est ce que confirment d'ailleurs Giraldi[1], Tiraboschi[2] et d'autres encore[3].

Il semble, dès lors, que si Boccace avait écrit de nouvelles vies de femmes célèbres il en eût fait quelque addition, quelque suite aux précédentes et non pas un livre spécial.

Est-ce bien, d'autre part, l'auteur de la *Généalogie des Dieux* qui, dans le *De claris mulieribus*, aurait purement et sans explication, comme chose toute naturelle, mis au rang des femmes illustres nombre de déesses, et à ce titre aurait raconté les *Vies* de Cérès, reine de Sicile; Vénus, reine de Chyre; Isis, reine d'Égypte? Ce n'est pas admissible.

La preuve irrécusable que nous nous trouvons en présence d'une fraude littéraire nous est donnée par le 103e chapitre. On y lit la vie de Jeanne, reine de Jérusalem et de Sicile. Elle se termine ainsi : « Quand la reine fut morte, » son corps fut porté et exposé sur la place publique pour » qu'il fût vu de tout le monde et qu'on ne pût la supposer

[1] *Historia Deorum*, 12.
[2] *Storia della lett. ital.*, t. IV, l. III, ch. 2, § 44.
[3] La traduction publiée par Colard Mantion à Bruges, 1476, a pour titre : *La ruyne des nobles hommes et femmes*. Au sujet des intéressantes gravures qui ornaient ce livre, cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXIX, p. 87.

» encore vivante. Elle fut ensuite ensevelie avec tous les honneurs royaux. » Jeanne mourut en 1382. Boccace était alors dans la tombe : Comment aurait-il connu la fin tragique de cette princesse? comment nous en aurait-il parlé?

Le *De claris mulieribus* est donc l'œuvre d'un de ces éditeurs peu scrupuleux du xve siècle qui, pour vendre avec plus de profit les volumes sortis de leurs ateliers, les publiaient sous le nom d'écrivains dont la renommée était grande dans le monde des lettres.

LE « COMENTO SOPRA LA COMMEDIA DI DANTE ALIGHIERI »

L'Italie, au xive siècle, avait été profondément émue dans sa foi religieuse par la *Commedia* de Dante.

Malgré le mélange de la mythologie et des idées chrétiennes, malgré ce qui aurait dû, semble-t-il, paraître d'une audace singulière sinon hérétique, la mise au ciel par le poète et de sa propre autorité, ou mieux peut-être la divinisation d'une jeune femme morte récemment et devenue *lumière de la foi* pour lui, *opra di fede,* l'immortel poète n'en était pas moins l'écho fidèle, l'expression imagée et vivante de la doctrine de saint Thomas[1]. Aussi était-il lu et commenté le dimanche dans les églises. En 1373 Boccace, qui avait pris la robe ecclésiastique, fut chargé par la seigneurie de Florence de l'explication de la *Divine Comédie.* La foule se pressait à l'église Saint-Étienne, près du vieux pont, pour écouter l'auteur du *Décaméron,* la barbe devenue blanche, assis dans la chaire. Mais ces leçons ne durèrent pas bien longtemps; la maladie les suspendit, et le maître érudit, à la parole claire et captivante, mourut probablement en 1375.

[1] Cf. *Del Paradiso,* X, 98; XII, 110, 144; XIII, 32; XIV, 6.

L'admiration pour le poème ne fut pas moins grande au siècle suivant, et l'épithète de *Divina* qu'on lui donna ne fut que la consécration de l'enthousiasme national. Si les idées théologiques qui étaient exposées avaient perdu de leur intérêt, les cœurs se remplissaient d'orgueil, de joie, de tristesse ou d'indignation au souvenir des Vêpres siciliennes, de l'extinction de la maison de Souabe, des crises et des batailles qui troublaient Florence, de l'affranchissement de la Suisse, de l'abolition de l'ordre des Templiers, de la croisade contre les Albigeois, de la translation du siège pontifical à Avignon. On se réjouissait de voir justement punis ou glorifiés tous ces morts qui, dans l'antiquité ou les temps modernes, avaient fait retentir la terre du bruit de leurs noms. On désirait, par suite, bien connaître tous ces personnages mis en scène, et savoir aussi quelle était la réalité cachée sous les allégories. Les commentaires de la *Divine Comédie* étaient donc vivement désirés, recherchés et répondaient à un impérieux besoin des esprits. Aussi furent-ils nombreux.

Boccace avait-il mis par écrit les leçons qu'il faisait à ses auditeurs? Les explications qu'il avait données du haut de la chaire répondaient-elles aux désirs de la génération nouvelle, à sa curiosité historique? N'avaient-elles pas constitué plutôt des développements théologiques et moraux? Sans s'inquiéter de savoir s'il avait laissé des écrits sur la *Divine Comédie* et ce qu'ils contenaient, les vendeurs de manuscrits — éditeurs d'alors — s'empressaient de publier sous le nom de Boccace des commentaires du Dante et d'en tirer d'excellents profits.

Entre autres ouvrages sur ce sujet qui lui furent attribués, on voit à la bibliothèque Riccardiana, à Florence, un beau manuscrit in-folio intitulé : *Dante Aligeri; Commedia del*

Inferno, Purgatorio e Paradiso col comento di Giovanni Boccaccio. Il a été transcrit à Florence même, en 1458, par un personnage jouissant de la considération publique, Niccolo di ser Dino di Niccolo, qui faisait partie *dell' Arte della lana*[1]. Ce commentaire est depuis longtemps reconnu pour être manifestement apocryphe.

Le nom d'un auteur, sa notoriété, jadis comme de nos jours, donnaient de la valeur à un ouvrage, en facilitaient la vente. Boccace ne fut pas le seul personnage auquel on fit endosser la paternité de commentaires sur le Dante.

On en publia sous le nom de François d'abord, puis d'autres sous celui de son frère Pierre, tous deux fils du Dante[2]. Chez qui mieux que chez eux aurait-on pu connaître la pensée du divin poète? Aussi se laissa-t-on prendre à ces habiles mystifications.

Des presses de Vendelin de Spire sortit en 1477 un volume in-folio, en langue italienne, contenant des commentaires de la *Divine Comédie,* attribués à Benvenuto d'Imola. En même temps, en effet, que Boccace lisait et interprétait le poème du Dante à Florence, Benvenuto, son disciple, faisait de semblables lectures à Ferrare. Rien ne paraissait plus naturel que d'admettre qu'il eût laissé les notes écrites de ses leçons. Ce ne fut que plus tard, au siècle dernier, que Muratori dévoila la fraude en retrouvant et publiant le texte exact des Commentaires de Benvenuto. Ils différaient singulièrement de ceux donnés par Vendelin; ils étaient en outre écrits en latin et non en langue vulgaire.

Il est un commentaire du Dante qui fut, plus tard, présenté pour être, contrairement aux autres, incontestablement

[1] D. Manni, *op. cit.*, p. 102 et 103.

[2] *Id., ibid.* Sur les fils du Dante, cf. Tiraboschi, *op. laud.*, t. IV, liv. III, ch. 2, § 12.

l'œuvre de Boccace. Il avait pour titre : *Comento sopra la Commedia di Dante Alighieri*[1]. Les éditeurs déclaraient que l'illustre maître, surpris par la maladie et la mort, avait laissé son œuvre inachevée, qu'il s'était arrêté au milieu du XVII[e] chant de l'Enfer. L'authenticité du manuscrit ne pouvait être mise en doute, disait-on, car il avait fait l'objet d'un procès entre les héritiers de Boccace. A l'appui de cette affirmation, on produisait l'assignation, le procès-verbal de la comparution des parties en justice, la sentence rendue par le tribunal. Par suite, ce commentaire a été admis parmi les œuvres certaines de Boccace.

Dans ce *Comento sopra la Commedia di Dante,* arrivant au vers du IV[e] chant de l'Enfer,

Ovidio è'l terzo e l'ultimo è Lucano,

l'auteur parle de la conspiration ourdie contre Néron, à laquelle aurait participé Lucain, et il invoque au sujet de la mort du jeune poète le témoignage de Tacite : *secondo chè Cornelio Tacito scrive.*

Un peu plus loin, dans le même chant, il est question de Sénèque :

E vidi Orfeo,
Tullio e Livio e Seneca morale.

Le commentateur raconte alors la mort courageuse du philosophe, le montre s'ouvrant les veines et offrant une libation à Jupiter Liberator, *secondochè,* dit-il encore, *scrive Cornelio Tacito nel XV libro delle sue historie.*

Est-ce bien Boccace qui a cité Tacite? Ce nouveau commentaire a-t-il plus de droit à notre confiance que les autres?

Dans les pièces du procès entre les héritiers et les exécu-

[1] Boccaccio Giovanni, *Le sue opere*. Firenze, 1723-1724. Cillenio Zacclori. Fausse indication pour Napoli, 1723-1724. Laurenzo Cicarelli.

teurs testamentaires de Boccace auquel aurait donné lieu sa possession, le manuscrit original est ainsi décrit : « Un » traité ou plutôt une interprétation des XVI premiers » chapitres du Dante et portion du XVIIe en 24 feuilles et » 14 autres plus petites, lesquelles sont toutes en papier » de coton, non cousues ensemble, isolées les unes des » autres[1]. »

G. B. Ubaldini[2] prétend que l'original du *Comento* était de son temps aux mains de Lorenzo, fils de Francesco Guidetti. Il y avait donc lieu de penser qu'alors que tout ce qui avait été simplement copié par Boccace était religieusement recherché et conservé, un manuscrit contenant une œuvre originale, si intéressante à tous égards, n'aurait pu s'égarer. Devant la production de pages écrites de sa propre main, aucun doute n'aurait pu se produire. Mais quel n'est pas notre étonnement de constater que ce manuscrit si précieux a complètement disparu, qu'on ne sait ce qu'il est devenu et que nous n'en trouvons que des copies!

Elles sont nombreuses en revanche. A Florence, on en compte cinq à la bibliothèque Médicéo-Laurentienne; à celle des Uffizi, à la Magliabechiana, on en voit quatre; à la Riccardiana, il y en a une qui semble plus ancienne que les autres; mais elles sont toutes du XVe siècle au plus tard et fort défectueuses[3].

Nous sommes ainsi amenés à rechercher ce qui peut établir que les premiers éditeurs du *Comento* ont eu en mains un manuscrit original de Boccace. Examinons les

[1] D. Manni, *op. cit.*, p. 105.

[2] *Storia della casa degli Ubaldini*. Florence, 1588.

[3] Boccaccio Giovanni, *Le sue opere*. COMENTO. Prefazio : « E riscontrando tutte le citazioni degli autori latini le quali quasi tutte scontraffate si ravvi sano; il tutto ad operando con l'approvagione di persone le piu sentite e scienzate di questà città. »

documents judiciaires produits par eux pour justifier l'authenticité de leur publication.

Ils sont au nombre de trois[1] : 1° Une assignation en date du 20 février 1376 de Jacopo Boccaccio, frère de Giovanni, donnée à Lapo Bonamichi de comparaître devant le Conseil de la corporation des Banquiers pour s'entendre condamner à restituer le manuscrit du *Comento* qu'il détenait en qualité de séquestre; la propriété dudit manuscrit étant l'objet d'un litige entre Jacopo Boccaccio et le moine Martino. Jacopo déclarait agir en qualité de père et administrateur légal des biens de ses fils, légataires universels de leur oncle Giovanni. — 2° Comparution en date du 17 mars 1376 de Lapo Bonamichi, qui reconnaît détenir le manuscrit revendiqué, mais déclare qu'il ne peut en faire la remise ni à Jacopo Boccaccio ni à frère Martino, avant que la justice ait statué entre eux. Il offre, en attendant, de communiquer une à une, tant à Jacopo qu'à Martino, les feuilles du manuscrit pour en faire la transcription; il affirme en même temps que chacun des exécuteurs testamentaires a également le droit d'en prendre copie. — 3° Sentence du Conseil en date du 18 avril qui commet le légiste Parente da Prato pour étudier la question de droit et en faire un rapport.

Mais quelle fut la décision du Conseil, à qui fut adjugé le manuscrit? Aucun renseignement à ce sujet ne nous est donné; on ne sait aux mains de qui il aurait passé.

Si l'on veut rechercher les registres du Conseil de la corporation des Banquiers, on ne les trouve pas; on ne rencontre dans les archives de Florence aucune trace de ce procès. Il ne nous est révélé que par la transcription des documents ci-dessus dans un manuscrit in-folio de la collection Strozziana à Florence, transcription faite par

[1] D. Manni, *op. cit.*, p. 104-106.

Carlo Strozzi[1]. L'honorabilité du célèbre sénateur ne saurait être mise en doute; mais on est en droit de se demander où il en a pris copie. Avait-il su ou pu vérifier la sincérité de la source?

L'époque de la mort de Boccace, comme celle de sa naissance, n'est pas bien sûrement établie. Les uns le font mourir à Certaldo; selon d'autres, il aurait fini ses jours à Florence et aurait été inhumé à Santa Maria Novella. Ughelli, dans l'*Italia Sacra,* dit que Boccace décéda en 1372; Mathias Palmieri, dans la *Cronica,* place sa mort en 1375; cette date paraît confirmée par une lettre de Colluccio Salutati, et elle est par suite généralement regardée avec raison comme la mieux justifiée. Mais selon Vossius, qui croit devoir donner la préférence à l'autorité de Fontanini, la mort de Boccace n'aurait eu lieu que dans le courant de 1376. Si ce consciencieux érudit avait raison, la possession de son *Comento* n'aurait pu amener devant la justice, au commencement de la même année, Jacopo Boccaccio et Bonamichi. Nous n'insisterons pas, toutefois, sur la question que soulève la date de ces documents judiciaires.

Mais, considérée au point de vue juridique, la procédure ne peut vraisemblablement pas avoir eu lieu telle qu'elle nous est présentée. Comment, en effet, cette cause aurait-elle été portée devant le Conseil des Banquiers? Bonamichi, dit-on, faisait partie de la corporation. C'est possible. Mais ce n'était pas une affaire commerciale; c'était une affaire purement civile, poursuivie à la requête d'un tuteur non commerçant, et il semble que le Conseil n'aurait pu en connaître[2]. Puis, pourquoi le frère Martin n'intervient-il

[1] D. Manni, *op. cit.*, p. 103.

[2] Assez jalouses d'ordinaire les unes des autres, les diverses juridictions ne laissaient guère empiéter sur leurs attributions.

pas dans le débat? Les juges ne pouvaient décider contre lui sans l'entendre. Lui-même, en sa double qualité de légataire et d'exécuteur testamentaire[1], devait comparaître pour exposer et défendre ses prétentions.

La sentence du Conseil ne se comprend guère non plus. Pourquoi renvoyer à un légiste l'étude d'une question aussi simple? Jacopo Boccaccio réclamait le *Comento* comme héritage de ses enfants. Il suffisait de connaître la teneur du testament de Giovanni pour clore le débat. Il était dit, en termes clairs et précis[2], que *tous les manuscrits, excepté le bréviaire, étaient donnés au frère Martin.*

Observons encore qu'aucune des parties n'invoque ce testament comme base de leurs droits. N'en auraient-elles pas eu connaissance? Ce n'est pas supposable. On est donc tenté de penser que ce sont les éditeurs de ces pièces qui en ont ignoré le texte. Ce document n'a été, en effet, publié que fort tard[3].

A un autre point de vue, on doit remarquer que Lapo Bonamichi affirmait le droit pour lui et ses collègues de prendre copie du *Comento*. On ne saurait, en conséquence, admettre qu'ils n'en eussent pas usé. Comment alors expliquer qu'il ne nous en soit parvenu aucun manuscrit datant du XIVe siècle?

Il y a plus. S'ils avaient eu réellement lieu, les débats entre les exécuteurs testamentaires, les neveux de Boccace et le frère Martin, n'auraient point manqué d'avoir du retentissement à Florence. Les Colluccio Salutati, les Bruno, les Guarino, les Filelfo, les Niccoli, n'auraient pu l'ignorer. C'eût été donc chose parfaitement sue dans le

[1] On y fait figurer tous les autres.
[2] D. Manni, *op. cit.*, p. 110. *Del testamento di Giov. Boccaccio.*
[3] Cf. G. Boccaccio, *Le Lettere*. Éd. Corazzini : ILLUSTRAZIONI AL TESTAMENTO DEL BOCCACCIO, p. 420.

monde littéraire que Boccace avait laissé un commentaire inachevé du Dante, s'arrêtant au XVIIe chant de l'*Enfer*. Et s'il en avait été ainsi, aurait-on vu circuler sous son nom des ouvrages complets sur l'*Enfer,* le *Purgatoire* et le *Paradis?* A Florence même, en 1458, Niccolo di ser Dino aurait-il pris soin d'en faire, ainsi que nous l'avons vu, une magnifique copie, comme d'une œuvre certaine de Boccace?

Il faut, en conséquence, convenir que le *Comento* n'a pas été connu des hommes de lettres florentins de la première moitié du XV[e] siècle; que les documents judiciaires produits à son sujet n'ont aucun caractère de certitude; que nous ne possédons aucun manuscrit du XIV[e] siècle. L'ouvrage ne fut imprimé pour la première fois qu'en 1724, à Naples. Et remarquons que, malgré tant de preuves de sincérité dont on prétendait revêtir la publication, l'éditeur crut alors devoir en dissimuler l'origine, donner à croire qu'elle sortait des presses de Florence, et qu'elle était due aux compatriotes de l'illustre érudit. L'authenticité de ce *Comento* est donc plus que douteuse; il ne saurait ainsi servir à établir que Boccace ait connu les œuvres attribuées à Tacite.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur l'antiquité et la valeur du manuscrit que Poggio mit au jour, il est certain qu'avant lui aucun érudit italien ne connaissait les *Annales* de Tacite. Quand il en est question chez un écrivain du XIV[e] siècle, on peut, nous en sommes convaincu, affirmer qu'on a sous les yeux un ouvrage ou une citation apocryphe.

Voilà, cher et honoré Préfet, les réflexions que m'ont suggérées les précieuses et intéressantes communications

que vous avez bien voulu m'adresser. Vous les accueillerez, j'en suis sûr, avec une bienveillante attention. Votre esprit élevé sait souffrir la contradiction sans en être blessé; il admet que dans la recherche de la vérité on puisse différer d'avis, tout en professant de mutuels sentiments de sympathie et d'estime.

CHAPITRE II

TACITE ET LE CULTE DE SÉRAPIS

Le culte gréco-égyptien en Italie. — Le chapitre des « Histoires » relatif à Sérapis. — Le récit a été tiré de l'« Isis et Osiris » de Plutarque. — L'auteur s'est aussi servi d'un passage de Clément d'Alexandrie.

LE CULTE GRÉCO-ÉGYPTIEN EN ITALIE

Ce que l'auteur des *Histoires* nous a dit du culte de Vénus nous amène à examiner ce qu'il rapporte de celui de Sérapis. Nous reconnaîtrons dans ce nouveau chapitre le même caractère de modernité que présente le précédent.

D'une importance secondaire aux rives du Nil sous les dynasties pharaoniennes et les rois de Perse, le culte d'Osiris-Apis, ou Sérapis, se confondit sous les Lagides avec celui d'Isis; il prit une importance capitale et servit à opérer en quelque sorte une fusion religieuse entre les indigènes et les conquérants grecs. Née ainsi d'une double source, de l'antique sagesse égyptienne et de la civilisation hellénique, cette religion réformée ou modifiée n'avait pu se constituer que sur des conceptions élevées de la divinité et des règles de haute morale sociale et privée. Elle eut certainement ses Basile et ses Chrysostome. Alors que la plupart des dieux ou déesses symbolisaient diverses forces particulières de la Nature, Sérapis en représentait l'unité à la

fois puissante et intelligente, imprimant son action dans les manifestations de la vie et les transformations de la mort[1].

Le zèle apostolique dévorait les prêtres isiaques et les portait sur tous les points du globe. Par leurs infatigables et persuasives prédications les doctrines gréco-égyptiennes parvinrent, sous les Césars, à constituer la religion dominante des populations africaines, asiatiques, européennes du bassin de la Méditerranée, d'Alexandrie aux colonnes d'Hercule[2]. En attendant l'invasion mazdéenne de Mithra, Sérapis s'installait dans les sanctuaires les plus antiques, les plus vénérés; à Délos même il devenait en quelque sorte le parèdre d'Apollon[3].

Le culte alexandrin s'établit de bonne heure dans l'Italie méridionale. Pompéi avait un temple égyptien dont il reste encore des ruines; parmi les débris précieux qu'on en a retirés et qui ont été portés au musée de Naples, se voient des bas-reliefs représentant Sérapis. Le riche musée possède aussi un beau buste du dieu, en marbre, qui provient d'un temple de Pouzzoles. Les nombreuses collections d'objets de toute sorte relatifs aux pratiques religieuses qui ont été retrouvés sur le sol de la Campanie, attestent l'expansion du culte isiaque; elles montrent que Pétrone n'exagère peut-être pas trop quand il dit que c'était par chargements entiers de navires que les prêtres et les statuettes arrivaient d'Alexandrie en Italie[4].

On constate que déjà, vers l'an 219 avant notre ère, Sérapis était honoré dans la ville de Numa. Un décret du Sénat dut, pour le maintien des traditions nationales,

[1] Clément d'Alexandrie, *Admonitio ad gentes.*

[2] *Id., ibid.* Tertullien, *Ad nationes*, VIII.

[3] Jacob Spon, *Voyage d'Italie, de Grèce et du Levant*, t. I, p. 140, INSCRIPTIONS : Délos, p. 375.

[4] Pétrone, *Satiricon*, XI.

ordonner la démolition de ses autels. Toutefois son prestige était si considérable que, malgré la proscription prononcée contre lui, le dieu conserva ses adorateurs; au temps de Cicéron il eût obtenu, dit-on[1], les honneurs du Capitole sans l'opposition des consuls Pison et Gabinius. Après l'annexion de l'Égypte à l'empire romain, les triumvirs et les Césars permirent d'élever sur les rives du Tibre des sanctuaires à Isis et à Sérapis[2].

Ainsi répandu, le culte gréco-égyptien ne pouvait être entièrement secret. On voit par des peintures murales que les riches adeptes se plaisaient à placer dans leurs demeures et à offrir aux yeux des visiteurs la représentation de leurs cérémonies religieuses. En nombre de cas d'ailleurs elles se pratiquaient publiquement.

Une fresque d'Herculanum transportée à Naples nous fait assister à l'invocation quotidienne[3].

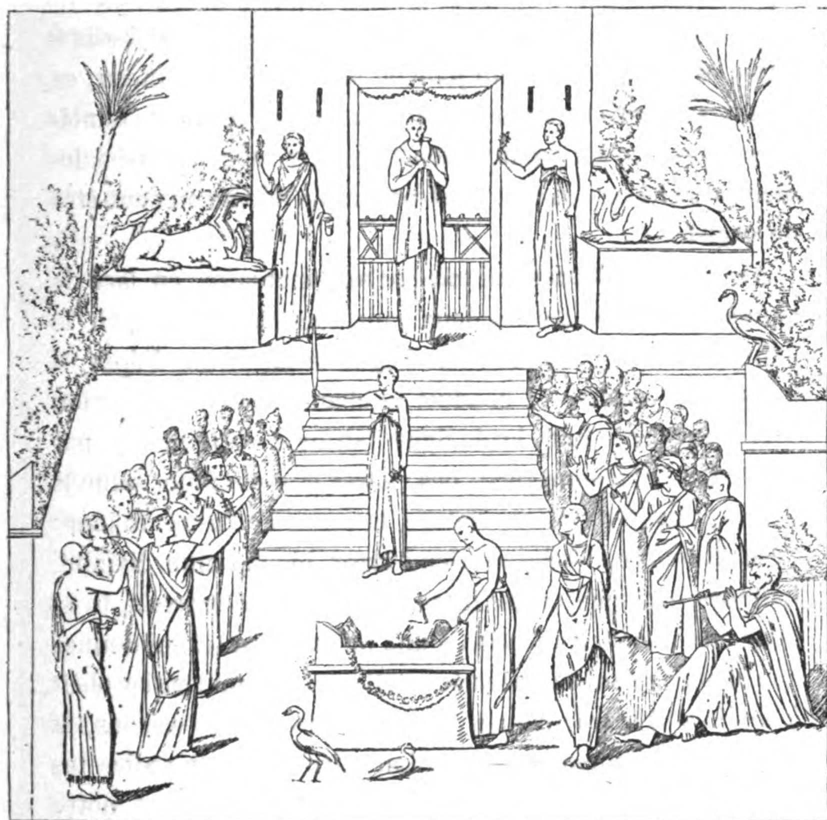
Les prêtres attachés au temple se sont levés avant l'aube conformément à leur règle; après quelques cérémonies intérieures ils ont ouvert les portes et procèdent à la célébration de l'office dans la cour, *vestibulum*. C'est jour de hiéroménie[4].

L'encens brûle sur un autel quadrangulaire orné de guirlandes. Un *hiérostylite,* ou prêtre chargé des cérémonies extérieures, active la flamme du foyer avec un éventail, *flabrum;* il a, comme sa fonction l'exigeait, la tête rasée; sa tunique, attachée à la poitrine, laisse ses bras nus et libres. Près de lui est un *pastophore,* ministre d'un rang supérieur; d'une main il tient élevé au-dessus de l'épaule

[1] Tertullien, *Apologétique,* 6.
[2] Dion Cassius, *Histoire rom.,* l. XLVII, ch. 15. Cf. Ovide, *Art d'aimer,* I, 78.
[3] Cf. Apulée, *Métamorphose,* XI. Clément d'Alexandrie, *Stromata,* l. V.
[4] Les jours ordinaires la prière matinale n'était pas accompagnée de musique.

un instrument en forme de lance; l'autre est armée de la verge de surveillant.

A chaque extrémité de la terrasse où s'ouvre la porte du sanctuaire, sont placés des sphinxs, emblèmes de la sagesse et de la puissance divines. L'entrée, fermée par une balus-



trade, est ornée d'une couronne et de guirlandes de fleurs. A droite un officiant agite son sistre. A gauche est une prêtresse dont la chevelure flotte sur les épaules; d'une main elle tient un sistre, et de l'autre le seau d'argent qui renferme l'eau sainte de la régénération. Au milieu est le

pontife principal, le prophète ou *hiérophante;* il est vêtu d'une longue tunique qu'une *palla* isiaque recouvre jusqu'aux genoux; il porte dans ses plis l'ampoule sacrée, symbole visible de la mystérieuse divinité.

Au premier rang des assistants est un autre pastophore; de la main droite il fait vibrer le sistre, de la gauche il tient une *croix,* signe de la vie céleste. Vis-à-vis de lui, assis à terre, est un musicien qui joue de la flûte. Son manteau, sa barbe, ses cheveux ramenés en boucles sur le front, témoignent que ce n'est point un fonctionnaire religieux spécialement attaché au temple: c'est un simple adepte ou peut-être un gagiste.

Au pied des degrés qui mènent au sanctuaire, en face de l'autel, debout entre les deux rangs des fidèles, se voit le maître de chœur; muni d'une baguette en forme d'épée, il marque la mesure et conduit le chant. Sous sa direction l'assistance, les bras levés dans l'attitude de la prière, par des hymnes accompagnées des sistres et de la flûte, salue la bonne et toute-puissante Nature, la venue de l'astre du jour:

« O Lumière, Verbe resplendissant, bienfaisante divinité, toujours prodigue de tes largesses envers les mortels, tu as pour eux la douce affection d'une mère. C'est toi qui donnes aux cieux leur mouvement de rotation; le monde entier obéit à tes lois; l'harmonie des astres, le retour des saisons, la docilité des éléments, tout est ton ouvrage. Pour redire tes louanges trop faible est notre voix, trop faible est notre pensée. Mais de notre cœur nous ferons un temple où tu seras sans cesse adorée. Les choses de la terre ne sont qu'apparence de la vérité et corruption. Puisse notre âme purifiée mériter de retourner au céleste séjour et se joindre à ceux qui y célèbrent les louanges divines[1]. »

[1] Clément d'Alexandrie, *loc. cit.* — Pétrone, *Métamorphose,* XI. — Hermès

Bientôt tombant à genoux, la tête courbée vers la terre, l'assistance témoignera, à la fin du service religieux, sa soumission et sa reconnaissance envers la puissance suprême de l'univers[1].

La foule des fidèles présente deux groupes placés de chaque côté de l'autel. On y voit des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux; ils ne sont point revêtus de la tunique blanche; ils portent des costumes variés de formes et de couleurs, et les hommes n'ont point la tête tonsurée. Ce sont des initiés qui, après l'office, iront vaquer à leurs affaires.

Par la dignité ordinaire de leur vie, les prêtres égyptiens et leurs disciples s'étaient acquis partout la considération générale[2].

LE CHAPITRE DES « HISTOIRES » RELATIF A SÉRAPIS

Sous les Ptolémées la terre des Pharaons avait été transformée; elle était devenue grecque. Alexandrie avait acquis l'hégémonie de la race hellénique.

Auguste, Tibère, Caïus, Claude, Néron, tous les Césars avaient donné des témoignages efficaces de l'intérêt qu'ils portaient à la prospérité de l'Égypte et du respect qu'ils professaient pour ses cultes. Aussi de nombreuses inscriptions en leur honneur ornaient-elles les murailles des temples.

Dans les troubles et les guerres civiles qu'à la mort de Néron provoquèrent les compétitions à l'empire, les suffrages des populations constituaient un utile appui à la

Trismégiste. *Pimander*. HYMNES, 1, 13, 16. — Lorsque les chrétiens eurent démoli le temple de Sérapis, beaucoup d'adorateurs du dieu passèrent du côté des vainqueurs. Le fond des croyances ne manquait pas d'analogie; aussi saint Jérôme se félicitait-il de ce que *Sérapis fût devenu chrétien*. *Epist.*, l. VIII : Jam et Aegyptius Serapis christianus factus est.

[1] Vitruve, l. VIII, PRÉFACE.

[2] *Métamorphose*, XI.

valeur des légions, et Vespasien ne manqua point de les rechercher.

L'Égypte s'était déclarée pour Othon; elle avait gravé son nom sur des bas-reliefs de ses temples; en son nom encore elle avait frappé des monnaies. Avant de faire voile pour l'Italie, le rival de Vitellius s'était rendu à Alexandrie afin de gagner les suffrages de la grande ville. Se donnant pour le vengeur d'Othon, le continuateur de sa politique, il tint nécessairement à se dire le favori de Sérapis, dont les adorateurs étaient répandus dans tout l'empire.

Si l'on en croit la tradition[1], Vespasien opérait au nom de la suprême divinité des guérisons miraculeuses. Il rendait aux paralytiques l'usage de leurs membres; il redonnait la vue aux aveugles en humectant leurs paupières de sa salive; il se faisait introduire dans le sanctuaire du Serapeum et demandait qu'on le laissât seul avec le dieu pour conférer avec lui sur le destin de l'empire.

Après avoir raconté ces faits, l'auteur des *Histoires* entreprend de nous parler du culte alexandrin comme il avait parlé de celui de Vénus à Paphos, à propos du passage de Titus à l'île de Chypre. Examinons ce qu'il en dit.

Tout d'abord, ce n'est pas sans étonnement que nous le voyons considérer Sérapis comme une divinité adorée des seuls Égyptiens, traiter leurs cultes de vaines et grossières croyances, et l'écoutons dire dédaigneusement : *Serapidis dei quem dedita superstitionibus gens ante alios colit.* Est-ce là le sentiment que devait avoir de l'opinion publique d'Alexandrie, foyer des sciences et des lettres, un Romain

[1] Cf. Xiphilin, *Histoire romaine,* l. LXVI, ch. 8. — Suétone, *Vespasien,* 7. On peut remarquer la combinaison constante de ces deux auteurs dans les *Histoires.* Suétone : *E plebe quidam* luminibus orbatus. *Histoires : E plebe alexandrina quidam* oculorum tabe notus.

éclairé du temps de Trajan? N'est-ce point là au contraire un écho des diatribes lancées contre leurs adversaires par les apologistes chrétiens[1]? Le terme de *superstitio* pris en mauvaise part n'en est-il pas le témoignage?

Quelle surprise encore pour nous d'entendre l'auteur exprimer la prétention d'aborder en cette circonstance un sujet non encore traité par les écrivains latins : *Origo dei nondum nostris celebrata!* Alors que depuis plus d'un siècle l'Égypte était devenue une province de l'empire; qu'administrateurs de tous rangs, publicains, officiers, soldats, marins, marchands, affluaient dans l'ancien royaume de Cléopâtre, était-il possible qu'aucun Romain n'eût écrit la relation de son voyage, n'eût fait connaître à Rome les croyances et les cultes des Égyptiens?

Sans avoir besoin de passer la mer, les habitants de l'Italie et de la capitale n'étaient-ils pas obsédés par les prédications des missionnaires isiaques et celles de leurs affiliés? Quand les consuls s'opposèrent à l'admission de Sérapis au Capitole, n'avaient-ils pas dû exposer quelles idées représentait le dieu et quels motifs devaient le rejeter hors de Rome? Les augures et les pontifes, qui avaient charge de défendre la religion nationale et parmi lesquels figuraient des hommes éminents, tels que les Scevola[2] que vénérait Cicéron, n'avaient-ils pas dû écrire des traités ou des mémoires pour exposer et réfuter les doctrines du culte étranger?

Comment Tacite aurait-il ainsi pu se flatter d'être le premier à faire connaître à ses compatriotes ce qu'était Sérapis? Comment en aurait-il parlé comme d'une divinité cantonnée

[1] Tertullien, *Apologétique*, 24 : Aegyptiis permissa est tam vana *superstitionis* potestas, avibus et bestiis consecrandis.

[2] Cf. Cicéron, *De Amicitia*, 1.

aux bords du Nil? Nous dirons plus : il n'aurait vraisemblablement pas songé à les entretenir, sans y être amené autrement que par hasard, d'un sujet aussi connu d'eux.

Nous devons donc reconnaître encore ici, sous le nom de Tacite, un érudit moderne, un homme qui se sent, au réveil des études de l'antiquité, le droit d'annoncer à ses contemporains qu'il se propose de leur apprendre des choses qu'ils ignorent encore et qui doivent les intéresser.

D'autre part, ce qui eût préoccupé un historien, surtout un historien comme Tacite, c'est-à-dire un homme politique, un ami de Pline et de Trajan, ce qu'il se fût gardé de passer sous silence, c'étaient les points où la religion égyptienne était en opposition avec celle de Rome; il aurait eu à cœur d'exposer en quoi le culte de Sérapis différait de celui qu'avait institué Numa, dont Rome avait été si longtemps jalouse, et qui avait tant contribué, croyait-on, à lui assurer la domination du monde[1]. Fallait-il craindre ou non l'extension du culte étranger? Que penser de la politique des princes qui la favorisaient? Voilà les questions qui inquiétaient les esprits sérieux; au lieu de les aborder, l'écrivain conte des billevesées.

« Quant au dieu lui-même, dit-il, les uns pensent que c'est » Esculape, parce qu'il guérit les maladies; pour d'autres » c'est Osiris, la plus ancienne divinité de cette nation; » d'autres enfin le prennent pour Jupiter, l'arbitre souverain » des choses; le plus grand nombre estime, d'après les » attributs qui le désignent ou d'après leurs propres conjec» tures, que c'est Pluton. »

[1] Tertullien lui-même (*Apologétique,* 6) croit devoir dire : « Les consuls Pison » et Gabinius avaient interdit l'entrée du Capitole, c'est-à-dire du palais des dieux, » à Sérapis.... Vous avez rétabli ces divinités dans tous leurs honneurs. Où est la » religion de vos pères? Où est le respect qui leur est dû? Vous dégénérez en tout » des exemples qu'ils vous ont laissés. »

Un Romain de rang élevé n'aurait-il pas su davantage au sujet de Sérapis[1]?

Laissant de côté le point de vue théologique ou politique, l'auteur des *Histoires* va-t-il au moins, en parlant de l'entrée de Vespasien dans le temple, donner une description, même sommaire, du merveilleux monument[2]?

Sur une colline s'élevait le *Serapeum;* on y montait par cent degrés; une multitude de voûtes éclairées par des lampes le soutenaient. Il renfermait dans sa vaste enceinte plusieurs cours carrées qu'environnaient de magnifiques bâtiments. Les uns contenaient l'immense et riche bibliothèque, logeaient les poètes, les philosophes, les grammairiens, les mathématiciens, les astronomes, les savants divers qui en avaient la garde. Un autre formait le collège des élèves. D'autres étaient destinés aux prêtres, aux pastophores, aux servants du culte. Là se trouvait également la nilomètre, colonne où l'on indiquait le volume d'eau répandu par ce fleuve dans les plaines, et la population anxieuse venait s'enquérir auprès du *hiérogrammate,* ou astronome, du sort de la récolte. Quatre rangs de galeries, avec des portiques, ornées de statues, offraient en outre au public de longs promenoirs.

C'est à ce foyer de la science hellénique qu'était placé le sanctuaire de Sérapis. De riches colonnes en décoraient l'entrée; il était tout de marbre et, à l'intérieur, trois lames de cuivre, d'argent et d'or en revêtaient les murs. Dans la *cella* se dressait la colossale statue du dieu. Symbole de l'universalité de la Nature, elle était formée de toutes sortes de matériaux, or, argent, cuivre, plomb, étain, pierres

[1] En parlant des assimilations qu'on tentait de faire avec Pluton, Bacchus, Osiris, Plutarque dit: Le nom de Sérapis leur est commun à tous, ainsi que le savent les initiés au culte égyptien. (*De Iside et Osiride,* XXVIII.)

[2] Cf. Rufin, *Hist. eccl.,* l. II, ch. 24. — Socrate, *Hist. eccl.,* l. VII, ch. 20.

précieuses et, par suite, apparaissait noire. Sa tête était couverte du mystérieux boisseau entouré d'épis de blé, emblème de la fertilité accordée à la terre et des sages mesures à prendre en prévision des années de disette[1]. Ses bras touchaient aux parois. A certains jours le soleil levant, pour honorer et animer sa propre effigie, venait reposer ses rayons sur les lèvres du colosse.

Un Tacite ne pouvait ignorer ces choses. Comment donc, s'étant proposé de parler du dieu et de son temple, les aurait-il passées sous silence? Comment aurait-il pu se dispenser de rappeler par quelques lignes la grandeur et la célébrité du merveilleux édifice? Ces lignes nécessaires, inévitables en pareil cas, nous les cherchons en vain dans l'ouvrage publié sous son nom.

LE RÉCIT A ÉTÉ TIRÉ DE L'« ISIS ET OSIRIS » DE PLUTARQUE

Les deux chapitres consacrés dans les *Histoires* au culte de Sérapis roulent uniquement sur la statue du dieu, que l'auteur ne connaît guère, et qui se trouvait dans le temple, dont il ne parle pas.

Il rapporte que le premier des Ptolémées, occupé de l'organisation administrative et religieuse d'Alexandrie, eut un songe durant lequel un dieu lui apparut sous les traits d'un jeune homme d'une éclatante beauté. Le dieu prescrivit au roi d'envoyer ses amis les plus sûrs dans le Pont pour en rapporter sa statue sur la terre égyptienne; cette statue

[1] Les docteurs chrétiens voulurent assimiler Sérapis au Joseph de la Bible. Ils se basaient sur ce que les livres hébraïques contaient du fils d'Isaac, de l'explication donnée au pharaon de son songe des sept vaches grasses et des sept vaches maigres et du conseil de mettre en réserve une part des récoltes des bonnes années pour servir dans les mauvaises. Ils en prétendaient faire l'initiateur de la sagesse et de la prévoyance du gouvernement égyptien. Cf. Tertullien, *Ad nationes*, 8; — Ruffin, *Hist. eccl.*, l. II, ch. 23.

deviendrait le gage de la prospérité du royaume. L'héritier d'Alexandre s'adressa d'abord aux prêtres indigènes pour avoir l'explication de son rêve. Ceux-ci ayant confessé leur impuissance, il recourut à un Athénien du nom de Timothée. Le Grec alors lui révéla que le dieu vu en songe était Jupiter-Pluton et que c'était à Sinope que se trouvait sa statue. Son trouble étant dissipé, Ptolémée oublia l'apparition du fantôme. Mais une seconde injonction nocturne le décida à faire partir une ambassade chargée d'offrir de riches présents au roi de Sinope, qui se nommait Scydrothémis, et de lui demander la cession de l'effigie divine. Le dynaste paphlagonien hésite; il fait traîner les négociations en longueur. Ses sujets eux-mêmes interviennent, entourent le temple, s'opposent au départ de leur dieu. Mais celui-ci, on ne sait comment, se trouve embarqué sur la trirème égyptienne et, par un nouveau prodige, en moins de trois jours, arrive devant Alexandrie.

Ce récit de l'intronisation à Alexandrie de la statue de Sérapis nous est donné comme le plus vraisemblable, le plus généralement admis. L'auteur pouvait bien le croire, car il n'est que la reproduction d'un chapitre de Plutarque : c'est un fragment du *De Iside et Osiride*[1].

La copie n'est évidemment pas complètement textuelle. Selon son procédé habituel, commun à tout faiseur de pastiche, le pseudo-Tacite a soin d'y faire entrer quelques parties qui lui sont propres; mais ces différences ne consistent que dans l'amplification de quelques détails. Ainsi le roi de Sinope, que Plutarque ne désigne pas, est affublé dans les *Histoires* du nom de Scydrothémis. Plutarque dit simplement : « Avec beaucoup de patience, d'efforts,

[1] Plutarque, *De Iside et Osiride*, 28.

et providentiellement secondés, les envoyés de Ptolémée réussirent à dérober et emporter la statue. » Ces lignes deviennent, dans les *Histoires,* le thème de tout un chapitre, le 74e, qui n'en est que le développement littéraire. Aussi la similitude des récits est-elle indiscutable; elle est d'ailleurs unanimement reconnue.

« Tandis que les autres versions antiques, dit M. Fabia[1], » sont en désaccord, même sur les points les plus importants avec le récit de Tacite, la concordance est au contraire » frappante entre ce récit et la version de Plutarque. Les » deux auteurs racontent de la même manière le songe du » roi Ptolémée, qui a recours pour en avoir l'explication aux » personnes de son entourage grec. Celles-ci apprennent des » voyageurs qui ont été dans le Pont que le dieu du songe » se trouve à Sinope et répond à Jupiter-Dis; Ptolémée » envoie une ambassade à Sinope; les négociations avec le » roi de Sinope traînent longtemps; puis le dieu se transporte » miraculeusement de Sinope à Alexandrie. Il n'y a aucune » divergence. »

Le savant critique ajoute : « L'explication naturelle de la » parenté des deux récits est la communauté de source... » Plutarque cite à plusieurs reprises Manéthon comme source » de son traité. D'où la conclusion, au moins très logique, » que la Ἱερα βίβλος de Manéthon est la source commune de » Plutarque et de Tacite. »

En constatant les similitudes de récit et d'appréciation des événements politiques de Rome qui se rencontrent dans la *Vie des Hommes illustres* et dans les *Histoires,* M. Fabia déclare, nous l'avons fait remarquer[2], que Plutarque aurait suivi les mêmes annalistes romains que Tacite. Ne serait-il

[1] *Sources de Tacite,* p. 245-246.
[2] Cf. PRÉFACE.

pas surprenant que le hasard eût conduit Tacite à son tour à puiser dans le même auteur égyptien que Plutarque?

D'un autre côté, si nous ne pouvons savoir ce qu'avaient dit ces annalistes romains, dont nous n'avons pas les écrits; si nous ne pouvons constater qu'ils avaient rapporté, ainsi qu'on le suppose, les mêmes choses que Plutarque et Tacite, nous ne savons pas non plus ce qu'avait écrit Manéthon de Sérapis. Nous ignorons s'il avait parlé de sa statue et à plus forte raison s'il l'avait fait dans les mêmes termes que les deux auteurs. Il est même plutôt à penser que Manéthon, contemporain des premiers Ptolémées, chargé de faire connaître en langue grecque les anciennes traditions de l'Égypte, ne traita point des innovations contemporaines apportées par la politique des princes macédoniens. La communauté de source n'est ainsi ni prouvée ni même vraisemblable.

On est donc, en ce cas, autorisé à présumer que l'un des auteurs a dû puiser chez l'autre. Or, il est clair que jamais Plutarque n'aurait songé à chercher dans une Histoire des Césars des renseignements sur Sérapis, alors qu'il avait en Orient tant d'éléments d'information. Il est au contraire naturel de penser que l'auteur des *Histoires* a utilisé le *De Iside et Osiride,* ouvrage qui s'occupait spécialement et avec étendue de la question. De plus, à la façon dont il parle du culte égyptien, on peut reconnaître que celui qui s'est servi de Plutarque n'était pas un écrivain au courant des affaires de l'empire au temps de Tacite.

L'AUTEUR DES « HISTOIRES » S'EST AUSSI SERVI D'UN PASSAGE DE CLÉMENT D'ALEXANDRIE

Si maintenant nous cherchons à savoir comment notre pseudo-Tacite a laissé de côté tant de points intéressants,

essentiels sur le culte alexandrin, pour ne s'occuper que de la provenance de la statue placée dans le Serapeum, nos présomptions vont devenir certitude : nous allons reconnaître en lui un humaniste italien.

Quand, au XVe siècle, l'enthousiasme pour la littérature, la philosophie, la science des Grecs et des Romains amena le désir de savoir quelles avaient été leurs croyances et leurs pratiques religieuses, on dut rechercher les premiers renseignements à cet égard dans les Pères de l'Église. Presque tous les documents de source originale avaient disparu. C'est par les diatribes dirigées contre les cultes anciens qu'on commença à les connaître, en attendant que l'étude des monuments figurés, des inscriptions lapidaires, des médailles, ait permis de se faire à leur sujet des idées plus étendues et plus exactes.

Dans la guerre faite au paganisme, les apologistes de l'église chrétienne, écrivant principalement pour les masses, s'occupaient d'ordinaire assez peu des doctrines théologiques de leurs adversaires. Ils cherchaient surtout à détruire les légendes qui entouraient les figures ou symboles, les objets vénérés du culte ennemi; ils s'attachaient à nier leur caractère divin, l'origine miraculeuse qu'on leur attribuait, à montrer qu'ils étaient faits de main d'homme, avec du marbre, de la pierre, du bois, ainsi que des ustensiles journaliers. C'était le sujet ordinaire des traités contre les Gentils[1].

Clément d'Alexandrie[2], après avoir passé en revue les effigies célèbres d'une foule de temples, s'exprime ainsi : « C'est à des artistes crétois, nommés Scylos et Diphœnos, » que l'on doit les statues de Castor et de Pollux qui sont

[1] Cf. Tertullien, *Apolog.*, 16.
[2] *Admonitio ad gentes.*

» à Argos, celle d'Hercule à Tirynthe, celle de Diane à
» Sicyone. Mais pourquoi m'arrêter à tant d'objets secon-
» daires, tandis que je puis vous montrer *l'origine de ce*
» *grand démon qui est regardé comme digne par excellence*
» *du culte et de la vénération de tous les humains?* Il en
» est qui osent prétendre qu'il n'a pas été fait de main
» d'homme, ce fameux Sérapis égyptien! mais d'autres écri-
» vent qu'il fut envoyé en présent à *Ptolémée Philadelphe*
» par les habitants de Sinope en reconnaissance de l'envoi
» de froment qu'il leur avait fait en un temps de famine; *et*
» *c'est la statue de Pluton que Ptolémée reçut et plaça sur*
» *la colline qu'on appelle aujourd'hui Racotis, où est le*
» *temple consacré à Sérapis... Isidore* SEUL *dit que la statue*
» *fut donnée par les habitants de Séleucie près d'Antioche,*
» alors qu'éprouvés par une disette ils avaient été approvi-
» sionnés de blé par Ptolémée. »

Les glossateurs du Père de l'Église grecque n'avaient certainement pas manqué de mentionner à l'appui de son affirmation le témoignage de Plutarque. Cette mention, en effet, reproduite dès les premières éditions des œuvres de Clément, avait été tirée, comme habituellement la plupart des notes qui accompagnaient les textes, des commentaires joints aux manuscrits. Tous ceux donc qui avaient lu ce passage du docteur alexandrin avaient pu le confronter avec le *De Iside et Osiride*. Tel a été le cas du pseudo-Tacite.

Poggio et ses collègues du secrétariat pontifical s'étaient trouvés environnés à la cour romaine de Grecs venant réclamer l'intervention du pape pour décider les princes européens à secourir l'empire et les chrétiens d'Orient. Pour arriver à leur fin, ils laissaient entrevoir leur soumission à l'Église de Rome. Parmi eux se voyaient nombre de savants qui s'empressaient de communiquer aux humanistes

de l'entourage du pape, dont ils recherchaient l'appui, des livres et des enseignements dont ceux-ci étaient avides.

Ce n'est point là une simple conjecture. On peut constater que l'auteur des *Histoires* eut sous les yeux le passage de l'*Admonitio ad gentes*. Il termine, en effet, ainsi son récit du transport du Sérapis à Alexandrie :

« Quelques écrivains prétendent cependant, et je ne » l'ignore pas, que la *statue fut apportée de Séleucie, ville* » *de Syrie, sous le règne de Ptolémée, troisième du nom;* » d'autres disent que ce même Ptolémée la fit venir de » *Memphis,* ville autrefois célèbre et boulevard de l'ancienne » Égypte. Mais sur l'origine et la translation du dieu, » l'opinion que j'ai rapportée est la mieux établie. »

Il est aussi question de Memphis, comme provenance donnée par quelques-uns à Sérapis, dans le chapitre de Plutarque qui suit le récit de la venue de Sinope. Mais la version qui fait de *Séleucie* de Syrie un lieu d'origine également attribué au dieu et son transfert à Alexandrie sous Ptolémée *Philadelphe,* n'est relatée que par Clément; et le directeur de l'école chrétienne d'Égypte ne la signale que comme une opinion particulière à Isidore. Il n'est guère probable que Tacite eût lu Isidore; c'est donc nécessairement de l'*Admonitio ad gentes* que la mention a passé dans les *Histoires*.

Il y a mieux. En parlant de l'arrivée aux bouches du Nil du dieu de Sinope, notre auteur dit :

« On lui éleva un temple digne de la grandeur de la cité » *au lieu appelé Racotis, où* AVAIT ÉTÉ *le sanctuaire ancien-* » *nement dédié à* SÉRAPIS *et à Isis.* » Le texte est ainsi conçu : *Fuerat illic sacellum Serapidi atque Isidi antiquitus sacratum.*

On ne pouvait manquer d'observer que s'il existait depuis

longtemps à Alexandrie, comme il est affirmé ici, un sanctuaire consacré à Sérapis, son culte n'a pu être une création de Ptolémée. Comment alors la venue du dieu de Sinope racontée par l'auteur avait-elle été considérée par lui comme constituant la tradition la plus accréditée et à laquelle il se range? La contradiction est par trop manifeste.

Les éditeurs ont, par suite, tout naturellement songé à corriger le texte. Les uns ont voulu supprimer le mot *Serapidi;* d'autres préférèrent y substituer *Osiridi.* D'autres encore ont émis l'opinion qu'il s'agissait probablement d'un Sérapis indigène, différent du nouveau, de celui de Sinope; en ce cas, pour éviter la contradiction, on avait recours à l'hypothèse gratuite que l'historien n'aurait pas su exactement exprimer sa pensée. Aucune de ces propositions, il faut en convenir, ne satisfait la raison. Aussi Bochart s'écrie-t-il à ce sujet : *Sed attente legenti constabit his verbis Taciti nihil esse absurdius, nihil falsius.*

Le savant pasteur de Caen remarque alors que la malencontreuse phrase a son pendant dans l'*Admonitio ad gentes* de Clément d'Alexandrie. On y lit, en effet, ainsi que nous venons de le voir : « C'est la statue de Pluton, qu'il (Ptolé» mée) reçut et qu'il érigea sur la colline qu'on appelle » maintenant Racotis et *où est le temple consacré à Sérapis.* » Pour le dernier membre de phrase, le texte porte : ἔνθα καὶ τὸ ἱερὸν τετίμηται τοῦ Σαράπιδος.

Ces mots ont une analogie frappante avec ceux des *Histoires.* Seulement à ἱερόν, le temple et ses dépendances, est substitué *sacellum;* et au lieu de τετίμηται, dont *sacratum est* est la véritable acception, il est dit *sacratum fuerat.* C'est de là que vient l'étrange contradiction entre la fin du chapitre et ce qui avait été antérieurement dit.

Bochart ne pouvait, en son temps, ni songer à révoquer

en doute l'authenticité des *Histoires,* ni supposer qu'on puisse y rencontrer des emprunts faits à un docteur de l'Église chrétienne; il a donc eu recours, avant d'autres, à la facile et commode hypothèse que Tacite et Clément ont tous deux puisé à une source commune, source grecque, que le Romain aurait mal interprétée[1].

Cette source, toutefois, ne saurait être Manéthon. L'historien égyptien vivait sous les règnes de Ptolémée Lagide et de Ptolémée Philadelphe; contemporain de la construction du Serapeum et des modifications portées au culte égyptien, il n'aurait eu qu'à donner son témoignage. L'appel aux récits d'autres écrivains, d'écrivains postérieurs, tels qu'Isidore, suffit d'ailleurs à l'établir.

Si on acceptait cette hypothèse, il n'y aurait pas de raison pour refuser d'admettre celle de M. Fabia. Il en résulterait que Tacite aurait dans ce chapitre suivi une première source commune avec Plutarque, et une seconde commune avec Clément d'Alexandrie.

L'opinion de Bochart n'est pas soutenable. Il semble d'ailleurs naturel de penser que, comme à tout Romain lettré de son siècle, la langue grecque devait être assez familière à Tacite pour lui éviter de si grossières fautes. Comment d'ailleurs aurait-il pu écrire ce qu'on lui prête sans être choqué, non seulement de la contradiction qu'il

[1] Samuel Bochart, *Hierozoïcon* ex recensione J. Leusden. Lugduni Bat., 1692, l. II, ch. 34, p. 338, 339.

« Sed attente legenti constabit his verbis Taciti nihil esse absurdius, nihil falsius.... Sed bene est quod fontes erroris patent ex verbis Clementis.... Sensus est : *ubi hodieque templum ejus est.* Tacitus tamen, ut suspicor, ex similibus græci scriptoris verbis collegit jam antea Serapidis sacellum ibi fuisse. I. Quia τὸ ἱερόν tam sacellum quam templum sonat. II. Quia τετίμηται verbum est praeteriti temporis, sed hujus modi praeteriti significatio saepe est praesens.

Conjecturam hanc non parum firmat quod historiam Serapidis Tacitus ita orditur : *Origo dei nondum nostris celebrata.* Nostris id est Romanis; ergo ex Graecis illam hauserat et fortasse ex illis ipsis ex quibus Clemens non toto saeculo recentior. »

énonçait, mais encore de la sottise qui consistait à considérer le temple de Sérapis comme n'existant plus?

D'autre part, Clément parlait de ce qu'il avait sous les yeux : quel besoin aurait-il eu, en pareil cas, de copier textuellement quelque autre auteur?

Ce sont donc les paroles mêmes de l'*Admonitio ad gentes* qui ont été mal comprises et transportées dans les *Histoires;* elles l'ont été par un écrivain peu habitué à la langue grecque et en même temps peu au courant de la question qu'il traitait, question qui toutefois ne pouvait manquer d'être pour lui et pour ses contemporains une nouveauté de grand intérêt. C'est là un des traits caractéristiques de l'humaniste du xv[e] siècle.

CHAPITRE III

PTOLÉMÉE ET TACITE

La ville de Siatutanda mentionnée dans la « Géographie » de Ptolémée. — Opinion de H. Muller à ce sujet. — Le chapitre LXXII du livre IV des « Annales ». — Les « Tables » de Ptolémée.

LA VILLE DE SIATUTANDA MENTIONNÉE DANS LA « GÉOGRAPHIE » DE PTOLÉMÉE

Des savants de mérite ont pensé que Ptolémée avait pris les *Annales* de Tacite, telles que nous les possédons, pour guide et autorité dans la partie de sa *Géographie* qui traite de la Germanie. Cette opinion est-elle fondée sur des preuves ou tout au moins sur des indices suffisants pour la rendre vraisemblable? Telle est la question qui se pose à nous[1].

Dans l'énumération que fait l'illustre astronome alexandrin des cités germaniques[2], la première au nord est Φληούμ, la suivante est Σιατουτάνδα.

Comme cette liste de villes (ou peut-être agglomérations de feux) est établie en partant du Rhin, Flevum devait être plus rapproché du grand fleuve, Siatutanda un peu plus loin vers l'Orient.

Si l'on admet pour rigoureusement exactes la longitude et

[1] Cf. Préface.
[2] Ptolémée, *Géographie*, liv. II, ch. xi, 12. Éd. Didot.

la latitude indiquées par Ptolémée, Flevum se serait trouvé à l'embouchure de l'Ems. On pense assez généralement qu'il était sur les rives du lac appelé de ce même nom et devenu au XIIIe siècle, par une épouvantable inondation, le golfe moderne du Zuyderzée. Le nom de Vlieland que porte une des îles qui en barrent l'entrée serait, croit-on, un souvenir de l'antique cité des Frisons.

Quant à Siatutanda, on n'a pu déterminer quel aurait été son emplacement. Ledebur, il est vrai, a cru la retrouver dans Utende, sur le Sater, affluent de droite de l'Ems. Cette assertion a été vivement contestée, et probablement avec juste raison.

Les érudits ont, de nos jours, constaté d'assez nombreuses inexactitudes chez Ptolémée. Il était impossible qu'il en fût autrement; que dans les huit mille localités dont il donne les noms, la longitude, la latitude, il n'eût point commis d'erreurs. Sa *Géographie* n'en est pas moins cependant un des documents les plus précieux et les plus autorisés qui nous soient parvenus, pour nous permettre de connaître l'état des diverses contrées du monde explorées par les Grecs et les Romains au IIe siècle de notre ère.

Aussi, de ce qu'on ne pourrait identifier Siatutanda avec aucune des villes ou bourgades actuelles du bassin de l'Ems ou du Weser, on n'est pas en droit, croyons-nous, de nier son existence, de déclarer que c'est à tort que Ptolémée la fit figurer au nombre des cités germaniques de son temps. La raison ne nous paraît pas suffisante. Dans le cours des siècles les centres d'habitation changent, les noms se modifient; par suite de guerres, de causes physiques, d'abandons volontaires, les vestiges de beaucoup de villes ont disparu.

Etiam periere ruinae.

Si nous ne pouvons aujourd'hui déterminer exactement où fut la célèbre Troie, si nous doutons encore en France où fut Alésia, on ne saurait s'étonner de ne pouvoir retrouver l'emplacement d'une ancienne localité de la Frise.

Toutefois Hermann Müller, dans les *Antiquités de la Patrie*[1], soutient que Siatutanda n'a pas existé; que le nom et la situation donnés à cette ville par Ptolémée ont été le fait d'une erreur; et selon lui cette erreur est due à une fausse interprétation par le célèbre géographe d'un passage des *Annales* de Tacite.

LE CHAPITRE LXXII DU IVe LIVRE DES « ANNALES »

Voyons le passage des *Annales* qui aurait causé la méprise de Ptolémée. Au IVe livre, chapitre LXXII, on lit :

« Cette même année les Frisons, peuple d'outre-Rhin, se » soulevèrent à cause de notre avarice plutôt que par impa- » tience d'obéir. Drusus ne leur avait imposé qu'un léger » tribut en rapport avec leur pauvreté. Ils devaient fournir » des cuirs de bœufs pour l'usage de l'armée. Personne » n'avait fait d'observation au sujet de la grandeur et » de la force des peaux livrées, quand le primipilaire » Olennius, investi du gouvernement de la Frise[2], spécifia » les peaux d'aurochs comme type de celles qui devaient » être fournies. »

Est-il certain qu'à la mort d'Auguste, au delà du pays des Bataves, la Frise était occupée par les Romains, qu'une cohorte y tenait garnison, qu'un centurion en avait le gouvernement? Les dernières campagnes de Drusus, sa mort malheureuse, la défaite de Varus, les expéditions peu déci-

[1] Hermann Müller, *Die Marken des Vaterlandes*. Bonn, 1837, p. 118-120.
[2] *Annales*, IV, 72. Olennius.... regendis Frisiis impositus.

sives de Germanicus, ne permettent pas, il nous semble, de l'affirmer[1]. Mais continuons :

« Cette condition, difficile à remplir même chez les autres » peuples, était plus dure encore pour les Germains qui ont » dans leurs forêts des bœufs sauvages de très grande taille, » tandis que leurs bêtes domestiques sont petites. »

Ceci n'est guère compréhensible. La Germanie était précisément la seule contrée d'Europe, ou tout au moins la principale, où vécût encore l'aurochs; il s'y rencontrait à l'état sauvage et à l'état domestique. L'impôt devait être moins dur aux Germains qu'à tout autre peuple.

« Les Frisons livrèrent leurs bœufs, puis leurs terres, » enfin leurs femmes et leurs enfants. De là les plaintes et » la colère, et comme *on*[2] refusait d'adoucir ces rigueurs, ils » en cherchèrent le remède dans la guerre. Les soldats qui » assistaient à la levée des tributs furent saisis et attachés » au gibet. »

Il semble peu probable qu'à propos de tribut à percevoir un primipilaire ait pu imposer de pareilles vexations aux populations, et que d'autre part les farouches et belliqueux Frisons aient docilement livré bétail, terres, et qui plus est femmes et enfants, qu'ils aient attendu pour se révolter de n'avoir plus rien à conserver, rien à défendre.

Quoi qu'il en soit des causes de l'insurrection qu'il a causée, quelles mesures va prendre le centurion?

« Olennius prévint la vengeance en fuyant et se retira dans » un château nommé Flevum. Avec lui était un corps de » troupes non à dédaigner, formé de légionnaires et d'alliés, » qui eut la charge de garder les côtes de l'Océan. »

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LV, 1, 2; LVII, 6.

[2] Le texte porte : *Et postquam non subveniebat*. Aucun commentateur n'a pu savoir à qui se rapporte *subveniebat*.

Une pareille conduite est-elle attribuable à un commandant romain en présence d'une tentative de rébellion? Fuir sans essayer de la comprimer, alors qu'il a des forces considérables sous la main! Puis comment, pourquoi faire garder les côtes de l'Océan? Nous aurions fort besoin d'explication: nous ne saurions en imaginer de plausible.

« Quand cette nouvelle parvint à L. Apronius, propréteur » de la Basse-Germanie, il appela de la province supérieure » les vexillaires des légions, ainsi que les hommes d'élite de » la cavalerie et de l'infanterie auxiliaires. Ces forces réunies » à son corps d'armée furent embarquées sur le Rhin, et il » les conduisit dans la Frise. »

Comme dans presque toutes les expéditions romaines contre les Germains dont il parle, l'auteur fait embarquer sur le Rhin infanterie, cavalerie, balistes. Où s'opère le débarquement? Il n'en est rien dit. On ne sait comment les troupes arrivent dans la Frise.

« Aussitôt, les rebelles se virent obligés de lever le siège » du fort et de se retirer *pour protéger leurs foyers.* »

La suite du récit n'est pas facilement compréhensible. Nous voyons, en effet, Apronius construire des digues et des ponts pour franchir des lagunes, engager une terrible bataille, faire des manœuvres et des fautes inexplicables, se laisser battre et regagner le Rhin sans avoir même pu prendre le soin d'enterrer ses morts.

« On apprit peu de temps après par des déserteurs que » neuf cents Romains, après un combat de deux jours, avaient » été taillés en pièces près d'un bois appelé Baduhenne; » qu'une autre troupe composée de quatre cents hommes » s'était jetée dans une villa dont le maître, Cruptorix, avait » autrefois servi parmi nos auxiliaires, mais que dans la » crainte d'une trahison ils s'étaient tous entretués. »

L'auteur termine ainsi :

« Depuis ce temps le nom des Frisons fut grand parmi les » Germains. »

L'arrivée de transfuges au camp d'Aspronius aurait peut-être lieu de surprendre, alors qu'avec la haine des oppresseurs l'enthousiasme de la victoire devait régner chez les Frisons. Après Morgarten ou Sempach trouvait-on des Suisses déserteurs dans les rangs autrichiens? En tout cas, l'autorité romaine, et avec elle un historien de valeur, pouvaient-ils tenir pour vrai, sur la foi de tels témoignages, que quatre cents guerriers romains s'étaient mutuellement donné la mort dans la seule supposition qu'ils pourraient être trahis?

On est, croyons-nous, autorisé à penser que ces pages ne constituent pas un document qui impose la confiance, qui porte l'empreinte d'un historien d'une autorité incontestable; c'est cependant ce chapitre qui aurait, à en croire H. Müller, induit Ptolémée en erreur.

LES « TABLES » DE PTOLÉMÉE.

Nous devons tout d'abord remarquer qu'il n'est point question ici, ni ailleurs dans les *Annales,* de ville ou bourgade nommée *Siatutanda.* En concédant qu'elle n'ait jamais existé, il semble difficile d'admettre que ce soient les *Annales* qui aient conduit Ptolémée à la faire figurer dans son catalogue, à la placer en Germanie près de Flevum.

Mais à l'appui de sa thèse, le philologue allemand déploie, on doit en convenir, une grande ingéniosité.

A l'approche de forces considérables amenées au secours d'Olennius par le propréteur de la Basse-Germanie, l'auteur des *Annales* nous a dit que les assiégeants se seraient

retirés pour aller protéger leurs foyers. A ce propos il s'exprime ainsi : « *Soluto jàm castelli obsidio et ad* SUA TUTANDA *digressis rebellibus.* » Ce sont les mots *sua tutanda* que, d'après H. Müller, Ptolémée, par une grossière confusion, aurait pris pour la désignation d'une ville et en aurait fait *Siatutanda.*

Cette opinion a été acceptée par beaucoup de savants distingués; et ceux qui ne la partagent pas ne l'ont pas réfutée. Elle a semblé, par suite, avoir acquis l'assentiment général et posséder en quelque sorte l'autorité de la chose jugée[1]. Mais est-elle solidement établie? Peut-on affirmer que les *Annales* et les *Histoires* aient été des documents utilisés par Ptolémée?

D'après le texte du seul manuscrit que nous ayons des premiers livres des *Annales,* du premier Médicis, *sua tutanda* forme deux mots parfaitement lisibles et distincts. Il faudrait supposer que, dans l'exemplaire de Ptolémée, les lettres étaient défectueuses[2], que la distinction des mots n'était pas reconnaissable pour le lecteur. C'est là toutefois une hypothèse sans fondement. Comment, en effet, en pareil cas, pour un travail de l'importance du sien, le savant géographe n'aurait-il pas eu le soin de se munir d'un bon manuscrit et au besoin de recourir au contrôle d'un autre?

D'autre part Ptolémée n'aurait-il pas remarqué que si *sua tutanda* désignait une ville, le nom devait être régi par la préposition *ad* et par suite être écrit *sua tutandam?*

[1] Ptolémée, *Géographie.* Éd. Didot. Dans ses notes Ch. Müller s'exprime ainsi : « Ex his (Taciti verbis) male intellectis *Siatutanda* istud effectum esse primus Müllerus et deinde alii plurimi censuerunt. Quamquam Taciti Annalibus auctorem Ptolemaei in adornanda Germaniae tabula usum esse certioribus argumentis probari nequit. »

[2] H. Müller, *op. cit.* : « que les deux mots *sua tutanda* aient été pris pour *Siatutanda,* cela est bien probable; l'écriture a pu être un peu effacée et il n'y a de différence que sur la première syllabe. »

Comment expliquer encore qu'il en eût fait Σιατουτάνδα[1] et non Σουατουτάνδα? Aurait-il ignoré l'équivalence des lettres grecques et latines? Comment, s'il en avait été ainsi, Ptolémée n'aurait-il pas commis d'autres erreurs analogues[2]? Comment ne les aurait-on pas signalées?

La seule supposition que Ptolémée eût jugé à propos de suivre Tacite dans la composition de sa *Géographie* entraîne au contraire, croyons-nous, l'idée qu'il se savait capable de le lire correctement. Le philologue allemand ne donne aucune preuve, aucun indice sérieux qui autorise à croire que la langue officielle de l'Empire ait été aussi complètement étrangère à un savant tel que Ptolémée; il eût été une éclatante exception dans son siècle. Nous avons vu tout à l'heure que Bochart voulait que Tacite ne connût pas suffisamment le grec pour exactement comprendre les auteurs qu'il consultait; maintenant, d'après H. Müller, ce serait Ptolémée qui, peu au courant du latin, aurait cependant cherché des renseignements géographiques dans les *Annales* et aurait mal interprété le texte.

Est-il d'ailleurs quelque motif plausible de présumer que le géographe ait usé des écrits de l'historien romain? Pourquoi l'aurait-il fait?

« Les renseignements donnés par Ptolémée, dit Müller, » concordent avec les guerres faites par les Romains et les » sources les plus importantes pour cette histoire sont les » œuvres de Tacite. »

Nous, les modernes, nous avons, il est vrai, jusqu'à présent accordé une grande autorité historique et géographique, une grande importance à ces œuvres. Mais sur

[1] Quelques manuscrits offrent des variantes telles que Σετουτάνδα, Σιλτόυτανδα; mais cela ne fait rien à la question.

[2] Les villes de *Suana* en Étrurie, *Suasa* en Rhétie (Pline, *Hist. nat.*, III, 8, 24), sont écrites dans sa *Géographie* Σούασα, Σουάνα (III, I, 43, 44).

quoi peut-on se fonder pour croire qu'au temps de Ptolémée Tacite était une source indiscutable et surtout indispensable pour la connaissance du théâtre des guerres entreprises par les Romains pour la défense ou l'extension de leur immense ligne de frontières? Point ne manquait d'auteurs grecs et romains qui avaient, spécialement et avec compétence, fait la description de la Germanie. Pline, dans son *Histoire naturelle,* en donne une longue liste[1], et il ne cite certainement pas tous les ouvrages sur cette question que renfermait le Serapeum d'Alexandrie.

Il faut enfin remarquer que Ptolémée se proposait de déterminer l'emplacement des lieux qu'il énumère avec une précision astronomique. Il dit, à la fin du second livre de l'*Almageste*[2] : « Cette table des angles devrait se terminer » par les situations des villes les plus remarquables de » toutes les contrées suivant leurs longitudes et leurs lati- » tudes, calculées d'après les phénomènes célestes observés » de chacune de ces villes. Mais nous traiterons à part ce » sujet intéressant qui appartient à la géographie, et nous » nous aiderons pour cela des mémoires et des relations des » auteurs qui ont écrit sur cette matière. Nous marquerons » de combien de degrés comptés sur son méridien, chacune » est distante de l'équateur, et en degrés comptés sur » l'équateur la distance orientale ou occidentale de chaque » méridien à celui qui passe par Alexandrie. »

Quelles données scientifiques Ptolémée aurait-il pu tirer des vagues et obscurs mouvements stratégiques qui sont décrits dans les *Annales?* Ne devait-il pas avoir plutôt recours aux cartes routières, générales ou partielles[3], *itinera*

[1] Pline, *Hist. nat.,* liv. I, ch. 4.
[2] *Composition mathématique,* liv. II, ch. VII, *in fine.* Traduction de N. Halma.
[3] Végèce, *Institutions militaires,* liv. III, ch. 6.

picta, dont se servaient les voyageurs, les marchands, les militaires, et sur lesquelles étaient indiquées, en même temps que le chemin à suivre pour aller d'un point à un autre, la distance et les journées de marche?

Il n'y a donc aucune raison plausible de penser que Ptolémée ait pris dans les *Annales* des éléments nécessaires à l'établissement de ses Tables géographiques.

Il règne incontestablement, toutefois, une concordance manifeste entre certaines données topographiques et même quelques inexactitudes qui se rencontrent dans les *Annales* en même temps que dans la *Géographie* du célèbre astronome. Les deux ouvrages ne sauraient être considérés comme absolument indépendants l'un de l'autre. Il serait difficile d'attribuer cette concordance à une communauté de source où les auteurs auraient puisé. Elle n'aurait peut-être pas lieu d'étonner si l'on songe que Poggio, alors qu'il s'occupait de la mise au jour des œuvres attribuées à Tacite, avait eu soin de se munir des Tables de Ptolémée[1].

[1] Cf. *De l'Authenticité*. Poggii Epistolae, II, 7 : « Vellem aliquam chartam Ptolemaei Geographiae. »

CHAPITRE IV

TACITE ET LES INSCRIPTIONS D'AFRIQUE

Le proconsul d'Afrique du nom d'Asprénas. — L'inscription de Gabès. — L'inscription d'Es-Segui. — Le nom d'Asprénas donné à un proconsul de Galatie.

LE PROCONSUL D'AFRIQUE DU NOM D'ASPRÉNAS

Les inscriptions romaines trouvées en Afrique fournissent-elles quelques éléments de preuve en faveur de l'authenticité des *Annales* et des *Histoires* de Tacite, ainsi que l'ont pensé des érudits[1]? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Depuis que l'Algérie est devenue terre française, l'histoire de l'Afrique du Nord a été un des sujets qui ont le plus justement attiré l'attention des archéologues.

En dehors des révolutions politiques qui troublaient l'empire romain, des temps de paix qui en favorisaient la prospérité et dont elle éprouvait les contre-coups funestes ou les bienfaits, l'Afrique avait une vie propre qu'il serait utile de connaître. Dans la série des proconsuls qui l'ont administrée, les uns se firent remarquer par leur sagesse et l'élévation de leur caractère, par l'intelligence et le dévouement qu'ils ont portés aux intérêts de la province, par es grands travaux d'utilité publique qu'ils ont fait

[1] Cf. PRÉFACE.

exécuter, par les édifices, les routes qu'ils ont fait construire; d'autres ne recherchaient dans les fonctions qu'ils avaient postulées qu'une occasion de s'enrichir aux dépens des contribuables ou de l'État, ne faisaient sentir leur pouvoir que pour comprimer toute opposition, toute liberté. Quels furent ces proconsuls?

Les Fastes de l'Afrique ont, par malheur, complètement disparu, et nous ne connaissons presque rien de son ancienne histoire. On est réduit à réunir les quelques renseignements qui se trouvent épars et incidemment rapportés dans les rares ouvrages qui nous sont parvenus des écrivains grecs et romains.

On a également recherché avec soin et relevé les inscriptions lapidaires que le temps n'avait pas encore détruites. De leur examen, des inductions auxquelles elles ont donné lieu, on a pu faire quelque lumière, bien faible il est vrai, dans l'obscurité du passé. Mais les témoignages épigraphiques ne nous ont conservé aucun nom des gouverneurs romains de l'Afrique sous la République; même silence à l'égard de ceux qui se sont succédé sous Auguste.

Un chapitre des *Annales* fournissait sur l'histoire particulière de cette province une donnée peu importante par elle-même, mais qui devenait précieuse par l'absence de toute autre. Voyons ce chapitre.

A la mort d'Auguste, ce ne fut point, on le sait, sans difficulté que Tibère occupa le Principat. A Rome l'opposition, quoique latente, était à redouter; en Illyrie, en Germanie les légions se révoltaient. Tibère eut à déployer une rare habileté, une excessive prudence.

Toutefois, malgré les graves préoccupations qui absorbaient alors ses pensées, ainsi que le montrent Dion Cassius

et Suétone[1], selon l'auteur des *Annales*[2], un de ses premiers soucis fut de faire périr un des anciens amants de sa femme, Sempronius Gracchus. Celui-ci avait été, paraît-il, déjà frappé par Auguste en même temps que d'autres séducteurs de sa fille, et relégué, suivant la loi contre l'adultère[3], dans l'île de Cercine, près de la côte africaine; il y vivait isolé et délaissé depuis quatorze ans.

L'historien nous dit à ce sujet :

Les soldats envoyés pour tuer Gracchus le trouvèrent sur une éminence, au bord de la mer. A leur vue il comprit qu'il n'avait rien d'heureux à attendre. Il leur demanda seulement un moment de répit pour écrire ses dernières volontés à sa femme Alliaria; puis il présenta sa tête aux exécuteurs. Par sa fermeté à l'heure de la mort il se montra digne du nom des Sempronius, dont il avait été durant sa vie l'héritier dégénéré.

Puis il ajoute :

On a dit que les soldats qui le tuèrent n'étaient pas venus de Rome, mais qu'ils avaient été envoyés par *L. Asprénas, proconsul d'Afrique,* d'après l'ordre de Tibère, qui avait espéré faire retomber sur Asprénas la responsabilité du meurtre.

Gracchus ne faisait certainement pas ombrage aux projets de Tibère; aucune tentative de trouble ou de rébellion ne lui était imputée; l'intérêt politique demeurait ainsi étranger à une pareille mesure. On ne saurait l'attribuer qu'à un ressentiment personnel que les ans n'avaient pas affaibli chez le fils de Livie et qu'il n'avait pu ou osé assouvir durant la vie d'Auguste.

Dion Cassius ni Suétone n'ont parlé de ce fait; aucun écrivain n'a donné à supposer que Tibère eût été amoureux

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. LVII, ch. 2, 3; — Suétone, *Tibère*, 25.
[2] C. Cornelii Taciti *Annalium* lib. I, cap. 53.
[3] Pauli *Sententiarum* lib. II, titr. 16. Cf. Velleius Paterculus, liv. II, ch. 100.

et jaloux de Julie. Son union ne fut qu'une affaire d'intérêt politique, et il n'a certainement pas dû compter sur la fidélité conjugale de la veuve éhontée d'Agrippa. Un désir de vengeance n'aurait toutefois pas été chose impossible de sa part; mais il semble qu'en ce cas il n'aurait pu que charger du meurtre quelque obscur sicaire, qui eût été ensuite désavoué. N'est-ce pas ainsi qu'on s'était débarrassé de Posthumus Agrippa[1]?

On se demande à quel titre le nouveau prince aurait expédié un détachement de soldats à Cercine pour tuer, sans aucune forme de procès, et cependant ouvertement et comme avec autorité de justice, un Romain de haut rang dont la peine, ainsi qu'il est dit, avait été depuis longtemps déterminée. Tibère n'était point un triumvir ou un général vainqueur des guerres civiles qui prenait violemment possession d'un pouvoir dictatorial et suspendait à son gré le cours des lois. Dans la situation prospère et régulière où Auguste laissait l'empire, son fils adoptif n'avait-il pas dû au contraire, ainsi que l'exigeaient les circonstances, se montrer tout d'abord le respectueux observateur des lois et des prérogatives du Sénat, dont il prenait le principat ou la présidence? Sur ce point les historiens sont unanimes[2].

Le corps souverain de l'Empire romain, en effet, ne pouvait pas être et ne fut pas une assemblée dont la grande majorité était normalement formée d'hommes sans valeur et sans courage. L'idée qu'on se fait encore généralement de sa honteuse et constante platitude devant les Césars, et que l'auteur des *Annales* a singulièrement contribué à accréditer, est loin d'être exacte[3]. Tibère, en tout cas, eut

[1] Cf. Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. LVII, ch. 4; — Suétone, *Tibère*, 22.
[2] Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. LVII, ch. 2; — Suétone, *Tibère*, 25, 30.
[3] Cf. *Vie de Sénèque*, ch. II.

à compter avec les Pères Conscrits; il s'aperçut souvent qu'il s'efforçait, comme il le disait, de *tenir le loup par les oreilles.*

L'exécution de Gracchus en de pareilles conditions semble donc fort étrange. Ce chapitre est en contradiction avec ce que nous savons de la conduite du successeur d'Auguste au début de son principat et des conditions dans lesquelles il se trouvait placé.

D'autre part, l'Afrique était province sénatoriale, et le haut personnage qui en avait l'administration était, durant sa charge, hors de la dépendance du prince; celui-ci n'avait aucun droit de juridiction dans sa circonscription territoriale. Il serait toutefois admissible que dans une question où l'intérêt public eût été en jeu, Tibère eût indiqué au proconsul, au nom du Sénat, des mesures à prendre; mais des ordres pour satisfaire une vengeance personnelle ne se comprennent pas à un pareil moment[1].

Un écrivain au courant des affaires romaines aurait-il relaté, sans explication aucune, comme chose fort naturelle et plausible, le soupçon qu'on fit, dit-il, peser sur Tibère d'avoir ordonné de mettre à mort Gracchus? N'aurait-il pas dit quelles raisons mettaient Asprénas sous sa dépendance? Aurait-il présenté le proconsul comme étant par sa fonction même entièrement à la discrétion du prince et ne pouvant se refuser à lui obéir? Il semble ainsi difficile d'attribuer un tel récit à un historien de haute valeur comme celui que tenaient en si grande considération Pline le Jeune, Trajan, et avec eux la haute société de Rome.

Ce passage des *Annales* n'a pas un caractère d'autorité historique suffisant pour inscrire avec certitude le nom

[1] Suétone, *Tibère*, 30 : Quin etiam speciem libertatis quamdam induxit, conservatis senatui ac magistratibus et majestate pristina et potestate.

d'Asprénas parmi ceux qui ont administré la province d'Afrique et fixer son proconsulat en l'année même de l'avènement de Tibère.

L'INSCRIPTION DE GABÈS

Des explorateurs ont toutefois rapporté qu'ils avaient vu en Tunisie des milliaires portant des inscriptions où figure le nom d'Asprénas avec le titre de proconsul. Les antiquaires ont assez généralement pensé qu'on y devait reconnaître le personnage qui, selon Tacite, fut soupçonné d'avoir, par une criminelle complaisance pour Tibère, fait mettre à mort Sempronius Gracchus. A-t-on bien le droit de formuler une conclusion aussi absolue?

La première inscription signalée fut celle du major sir Grenville T. Temple, officier de cavalerie de l'armée anglaise. Il visita en 1833 l'Algérie et la Tunisie, et publia ses notes et impressions de voyage en deux volumes, *Excursions in the Mediterranean,* qui parurent en 1835[1].

« A Gabès, dit-il[2], nous fûmes très bien reçus par le calife » de la ville qui me logea dans la maison du Bey. Gabès, » capitale de la province nommée El-Aardh (El-Aârâd), est » à environ un mille de la mer et se compose, à propre- » ment dire, de deux villes ou villages : Jara (Djâra), où se » trouve la demeure du Bey, et El-Menzel, où se tient le » bazar...

» La plus grande partie de ces villes a été bâtie avec les » matériaux de l'ancienne Tacapa ou Épichos[3], qui est

[1] Major sir Grenville T. Temple, Bart. *Excursions in the Mediterranean.* Algiers and Tunis. London, 1835.
[2] *Ibid.,* t. II, p. 131.
[3] D'après Scylax.

» située à un demi-mille au sud, au lieu actuellement appelé » Medina el Kadeema, ou la Vieille Ville. Ses vestiges sont » aux environs du marabout de Sidi Aboo el Beyla, saint » personnage qui fut, dit-on, pendant plusieurs années le » coiffeur de Mahomet. On ne rencontre à la surface du sol » aucun débris ancien, et les piliers carrés de granit dont » a parlé Shaw[1] ont entièrement disparu. Les Arabes pré» tendent toutefois qu'en labourant la terre ou faisant des » excavations, ils font d'importantes trouvailles.

» Ce fut certainement une cité ancienne et solidement » construite, car les pierres qu'on en a tirées pour bâtir Jara » et El-Menzel sont de grande dimension; elles sont dures » et acquièrent un beau poli; on y remarque un grand » nombre d'énormes coquilles d'huîtres, qui parfois sem» blent, par leur pétrification, en avoir formé la masse » entière. On trouve aussi des colonnes et des chapiteaux » principalement d'*ordre ionique;* leur style est cependant » grossier et appartient sans doute à une époque où la » sculpture n'avait pas acquis la perfection où elle arriva » plus tard.

» *Je n'ai réussi à découvrir que trois inscriptions* ou plutôt » trois fragments, dont l'un est en caractères puniques. On » les trouvera à l'Appendice, sous les n°s 76, 77, 78. »

Le n° 78 est l'inscription punique; elle est composée de deux lignes. Le 77 est ainsi rapporté :

. . . O PROCOS . . .
. . . ST TESTAMENTO. .
. . . . IPENSAE OPERI. .

Par sa dégradation il ne peut fournir aucun renseignement historique.

[1] Cf. T. Shaw, *Voyage dans plusieurs provinces de Barbarie et du Levant.* Trad. française, t. II, p. 252.

Voici la transcription que sir G. Temple donne du n° 76[1] :

1 IMP CAES
2 TIE AVG
3 POT
4 LACPREN
5 PRO COS
6 EPVLON
7 EX CAS
8 NIS TAC
9 ENDAI
10 LEG III
—
11 CIX

Dans l'état de mutilation où elle a été relevée, cette inscription, il faut le reconnaître, ne pouvait être reconstituée dans son intégrité qu'avec beaucoup de peine et une large part faite à l'hypothèse. Il n'est, en effet, aucune autorité sur laquelle on puisse s'appuyer pour compléter sans conteste les lettres manquantes. Il n'est pas possible de déterminer quel est le César qui est désigné dans les premières lignes; et l'on ne saurait, par suite, dire à quelle date remonte le milliaire.

D'autre part, pour la majeure partie des inscriptions dont il a pris les copies, l'honorable major a donné des indications suffisamment précises sur les lieux où il les avait vues; ce sont généralement des mosquées, des édifices, des ruines. Les archéologues qui ont visité le nord de l'Afrique après lui ont pu ainsi, sauf quelques rectifications peu importantes, reconnaître leur exactitude[2]. Mais justement pour celle-ci, la plus intéressante de toutes peut-être, il n'a point fait connaître la partie de la ville où elle était; il n'a

[1] *Excursions*, t. II, p. 321; — Cf. *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Berlin, t. VIII, n° 10,018.
[2] Cf. *Corpus Ins. Lat.*, t. VIII. Auctorum recensus, p. XXVII.

pas dit si le débris où elle était gravée était de pierre ou de marbre, s'il provenait d'une borne ou d'une colonne. Toutes les recherches faites pour la retrouver ont été infructueuses. Cette inscription ne peut donc constituer par elle-même un document utilisable pour l'histoire de l'Afrique.

L'INSCRIPTION D'ES-SEGUI

Vingt-cinq ans environ après la publication des *Excursions in the Mediterranean,* en 1860, un jeune et vaillant explorateur du Sahara, qui devait acquérir une légitime célébrité dans la science géographique, M. H. Duveyrier, rapporta de Tunisie la copie d'une inscription prise par lui sur un cippe quadrangulaire de marbre. Il se voyait, dit-il, dans un gisement de ruines, ou *henchir,* situé dans la plaine d'Es-Segui, « sur le chemin direct de Capsa, à côté de bornes milliaires et des ruines d'un temple » ; il était haut de plus de deux mètres, avait une largeur de cinquante centimètres et une épaisseur de quarante-cinq centimètres. M. Duveyrier ne crut pas devoir toutefois publier cette inscription[1] ; il se borna à la communiquer à quelques savants auxquels elle offrait de l'intérêt.

Voici la reproduction du cippe et du texte tels que M. Duveyrier les a relevés, selon une note autographe qu'il a bien voulu nous faire parvenir par l'entremise de notre ami M. Louis Bauzon[2].

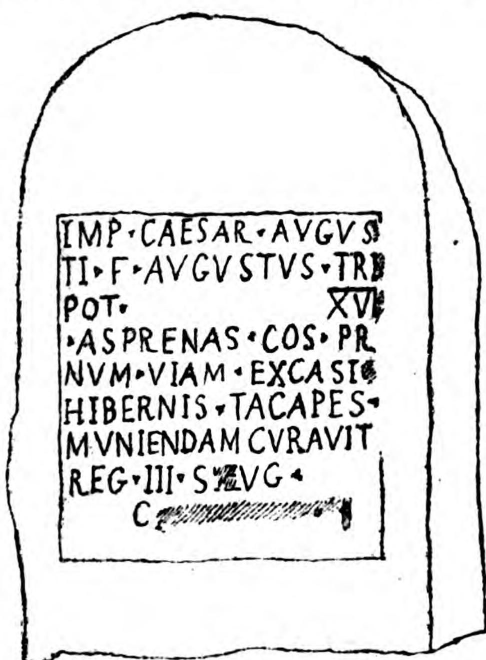
En comparant ce texte au précédent on voit que la transcription de M. Duveyrier venait compléter et rectifier si exactement à point celle donnée par sir Temple, qu'il

[1] M. H. Duveyrier avait alors à peine vingt ans.

[2] Nous avons aussi à le remercier du cordial et précieux concours qu'en maints cas il a bien voulu nous donner au cours de nos travaux.

n'était pas possible de douter qu'on ne fût en présence d'une même inscription reproduite sur des cippes différents. L'un aurait été placé à Gabès, l'autre dans la plaine d'Es-Segui. Tous deux devaient constituer des milliaires établis pour marquer la distance qui séparait la capitale de la province du campement d'hiver des troupes romaines.

Nulle hésitation n'est possible sur le nom du proconsul : c'est bien Asprénas. Mais est-il certain qu'il soit ici question



de celui qui, au dire des *Annales,* gouvernait l'Afrique à la mort d'Auguste?

En supposant que la 3e lettre de la 2e ligne soit bien un F comme a lu M. Duveyrier et non un E, comme le veut M. Temple, et qu'on lise : *Imperator Caesar Augusti filius Augustus,* peut-on affirmer qu'on doive reconnaître Tibère dans ces qualifications? Il fut d'abord, on le sait, appelé

Tiberius Claudius Nero; puis, lors de son adoption, *Tiberius Caesar Augusti filius*, et après la mort d'Auguste *Tiberius Caesar divi Augusti filius*. En prenant la succession du principat, il refusa, nous disent Suétone et Dion Cassius[1], d'ajouter à son nom celui d'Auguste; et ce ne fut que plus tard qu'il se fit appeler *Tiberius Caesar Augustus*. Mais *Tiberius* resta toujours et ne pouvait manquer d'être son prénom spécial, distinctif. Nulle part ailleurs, ni chez les historiens, ni sur les médailles, ni sur les inscriptions lapidaires, il n'a été désigné comme il le serait ici[2].

Remarquons encore que le titre d'*Imperator* est donné dans l'inscription comme une dignité non renouvelable, inhérente au principat. Il n'en fut pas ainsi pour Tibère. Aussi quand ce titre lui est attribué sur les médailles ou les monuments, il est toujours accompagné du chiffre indiquant le nombre de fois dont il en a été revêtu. On disait *Tiberius Caesar divi Augusti filius Augustus, imperator VI, VII* ou *VIII;* on ne rencontre pas la formule simple *Imperator Tiberius Caesar*[3].

Si l'on admet, d'autre part, que le César figure sur la stèle en qualité de chef suprême de l'empire romain, ce ne pouvait être avant qu'un certain laps de temps se fût écoulé depuis le décès de son père adoptif, et probablement pas avant la mort de Germanicus; car Tibère partagea jusqu'alors l'administration de l'empire avec le Sénat[4]. Auguste cependant n'est pas ici qualifié de *divus*.

Pour expliquer les anomalies que présente ce texte, on a allégué qu'Auguste étant mort le 19 août de l'an 14 de

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. LVII, ch. 2; — Suétone, *Tibère*, 26.
[2] Cf. Cohen, *Description des médailles impériales*, t. I; — Gustavus Wilmanns, *Exempla Inscriptionun Latinarum*.
[3] Cf. Cohen, *op. cit.*; — G. Wilmanns, *op. cit.*
[4] Cf. Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. LVII, ch. 7, 8, 19.

notre ère, et les honneurs divins lui ayant été décernés le 17 septembre suivant, ce devait être dans le mois qui s'écoula entre le décès et l'apothéose qu'Asprénas aurait fait élever ces milliaires aux confins de sa province, à Gabès et dans la plaine d'Es-Segui. Le proconsul se serait empressé de faire graver l'inscription avant de savoir quels honneurs seraient rendus à la mémoire d'Auguste, quelle situation serait faite à Tibère dans l'empire.

Cette hypothèse est incontestablement fort savante et fort ingénieuse. Mais peut-on dire avec le docte et illustre éditeur du *Corpus* que la raison doit être pleinement satisfaite, que le doute n'est plus permis[1]? Nous ne le pensons pas. On ne saurait, en effet, décider comment, dans quel but le proconsul aurait fait procéder en cette affaire avec une telle hâte, alors que rien ne faisait de l'érection de ces bornes une affaire urgente. La prudence la plus vulgaire ne lui faisait-elle pas au contraire une loi d'attendre le résultat des délibérations du Sénat pour régler son attitude à l'égard du nouveau prince?

Il y a aussi lieu d'être surpris que de grandes stèles de marbre aient été élevées alors sur une voie purement stratégique afin d'indiquer le nombre de pas qui séparaient Tacapa du campement hivernal des troupes. De simples bornes eussent suffi[2]. Les Romains n'avaient guère l'habitude de faire des dépenses d'art ou de luxe inutile en pays barbare et insoumis; et tel était le cas de la région avoisinant les marais du Triton, naguère encore sous l'autorité de rois indigènes, et qu'Auguste, par un échange avec Juba, venait de réunir à la province d'Afrique.

[1] *Corpus Inscr. Lat.,* t. VIII, ad hoc. tit. Cf. 10,018 : dubitari amplius non potest titulum Tiberii esse.

[2] Remarquons ce que dit sir Temple des belles pierres dont on faisait usage dans la contrée.

Dans les autres parties de la Tunisie, dans celles qui étaient depuis longtemps romanisées, et où de nombreuses colonies établies à l'intérieur avaient des communications constantes avec les villes du littoral, on ne rencontre aucun milliaire, aucune inscription latine remontant à cette date. Comment en serait-il autrement de cette fraction méridionale de la Numidie continuellement exposée aux incursions et aux razzias des tribus du désert? Sa pacification ne date que des Flaviens et des Antonins[1]; les nombreux débris de monuments où figurent les noms de ces princes en sont le témoignage[2]. Par son caractère monumental, le milliaire d'Es-Segui paraîtrait donc devoir appartenir à une époque fort postérieure à l'avènement de Tibère au principat.

D'autres observations de détail viennent encore jeter du trouble dans l'esprit au sujet de cette inscription.

On remarque que, contrairement aux usages romains, le point de départ du milliaire n'aurait pas été la ville principale de la contrée, mais une station provisoire des troupes, *ex castris hibernis*[3]. En outre, le nom de la ville est écrit *Tacapes,* tandis que les Romains d'Afrique disaient ordinairement *Tacapa*[4].

Il semble qu'il n'aurait pas dû y avoir divergence dans l'orthographe d'inscriptions simultanément tracées. Or, sur la première on aurait écrit le nom du proconsul ACPREN...; sur la seconde ASPRENAS; sur l'une est un C, il n'en est pas ainsi sur l'autre, qui porte un S.

[1] Cf. V. Duruy, *Hist. rom.*, t. III, p. 108; t. V, p. 196-197.

[2] Cf. Temple, *Excursions in the Medit.*; — Ch. Tissot, *Excursion scientifique de la Tunisie*.

[3] Ch. Tissot, *op. cit.*, trouve dans le placement occupé par ce milliaire une preuve à l'appui de son opinion, que ce serait là qu'était établi le poste militaire de Thasarte.

[4] Cf. Corpus, t. VIII : 10,021 : l. 25. A B T.; 10,022 : l. 10. A TACAPAS.; 10,024 : l. 19. A TAC.; 10,025 : l. 28. A TACAPA.

On constate aussi que le nom du César est au nominatif, que celui du proconsul l'est également, et que cependant le verbe régi par ces deux sujets est au singulier, *curavit;* c'est là une infraction aux règles les plus élémentaires de la grammaire. L'ouvrier sculpteur peut fort bien n'avoir été qu'un ignorant, mais il n'est guère admissible que le texte de l'inscription officielle qu'il avait à reproduire ait été rédigé par un illettré. Enfin les mots REG III et les lettres suivantes de la dernière ligne demeurent énigmatiques.

Aussi les savants manifestèrent-ils d'abord une grande indécision sur l'exactitude des textes et la possibilité de tirer des renseignements historiques de ces inscriptions ou des copies qui en avaient été faites.

M. Gust. Wilmanns, l'honorable et célèbre savant qu'une mort prématurée a malheureusement enlevé avant qu'il ait pu mettre la dernière main à sa monumentale publication des *Inscriptiones Africae Latinae,* portait dans ses travaux, on le sait, la plus consciencieuse exactitude. Il tint à voir par lui-même la contrée dont il avait à s'occuper; il voulut examiner, contrôler et rectifier au besoin les transcriptions qui lui avaient été communiquées ou qui avaient été publiées. Il consacra à l'exploration de l'Afrique septentrionale les années 1873 et 1874. En Tunisie, où il était en février 1874, il mit le plus grand soin à rechercher les milliaires qu'avaient signalés sir Temple et M. Duveyrier et qui offraient un si grand intérêt. Il ne retrouva rien à Gabès; il parcourut la plaine d'Es-Segui, fouilla l'henchir Foum-es-Somâ; ses investigations furent vaines[1].

En décembre 1876, M. Chevarrier, vice-consul de France

[1] Nous devons cette communication à la bienveillance de M. J. Schmidt,

à Gabès, quittait cette ville pour se rendre à Tunis avec la mission d'explorer la contrée qu'il devait traverser. Il se proposait en même temps de rechercher les vestiges de l'occupation romaine qui auraient échappé à l'attention des voyageurs qui l'avaient précédé.

« J'arrivai, dit-il dans son rapport[1], à un douair des » Beni-Zid, en face d'un passage appelé Oum el Agueul. » Le lendemain, le cheik me dit qu'il existait des pierres » écrites à une très petite distance, dans la plaine, et il m'y » conduisit.

» Au milieu de broussailles, sans qu'aucun vestige indiquât » l'emplacement d'une ville ou d'une habitation quelconque, » je vis gisantes sur le sol *trois belles colonnes* de marbre » blanc, dont deux étaient brisées et une intacte; malheu- » reusement cette dernière, de beaucoup la plus grande, » avait l'inscription qui la couvrait entièrement tournée » contre terre[2]. Malgré tous nos efforts, il nous fut impos- » sible de la retourner et je dus me contenter de copier le » plus exactement possible les trois autres fragments. Deux » paraissent se relier et ne former qu'une inscription; le » troisième ne donne que les cinq dernières lignes de » l'inscription. Il me fut impossible de prendre un estam- » page; un vent d'ouest, violent et glacial, soufflant par » rafales, soulevait de tels nuages de sable, que je ne pus » de toute la journée recouper les points saillants, et je fus

l'éminent professeur à l'Université de Giessen, qui nous a fait l'honneur de nous écrire :

« Malheureusement, quant à votre première question, je n'ai qu'à confirmer votre prévision. C'est-à-dire que M. Wilmanns a parcouru et exploré la D'hairet Es-Segui le 9 février 1874, mais il n'a pas retrouvé les inscriptions *Corpus* VIII, n° 10,018 et 10,023, non plus que le *Service des antiquités de Tunis.* »

[1] *Archives des Missions scientifiques*, III[e] série, t. V : Voyage de Gabès au Zaghouan par M. Chevarrier, p. 240-283.

[2] L'existence de l'inscription en ce cas pouvait être vraisemblable, mais non certaine.

» même, à midi, après quatre heures de marche, forcé de » demander l'hospitalité dans une pauvre tente isolée de la » tribu des Ouled si Mansour, qui était campée au pied de » la montagne appelée, en cet endroit, Djebel Batoum.

» Je crois ces inscriptions inédites; elles sont situées à » peu près au centre de la plaine de Es-Segui, au croisement » des routes de Gafsa à Aquae Tacapitanae et à Tacape et » de Thynae, Thapsus et autres points de la côte au Djerrid » de Tuzer ou à celui de Nefzoua. Elles sont à environ » 55 ou 60 kilomètres de Tacape[1] et à peu près à égale » distance de Gafsa. »

Dans cette exploration de l'henchir, comme dans celle de M. G. Wilmanns, l'inscription de M. Duveyrier n'avait pas été retrouvée. M. Chevarrier y avait constaté la présence de trois colonnes, mais pas de cippe quadrangulaire.

Un peu plus d'un an après, dans le courant de l'année 1878, M. Chevarrier fit savoir que dans une nouvelle excursion faite à Es-Segui il avait été plus heureux que la première fois et avait pu relever un certain nombre d'autres inscriptions. Parmi elles était celle dont M. Duveyrier avait donné la copie. Elle se trouvait, disait-il, sur une stèle de marbre blanc, arrondie à l'extrémité supérieure, mesurant 2m50 de hauteur et 0m55 d'épaisseur[2]; c'était ainsi, à n'en pas douter, celle qu'avait signalée, dix-huit ans auparavant, le jeune explorateur du Sahara et qui avait échappé aux perquisitions ultérieures.

M. Ch. Robert, à qui la nouvelle copie fut adressée, en donna communication à la Société des Antiquaires de

[1] Cette distance n'est, paraît-il, pas exacte. Es-Segui serait à 90 kilomètres de Gabès. Cf. *Excursion scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 60.
[2] Cf. *Corpus Insc. Lat.*, VIII, tit. 10,023.

France dans la séance du 17 juillet[1]. Elle était ainsi conçue :

1 IMP CAES . . AVGVS
2 TI E AVGVSTVS TRI
3 POT XVI
4 ASPRENAS COS PR
5 COS VII VIR EPVLI
6 NVM VIAM EX CAST
7 HIBERNIS TACAPES
8 MVNIENDAM CVRAVIT
9 LEG III AVG
10 C.

Selon le vice-consul de Gabès, M. Duveyrier aurait commis plusieurs inexactitudes dans la transcription qu'il avait faite de cette inscription.

1° A la première ligne, les deux dernières lettres du mot *Caesar* n'existaient pas. 2° A la deuxième ligne, la troisième lettre n'était pas un F, mais un E, comme sir Temple l'avait vu sur le milliaire de Gabès. En ce cas on ne pourrait en faire l'abréviation de *filius* et lire *Augusti filius;* il y aurait donc à chercher une autre explication. 3° La quatrième ligne commençait par le mot ASPRENAS. Non seulement les *tria nomina* du proconsul, qui constituaient sa désignation officielle et distinctive, n'auraient pas, comme le voulaient l'usage et l'ordre nécessaire des choses, figuré dans cette inscription, mais le nom n'avait point été précédé d'un L comme l'avait dit sir Temple, ni d'aucune autre initiale; aucune place n'avait même été réservée pour une simple lettre comme l'avait marqué M. Duveyrier. 4° A la neuvième ligne, au lieu de REG III, mis au commencement, il y avait LEG III, comme le voulait sir Temple; toutefois les lettres étaient placées au milieu. Mais si l'inscription

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1878, p. 175. Cf. *Corpus,* t. VIII, ad h. t.

avait voulu indiquer que c'était la troisième légion qui avait construit la voie militaire, il aurait fallu joindre la formule *fecit* ou quelque équivalent. Or, la symétrie des caractères montre qu'aucune place n'aurait été ménagée à cet effet. 5° Enfin M. Duveyrier aurait omis de transcrire une ligne entière, celle relative à la dignité de Septemvir Epulon qu'avait eue le proconsul.

Il y avait, par suite, lieu de croire que la copie de M. Duveyrier n'avait pas été d'une fidélité absolue. C'est pourquoi sans doute notre savant et regretté compatriote M. Ch. Tissot crut devoir y apporter, vraisemblablement de sa propre autorité, quelques modifications qu'il jugea nécessaires. Le texte qu'il a transmis aux éditeurs du *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin et celui qui figure dans son *Exploration scientifique de la Tunisie* est ainsi conçu[1] :

1 IMP. CAESAR. AVGVS
2 TI.F. AVGVSTVS TRI
3 POT XVI
4 .ASPRENAS COS PR
5 NVM VIAM EX CAST
6 HIBERNIS TACAPES
7 MVNIENDAM CVRAVIT.
8 E G III. .VG
9 C I

La lettre R de la huitième ligne est supprimée; les autres sont avancées vers le milieu; un I est ajouté au chiffre C.

Les rectifications de M. Chevarrier paraissaient faire concorder entièrement l'inscription d'Es-Segui et celle de Gabès. Mais, en fait, la nouvelle transcription donnée par le vice-consul ne dissipait point les doutes, ne résolvait pas

[1] *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. VIII, nº 10,023. Ch. Tissot, *Exploration scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 650, note 3; p. 658.

les questions soulevées par le texte en maintes parties insolite. A un certain point de vue, elle les compliquait même.

Il n'est assurément personne qui ne professe de la gratitude pour nos vaillants explorateurs. Dans la question qui nous occupe, on ne peut manquer de leur savoir gré du soin qu'ils ont eu de tenter de relever, et cela au prix des plus rudes fatigues, une inscription qui pouvait être d'une grande valeur pour les annales de la domination romaine au fond de la Petite Syrte, aux bords du Triton. Malheureusement les transcriptions qu'ils ont rapportées, par leurs divergences et leurs défectuosités, rendent nécessaire l'examen à nouveau du milliaire d'Es-Segui[1].

Il y aurait lieu de déterminer quelles sont exactement les lettres et les lignes qui composent l'inscription; de voir si la forme des caractères ne fournirait pas quelques indications utiles; d'examiner la nature de la pierre, son origine; d'étudier la sculpture et le style architectural pour essayer de fixer la date du monument.

Mais on était en droit d'espérer que si, malgré les renseignements dont il avait eu soin de se munir, M. Willmanns n'avait pu retrouver le marbre signalé par M. Duveyrier, il n'en serait plus de même pour ceux qui, après l'excursion de M. Chevarrier, se rendraient dans la plaine d'Es-Segui. Il semblait qu'il n'y avait aucun motif de craindre la disparition d'une stèle située dans un endroit peu fréquenté et sans utilité pour les nomades.

On pouvait, d'autre part, être assuré que le service des

[1] On doit aussi observer que le *Corpus* de Berlin, t. VIII, n° 5,205, relate une autre inscription où figurait le nom d'Asprénas. Si, comme il serait naturel de le supposer, il s'agit du même proconsul et du même César, la mention TRIB POTEST XVIII donnerait pour date l'an 17. L'un des deux chiffres est nécessairement erroné. Si l'on admettait une prorogation de fonctions, Furius Camillus ne pouvait être proconsul lors de la révolte de Tacfarinas dont parlent les *Annales*, seules, il est vrai, II, 52.

Antiquités et des Arts de Tunis, dont la direction a toujours été confiée à des savants zélés et distingués, n'avait certainement pas négligé de rechercher un des plus anciens monuments épigraphiques de l'Afrique, afin de le transporter au musée beylical ou de pourvoir à sa conservation.

Nous avions donc cru qu'il nous serait possible de faire prendre le moulage en plâtre ou la photographie de la stèle soit à Tunis, soit à Es-Segui; et pour l'exécution de notre projet nous avions sollicité l'appui de M. Massicault, notre éminent et si justement regretté résident en Tunisie. Il voulut bien nous le promettre, lors d'un de ses courts voyages en France. A son retour dans la Régence, il eut la bonté de faire part de notre intention au directeur des Antiquités et des Arts. M. de La Blanchère, qui était alors à la tête de ce service, eut l'obligeance de nous écrire, à la date du 12 juillet 1890 :

« M. Massicault me transmet l'expression de votre désir » relativement à l'inscription *C. I. L.*, VIII, 10,023. Il y a » lieu de penser que cette pierre n'existe plus à l'h[ir] Foum » es Somâ. Wilmanns ne l'y a pas retrouvée il y a déjà » dix-sept ans... J'aurai probablement occasion, dans le » courant du mois prochain, de faire examiner de nouveau » cet emplacement, et je vous ferai part des résultats de » cette recherche, dans le cas où elle amènerait la décou» verte de l'un ou l'autre de ces deux milliaires, ce qui » malheureusement est douteux. »

M. de La Blanchère ne put donner suite à son intention. Et M. G. Doublet, qui lui succéda, nous a fait l'honneur de nous dire par sa lettre du 2 février 1891 : « Aucune » nouvelle recherche n'a eu lieu à l'henchir Foum es Somâ; » j'ignore l'époque où un agent de mon service aurait » jamais l'occasion de passer dans la plaine d'Es-Segui. »

Nous avons dû ajourner notre projet. Il y a en effet trop grande probabilité que la peine et la dépense que nécessiterait l'exploration de la D'hairet seraient en pure perte.

En tout cas, que le monument ait ou non disparu du lieu où il était situé, qu'on le puisse ou non retrouver, on ne saurait, croyons-nous, se refuser à convenir qu'en présence d'inscriptions dont le texte est obscur et anormal, il est fort difficile d'affirmer que des milliaires établissent qu'à la mort d'Auguste un proconsul du nom d'Asprénas était chargé de l'administration de l'Afrique.

Réduite, en effet, à interpréter les lignes relevées sur les milliaires, sans le secours étranger de textes qui semblent pouvoir s'y rapporter, la science épigraphique serait impuissante à déterminer sous quel César ils avaient été érigés.

C'est évidemment parce que les *Annales* ont parlé d'un Asprénas proconsul d'Afrique, et qu'on n'en connaissait pas d'autre, qu'on fut amené à penser que ce devait être ce personnage dont il était question, et que le César, en conséquence, n'était autre que Tibère. Ce n'est pas, on le voit, l'inscription qui venait justifier la confiance dont jouissaient les *Annales;* c'est au contraire l'œuvre supposée de Tacite qui permettait de lui constituer une signification[1].

L'inscription d'Es-Segui n'est pas ainsi sans quelque analogie avec celle relative à Pline le Jeune qui avait été relevée au revers d'un marbre couvrant une tombe royale à Milan. Le marbre n'a pu être retrouvé; l'inscription incomplète, tronquée, n'a pu être vérifiée; elle a cependant été admise pour certaine. D'autre part, nul compte n'a été tenu des protestations que les érudits de la fin du xve siècle

[1] Cf. *Corpus Insc. Lat.,* t. VIII, tit. 10,018.

firent entendre contre l'audacieuse publication que l'imprimeur vénitien Avantius fit, en 1502, d'une correspondance de Pline et de Trajan. Sans exiger aucune preuve de l'origine de ces lettres tirées on ne sait d'où, on leur a donné rang parmi les documents historiques incontestés, et la foi en leur authenticité a fait lire dans la copie de l'inscription milanaise ce qui ne s'y trouve pas énoncé, la mention du proconsulat imaginaire en Bithynie de l'ami de Tacite[1].

LE NOM D'ASPRÉNAS DONNÉ A UN PROCONSUL DE GALATIE

En fût-il autrement, aurait-on la preuve qu'en l'an 14 de notre ère un Asprénas était proconsul d'Afrique, il n'en ressortirait nullement que le fait rapporté dans les *Annales* puisse être, malgré son étrangeté, tenu pour vérité historique; ni que le récit en doive être nécessairement attribué à Tacite, c'est-à-dire à un écrivain à même de connaître bien sûrement le personnel administratif de l'empire sous Auguste.

Au nombre des nobles familles que comptait Rome au Ier siècle était celle des *Nonius* dont les *Asprenas* formaient une branche. Cette branche avait, nous dit Pline, fourni des consuls à l'empire et jouissait d'une grande notoriété[2].

Suétone en parle aussi. Auguste, dit-il[3], aimait à voir célébrer les jeux troyens par l'élite de la jeunesse romaine, pensant qu'il était utile et beau de revenir aux anciennes mœurs et d'ennoblir les goûts des jeunes gens de race

[1] Cf. *Persécution des chrétiens sous Néron :* LES INSCRIPTIONS RELATIVES A PLINE LE JEUNE.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXX, 20 : Consularis Asprenatum domus est. Cf. XXXV, 46. Dans les fastes consulaires on trouve un L. Nonius Asprenas en l'an 29 de notre ère, et un C. Nonius Asprenas en l'an 38.

[3] Suétone, *Auguste,* 43.

illustre. Un de ceux-ci, dit-il, C. Nonius Asprénas, fut un jour blessé dans une chute qu'il fit durant les exercices. Le prince du Sénat, à cette occasion, lui offrit un collier d'or et lui permit, ainsi qu'à ses descendants, de porter le nom de Torquatus.

Un Asprénas, au rapport de Dion Cassius[1], tenait de la confiance d'Auguste un commandement dans les Gaules. A la nouvelle de la défaite de Varus il se porta au secours de l'armée romaine et réussit à protéger la retraite d'un corps de troupe et à le sauver du désastre[2].

Le nom d'Asprénas et la célébrité de cette famille ne pouvaient donc être choses ignorées des érudits italiens du xv[e] siècle. Celui d'entre eux qui aurait entrepris d'écrire l'histoire du premier siècle de l'empire romain, de la donner pour l'œuvre d'un auteur ancien, et qui pour cela se serait proposé de développer et de différencier par des détails secondaires les faits généraux rapportés par les écrivains byzantins, ne pouvait manquer de faire usage du nom d'Asprénas. Il le devait donner à quelques-uns des personnages mis en scène et auxquels il faisait occuper de hautes fonctions. Il était, en effet, naturel qu'il se basât sur ce que les membres de cette famille avaient inévitablement dû remplir des charges importantes dans l'État. Il n'y aurait ainsi rien de surprenant à ce que, dans cette occasion, l'auteur des *Annales* eût fait une heureuse rencontre.

Ce même procédé a été, du reste, employé ailleurs par le pseudo-Tacite. On voit le nom d'Asprénas figurer encore au II[e] livre des *Histoires*, dans un chapitre tout aussi peu vraisemblable que celui dont nous venons de parler, et qui

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LVI, 23. Cf. Velleius Paterculus, liv. II, ch. 100. Il en fait le neveu de Varus.

[2] Dans les *Suasoria*, attribués à Sénèque, le père du philosophe, un des principaux interlocuteurs a le nom d'Asprenas.

trahit d'une façon manifeste un écrivain de la Renaissance. On y lit[1] :

Dans ce même temps, la *Grèce* et l'Italie furent effrayées par la fausse nouvelle que Néron allait arriver... Grâce à son talent à jouer de la lyre et à chanter, et aussi à la *ressemblance des traits,* un esclave du Pont, ou selon d'autres un affranchi italien, réunit *quelques déserteurs misérables et vagabonds* et prit la mer avec eux. Il fut jeté par la tempête à l'île de *Cythnos.* Là se trouvaient des soldats revenant de l'Orient; il gagne les uns, fait tuer les autres, dépouille les négociants, arme les esclaves les plus vigoureux.

Il ne nous semble pas aussi simple que le suppose l'auteur qu'un naufragé, au lieu de se présenter en demandant bienveillance et secours, réussisse d'emblée à se rendre maître du pays. Et, d'autre part, que sont devenus les hommes qui l'accompagnaient? ont-ils péri? Il n'en est plus question.

Après avoir parlé d'un centurion, chargé par les légions d'Asie de porter un emblème d'alliance à celles d'Italie, qui débarque à Cythnos et s'en échappe effrayé, incident qui ne se rattache en rien au sujet, l'historien ajoute :

La terreur s'étendit au loin; car la grandeur du nom avait ému en grand nombre ces hommes qui ne demandent que révolutions et sont toujours les ennemis de ce qui existe.

C'est là, on en conviendra, de la haute déclamation pour un fait en réalité de bien faible importance. On ne voit pas comment, de son île, l'aventurier aurait pu causer de graves inquiétudes aux divers compétiteurs à l'empire et inspirer assez de confiance dans le succès pour attirer à lui un corps sérieux de partisans. Continuons la lecture :

Le hasard fit tomber ces bruits qui s'accréditaient de jour en jour. Galba avait nommé *Calpurnius Asprénas* gouverneur de la Galatie

[1] *Histoires,* II, 8, 9.

et de la Pamphylie. On lui donna pour l'escorter deux trirèmes de la flotte de Misène avec lesquelles il arriva à Cythnos. Les triérarques furent mandés au nom de Néron. Avec une feinte tristesse le prétendu César fit appel à la fidélité de ses anciens soldats et les supplia de le débarquer en *Syrie* ou en Égypte.

Voilà notre personnage qui ne se montre plus comme un terrible dominateur, sûr du triomphe; il ne parle plus en maître; il apparaît maintenant comme une sorte de Philoctète. Ce n'était pas le moyen de suborner des amiraux.

Les triérarques, ébranlés un moment ou feignant de l'être, promettent de parler aux équipages et de revenir quand ils auraient favorablement disposé les esprits. Mais ils rapportèrent tout fidèlement à Asprénas.

C'est ainsi que par hasard, comme le déclare lui-même l'auteur, le proconsul chargé d'aller prendre l'administration d'une vaste province, apprend l'existence de ce faux Néron qui avait, il venait de le dire, rempli d'agitation la Grèce et l'Italie. Poursuivons :

Il ordonne alors de saisir *le navire* et de tuer l'individu, quel qu'il fût.

De quel navire l'historien veut-il parler? Personne encore parmi les commentateurs n'a pu émettre d'hypothèse satisfaisante à ce sujet.

Le chapitre finit ainsi :

Le cadavre, remarquable par les yeux, la chevelure, la férocité des traits, fut porté en Asie et de là à Rome.

Pourquoi, comment le corps du faux Néron est-il porté en Asie? Quel besoin de le transférer à Rome? Avait-il joué le rôle inquiétant annoncé au début du chapitre?

Nous n'insisterons pas sur les obscurités, les contradictions, les invraisemblances qui fourmillent dans ce récit; nous ne signalerons pas des locutions qui semblent avoir été

empruntées à Suétone : nous nous occuperons seulement du lieu où se serait passé cet étrange épisode.

Remarquons d'abord que l'historien avoue qu'il ne sait pas d'où était parti cet aventurier qui, pourtant, faisait tant de bruit; il ne dit pas non plus où il allait. Il ne s'occupe pas de savoir comment le navire qui portait le faux César et sa fortune se trouva au milieu des Cyclades.

De plus, pour les besoins du récit, et sur ce point nous appelons l'attention, Cythnos est présenté comme un lieu habituel de relâche et de ravitaillement pour les navires faisant le trajet d'Italie en Asie, ou à leur retour. Des soldats congédiés y étaient, en effet, descendus en revenant d'Orient; le centurion chargé d'une mission y débarque sans cause majeure; l'arrêt du proconsul nous est présenté comme une circonstance toute naturelle de la navigation.

Or Cythnos, aujourd'hui Thermaï, est, on le sait, une des Cyclades; elle est située entre Zéa, l'ancienne Céos, et Seriphos. Sans importance actuellement, elle n'en eut pas davantage dans l'antiquité. De peu d'étendue, toute montagneuse, elle n'avait point de port commode et sûr; peu peuplée, elle ne récoltait ni blé, ni vin, ni huile à exporter. Ses pâtres seulement tiraient de leurs chèvres, nourries de cytise[1], un fromage qui avait du renom. On n'y voyait aucun commerce actif, aucune industrie. Cythnos n'offrait ainsi aucune ressource aux navigateurs et ne pouvait être un lieu d'escale.

A quelques heures seulement de route était, d'ailleurs, pour ceux qui traversaient la mer de Myrtos, le grand port de commerce et de ravitaillement, Délos. Depuis la destruction de Corinthe par les Romains, Délos avait vu décupler son mouvement maritime. Les privilèges reconnus de son

[1] Pline, *Hist. nat.*, XIII, 47.

temple en avaient fait un port franc où tous les capitaines de navires venaient vendre ou échanger les marchandises ou esclaves formant leurs cargaisons. C'est là que s'arrêtaient les bâtiments qui d'Italie se rendaient en Asie-Mineure ou en revenaient[1].

Jamais île ne fut donc moins propre que Cythnos à être le théâtre d'aventures et de rencontres fortuites telles que celles qui sont contées dans les *Histoires*. On ne comprend pas quelles richesses un prétendant à l'empire aurait pu retirer du pillage de ses négociants, quelles bandes d'esclaves il aurait réunies et comment il les aurait armées. D'autre part, l'auteur ne s'est-il pas aperçu de la contradiction dans laquelle il tombait en présentant Cythnos comme incessamment visitée par des navires de passage, et en laissant l'imposteur dans l'attente d'une occasion d'en sortir?

Ce récit ne peut être admis pour véridique. Il est empreint d'une très forte dose de fantaisie.

Il est incontestable, toutefois, qu'il y eut des aventuriers qui voulurent se faire passer pour Néron, ou des fous qui crurent l'être. Les historiens s'accordent à ce sujet. Les hétairies chrétiennes, par leur attente ou leur crainte du retour du César antéchrist, en fournissent la confirmation.

Suétone[2] parle d'un personnage qui se serait donné pour Néron et aurait été reçu à la cour du roi des Parthes; mais le fait se produisit vingt ans après sa mort; il n'a donc rien de commun avec celui qui nous occupe.

Dans l'abrégé de l'*Histoire romaine,* Xiphilin dit[3]: « Vers

[1] Strabon, *Géographie,* liv. X, ch. 5, § 4. Ἐν καλῷ γάρ κεῖται τοῖς ἐκ τῆς Ἰταλίας καὶ τῆς Ἑλλάδος εἰς τὴν Ἀσίαν πλέουσιν. Cf. liv. XIV, ch. 5, § 2.

[2] Suétone, *Néron,* in fine.

[3] *Hist. rom.,* LXIV, 9.

» ce même temps *(celui d'Othon)*, un imposteur qui se » faisait passer pour Néron, et dont le nom est demeuré » inconnu à Dion, fut pris et même finalement puni. » Ces lignes nous font bien connaître que sous Galba ou Othon se montra un faux Néron; elles ne peuvent cependant pas fournir d'éclaircissement au chapitre des *Histoires*.

Mais on lit dans les *Chroniques* de Zonaras[1] :

« Sur ces entrefaites, un imposteur profita de sa *ressem-* » *blance avec Néron* pour troubler la *Grèce* presque entière. » En réunissant *une bande d'hommes perdus*, il se porta vers » les légions de *Syrie;* mais alors qu'il passait le *Cydnus,* il » fut pris et tué par *Calpurnius.* »

Le récit des *Chroniques* a, on le voit, beaucoup de points communs avec celui des *Histoires :* la ressemblance de l'aventurier avec Néron, sa troupe d'hommes sans aveu, l'agitation qu'il occasionne en Grèce. C'est en Syrie qu'il compte trouver les éléments de succès; c'est évidemment du même épisode qu'il s'agit dans les deux ouvrages.

Si donc le lieu de la capture est *Cythnos* dans l'un et *Cydnos* dans l'autre, ces deux noms ont tant d'analogie entre eux par les lettres qui les forment et par leur consonnance, qu'on ne saurait douter un instant que la divergence ne provienne de quelque grossière méprise chez l'un des deux auteurs.

Or, nous avons constaté que le chapitre des *Histoires* renferme une foule d'invraisemblances, qu'il faut attribuer l'arrivée à Cythnos du faux Néron et la rencontre qu'en fait le proconsul romain à des circonstances peu ordinaires et auxquelles aucun des personnages ne s'attendait.

[1] Zonaras, Χρονικά. Αὐταρχία τοῦ Ὄθωνος. Ἐν τούτοις δέ τις πλασάμενος Νέρων εἶναι ἐκ τῆς πρὸς τὸν Νέρωνα οὔσης ἐμφερίας αὐτῷ, τὴν Ἑλλάδα ὀλίγου πᾶσαν ἐτάραξε, καὶ χεῖρα κακούργων ἀνδρῶν ἀθροίσας, πρὸς τὰ ἐν τῇ Συρίᾳ στρατόπεδα ὥρμησεν. Ἐν Κύδνῳ δὲ περαιούμενον αὐτὸν ὁ Κάλπούρνιος συνέλαβε καὶ ἀπέκτεινεν.

Avec Zonaras on ne se sent pas ainsi hors de l'histoire. Les traits seuls de l'aventurier servent à le faire passer pour Néron, et il ne prend pas une lyre pour engager les déclassés à se joindre à lui et tenter une périlleuse entreprise. Il est conforme à ce que nous connaissons de la situation de l'empire à cette époque, qu'un aventurier politique ait recherché l'appui indispensable des légions pour arriver au pouvoir; et celles de Syrie étaient au nombre des plus aptes à se laisser séduire. Il a fort bien pu choisir la Cilicie pour organiser d'abord les partisans attachés à sa fortune; c'est au-devant d'eux qu'a dû se porter une partie de l'armée romaine pour arrêter et détruire leur troupe; il est naturel en ce cas que ce soit au passage du Cydnus que l'audacieux imposteur ait été pris et tué.

Il est ainsi hors de doute que la vérité, ou du moins la vraisemblance, est du côté de Zonaras, et qu'un historien romain de talent, informé des événements de l'empire, n'aurait pas écrit une relation des faits et gestes du faux Néron telle que celle qui se lit dans les *Histoires*.

Mais les *Annales* et les *Histoires* ont été composées en grande partie à l'aide des ouvrages byzantins apportés en Italie au xve siècle, et Zonaras a été mis à contribution. Pour ne pas quitter le IIe livre des *Histoires,* dont il s'agit ici, on peut constater que si tous les principaux éléments dont il est composé proviennent manifestement de Plutarque, Suétone et Xiphilin, c'est dans Zonaras que le pseudo-Tacite a puisé certains détails. De ce nombre sont, au sujet de la défaite d'Othon à Bédriac: chapitre XLVI, les protestations de dévouement qui lui sont adressées par les *prétoriens* en même temps que par les légionnaires; — chapitre XLVIII, la destruction qu'il fait des pièces qui pouvaient compromettre ses partisans et la distribution

d'argent dont il les gratifie; — chapitre XLIX, le tumulte qui se produisit dans l'armée et l'apaisement qu'il obtint; — chapitre LI, les désordres survenus pendant ses funérailles[1].

Notre auteur a donc eu sous les yeux les *Chroniques* quand il a écrit ce chapitre, et l'on est ainsi en droit de penser que c'est par suite d'une erreur qu'il a été amené à prendre Cythnos pour Cydnos. La cause de cette confusion nous paraît, d'ailleurs, assez facile à déterminer.

Les Grecs, au moyen âge, prononçaient d'une façon presque identique les consonnes dentales δ et θ. Il en résultait que la seconde de ces deux lettres était fréquemment mise pour la première. Ainsi, l'on écrivait indifféremment οὐδείς, οὐδένεια ou οὐθείς, οὐθένεια. Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale contenant les œuvres attribuées à Denis l'Aréopagite avec les commentaires de Maxime[2], le copiste, après avoir écrit οὐδένα, dit à la ligne suivante οὐθενός. Si l'on veut d'autres exemples d'équivalence des dentales on en trouvera dans le manuscrit alchimique de la Bibliothèque nationale de Paris nº 2327, où un même mot est écrit tantôt Καδμία folio 16 verso, ligne 21, tantôt Καθμία folio 18 recto, ligne 4, et verso, ligne 15[3].

Il est donc très vraisemblable que le pseudo-Tacite eut sous les yeux un manuscrit de Zonaras qui portait ἐν Κύθνῳ δε παραιούμενον au lieu et pour équivalent de ἐν Κύδνῳ[4]. Il a été de la sorte conduit à croire que l'historien byzantin avait entendu parler de Cythnos, c'est-à-dire de l'île qui

[1] Αὐταρχία τοῦ Ὄθωνος. Cf. Dion Cassius. Edit. Gros et Boissée, t. IX, notes p. 219-225.

[2] Cf. Montfaucon. *Palaeographia Graeca*, liv. IV, p. 320, pl. 4.

[3] Cf. Berthelot, *Collection des anciens alchimistes grecs*, p. 124, pl. 2, 4, 7, 8.

[4] Il est fort possible que parmi les manuscrits de Zonaras, qui sont conservés dans les grandes bibliothèques, on en rencontre qui contiennent Κύθνῳ au lieu de Κύδνῳ.

seule portait ce nom. Confiant alors dans l'apparence du texte, connaissant mal le sujet qu'il avait à traiter, il s'est livré à l'amplification qui forme les chapitres que nous venons de lire.

Mais quelle que soit l'origine d'une pareille méprise, il est certain que l'auteur des *Histoires* s'est lourdement trompé sur le lieu où le faux Néron a été capturé. On ne saurait en conséquence supposer qu'il ait plus exactement connu que Dion Cassius, suivi par Zonaras, le nom du proconsul qui figura en cette affaire. Or, c'est sous la seule dénomination de Calpurnius qu'il est désigné dans les *Chroniques*. On est ainsi fondé à conclure que c'est arbitrairement qu'un second nom, celui d'Asprénas, lui a été adjoint; et cela d'autant mieux que les Asprénas formaient une branche de la famille des Nonius, n'appartenaient point à celle des Calpurnius et ne pouvaient en prendre le titre patronymique.

Il n'y a, on le voit, aucune raison de penser qu'un personnage appelé Asprénas ait été envoyé en Asie par Galba pour gouverner l'ancien royaume de Dejotarus. Il n'y en a pas davantage pour affirmer qu'un proconsul de ce nom était, à la mort d'Auguste, chargé de l'administration de l'Afrique.

CHAPITRE V

LES MANUSCRITS DE TACITE ET LEUR PARCHEMIN

Usage général du papyrus dans l'empire romain et après son démembrement par les Barbares. — Le parchemin au moyen âge. — Le raclage du parchemin aux XIV[e] et XV[e] siècles. — La première partie du second Médicis est écrite sur parchemin raclé.

Les deux manuscrits archétypes de Tacite ont été, on le sait, conservés; ils sont à la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne de Florence. L'un est le second Médicis, *Codex Mediceus II;* il contient la deuxième partie des *Annales* et les *Histoires;* de la librairie de Niccoli, l'associé et l'ami de Poggio, il passa en la possession des Médicis; il est écrit en caractères lombards. L'autre est le premier Médicis, *Codex Mediceus I;* c'est celui qui fut mis au jour sous Léon X, et acquis par ce pape; il est en caractères carolins. Nous avons produit les photographies de plusieurs pages des deux documents[1].

Dans un premier examen sommaire de ces manuscrits nous avons pu constater qu'il ne paraissait pas possible de fournir la preuve certaine de leur antiquité. Nous voudrions aujourd'hui attirer l'attention sur la nature du parchemin et divers procédés techniques de transcription qui, joints aux considérations sur leur origine et le contenu du texte, semblent suffisants pour dater leur confection du

[1] *De l'Authenticité,* ch. III et IV.

xve siècle, c'est-à-dire de l'époque de leur prétendue découverte, et peut-être même pour établir le véritable lieu de leur provenance : l'atelier de Poggio.

USAGE GÉNÉRAL DU PAPYRUS DANS L'EMPIRE ROMAIN ET APRÈS SON DÉMEMBREMENT PAR LES BARBARES

Rappelons d'abord quelques points d'histoire industrielle qui sont nécessaires pour l'appréciation de la qualité du parchemin.

Aux époques les plus reculées les hommes se sont vraisemblablement servis de peaux de bêtes nettoyées et desséchées pour y tracer leurs pensées, leurs conventions, et se les transmettre les uns aux autres ou les laisser à leurs descendants. Mais l'art de la préparation des peaux en vue de l'écriture est encore aujourd'hui fort difficile malgré les progrès de l'industrie; il ne devait pas l'être moins pour les anciens.

Il faut faire subir à la dépouille du jeune animal de nombreuses manipulations[1] : le dessaignage ou premier nettoyage général; — la mise en chaux pour détruire l'adhérence des poils et de l'épiderme; — le pelage; — le travail de rivière ou nouveau nettoyage à eau courante; — la mise sur châssis et l'écharnage ou raclage avec un fer affilé et recourbé, pour débarrasser la peau de toutes les parties charnues et pour en régulariser l'épaisseur; — le saupoudrage, qui consiste à répandre une poussière de craie qui pénètre dans les pores, les remplit exactement et revêt la membrane d'une couche adhérente de pâte fine et blanche; — le séchage pour lequel il faut éviter le soleil, la pluie, la gelée, l'humidité, en un mot toutes les conditions

[1] *Encyclopédie :* PARCHEMIN. Cf. Manuel Roret, *Le Parcheminier*.

atmosphériques capables de provoquer un déchirement ou de rendre la surface inégale; — enfin le ponçage qui donne le poli : ces opérations ne pouvaient s'effectuer qu'au printemps; elles duraient plusieurs mois.

Aussi l'usage le plus général, dans l'antiquité, fut-il d'écrire sur des bandes faites de fibres végétales dont la confection était plus facile, moins onéreuse; et le terme d'écorce, *liber*, βίβλος, servit par suite généralement à désigner les feuilles ou bandes destinées à la représentation et à la conservation de la pensée.

Plusieurs siècles avant notre ère, le chaume du papyrus fut la principale matière dont on usait pour l'écriture. Les rives de l'Anapos, en Sicile, quelques parties marécageuses de l'Asie-Mineure étaient propres à la végétation de cette graminée; mais elles n'en pouvaient produire qu'une faible quantité. C'est l'Égypte qui eut le monopole de cette culture et de la fabrication du papier; ce sont les navires partis des divers ports du Delta, d'Alexandrie surtout, qui portaient dans le monde romain la matière à écrire.

Les lacs et les marais formés par les bouches du Nil disparaissaient sous les touffes de papyrus que couronnaient leurs délicates panicules. On fendait les tiges; on en retirait les couches concentriques. Après les avoir doublées ou triplées pour leur donner plus de consistance, on les collait à la suite les unes des autres pour en faire des bandes; on pressait ces bandes; on les polissait; on les enduisait d'huile de cèdre qui, sans altérer leur éclatante blancheur, assurait leur conservation; et l'expérience avait démontré qu'avec des soins leur durée était pour ainsi dire indéfinie[1].

[1] Point n'est besoin de rappeler l'antiquité des papyrus trouvés dans les sarcophages égyptiens.

Sous l'empire romain, alors que l'Égypte y était incorporée, le papyrus demeura d'un usage général[1]. Les volumes découverts à Herculanum et tous ceux de la période impériale retrouvés ailleurs, les ordonnances, les contrats sont sur papyrus. Quelques auteurs parlent d'ouvrages qui auraient été écrits alors sur des peaux ou membranes; ce n'est pas chose impossible, mais ce ne pouvaient être que des exceptions; il n'y avait pas d'utilité à le faire; aucun d'eux d'ailleurs ne nous est parvenu[2].

Dans les contrées soumises ensuite à la domination des Goths, des Bourguignons, des Francs, pour les actes officiels ou particuliers, pour les documents importants qu'on tenait à conserver, tout aussi bien que pour les communications ordinaires de la vie, on continua, la force des choses l'imposait, à se servir de papyrus[3]. Il en fut de même pour les livres, du moins généralement[4]; et on ne saurait établir ni expliquer qu'il en eût été autrement. L'approvisionnement de cette matière, de la *charta nilotica*, demeura une nécessité sociale[5].

La préparation des feuilles de papyrus, qui constituait une des principales industries de l'Égypte, était entière-

[1] Pline (*Hist. nat.*, XIII, 27) rapporte le trouble que produisit dans l'empire une disette de papyrus survenue sous Tibère. *In tumultu vita erat*, dit-il.

[2] Des paléographes distingués pensent que le Virgile du Vatican et le Térence de Florence ne peuvent être antérieurs au VIe siècle. Cf. Peignot, *Histoire du parchemin*, p. 52. — Misson dit: L'ancien Virgile est un manuscrit in-quarto, plus large que long, en lettres majuscules, sans distinction de mots et sans ponctuation; mais le caractère tient un peu du gothique, ce qui ne s'accommode pas avec la première antiquité que quelques-uns lui accordent. *Voyage en Italie*, t. II, p. 134.

[3] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, p. 482. Cf. Lemoine, *Diplomatique pratique*, p. 57-59.

[4] Un assez grand nombre de manuscrits sur papyrus nous sont parvenus pour en témoigner. Cf. Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum*.

[5] On peut voir dans Cassiodore (*varia*, XI, 38) quelle satisfaction causèrent en Occident la liberté du commerce maritime qu'assura Théodoric, et la diminution de droits de douane qu'il accorda au papyrus.

ment entre les mains des Grecs. Ceux-ci, malgré les siècles, n'avaient cessé d'être pour les indigènes (Coptes, Αἰγύπτιοι) des étrangers. Aux haines de race venaient se joindre les implacables haines religieuses des Jacobites et des Melchites ou impériaux. Quand donc Amrou eut envahi l'Égypte, il parut être le libérateur des fils de Ramsès. Après de nobles et courageux efforts, les Grecs durent céder sous l'action commune des Arabes et des Coptes. Ils furent chassés ou émigrèrent de la terre des Pharaons; ils emportèrent avec eux les arts qui en faisaient la richesse et la gloire. Les guerres civiles et extérieures vinrent ensuite achever la ruine du commerce et de la marine d'Alexandrie. La fabrication du papyrus périclita et finit par disparaître.

Les Grecs n'avaient pu trouver à exercer au dehors leur industrie du papier faute de terrains propres à la grande culture du roseau du Nil. Les Coptes n'avaient pas l'esprit mercantile. Les Arabes n'avaient pas de navires : les habitants du désert ne se hasardaient pas sur la mer. L'Égypte eut à subir une sorte d'isolement ou de blocus de la part des Grecs et des Occidentaux, ennemis irréconciliables du musulman. Dès la fin du VIIe siècle les provinces d'Orient et celles d'Occident se virent privées des moyens de renouveler leurs provisions de papyrus aussi bien pour les besoins courants des particuliers que pour la transcription des actes officiels.

A peu près seule, la cour pontificale, toujours soucieuse de maintenir ses traditions non seulement dans leur esprit mais dans leur forme, put continuer d'expédier ses bulles sur papyrus encore assez longtemps. A cet effet elle réussit à se procurer, jusqu'au Xe siècle, soit en Sicile, soit en Orient, les faibles quantités qui lui étaient nécessaires[1].

[1] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, ch. V : LE PAPIER D'EGYPTE. Les

On suppléa au papier égyptien par un papier fait de la couche interne de l'écorce du tilleul, du frêne, de l'érable, du peuplier blanc; cette fabrication prit un assez grand développement [1]. Ces feuilles, appelées *charta corticea,* avaient l'apparence du papyrus; elles n'en avaient pas toutefois les qualités; elles étaient cassantes, promptes à se détériorer; mais faute de mieux on s'en servait; et leur usage se maintint jusqu'au XIIe siècle.

Le papier d'écorce fut avantageusement concurrencé par celui de coton, dont la qualité était de beaucoup supérieure. L'application de la bourre qui entoure les graines du cotonnier à la confection des feuilles à écrire paraît avoir passé des Chinois aux Indiens et aux Persans, et de ceux-ci aux régions chrétiennes et musulmanes de l'Asie-Mineure. Les Latins appelaient ce papier *charta cotonia,* du nom de *gothon,* que lui donnaient les Arabes. Les Croisades continuèrent à en développer l'usage en Europe.

LE PARCHEMIN AU MOYEN AGE

Tous les papiers végétaux durant le moyen âge péchaient également par la qualité de la matière première et par les procédés de fabrication. Ils n'offraient point les conditions désirables de durée, ni la consistance, la force et en même temps la flexibilité suffisantes pour résister à une manutention journalière ou fréquente. Pour les livres destinés aux usages du clergé, missels, bréviaires, recueils de légendes ou d'homélies; pour les écrits qu'on tenait à conserver,

archives de Sainte-Benigne de Dijon, disent les savants Bénédictins, celles de Tournus, de Corvéi nous offrent des bulles pontificales sur papier d'Egypte du VIIe au Xe siècle.... Il n'est pas de chartier au monde aussi riche en diplômes sur papyrus que le trésor de Saint-Denis.

[1] *Nouveau Traité de diplomatique,* t. I, p. 512-516.

pour les chartes obtenues des rois ou des seigneurs, pour les diplômes octroyés, les titres de propriétés, pour les manuels nécessaires aux études des élèves des universités[1], on dut rechercher mieux.

Malgré les difficultés de leur préparation et leur prix élevé de revient, on eut recours aux peaux.

Les éminents auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* ne sont pas fondés, croyons-nous, à attribuer en quelque sorte au caprice de la mode la substitution de l'emploi du parchemin à celui du papyrus[2]. En pareil cas l'usage n'eût pas été de longue durée. Cette substitution dut avoir une cause sérieuse, permanente. Elle ne s'explique que par l'anéantissement de la culture, de l'industrie et du commerce d'Égypte. Jamais, si l'ancien papier fût resté à la disposition du public, des industriels n'auraient songé à préparer des dépouilles d'animaux pour lutter contre le papyrus; encore moins auraient-ils réussi à le supplanter.

L'art de la parcheminerie semble donc ne pas pouvoir être considéré comme une tradition usuelle de l'empire romain. Comment, en effet, admettre qu'une industrie ait prospéré alors qu'on n'en avait pas besoin, et que précisément au moment où ce produit devenait indispensable, non seulement pour les actes ordinaires, mais pour les diplômes, chartes, livres saints, c'est-à-dire pour la riche clientèle, il se trouva qu'on ne connût pas les procédés de bonne fabrication?

La parcheminerie, on peut le reconnaître, n'arriva à se perfectionner dans les siècles qui suivirent l'invasion des Arabes en Égypte que par une suite de progrès successifs.

[1] D'autant plus que les libraires les louaient le plus ordinairement. On rencontre des manuscrits en papier végétal où des groupes de pages sont protégés par des feuilles de parchemin. *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, p. 81.

[2] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, p. 497.

Le vénérable Hildebert, archevêque de Tours, un des savants les plus renommés de son temps, qui possédait de grands revenus, avait à son service des scribes auxquels il fournissait le parchemin pour leurs travaux. Il nous fait connaître dans quel pitoyable état étaient généralement alors les peaux qu'il se procurait. Il dit à ses ouailles[1] : « Scitis quid scriptor solet facere. Primum cum rasorio[2] » incipit pergamenum purgare de pinguidine et sordes » magnas aufferre; deinde cum pumice pilos et nervos » omnino abstergere. Quod si non faceret, littera imposita » nec valeret, nec diu durare posset. Postea regulam » apponit ut ordinem in scribendo servare possit. » Il n'y avait sans doute pas encore ou il n'y avait guère d'ateliers spéciaux de parcheminerie, soit libres, soit attenants aux couvents, fournissant au commerce des peaux complètement prêtes à recevoir l'écriture. Le *pictor* devait être, en même temps que calligraphe, ouvrier parcheminier.

D'autre part, l'approvisionnement en matière première n'était pas toujours possible. Les troupeaux n'étaient point considérables; le nombre des jeunes bêtes sacrifiées au printemps était limité; leurs dépouilles devaient être d'ailleurs réservées à une foule d'autres besoins sociaux, plus généraux et plus impérieux que la parcheminerie. Cependant, pour constituer un volume de 500 feuilles entières, il fallait abattre, sans compter les non-valeurs, environ 500 agneaux ou 250 veaux. La peau à écrire ne pouvait donc manquer d'être fort chère et souvent difficile à trouver.

[1] Venerabilis Hildeberti *Opera*. Parisiis, 1708, col. 733: Sermon XV, au sujet des paroles du *Deutéronome :* Audi Israel pracepta vitae et scribe ea in corde tuo.

[2] Par *rasorium* il ne faut pas entendre la *novacula*, mais l'écharnoir ou raturoir, fer affilé et recourbé. La peau ne pouvait se préparer que tendue sur un châssis. Cf. Ducange, *Glossarium*, ad h. v.

Au xe siècle Guy, comte de Nevers, voulant témoigner sa générosité aux Chartreux de Paris, leur avait fait don de vaisselle d'argent. Ceux-ci la lui retournèrent, le priant de vouloir bien leur faire plutôt présent d'une provision de parchemin [1]. Les actes officiels, les contrats particuliers étaient transcrits sur des fragments de peaux de très minime dimension. « Le parchemin, sous nos rois de » France, dit Lemoine [2], a été aussi fort petit, particuliè- » rement depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'au milieu » de celui de Charles V; il devient plus grand vers 1377. » Pour les chartes privées, il serait difficile d'en parler avec » certitude avant le xie siècle; il n'en existe point. Ou l'on » écrivait peu les conventions entre particuliers, ou ces » documents, aujourd'hui si précieux, n'ont pu résister à » l'éloignement du temps [3]. Les quittances de l'Hôtel de » Ville, les certificats de vie, les extraits des registres de » paroisses en donneront la plus juste idée. Encore le » parchemin était-il coupé inégalement et sans observer les » angles droits; et cette espèce de mesquinerie dont on se » servait pour écrire les actes, a constamment duré pendant » trois siècles à partir du xie. En 1233 et en 1262 on voit » des contrats de vente, des donations sur parchemin de » deux pouces de hauteur sur trois et demi. En 1279 on » commence à voir des parchemins d'un pied de hauteur; » dans le cours du xive siècle, ils augmentent davantage. »

Les sciences, les lettres, les arts à la suite des Croisades avaient repris leur marche progressive; les universités se créaient dans la plupart des villes importantes; le nombre

[1] Peignot, *op. cit.*, p. 61.
[2] *Diplomatique pratique*, p. 57.
[3] La plupart étaient vraisemblablement sur papier végétal.

des étudiants qui en suivaient les cours allait grandissant. Le prix du parchemin, la difficulté de s'en procurer, constituaient un obstacle considérable à la multiplication des livres, à l'extension de l'usage de documents écrits.

Il n'était nécessairement personne qui ne fût convaincu que la fortune serait acquise à qui pourrait fournir des feuilles d'un papier analogue à l'ancien papyrus, possédant ses qualités de force, de durée, de souplesse, et à meilleur marché que le parchemin. Beaucoup certainement alors cherchèrent à réaliser le rêve d'or. Vers le XI[e] siècle ou le XII[e], des industriels, des Maures espagnols probablement, imaginèrent de broyer, piler, pétrir de vieux chiffons de toile et de faire de leur pâte desséchée des feuilles propres à recevoir l'écriture.

Comme toute innovation cependant, le papier de chiffe eut à lutter pour se faire la place qui lui revenait. Sans parler de l'inévitable routine, il eut contre lui les métiers qui revendiquaient le maintien de leurs privilèges; ceux-ci étaient appuyés par les recteurs des universités, les prévôts de Paris, les seigneurs et les municipalités des provinces qui percevaient des droits sur la vente du parchemin. L'emploi du papier fut prohibé, au moins en Allemagne, pour les procédures et les actes notariés[1].

Mais par suite des progrès effectués dans la fabrication du papier de chiffe, des améliorations apportées à sa qualité et de la modicité relative de son prix de revient, son usage prit une extension considérable; il était devenu général au XIV[e] siècle.

Sous la domination anglaise et le gouvernement du Prince Noir, alors que l'Aquitaine était en pleine prospérité,

[1] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 138 et suiv. — Etienne Boileau, *Livre des métiers*. — Ordonnance de Frédéric II, 1230.

que les lettres florissaient en Languedoc et en Provence, une douzaine de feuilles de parchemin (grandes sans doute et pouvant être pliées ou divisées) coûtait environ 80 sols d'argent; tandis qu'une main de papier se payait 1 sol[1].

Pour apprécier d'une manière approximative ces prix en dehors des brusques et fréquentes fluctuations monétaires de cette époque, il faut les comparer à ceux de quelque objet de nécessité courante, le blé par exemple; d'autant mieux que beaucoup d'affaires se traitaient alors par voie d'échange. Or un boisseau de 80 litres de ce grain valait en temps ordinaire 4 sols d'argent[2]. Ainsi, pour se procurer une douzaine de feuilles de parchemin, il fallait donner l'équivalent de 20 boisseaux de froment[3]; et avec un quart de boisseau on avait une main de papier[4]. Cette différence de prix en Aquitaine entre le blé d'une part et de l'autre le parchemin et le papier, est trop considérable pour que les variations de cours ou de change aient pu gravement modifier leur valeur relative; cette valeur ne pouvait manquer d'être à peu près la même dans les diverses

[1] *Archives historiques de la Gironde.* COMPTES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX, t. XXI, p. 407 : Item emi duas duodenas de pargameno ad faciendum librum censuum debitorum Burd. et quibusdam aliis locis, pro quibus et pro magistro qui fecit librum et pro ligando et pro cohoperiendo solvi VIIII. leop. auri.

L'or faisait prime sur la monnaie courante comme de nos jours, en plusieurs contrées d'Europe ou d'Amérique. Il fallait alors en Guyenne donner dix-huit sols d'argent pour un léopard d'or qui, il est vrai, pesait 3 gr. 45 au titre de 989 m.

Nous devons l'appréciation de la valeur moyenne du léopard à notre honorable ami et distingué numismate, M. Emile Lalanne.

Ibid., t. XXII, p. 194 : Item solvi pro XI manibus papiri et duabus libris cere rubee emptis, IX s. II d. sterl.

[2] *Ibid.*, p. 153. Vendidi die IIII[a] novembris diversis personis XIIII boys. frum. dando quamlibet boys. pro XXII albis qui ascendunt quos debent LI s. IIII d. sterl.

[3] La peau pour tambours, reliure ou autres objets valait environ deux tiers de moins.

[4] On peut voir par les registres conservés aux Archives de la Gironde combien était bonne la qualité du papier au XIV[e] siècle. Il est fort; après plus de quatre cents ans il est encore presque blanc et ne présente ni tache ni piqûre quand la feuille n'a pas eu à souffrir de quelque accident.

provinces. Aussi, alors que les acquisitions de papier sont fréquentes pour les besoins de l'Archevêché de Bordeaux, ce n'est que très exceptionnellement qu'il est fait achat de parchemin.

LE RACLAGE DU PARCHEMIN AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

Rien n'empêche absolument d'admettre que le raclage du parchemin pour le faire servir de nouveau à l'écriture ait été pratiqué dans l'antiquité. Mais la loi économique qui préside à la vie des sociétés suffit à indiquer que ce procédé n'a dû être qu'exceptionnellement employé.

Lorsque sous les empereurs romains, et après eux sous les rois barbares, le papier d'Alexandrie offrait toutes les conditions désirables de prix, de qualité, de durée, et que son usage était général même pour l'établissement et la conservation des documents les plus importants, la transcription sur parchemin ne pouvait être qu'une fantaisie coûteuse. A celui qui voulait se procurer le luxe d'une copie sur vélin, la peau raclée n'eût donné que des feuilles de qualité inférieure. Ne devait-il pas d'ailleurs être plus difficile de se procurer de vieux rouleaux de cette nature que des dépouilles fraîches? C'est ce même état de choses qui se représente de nos jours, où le parchemin à écrire est réservé à de rares emplois.

Tout autre était la situation au moyen âge : le parchemin était un objet de nécessité usuelle; par suite de la rareté et du prix des peaux, on ne pouvait manquer d'utiliser les feuilles qui avaient déjà servi. Mais quand les livres coûtaient si cher, on ne s'en démunissait qu'à bon escient; ce n'était que lorsque l'écriture archaïque était devenue difficile à lire ou que la trace des doigts, le manque de soin ou le

temps avaient rendu le texte plus ou moins illisible; c'était encore lorsque le contenu avait perdu son intérêt pour le possesseur et ses contemporains.

A-t-on de la sorte sacrifié grand nombre d'écrits d'auteurs anciens? Pareille supposition ne semble pas fondée. Avant le démembrement de l'empire, puis plus tard sous les rois mérovingiens en France, sous les monarques goths et lombards d'Espagne et d'Italie, les ouvrages étaient habituellement transcrits sur papyrus. La disparition des auteurs païens est antérieure à l'adoption de l'usage général du parchemin. Il faut la faire remonter à la proscription dont ils furent l'objet sous le pape Grégoire I[er] [1], à l'œuvre inévitable du temps et au peu de soins donnés à la conservation d'ouvrages qui ne répondaient plus aux besoins de la vie intellectuelle et religieuse [2].

D'autre part, aux x[e] et xi[e] siècles il ne pouvait encore y avoir grand nombre de manuscrits sur peaux dont on voulût se défaire; ceux qu'on possédait étaient d'une confection relativement moderne et devaient conserver leur utilité. Ce ne fut que dans les siècles suivants, mais surtout aux XIV[e] et XV[e] siècles, que les parcheminiers eurent à leur disposition un stock accumulé de vieux livres, de vieux registres, de vieux titres qu'ils obtenaient à bon marché. On était alors d'autant plus tenté de se défaire du parchemin qu'on pouvait par sa vente se procurer du papier pour les usages

[1] Cf. *De l'Authenticité,* ch. I. Il ne faudrait point traiter cette proscription littéraire comme un fait anormal attribuable au seul christianisme; ce vandalisme est malheureusement naturel à tout enthousiasme religieux, à tout fanatisme humain. L'islamisme a-t-il agi autrement à l'égard des pays qu'il soumettait à la loi du Coran? Ne vit-on pas à la Révolution française se manifester le dessein de brûler ou de détruire archives, titres, inscriptions, tout ce qui pouvait entretenir le souvenir ou le regret de l'ancien régime?

[2] Cf. P. Stapfer, *Les Réputations littéraires,* ch. V, p. 236 : « L'action tranquille de la loi qui fait vivre et mourir, qui élimine par générations les livres comme les êtres pour nettoyer la place et renouveler la création dans l'ordre littéraire comme dans l'ordre animal. »

journaliers, même des livres neufs ou des nouveautés littéraires[1].

Le plus ordinairement le libraire de la ville ou l'épicier[2], le colporteur de province, achetaient ou plutôt échangeaient contre marchandise le vieux livre de l'écolier, du clerc de la basoche, du bedeau, parfois aussi du maître, du magistrat, du chantre de la paroisse. Les plus mauvaises feuilles passaient aux relieurs pour couvrir les volumes; d'autres allaient chez les taillandiers, qui en faisaient des cribles, ou chez les luthiers, qui les transformaient en tambourins; les meilleures allaient chez le parcheminier pour être remises à neuf.

Le reblanchissage du parchemin n'était pas une opération simple et facile que le scribe pût faire en son cabinet. Il fallait tremper la feuille dans l'eau pour la ramollir, la *reverdir,* puis dans un bain de chaux; la tendre après sur le châssis et faire tomber l'enduit avec le raturoir, fer affilé et recourbé. Cette opération demandait une grande adresse pour ne pas entailler la membrane; c'est ce qu'on appelait *racler*. Après cela, on devait procéder aux mêmes opérations ultérieures que pour la fabrication du parchemin neuf, et prendre les mêmes précautions.

Dans les ateliers, d'où elles ressortaient reblanchies, les vieilles feuilles étaient travaillées sans égard aux textes qui les recouvraient; leurs dimensions, leurs qualités, leur état de conservation présidaient seuls au triage et au classement. Aussi, dans un même volume transcrit sur parchemin raclé, on a pu parfois reconnaître, quand le

[1] Il se produisit quelque chose d'analogue au mouvement qui, il y a un certain nombre d'années, porta les habitants de nos campagnes à vendre leurs vieux meubles, leurs vieilles faïences pour les remplacer à meilleur compte par l'acajou et la porcelaine.

[2] Il joignait le parchemin aux articles de son commerce. Leber, *op. cit.*

texte primitif réapparaissait, des feuilles ayant appartenu à des ouvrages différents[1].

Quel que fût le soin apporté au raclage du parchemin, l'ouvrier ne réussissait pas toujours à enlever complètement le mordant de l'encre; il attaquait peu à peu le nouveau glacis qui le recouvrait, et l'ancienne écriture se montrait au bout d'un certain laps de temps en traits plus ou moins accusés.

Il pouvait, par suite, résulter de graves inconvénients de l'emploi du parchemin raclé pour les actes officiels ou privés. La vente sur les marchés publics en fut interdite. A Paris, grand centre d'approvisionnement et de consommation, le commerce du parchemin était soumis à des règlements sévères qui avaient pour objet d'assurer la perception des droits universitaires, de vérifier les qualités, de procurer des facilités d'achat aux étudiants, aux clercs de la basoche, aux membres de l'Église[2].

« On a découvert, dit Peignot[3], et tous les jours on » découvre de nouveaux exemples qui constatent que le mal » avait gagné les Latins et qu'il remonte plus haut qu'au » temps où l'on commence à connaître les ravages qu'il fit » dans l'empire des Grecs[4]... Il n'en est pas moins vrai » que cet usage devint si commun aux XIV[e] et XV[e] siècles, » qu'on s'aperçut combien il était dangereux de se servir » de parchemin raclé dans les actes publics et qu'on dut » prendre des mesures efficaces pour arrêter ce désordre. »

[1] Cf. Maffei, *Historia diplomatica*, p. 69. — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. IV, p. 467.

[2] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 138 et suiv.

[3] *Histoire du parchemin*, p. 84-86; 103. Cf. *Nouveau Traité de diplomatique*, t. IV, p. 467.

[4] Les mêmes faits économiques avaient en Orient comme en Occident, et plutôt, amené le raclage du parchemin. Les Vénitiens vendaient en Europe beaucoup de peaux reblanchies sous le nom de parchemin grec.

A cette époque le raclage était ainsi devenu une pratique industrielle générale. C'était la ressource qui permettait aux parcheminiers, en concurrence avec les fabricants de papier, de retirer quelque profit de leur métier.

LA PREMIÈRE PARTIE DU SECOND MÉDICIS EST ÉCRITE SUR PARCHEMIN RACLÉ

Les photographies que nous avons données de quelques pages du second Médicis montrent que la première partie, celle qui contient les livres XI à XVI des *Annales*, a été écrite sur parchemin raclé.

L'écrivain, nous l'avons déjà fait remarquer, a laissé sa transcription inachevée. Le bas de la première colonne et la colonne de droite entière sont restés blancs au folio 47 recto. Or, dans la partie non écrite il n'est pas une seule ligne où une ancienne écriture effacée ne réapparaisse.

Toutes les vues ne discernent pas d'abord clairement que les taches d'encre qui se montrent résultent de lettres primitivement tracées. Si on les examine à la loupe, l'agrandissement augmente la confusion des traits. Mais si, au contraire, par une réduction on rapproche concentriquement les points épars des anciennes lettres, leur visibilité devient fort nette.

Quoique assez rarement, il arrive parfois que sur des feuilles de parchemin défectueuses ou d'une ténuité anormale, l'écriture du recto se laisse voir au verso, ou réciproquement. Mais alors les lettres peuvent se distinguer; en les lisant à rebours, on peut reconstituer le texte. Tel n'est pas le cas pour la page du second Médicis. La photographie sur verre permet de la renverser et de la regarder par transparence; on ne constate aucune forme précise

de lettres, quoique leur existence ne puisse être mise en doute. D'ailleurs, les dernières lignes se trouvent au recto du folio, et le verso est demeuré intact; il ne peut en conséquence avoir en rien contribué à la production des traces d'encre.

En comparant attentivement la partie écrite de cette page avec d'autres pages du même manuscrit, on peut aussi apercevoir dans plusieurs d'entre elles les mêmes apparences de superposition d'écritures.

Ces feuilles portent encore une autre marque caractéristique du parchemin raclé : c'est l'empreinte de l'ancienne réglure.

Pour écrire avec régularité, disposer les lettres en lignes droites, donner à celles-ci une égale longueur, les commencer et les terminer à des points exactement placés les uns sur les autres, pour les distancer d'une façon rigoureusement uniforme, les scribes traçaient sur le papyrus des traits verticaux et horizontaux qui leur servaient de guides. Ces traits étaient formés par le *plumbum,* ou γύρος, sorte de disque de plomb aminci sur les bords. Ils le faisaient rouler le long d'une règle entre des points déterminés par le compas; ils évitaient ainsi d'érailler la surface du papier. Le disque n'était pas applicable aux membranes animales; il n'y laissait pas une trace suffisamment visible et durable. On le remplaça par un instrument de fer ou d'os pointu, le *style.* Il traçait une ligne blanche, ineffaçable, sans solution de continuité; c'est une expérience que chacun peut faire.

Pour produire son effet le style devait être fortement appuyé sur le parchemin. Si le scribe n'y prenait bien garde il lui arrivait, ainsi qu'il en reste des exemples, de traverser

la feuille de part en part; pareil cas était toutefois très rare; ordinairement, l'instrument formait un sillon creux au recto et faisant relief au verso. Néanmoins, toutes les cellules de la peau qui se trouvaient sur le passage du style étaient écrasées, détruites et constituaient ce qu'en terme du métier on appelle une *cassure*.

Sur le vieux parchemin reverdi, aussitôt après le séchage, la cassure se remontrait. Les cellules brisées ne reprenaient, en effet, jamais leur état primitif ou un état similaire à celui de leurs voisines; la ligne qu'elles formaient ne pouvait être effacée par les diverses opérations du raclage.

Dans les feuilles reblanchies, l'empreinte du style réapparaissait ainsi presque toujours; les raies présentaient alors quelque analogie avec celles que produisaient dans la pâte du papier de chiffe les vergeures ou fils de laiton qui l'avaient maintenue sur la forme[1].

La réglure primitive était en conséquence, point n'est besoin de le dire, utilisée par les scribes qui avaient à se servir de parchemin raclé.

Par l'examen du folio 47, on peut reconnaître que l'ancienne écriture suivait les lignes horizontales et était encadrée dans les verticales antérieurement tracées au style sur le parchemin; et ce sont exactement les mêmes lignes, le même encadrement dont a fait usage le copiste des *Annales*.

Quel était le texte qui fut effacé? Des photographes experts et de grand mérite, après examen des épreuves que nous leur avons soumises, nous ont donné la quasi

[1] Ces indications nous ont été données par un vieil et honorable parcheminier; nous avons tenu toutefois à les vérifier. Nous avons tracé au poinçon une feuille de parchemin; après l'avoir couverte d'écriture nous l'avons fait reblanchir. Le résultat a pleinement confirmé la persistance de la réglure après le raclage.

certitude de le faire revivre s'il leur était permis d'opérer sur le manuscrit original, de lui faire subir une préparation inoffensive. Espérons que ce résultat pourra être obtenu un jour ou l'autre.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater que la première partie du second Médicis a été transcrite sur des feuilles raclées. Si l'on ne peut de ce fait seul affirmer que le parchemin qui a servi à sa confection est d'une fabrication du xve siècle, on est du moins en droit de déclarer qu'il présente un caractère qui, rare aux siècles antérieurs, était très courant au temps de Poggio.

CHAPITRE VI

LES MANUSCRITS DE TACITE ET LES PROCÉDÉS TECHNIQUES DE LEUR TRANSCRIPTION

L'écriture. — La réglure. — Les signes d'abréviation. — La ponctuation. — Le cachet du XV[e] siècle. — L'atelier de Poggio.

L'ÉCRITURE

La copie d'ouvrages ou de documents importants était faite, on le sait, en une écriture spéciale, artistique, distincte de celle qui était habituellement employée pour la correspondance, la tenue des registres, etc. C'est en cette belle écriture, en *calligraphie,* qu'étaient transcrits les recueils de prières, de sermons, de liturgie et aussi les traités d'études, les romans, les poésies. Ainsi, au XV[e] siècle, tandis qu'un secrétaire de la cour de France écrivait au nom du roi une lettre en réponse aux réclamations des seigneurs[1] :

J'ai reçu vos lettres par le présent

[1] Recueil de lettres de Rois (Bibliothèque nationale). Cf. Lacroix, *Les Arts au moyen âge,* p. 455.

un calligraphe traçait ainsi les lignes du manuscrit d'une histoire romaine[1] :

estoit appelee gabinia. la quele

Les scribes parvenaient à une régularité merveilleuse dans la forme des lettres et leur disposition sur le parchemin. Il y avait, par suite, entre l'écriture courante et celle des manuscrits la même différence qu'il y a aujourd'hui entre une page tracée à la main et une page d'imprimerie. Les premières éditions imprimées n'eurent du reste pour but que de reproduire exactement les ouvrages copiés à la main; ils réussirent à tel point qu'on s'y méprit d'abord; le bénéfice des éditeurs était dans la grande diminution du travail et, en conséquence, du prix de revient, que leur procurait le procédé mécanique.

Aussi bien que l'écriture d'usage ordinaire, la calligraphie, quoique assujettie à des règles plus strictes pour la forme et la dimension des lettres, ne put manquer de subir les transformations que le temps amène inévitablement en toutes choses. Il y eut à travers les siècles de nombreuses modifications dans la forme des lettres, leur réunion, la distance entre les mots, les abréviations, la ponctuation[2].

L'écriture des manuscrits était devenue au VIIIe siècle en Occident d'un aspect désagréable, d'une lecture difficile. Charlemagne s'occupa de sa réforme. Il eut dans son propre palais des copistes habiles placés sous la direction d'Alcuin, et décréta le retour pour les actes officiels et les livres à l'emploi des beaux caractères romains dont on

[1] Paraphrase de Valère Maxime. Bibliothèque nationale de Paris. *Ibid.*

[2] Il en a été de même pour les caractères d'imprimerie. Grande est la différence entre une édition moderne et une autre du XVe siècle ou du XVIe; ces grandes pages toutes noires, sans alinéa, en caractères gothiques, ne sont pas aujourd'hui engageantes à lire.

avait perdu l'usage. Cette écriture, dite *caroline,* devint à peu près générale dans son vaste empire. Elle demeura en vigueur, non toutefois sans modifications, durant le IXe siècle dans les diverses contrées qui avaient été réunies sous son sceptre.

La caroline entra ensuite dans une période de décadence. Dans chaque royaume devenu distinct, on modifia selon le goût et les tendances locales la forme des lettres; on leur donna un cachet plus ou moins national. En France les genres successifs furent la capétienne, la ludovicienne. En Allemagne l'écriture prit une apparence pointue; les courbes furent remplacées par des angles : ce fut la gothique. L'Italie eut la lombardique d'abord; au XIIe ou au XIIIe siècle, de l'Allemagne la gothique pénétra dans la péninsule, imposée vraisemblablement par les empereurs germaniques[1]; elle y demeura en vigueur jusqu'à la Renaissance.

Mais les différences de types d'écritures ne sont pas accentuées d'une façon régulière, successive et parfaitement nette. Par suite du caractère particulier de l'écriture des manuscrits, du respect des habitudes de la clientèle auquel ils étaient tenus, il y eut inévitablement chez les calligraphes une plus forte tendance que pour l'écriture courante au maintien des coutumes, des traditions; les innovations qu'on y apportait étaient lentes, partielles; quelques-unes étaient appliquées par certains scribes, alors qu'à la même époque elles étaient repoussées par d'autres. Chacun d'eux en outre, dans un même genre d'écriture, apportait un tour de main, des enjolivures qui distinguaient les ouvrages et leur donnaient plus ou moins de prix.

[1] En 1231, Frédéric II interdit dans la chancellerie de Naples l'usage de la lombardique.

Ni les scribes d'autre part, ni les libraires, ni les bibliothécaires des couvents, des princes ou des seigneurs, sauf quelques cas particuliers, n'avaient alors le soin d'indiquer sur les manuscrits le lieu, l'année et l'auteur de la confection. Ce n'est qu'avec l'invention de l'imprimerie, et dans l'intérêt industriel autant que pour le contrôle du gouvernement, qu'est né l'usage de donner, avec le titre d'un ouvrage, le nom et le domicile de l'éditeur, la date de l'impression.

Les manuscrits qui portent la mention certaine de leur âge sont en conséquence très rares. Pour la plus grande partie de ceux qui nous sont parvenus, on est obligé de recourir à des inductions pour leur attribuer un état civil. Or la chose, on le pense bien, n'est pas toujours facile à tirer au clair, tant à cause des formes d'écriture qui furent communes à différentes époques, que des goûts d'archaïsme qui furent parfois en honneur, sans parler des intentions frauduleuses qui ont pu guider les calligraphes.

Aussi, les savants auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* attachaient-ils une capitale importance au coup d'œil, à l'impression d'ensemble de l'antiquaire. On arrive, disent-ils[1], à déterminer la date d'un document « comme au » visage on devine l'âge des personnes sans qu'on puisse » souvent rendre une bonne raison physique pourquoi l'on » fait l'une plus vieille que l'autre. »

Mais si l'expérience pratique peut donner au paléographe une sûreté de vue qui laisse peu de place à l'erreur, elle ne saurait toutefois en exclure la possibilité. Et depuis Tassin et Toustin, malgré l'étendue donnée à cette branche d'études, on n'a pu établir de règles qui permettent de déterminer d'une façon certaine l'âge d'un manuscrit par le seul examen de l'écriture et des procédés techniques.

[1] *Nouveau Traité de diplomatique,* t. II, p. 383.

On peut plus facilement parfois, quand on a lieu de douter de l'antiquité d'un document, retrouver, s'il constitue réellement une habile imitation, des indices qui décèlent son origine. C'est pareille recherche que nous nous proposons de faire sur les manuscrits archétypes de Tacite.

Nous ne nous occuperons pas de la forme de l'écriture, quoique l'examen des photographies que nous avons mises sous les yeux des lecteurs puisse donner lieu à d'intéressantes remarques. Ainsi, quelques lettres présentent dans leurs types, dans leurs jonctions avec d'autres des caractères douteux[1]; l'irrégularité de certaines lignes semble laisser voir qu'elles ne constituent pas une écriture habituelle à la main qui l'a tracée[2]. Les bornes de cette étude ne comportent pas cet examen. Il suffira d'appeler l'attention sur quelques procédés techniques.

LA RÉGLURE

Le style ne pouvait servir à rayer le papier de coton ou de chiffe; il l'eût déchiré ou éraillé. On y écrivit donc sans raie tracée ou en prenant, pour guider la main, celles que les vergeures avaient laissées dans la pâte. Les scribes se firent d'abord à cette nécessité. Mais ils imaginèrent ensuite de faire usage d'un bâton aiguisé de plombagine ou mine de plomb qui, promené le long d'une règle, laissait à la surface du papier une légère raie grise.

Ce système, par la commodité qu'il offrait, fut adopté également pour le parchemin.

Les photographies du second Médicis[3] laissent voir que

[1] *De l'Authenticité,* planches. La lettre *s* par exemple.
[2] Cf. premier Médicis, f° 1, lignes 5, 21, 22, et les autres de la même page.
[3] *De l'Authenticité,* planches.

la deuxième partie, celle des *Histoires*, a été rayée à la mine de plomb. Le parchemin ne présente pas les caractères de raclage. Le scribe, par suite, n'a pas eu à sa disposition d'anciennes raies faites au style; il a dû les tracer lui-même. Faute d'instrument convenable, ou ne jugeant pas l'emploi du fer indispensable, il s'est servi du procédé usuel à son époque : du crayon.

C'est ce qu'on peut apprécier par la reproduction de la première page, le folio 48. Les raies sont grises ou noirâtres; plusieurs, dans une partie de leur étendue, présentent des solutions de continuité qui ne sauraient résulter que d'un effacement volontairement opéré ou produit par l'effet du temps. Cet effacement n'aurait pas eu lieu si les raies avaient été constituées par le sillon creusé au poinçon dans la membrane.

Le tracé du premier Médicis, celui qui contient les six premiers livres des *Annales*, quoique écrit en lettres carolines, a les mêmes caractères que celui de la deuxième partie du second Médicis.

Il se pourrait que l'examen direct de ces documents ne permît pas à l'œil de constater facilement l'emploi du crayon; et c'est ce qui explique peut-être comment l'attention des antiquaires n'a pas été appelée sur cette particularité. Mais dans les photographies l'objectif rend fidèlement ce qui lui est présenté; la délicatesse de la plaque sensibilisée garde et souvent fait apercevoir des points difficilement appréciables au regard. Ce sont là des témoignages qui méritent confiance, et des experts distingués nous ont déclaré reconnaître dans les épreuves originales les marques de la plombagine.

D'ailleurs, en se reportant aux feuilles 1, 38, 47, qui avaient été primitivement tracées au style, on remarque

aisément que les raies horizontales et verticales apparaissent uniformément blanches et sans solution de continuité. Prises en même temps, dans les mêmes conditions que les autres, ces photographies n'auraient point offert dans la réglure des caractères si distincts, si opposés, si les feuilles avaient été tracées par un même procédé.

Excessivement rare avant le XII[e] siècle [1], la substitution du crayon de plombagine au style se fit peu à peu dans les siècles suivants, et devint générale aux XIV[e] et XV[e] siècles.

« Dans les anciennes chartes, dit Lemoine [2], à l'imitation » des manuscrits, les lignes étaient toutes tirées à la pointe » du style et divisées au compas. Les *lignes blanches* sub» sistent encore aujourd'hui sur une infinité de chartes... » Dans un titre de l'an 1387, les lignes sont tirées au crayon » de mine de plomb. »

« Jusqu'au XIII[e] siècle, écrit Wailly [3], on a tracé les raies » à la pointe du style. Cependant, on s'est servi du crayon » à la mine de plomb dès le XI[e] siècle; cet usage, devenu » ordinaire au XIII[e], convient surtout aux siècles suivants. » Ce qu'il importe de savoir, c'est que la comparaison des » moyens dont on s'est servi pour tracer les raies des » manuscrits fournit les moyens d'apprécier l'âge auquel » ils appartiennent. »

Aussi les Bénédictins nous disent-ils [4] : « Les lignes tirées » horizontalement pour espacer également et rendre droites » celles de l'écriture, et perpendiculairement pour déter-

[1] Observons qu'alors que tous les ustensiles créés durant le moyen âge eurent des noms latins, on ne trouve dans le glossaire de Ducange aucun mot spécifiant le crayon de mine de plomb.

[2] *Diplomatique pratique,* p. 62. Le savant archiviste lyonnais semble n'en avoir pas rencontré beaucoup d'autres dans ce cas. Depuis on en a signalé un certain nombre de dates plus anciennes. Mais ce ne sont pas moins des exceptions à l'usage général de leur époque.

[3] *Eléments de paléographie,* t. I, p. 379.

[4] *Nouveau Traité de diplomatique,* t. II, p. 391.

» miner l'étendue de la page ou de la colonne, peuvent » encore aider à fixer l'âge des manuscrits. En rouge, elles » ne conviennent qu'aux plus bas temps; au crayon ou à la » mine de plomb, elles décèlent les XIIe, XIIIe ou XIVe siècles. » On en trouve déjà quelques exemples dès le XIe siècle. » Ailleurs ils ajoutent[1] : « Casley (conservateur du British » Museum) borne les moyens de discerner les manuscrits » imités d'avec les anciens parchemins à la fraîcheur de » l'encre, à des défauts d'imitation qu'il ne spécifie pas. » Nous pourrions donner bien des exemples de ces défauts » d'imitation. Mais il suffit d'observer qu'on y trouve des » accents et des points sur les *i*; des lignes servant à régler » l'écriture y sont au crayon noir ou rouge, indice de nou» veauté également certain. »

SIGNES D'ABRÉVIATION

Les scribes, au moyen âge, eurent pour habitude de ne pas régulièrement écrire toutes les lettres qui composaient un mot; pour aller plus vite, ils en supprimaient un certain nombre et les remplaçaient par des signes conventionnels. Ils employaient à cet effet des traits horizontaux, les uns droits, les autres sinueux, qu'on plaçait au-dessus du mot, vers la place où les lettres manquaient. D'autres signes, dont l'origine était ordinairement due à la déformation de lettres, avaient l'apparence des chiffres arabes 7 et 9; ils les mettaient le plus généralement à la fin de mots inachevés pour tenir lieu des syllabes terminales.

Au XIIIe siècle, en Allemagne, nous disent les Bénédictins[2], à la liste des abréviations on en ajouta une nouvelle,

[1] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 380. Cf. p. 533.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 548.

qui a quelque ressemblance avec le chiffre 2; elle servit à déterminer et à remplacer la syllable *ur*. Les scribes italiens et français l'adoptèrent à leur tour.

Cette abréviation, relativement moderne, se rencontre à toutes les pages du second Médicis :

F° 1, col. B, l. 7 — *Annales*, XI, 3 : videbant*ur*

F° 48, col. A, l. 16 — *Histoires*, I, 1 : accipiunt*ur*

Un autre signe, assez tardivement employé, avait quelque analogie avec le chiffre 3. Il figurait les syllabes *us*, *ue*, *et*, *est*. Au XV[e] siècle, on lui donna une nouvelle fonction, celle de remplacer la lettre *m*. Dans le second Médicis, on rencontre constamment ce signe mis pour l'*m* à la fin des mots et parfois dans le corps.

F° 1, col. B, l. 20, 21 — *Annales*, XI, 2 : cora*m* adulteriu*m*

F° 48, col. A, l. 1 — *Histoires*, I, 1 : (I)nitiu*m* michi.

PONCTUATION

La ponctuation nous offre également quelques constatations à faire.

Jusqu'au VII[e] siècle, les mots dans les manuscrits n'étaient point ordinairement séparés par des intervalles semblables aux nôtres, si ce n'est aux alinéas. Cette séparation commença ultérieurement à se faire, et elle demeura généralement fort incomplète au moins jusque vers le X[e] siècle[1] :

Patriarcha greca lingua pa*ter* principu*m* sive.

[1] M. Prou, *Manuel de paléographie*, pl. V : Manuscrits du IX[e] siècle.

Or, quand on examine une page du premier Médicis, qui est écrit en caractères carolins d'une allure qui, de prime abord, a semblé pouvoir en faire remonter la confection du VIe au VIIIe siècle, on constate que les mots sont généralement bien distincts les uns des autres, ce qui laisse à penser que le manuscrit est d'une époque postérieure à celle où son genre d'écriture était d'un usage général[1].

potestas ultra bienniu*m*, neque tribunoru*m*.

Au commencement du moyen âge, jusqu'au VIIIe siècle à peu près, les scribes ne se servaient habituellement que du point pour signe de ponctuation. Il était placé à la droite de la dernière lettre d'un mot; à la partie supérieure du corps de la lettre, il indiquait la fin d'une phrase, équivalait à notre *point;* au milieu, il déterminait un membre de phrase, équivalait à notre *point et virgule* ou aux *deux points;* au bas, il marquait une faible suspension, équivalait à notre *virgule.* Plus tard on ajouta une virgule au-dessous du point final pour le mieux distinguer (;), puis on fit un double point (⁏).

Des écrivains toutefois, par ignorance ou négligence, ont souvent mal disposé leur ponctuation, et changé accidentellement ainsi la valeur des signes; mais on écrivait habituellement[2] :

celebrari. Ideo quia. jejunaver*unt*. Hic fec*it*.

et telle fut la méthode suivie par les bons calligraphes au temps de l'écriture carolingienne.

[1] Folio 1, l. 4. *Annales,* I, 1.
[2] M. Prou, *Man. de pal.* Écriture caroline au IXe siècle, pl. IV, lignes 13, 15.

Dans le premier Médicis, au lieu du signe final figuré par la virgule accompagnant un point ou deux points, on voit le mode plus ancien : le point seul suivi d'une lettre majuscule, soit que le scribe ait bien ponctué, soit qu'il ait fait erreur, comme dans l'exemple ci-dessus. Mais ce caractère archaïque jure avec la séparation des mots que nous venons de signaler.

Il perd d'ailleurs son importance quand on remarque que le scribe n'a pas été sans faire usage parfois du point et virgule, et quand on considère en quel cas il l'emploie. Non seulement le signe ne sert pas de ponctuation forte, mais tout au contraire il a la fonction qu'il eut à la Renaissance et qu'il a conservée depuis, celle de séparer les membres d'une phrase. Ce n'est pas non plus sans étonnement qu'on trouve la virgule simple dans son emploi moderne de ponctuation légère[1].

contentum; ubi milite*m* donis, populum annona. Cunctos dulcedi ne otii pellexit. Insurgere paulatim, munia senatus, magistra.

Dans le second Médicis, écrit en caractères lombards, la ponctuation finale est indiquée par les deux points et la virgule. Les points, toutefois, au lieu d'être régulièrement placés à la partie supérieure du corps du mot, sont le plus ordinairement mis en bas. Mais nous avons à appeler l'attention sur une particularité plus importante.

Le point mis anciennement à la hauteur médiale du corps du mot pour ponctuation moyenne était une indication suffisante parce que les caractères de l'écriture étaient

[1] Folio I, l. 25, 26. *Annales*, I, 2.

d'assez grande dimension. Il ne pouvait guère plus être utilisé en ce cas quand on s'habitua à former des lettres minuscules. Aussi vers le XIIe siècle on lui adjoignit une virgule. Mais on eut nécessairement soin de distinguer du point et virgule final ce signe de ponctuation médiale; la virgule y était tournée en sens inverse, c'est-à-dire tracée de bas en haut et recourbée vers la gauche. En voici quelques exemples[1] :

nostre translacioni co*m*para, et liq*u*ido pe*r*videb*is*.

(facti) sum*us* om*nium* pe*r*ipsimata, usq*ue* adhuc. Q*uoniam*.

Dans le second Médicis, le signe de ponctuation médiale est figuré par le point et virgule, ce qui tout d'abord lui donne un cachet de peu haute antiquité. Mais il y a plus. La virgule, au lieu d'être lancée de bas en haut et recourbée de gauche à droite, présentant un cintre opposé à la ligne, est menée de haut en bas, va de droite à gauche, formant un cintre du côté de la ligne.

F° 1, c. A, l. 32 — *Ann.*, XI, 2 : ignaro cesare, ut. F° 48, c. B, l. 28 — *Hist.*, I, 3 : manifesta, nec.

Cette forme de virgule n'apparaît guère dans l'écriture avant le XIVe siècle[2].

On peut aussi remarquer que pour la ponctuation faible, le scribe du Médicis emploie parfois les deux-points. C'est

[1] Prou, *Recueil de fac-similés*, pl. I, ligne 8; pl. III, ligne 20.
[2] *Id.*, *ibid.*, pl. VII, VIII. Écritures du XVe siècle.

là encore un procédé qui ne remonte pas très haut dans la calligraphie.

F° 48, col. A, l. 12

Histoires, I, 1 : assentandi, aut rursus odio.

ACCENTS ET POINTS

Les accents et les points ont été dès la plus haute antiquité employés dans l'écriture. Ils servirent d'abord à distinguer les mots les uns des autres, puis à séparer les phrases, à spécifier certaines acceptions, à marquer les sons brefs ou longs; on en usait aussi comme signes d'abréviation. Mais leur emploi dans les écrits pour éviter la confusion entre des lettres de forme similaire, pour caractériser certaines d'entre elles, notamment les *i*, est relativement moderne.

Deux *i* se suivant pouvaient être fréquemment pris pour un *u*; on imagina de les signaler en surmontant chacun d'eux d'un accent aigu; on écrivait **fabii** ; on plaçait encore l'accent sur l'*i* quand il précédait un *u* : **fabius** ; parfois également en ce cas on le mettait aussi sur le premier jambage de l'*u* : **fabius** .

Mabillon se crut fondé à déclarer affirmativement que le commencement de cet usage ne fût pas antérieur au XIIIe siècle[1]. Tassin et Toustin en ont cependant retrouvé des traces dans des documents antérieurs, mais uniquement sur des diplômes et des chartes; et cette pratique, disent-ils[2], « n'eut pas de suite pour la plupart des manuscrits

[1] Mabillon, *De re diplomatica*, liv. I, ch. II, p. 53. Porro minuta littera *i* accentus acutus superponi coepit saeculo XIII. Perseveravit iste usus, non tamen ubique semper, ad finem saeculi XV. — C'était aussi l'opinion d'Heuman, le célèbre professeur d'Aldtorf et d'autres savants.

[2] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 482. — On constate ainsi la ten-

» des XI[e] et XII[e] siècles; elle ne commença à bien s'installer » qu'au XIII[e]. »

La forme primitive de l'accent fut presque perpendiculaire; elle se modifia et devint de plus en plus oblique. Au XIV[e] siècle, l'accent forma, comme la virgule, une sorte de demi-cercle[1] ayant son centre du côté de la ligne.

On écrivait :

fabíus tuí moriuís

L'accent fut ensuite raccourci; il dégénéra en un *point,* dont on commença à faire usage au plus tôt à la fin du XIV[e] siècle[2]. On plaça alors des points là où l'on mettait des accents. On écrivit : fabii, fabius. Mais avant la substitution complète du point à l'accent sur l'*i,* il y eut, bien entendu, des manuscrits où se produisit le mélange des deux signes.

Dans le second Médicis, les *i* sont généralement marqués d'un accent aigu. Quelques-uns sont légèrement obliques :

F° 1, col. A, l. 20 Suíllio — Suillio.

F° 48, col. A, l. 24 príncipatu — principat*um*.

Mais ils sont pour la plupart fortement inclinés et présentent la forme curviligne, cintrée du côté de la ligne :

F° 1, col. A, l. 6 tanníci — (Bri) tannici.

F° 1, col. B, l. 2 uitellius — Vitellius.

On y rencontre en outre des points sur les *i*. Assez fré-

dance des scribes à maintenir les traditions dans la copie des manuscrits, à n'y introduire des procédés nouveaux que lorsqu'ils étaient consacrés par l'usage dans l'écriture courante.

[1] Paraphrase Valère Maxime, p. 1. — Prou, *Manuel de paléographie,* pl. XVI, lignes 5-6. Cf. pl. XVII.

[2] Mabillon, *De re diplomatica. Ibid.* Caeterum ab eodem saeculo (xv) ineunte littera *i* puncto quod nos modo retinemus insigniri coepit. Cf. *Nouveau Traité de diplomatique,* t. II, p. 210; t. III, p. 482.

quents au premier folio, ils le sont moins dans les pages suivantes; ils disparaissent même assez habituellement; ils se rencontrent cependant jusqu'à la dernière feuille des *Annales :*

F° 1, col. A, l. 5	Sosibius.	F° 1, col. A, l. 4	Suillium.	F° 47, l. 8	amicis.

« Marbres, bronzes, manuscrits, diplômes, disent Tassin » et Toustin[1], où les points sont régulièrement placés sur » les *i* avant le XIV[e] siècle, s'ils sont originaux doivent passer » pour suspects ou supposés, selon qu'ils s'éloigneront plus » ou moins de ce terme. S'ils ne sont que des copies figu- » rées, ces points doivent être envisagés comme des fautes » d'écrivains ou de graveurs peu attentifs ou peu instruits. »

Les points ne sont pas régulièrement placés sur les *i* dans le second Médicis; ils sont mélangés aux accents; ils n'indiquent pas moins une époque où ces signes étaient en usage.

Dans le premier Médicis, qui a été transcrit en lettres carolines, les *i* sont dépourvus d'accents. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Les scribes n'ignoraient pas que dans cette sorte d'écriture les *i* n'en prirent point, et cette absence d'accent se manifeste dans les manuscrits néo-carolins de la Renaissance. Mais on peut reconnaître que c'est volontairement que le scribe s'est abstenu d'accentuer les *i*; qu'il connaissait l'emploi de ce signe distinctif pour caractériser cette voyelle, alors surtout qu'une confusion paraissait possible.

A la ligne 19 du premier folio, il avait à écrire : *nisi Caesar dux reliquus, posito triumviri nomine*[2]. S'étant

[1] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, p. 210.
[2] *Annales*, I, 2.

trompé au mot *posito*, ayant mis une autre lettre au lieu de l'*i*, il a gratté, rétabli l'*i*; mais l'encre bavant sur la rature, l'*i* n'était plus fort net[1]. Pour éviter alors une méprise, il l'a surmonté d'un accent :

cæsar dux et reliquis · posíto etiam uiri nomine

Pareil procédé de rectification n'eût certainement pas été employé au temps où florissait l'antique caroline.

LE CACHET DU XV[e] SIÈCLE

Lorsqu'on se trouve en présence d'un document dont rien de précis ne vient déterminer la date et qu'on y rencontre des procédés en usage à des époques différentes, n'est-il point parfois permis de craindre que la partie d'apparence ancienne ne soit une continuation tardive de la tradition ou une imitation du passé? N'est-il pas permis d'hésiter à attribuer les caractères récents à la mise en œuvre par le scribe d'innovations ou de procédés rares, exceptionnels? A plus forte raison, quand il s'agit d'un document de provenance suspecte, on peut être, il semble, fondé à s'appuyer sur les caractères modernes qu'il présente pour douter de son antiquité.

Ne perdons pas de vue que la passion d'archaïsme qui se manifesta au XV[e] siècle dans la littérature, s'étendit également à l'écriture, à la forme matérielle que revêtait la pensée. Les scribes italiens alors, surtout pour transcrire les auteurs anciens, pour donner au volume une sorte d'harmonie avec le texte, renoncèrent à la gothique, prirent pour modèles les caractères lombards et carolins.

[1] La bavure se produisait toujours par le grattage. Cf. f° 47, C. a. l. 12.

« Nous ne voyons pas, disent les Bénédictins[1], qu'on ait » essayé d'imiter l'écriture avant le milieu du xve siècle. » Mais à la renaissance des lettres, on fit, à la vérité, » quelques efforts pour rendre les majuscules des titres et » la minuscule du texte des manuscrits qu'on transcrivait » d'après ceux du ixe siècle. » « Au xve siècle, dit également » Struve[2], le goût des belles-lettres s'étant réveillé, les » scribes, en copiant les anciens manuscrits, s'appliquaient » à en reproduire l'élégance et les caractères. »

Si donc nous pouvons constater dans les Médicis des indices qui dénotent une imitation, il y a naturellement lieu de penser qu'ils sont du xve siècle, de l'époque où le pastiche fut un usage courant.

Les moyens d'apprendre la lombardique ou la caroline ne faisaient pas défaut en Italie. Les scribes avaient des recueils de règles et d'exemples de toutes les sortes d'écritures, aussi bien de celles en usage de leur temps que de celles qui étaient tombées en désuétude; point ne leur manquait de « *libro nel qual s'insegna a scrivere ogni sorte lettera, antica e moderna, con le sue regole e misure et essempi* »[3]. Ils avaient en outre des procédés particuliers pour revêtir le manuscrit d'une apparence de vétusté, lui donner la patine du temps.

Observons toutefois qu'en pratiquant leur art d'imitation les scribes, quoique sujets à caution[4], en maints cas n'avaient point d'intention frauduleuse; ils agissaient comme très loyalement aujourd'hui un éditeur peut offrir une impression, une reliure, des miniatures de style ancien et les vendre pour une habile et heureuse imitation. Aussi

[1] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, p. 380.
[2] *Ibid.*
[3] Palatino. Cittadino romano. Roma, 1545. Cf. *De l'Authenticité*, p. 78, 75.
[4] Cf. *De l'Authenticité*, p. 32.

Poggio pouvait-il se flatter ouvertement de son talent de calligraphe, du profit qu'il tirait de la vente des ouvrages sortis de son atelier, de ses scribes habiles et dressés par lui à écrire en caractères ayant tout le cachet, toute la saveur de l'antiquité, *qui sapiunt antiquitatem*, comme il le disait lui-même[1].

On ne saurait ainsi trouver étonnant qu'à plusieurs siècles de distance une confusion puisse parfois se produire entre une imitation et des originaux.

Les manuscrits florentins de Tacite ne seraient pas les seuls exemples de l'art consommé des calligraphes du XVe siècle, dont le métier était d'imiter journellement l'écriture lombarde ou caroline, de leur habileté à donner à leurs transcriptions tout l'aspect de volumes antiques. Un autre manuscrit célèbre, et précisément de Tacite, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler[2], le *Buda*, s'est trouvé dans le même cas. Il fut longtemps considéré comme fort vieux par les plus illustres antiquaires, alors qu'il avait été copié au XVe siècle à Florence par un scribe aux gages de Mathias Corvin. Quand le soupçon provoqua un attentif examen de la part des paléographes, on reconnut les marques de sa confection récente; on s'étonna de ne les avoir pas remarquées plus tôt.

Dans la préface de son édition de Tacite, J. Oberlin s'exprime ainsi à ce sujet : « Scriptus est in membrana tenui vitulina, caractere minuto romano elegante, quadrato

[1] *De l'Authenticité*, p. 274. Le métier était lucratif. Cf. C. Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 182 : Frais d'exécution des livres de commande, année 1395. Payé à Jehan Colin, écrivain, demeurant à Paris, pour avoir écrit le livre des *Omélies de saint Grégoire*, vingt livres tournois. La livre était de vingt sous d'argent; ce prix au pouvoir de l'argent en 1847, calculé par Leber, équivalait à 798 francs. Il représenterait aujourd'hui une somme plus considérable.

[2] *Ibid.*, p. 76.

ad rotundum vergente... Vocalis tertia nonnunquan accentum, saepe punctum habet impositum, saepius eo destituitur, unde dubia interdum lectio... Vitiis permultis scatet codex... peccata haec Budensis similia in codice Florentino occurrunt. Ex iis, quae de scriptura codicis dicta sunt, dubia esse posset ejus aetas. Eximius quippe litterarum nitor, frequens diphthongorum usus... et sibilantis litterae forma finalis oblonga[1] suadent ad saeculum XI vel XII referendum codicem. Contra punctum tertiae vocali impositum recentius aevum sapit. Scrupulum omnem eximit formula Beati Rhenani manu primae paginae inscripta. »

Or, chose digne d'attention, la plupart des constatations qui permettent de déterminer la modernité du *Buda*, aussi bien que celles qui de leur côté expliquent la méprise des érudits, s'appliquent également aux Médicis.

L'ATELIER DE POGGIO

Aussi Scipion Maffei[2] déclare-t-il que l'examen de l'écriture et des procédés techniques du calligraphe ne suffit pas pour fixer la date d'un manuscrit. Il demande qu'on fasse en outre entrer en ligne de compte les erreurs et le contenu du texte, l'orthographe, les changements de lettres occasionnées par les modifications de la prononciation, les acceptions données à certains mots.

Les divers points signalés à notre attention par Maffei non seulement nous fournissent de nouvelles preuves de

[1] Vers la fin du moyen âge, quand les scribes avaient à mettre une *s* à la fin des mots, ils lui donnaient une dimension plus petite que celle de la même lettre placée dans le corps. Ce procédé demeura en vigueur dans l'imprimerie. On écrivait : *ſoſibius*. Dans le Buda comme dans les Médicis l'*s* finale ne diffère pas de celle du corps des mots.

[2] Cité dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, t. I, p. 482.

la modernité des manuscrits de Tacite, mais encore nous permettent de voir que leur transcription a été faite dans l'atelier même de Poggio.

Pour ce qui est des modifications apportées à l'orthographe au XIVe et au XVe siècle pour conformer l'écriture aux modes de prononciation, aussi bien en France qu'en Italie, l'usage était de mettre un *c* devant l'*h* aspiré; au lieu de *mihi, nihil,* on écrivait *michi, nichil.* Cet usage était si courant alors qu'il semblait qu'il en avait toujours été ainsi dans les temps anciens. Le Religieux de Saint-Denis, qui relate l'histoire de la rencontre qu'au cours d'une chasse le petit roi Charles VI fit d'un cerf d'une longévité miraculeuse, dit que l'animal portait un collier datant de la conquête des Gaules par les Romains où se trouvaient gravés ces mots : *Caesar hoc michi donavit*[1].

C'est cette orthographe qui figure dans le second Médicis. On ne sait pas avec précision à quelle époque remonte cette adjonction du *c* à l'*h*[2]; on la trouve dans quelques manuscrits anciens, mais à titre de faute, d'exception; elle ne fut adoptée comme règle qu'assez tard au moyen âge. Aussi, dans le premier Médicis, qui fut publié longtemps après, alors que l'orthographe des textes anciens avait été mieux étudiée, on reprit la forme normale, et l'on écrivit *mihi, nihil.*

Au XIe livre des *Annales*[3], quand Narcisse demande pardon à Claude de lui avoir laissé ignorer quelle était la conduite de Messaline et que les Vettius, les Plautius étaient ses amants, le scribe écrit : *quod ei cis v&ctici* PLAUCIO *dimu-lavisset.*

[1] *Chronique des religieux de Saint-Denis.* Ed. Bellaguet, I, 71.
[2] Cf. *Nouveau Traité de diplomatique,* t. IV : Orthographe des anciens.
[3] *Annales,* XI, 30.

Cette phrase estropiée a nécessairement donné lieu à différentes interprétations, différentes lectures; mais ce n'est pas ce qui nous intéresse; nous avons à remarquer qu'il écrit *plaucio* et non *plautio*. Or, c'est à partir du XIII[e] siècle et aux siècles suivants que dans les chartes et les manuscrits français le *t* des terminaisons *tion* fut remplacé par un *c*; au lieu de *admiration, commisération,* on mettait *admiracion, commiséracion;* dans les manuscrits latins, on remplaça également par un *c* le *t* des terminaisons *tio, tia;* on écrivait *patiencia, oracio,* pour *patientia, oratio*[1]. Cette alternative de *t* et de *c* qu'on rencontre dans le second Médicis dénote que la nouvelle mode d'orthographe était connue du scribe qui en faisait la copie.

Ross montre qu'en dehors des fautes qu'on pourrait, à la rigueur, attribuer à la négligence ou à l'ignorance du transcripteur, il est dans les *Annales* un grand nombre d'expressions, d'acceptions de mots, de constructions de phrases, de violations de règles grammaticales qui ne sauraient provenir que de l'auteur lui-même. Il établit en outre que la plupart de ces idiotismes qui, n'appartenant pas à l'ancienne langue latine, se rencontrent dans les œuvres de Tacite, étaient en usage au XV[e] siècle et se retrouvent fréquemment dans les écrits de Poggio[2].

Mais il en est qui paraissent caractériser plus particulièrement l'atelier du Florentin.

[1] Cf. Prou, *Recueil de fac-similés*, pl. IV. Cartulaire de notaires. Marseille 1302. Ligne 14 : *contencione*. — Vaucluse 1444. Ligne 16 : *racione*.

P. Lacroix, *Sciences et Lettres au moyen âge et à la Renaissance*, p. 59. — *Livre d'heures* du XV[e] siècle.

[2] *Tacitus and Bracciolini*, liv. I, ch. IV : Style and language. — Ch. V : The latin and the alliterations in the Annales. — Liv. III, ch. 3 : Some improprieties that occur in the Annales found also in Bracciolini's works, p. 285-292. — Liv. IV, ch. II : Language, alliteration, accent and words.

Poggio avait à son service un scribe français. Il ne l'avait certainement pas fait venir de France à ses frais. C'était vraisemblablement un de ces nombreux attachés des bureaux pontificaux qui étaient peu rétribués et s'ingéniaient, comme Poggio lui-même, de mille façons à se créer des ressources. Il était peut-être employé au Vatican, comme beaucoup d'étrangers, en qualité de traducteur ou d'interprète; plus probablement il était au nombre des fonctionnaires de l'ancienne cour d'Avignon, qui avaient passé en Italie à la fin du schisme et concouru au transfert à Rome des archives pontificales.

Alors que Poggio s'occupait de mettre au jour son Tacite, il entretenait Leonardo Bruni du talent de son scribe à imiter l'écriture ancienne, du genre de travaux dont il était chargé, de la nature des ouvrages qu'il avait à transcrire[1]. « J'ai appris, lui disait-il, à mon copiste, qui est un *Fran-» çais, à écrire en lettres anciennes*. Il a actuellement en » mains l'histoire d'Hélius Spartianus; *il transcrira ensuite » ceux qui, après Suétone, ont écrit la vie des empereurs.* »

Ce calligraphe français a laissé la trace de sa coopération à la mise au jour des *Annales* et des *Histoires* de Tacite. Le mot *visores* appelle notre attention.

Bassus, lit-on dans les *Annales*[2], venu d'Afrique à Rome, avait exposé à Néron « qu'il avait trouvé *dans son domaine* » une caverne d'une immense profondeur qui contenait une » forte quantité d'or ». Le prince, « sans examiner la con-» fiance que méritait l'auteur de cette communication, *sans » envoyer d'inspecteurs* pour savoir par eux si les choses » rapportées étaient vraies, accrédite la nouvelle et donne » l'ordre d'aller chercher le trésor, comme s'il en était déjà

[1] Lettre du 20 mars 1426. Cf. *De l'Authenticité*, p. 286.
[2] *Annales*, XVI, 2.

» le maître ». Le manuscrit de Florence porte au sujet du trésor : *repertum in agro suo;* et au sujet des inspecteurs qu'on eut le tort de ne pas commissionner : *nec missis* VISORIBUS *per quos nosceret an vera afferrentur.*

Quoique sa dérivation de *visus* puisse être fort naturelle, le mot *visor* ne se rencontre dans aucun ouvrage ancien de langue latine. Aussi Ernesti, Oberlin, Orelli, et avec eux nombre d'érudits, ont-ils admis que c'était un barbarisme, *glossema,* étranger au texte original et constituant un de ces mots fautivement introduits dans les textes par les copistes. *Visoribus* a été, en conséquence, supprimé de presque toutes les éditions soigneusement revues et corrigées *ad majorem gloriam auctoris;* et la phrase est ainsi rectifiée : *Nec missis per quos...*

Visor est mentionné pour la première fois, du moins à notre connaissance, dans le *Glossaire* d'Isidore de Séville. Mais on ne saurait, par cela seul, certifier que ce mot fût déjà couramment employé au VIe siècle. Tous les glossaires, en effet, par la nature même de leur objet, par leur raison d'être, ont été successivement revus, augmentés, mis à jour, et ainsi adaptés, sous le nom de l'auteur primitif, aux besoins des époques où ils ont été retranscrits. En admettant toutefois que *visor* figurât dans le vocabulaire original, il faudrait convenir qu'au temps de l'évêque de Séville le mot était assez peu usité pour qu'il jugeât nécessaire d'en déterminer la signification. Et quelle acception avait-il alors? On en faisait l'équivalent de *videns,* terme qui dans la *Vulgate* de saint Jérôme avait été employé pour rendre le mot hébraïque *voyant,* ou prophète[1]. Pris au sens de *videns,* le mot *visor* devint ensuite synonyme de *testis,* témoin, *qui rem actam vidit,* qui certifie ce qu'il a vu.

[1] Isidoris *Glossarium* : Visor. Cf. Videns.

Ce fut beaucoup plus tard que *visor* ne signifia plus seulement *celui qui a vu,* mais aussi le *chargé d'aller voir,* l'inspecteur, et plus spécialement l'inspecteur de domaines, le délégué du seigneur à l'inspection du *tènement,* à l'exercice du droit de *veue* ou de *montrée* auxquels étaient soumis les tenanciers, *qui ad tenementa inspicienda delectus est*[1]. Le *visor* était aussi l'expert chargé de vérifier l'état des lieux, de faire un rapport sur les prétentions respectives des parties. Comme, en droit, le témoignage d'un seul n'était pas admis pour suffisamment valable, le *visor* était habituellement accompagné d'un ou de plusieurs collègues; aussi parlait-on presque toujours de *visores;* on rencontre peu *visor*. C'est ainsi la *veue* des coutumes féodales qui au au moyen âge amena la création du mot *visor;* et l'emploi de *visor* en l'acception d'inspecteur ne paraît dater que du XIII[e] siècle; elle ne fut du moins pas généralisée auparavant.

Antérieurement donc à cette époque, un scribe n'aurait vraisemblablement pas, soit en connaissance de cause, soit par inadvertance, introduit dans le texte qu'il copiait le mot *visor,* surtout dans le but de désigner l'envoyé *chargé d'inspecter le domaine* de Bassus. On n'aurait point non plus rencontré sous sa plume le pluriel *visores,* alors qu'il s'agissait d'une enquête à ordonner par le prince et pour lui seul, et que dans ce cas un mandataire de confiance, mais unique, eût suffi.

Né vraisemblablement de coutumes normandes, le mot *visor* semble n'avoir guère été usité qu'en France et en Angleterre, où ces coutumes avaient été en partie transportées. Il y aurait ainsi lieu de s'étonner de le voir figurer dans un texte transcrit en Italie, si l'on ne savait que Poggio, dans son séjour en Angleterre, avait été en rela-

[1] Ducange, *Glossarium*, ad h. v.

tions avec les chargés d'affaires du cardinal de Beaufort, ses *visores;* d'autre part, son scribe était Français et par suite gradué de quelque université, de celle d'Avignon sans doute : le mot *visores* lui était ainsi familier.

Pour ce qui est du contenu du texte, nous avons montré — et dans les chapitres suivants nous montrerons encore — que les *Annales* et les *Histoires* renferment nombre d'erreurs, d'anachronismes, de pensées, d'allusions politiques et même d'inventions historiques qui ne peuvent être que d'un humaniste du XVe siècle. Or, on ne saurait se refuser à reconnaître, avec l'illustre Scipion Maffei, que lorsqu'un ouvrage décèle en maints endroits un auteur moderne, quels que soient les caractères archaïques du manuscrit, on ne peut être fondé à le regarder comme un document d'une antiquité certaine et le placer parmi les sources authentiques de l'histoire.

Les considérations que nous venons de développer trouvent leur confirmation dans la légende des chrétiens brûlant dans les jardins de Néron qui figure dans les *Annales*. Cette légende n'a été créée, nous allons le voir, qu'au XVe siècle : elle donne ainsi la date certaine de la composition de l'ouvrage, et nécessairement par suite celle de sa mise sur parchemin; elle ne laisse non plus aucun doute sur la provenance du manuscrit, sur sa sortie de l'atelier de Poggio.

CHAPITRE VII

CRÉATION DE LA LÉGENDE DE LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS PAR NÉRON

L' « Historia sacra » de Sulpice Sévère. — La légende néronienne et les auteurs chrétiens. — Mise au jour par Poggio de l' « Historia sacra ». — Caractères de fraude. — Intérêt de la légende. — La correspondance de Sénèque et de saint Paul. Valla et l'acte de donation de Constantin. — Communauté d'origine de l' « Historia sacra » et des « Annales ».

L' « HISTORIA SACRA » DE SULPICE SÉVÈRE

Dans nos *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron,* nous avons analysé le chapitre des *Annales* qui offre le célèbre tableau des chrétiens accusés d'avoir mis le feu à Rome et brûlant la nuit dans les jardins de Néron en guise de luminaires. Cette analyse nous a montré deux choses : premièrement plusieurs des faits rapportés et les causes qui leur sont données présentent de capitales invraisemblances qui enlèvent au récit tout caractère de vérité historique; secondement d'autres points trahissent un auteur moderne. Nous avons, en outre, établi que cette persécution avait été complètement ignorée non seulement de tous les écrivains profanes, mais encore de tous les apologistes chrétiens des premiers siècles, de tous les Pères des Églises grecque et latine [1].

[1] *Persécution sous Néron,* p. 221-242.

L'unique ouvrage où, en dehors des *Annales* de Tacite, il en soit parlé est celui qui est attribué à Sulpice Sévère et qui, connu d'abord sous le nom d'*Historia sacra,* est aujourd'hui généralement qualifié de *Chronica.* Il y a donc lieu de se demander s'il est certain que cet ouvrage ait été écrit par le disciple de saint Martin et comment il aurait eu connaissance, à l'exclusion des écrivains antérieurs, de ce grand et dramatique procès.

Une seule mention aurait été faite des *Chronica* dans le cours du moyen âge; elle se trouve dans l'article consacré à Sévère dans le *Catalogus* de Gennadius. Quelle valeur doit-on accorder à ce catalogue? Quelle est la date du manuscrit qui a servi à son impression? Ces questions seraient essentielles à élucider avant de le prendre pour un témoignage irrécusable. Laissons-les toutefois de côté. L'article lui-même suffit à éveiller notre défiance[1].

Nous devons, en effet, remarquer que le Gennadius, alors qu'il parle des œuvres de Sévère, a soin d'en donner le sommaire, comme il le fait d'ailleurs pour toutes celles des écrivains qu'il énumère. Pour celle-ci il se borne à dire : *composuit et chronica;* il ne nous informe point des époques ou des faits qui y étaient traités; il semble ainsi ne l'avoir pas connu[2].

La qualification de *Chronica* ne peut guère d'autre part convenir à l'ouvrage que nous avons. Par *Chronica* on entendait, au IVe ou Ve siècle, ce que nous appelons une *Chronologie,* c'est-à-dire un résumé historique soit uni-

[1] Le *Catalogus* de Gennadius a été primitivement publié à la suite de celui de saint Jérôme. On le trouve dans ses œuvres.

[2] Au sujet de la *Vie de saint Martin* et des *Dialogues* il est dit : Scripsit ad multorum profectum vitam beati monachi et episcopi, signis et prodigiis ac virtutibus illustris viri. Collationem Posthumiani et Galli, se mediante et judice, de conversatione monachorum orientalium ipsius Martini habitam in dialogi speciem duabus in concisionibus comprehendit.

versel, soit particulier à un pays ou un espace de temps déterminé, où les faits étaient classés dans leur ordre de succession sans développement et sans réflexion, ou du moins avec de rares et courtes réflexions; or il ne s'agit guère dans cet ouvrage que du judaïsme et du christianisme, et des vingt-quatre chapitres consacrés aux événements accomplis de l'ère chrétienne à la fin du IVe siècle, onze sont relatifs à l'arianisme et les cinq derniers au priscillianisme. Aussi eut-on raison de l'appeler *Historia sacra.*

D'autre part, dans ses *Lettres,* dans ses *Dialogues,* Sévère se plaît à parler de ses divers écrits, à se glorifier de leur succès [1]. Nulle part il ne dit un mot de son *Histoire sainte;* il n'y a jamais fait allusion. Il semble même que sa pensée était peu aux événements rétrospectifs; ce n'était d'ailleurs pas à la suite du fougueux apôtre des Gaules qu'il en aurait pris le goût.

Voici qui est encore bien étrange : comment se serait-il fait qu'alors que la *Vie de saint Martin*, les *Lettres* et les *Dialogues* de Sulpice Sévère se trouvaient dans un grand nombre de bibliothèques, que ses ouvrages étaient appréciés, recherchés, faisaient autorité, comment se serait-il fait que son *Histoire sainte* seule soit demeurée ignorée de tous les érudits qui, avant le XVe siècle, se sont occupés des annales du christianisme?

LA LÉGENDE NÉRONIENNE ET LES AUTEURS CHRÉTIENS

A l'époque où Sulpice Sévère écrivait en Gaule, son contemporain Prudence composait à Rome des chants en l'honneur des martyrs de la capitale. Il y séjournait alors

[1] *Dialogus* I, 24. Parlant de la *Vie de saint Martin:* « Quam nullus fere in orbe terrarum locus sit ubi non materia tam felicis historiae pervulgata teneatur. »

avec la cour d'Honorius à laquelle il était attaché. Prudence connaissait ainsi les traditions de l'Église romaine et cependant il n'accuse Néron que de la mort de Pierre et de Paul suivant les *Actes* de ces apôtres; il n'impute au César aucune mesure de violence contre la corporation de leurs disciples[1]. Évidemment il n'avait point entendu parler de l'accusation portée contre eux d'avoir voulu réduire la ville en cendre, ni des affreux supplices qui leur auraient été appliqués à cette occasion.

Un autre et plus illustre contemporain, saint Jérôme, avait passé sa jeunesse à Rome. Il était venu à cette source de la science occidentale faire ses études, écouter les leçons de Donnat et de Victorin. « Souvent, dit Villemain[2], avec » quelques enfants de son âge, étudiants comme lui, il » descendait le dimanche dans les catacombes, et parcou» rant lentement les sombres allées de cette ville mortuaire, » contemplant ses antiques chapelles entremêlées de tom» beaux, il redisait ce vers de Virgile :

» *Luctus ubique, pavor et plurima mortis imago.* »

Plus tard, lors du concile assemblé par le pape Damase, « il » reparaissait dans Rome avec l'éclat d'une vertu éprouvée, » la maturité de l'âge et du génie et la réputation du grand » travail qu'il avait entrepris sur les livres sacrés. Consulté » comme un docteur de la foi, ses décisions exercèrent plus » d'empire que jamais. » Saint Jérôme ignora complètement, lui aussi, la persécution des chrétiens sous Néron à l'occasion de l'incendie de Rome.

Dans la traduction latine qu'il a donnée de la *Chronique* d'Eusèbe et qu'il a retouchée en ce qui concerne l'histoire

[1] *Peristephanon*, II, 472; XII, 11. — *Contra Symmachum*, II, 669.
[2] *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle :* SAINT JÉROME.

de l'Occident, il s'exprime ainsi[1] : « *Prima persecutio.* Primus » Nero super omnia scelera sua etiam persecutionem inter » christianos facit in qua Petrus et Paulus gloriose Romae » occubuerunt. » Le silence sur le drame du Vatican ne peut résulter d'une négligence ; le fait était de la plus grande importance. Saint Jérôme n'était pas indifférent aux épreuves des chrétiens sous les empereurs romains. Il décrit pour leur gloire les différents genres de supplices qu'ils eurent à subir sous Dèce et Valérien[2] : le chevalet, la scie, l'enduit de miel et l'exposition aux piqûres de mouches, voire même avec l'antique crudité les violations de la pudeur.

Il y a plus. Il peint ailleurs Néron comme un fauve altéré de sang dont la fureur s'exerça sur les membres de la famille impériale, les hommes politiques, Sénèque, Lucain ; mais qui, jusqu'à la dernière année de sa vie, n'inquiéta point les disciples ni les apôtres et laissa Pierre occuper durant vingt-cinq ans la chaire sacerdotale à Rome[3]. Or l'incendie de la ville eut lieu en l'an 64 ; Néron périt en 68. Ainsi, pour saint Jérôme, dont le vaste esprit avait exploré toutes les sources de l'histoire et de la doctrine chrétienne, et par suite selon les traditions de l'Église de Rome, il n'y avait eu et n'avait pu y avoir de persécution contre les fidèles quatre ans avant la chute de Néron, avant les supplices de Pierre et de Paul.

N'oublions pas non plus que les œuvres de Tacite paraissent avoir encore existé au temps de saint Jérôme, qu'il en

[1] *Chronicorum* liber II.
[2] *Vita S. Pauli eremitae.*
[3] *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum :* Simon Petrus... Romam pergit ; ibique viginti quinque annis cathedram sacerdotalem tenuit usque ad ultimum annum Neronis, id est decimum quartum, a quo et affixus cruci martyrio coronatus est.
Hic (Paulus) ergo XIV Neronis anno, eodem die quo Petrus, capite truncatus est.

parle[1], et que certainement si l'historien romain avait raconté le drame des jardins du César, le grand docteur de l'Église ne l'eût pas ignoré.

Paul Orose, qui écrivit ensuite, qui, à maintes reprises, prétend avoir eu en mains les œuvres de Tacite, ne sait, nous l'avons déjà dit, rien de cette tragédie. Il n'en dit pas un mot quand il vient à parler de Néron, de son rôle passé et futur vis-à-vis des disciples du Christ[2]. Son ouvrage cependant était destiné à flétrir les païens, à glorifier les chrétiens, et il l'intitulait *Historia adversus Paganos*.

Dans le siècle suivant Cassiodore demeura dans la même ignorance à ce sujet[3].

Plus tard, Isidore de Séville, un des plus savants hommes de son temps, raconte dans sa *Chronique* la mort d'Agrippine, celle de Sénèque, l'incendie de Rome par Néron, qui voulut se donner le renouvellement du spectacle de la ruine de Troie, la tentative de Simon de s'élever dans les airs, sa chute, la mise à mort de Pierre et de Paul[4]. Par son silence sur les chrétiens livrés aux chiens et aux flammes, il montre que l'épouvantable épreuve qu'aurait subie l'Église primitive de Rome sous Néron était encore inconnue au VIe siècle.

Même et complet silence à cet égard durant tout le cours du moyen âge. Au IXe siècle, Fréculphe composa, d'après les auteurs tant sacrés que profanes qu'il avait réunis, une histoire universelle, de la création du monde à la chute de l'empire romain. Le savant évêque de Lisieux avait été à Rome. Il ne sait néanmoins absolument que ce qu'Isidore[5]

[1] Cf. *De l'Authenticité*, p. 37.
[2] *Persécution sous Néron*, 236. Cf. *De l'Authenticité*, p. 195.
[3] Cf. *Chronicon*.
[4] *Opera*, Paris, 1601. CHRONICON, p. 388.
[5] *Chronicorum* libri II.

avait dit de Néron. — Saint Adon, le célèbre archevêque de Vienne, en Dauphiné, qui passa cinq ans à Rome, composa un *Martyrologe* et une *Chronique universelle*. Il ne connaît lui non plus à la charge du César que la mort de Pierre et de Paul[1]. — Au XIIIe siècle, alors que sous saint Louis l'érudition religieuse, le zèle pour la foi tiennent une si grande place dans la vie intellectuelle, Vincent de Beauvais n'en sait pas davantage sur ce point que ses prédécesseurs. Dans sa vaste compilation historique il s'occupe des persécutions qu'ont eu à subir les chrétiens sous l'Empire romain ; il en compte douze. Mais de chrétiens livrés aux flammes par Néron, il n'est question nulle part[2].

Ce fait, capital pour l'histoire du christianisme, qui eût donné la preuve de sa rapide et miraculeuse propagation en Occident, fut également inconnu de Jacques de Voragine, l'illustre hagiographe du XIIIe siècle, dont les *Legenda sanctorum* sont devenus si populaires sous le nom de *Légende dorée*. A propos de Néron, il ne se borne pas à relater sa conduite envers Pierre et Paul. « Voici, dit-il, en abrégé le récit de ses méfaits. » Après avoir rappelé le meurtre d'Agrippine, la mort de Lucain, celle de Sénèque, il ajoute : « Voulant se donner le spectacle de ce qu'avait été l'incendie » de Troie, il fit livrer Rome aux flammes pendant sept jours » et sept nuits. Il regardait avec joie du haut d'une tour fort » élevée les progrès du feu et chantait en s'accompagnant » de la lyre. » De l'accusation portée contre les chrétiens d'avoir causé le sinistre, des terribles supplices qui leur auraient été infligés à cette occasion, l'érudit dominicain ne sait pas un mot.

Cependant, pour raconter les vies de Pierre et de Paul et

[1] *Chronicon*.
[2] *Speculum historiale*, t. II, l. X.

l'histoire du temps de ces grands apôtres, il avait consulté tous les documents importants, toutes les sources chrétiennes qui se trouvaient alors dans les bibliothèques. Il cite saint Marcel, saint Lin, saint Denys, saint Léon, les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, Isidore de Séville; il s'attache surtout au témoignage de saint Jérôme. « Quelques » auteurs, dit-il, ont douté que saint Pierre et saint Paul » aient souffert le martyre le même jour. Mais saint Jérôme » et presque tous les saints qui ont traité cette question » pensent que c'est le même jour et la même année; c'est » ce qui d'ailleurs résulte du témoignage de Lin et de la » lettre de Denys, dont nous avons déjà parlé[1]. »

On ne saurait ainsi deviner où Sulpice Sévère aurait puisé la connaissance de cette persécution si étrange dans sa forme juridique et dans la nature des châtiments. L'aurait-il imaginée?

Dans ses *Dialogues,* alors qu'il entretient ses lecteurs des temps qui précédèrent la fin du monde et de la réapparition triomphale de Néron, Sévère ne fait aucune allusion aux tourments que la haine satanique du César fit infliger aux fidèles de la capitale[2]. Comment expliquer ce silence s'il les avait connus et surtout s'il s'était donné la mission de les faire connaître? Le zèle de la propagande ne lui faisait pas défaut. « Porte[3], disait-il à son ami Posthumianus » qui retournait en Judée près de saint Jérôme, porte en » Orient ce que tu viens d'entendre et répands sur ta route » et dans les diverses régions que tu vas parcourir de » nouveau, dans les ports, dans les îles, dans les cités,

[1] *Légende dorée :* Saint Pierre, Saint Paul.
[2] *Dialogus* II, 14. Cf. *Vie de saint Martin,* 24.
[3] *Dialogus* III, 17.

» répands le nom et la gloire de Martin. » On voit ainsi avec quel soin et quelle rapidité les légendes étaient propagées dans le monde chrétien.

Saint Paulin était étroitement lié avec Sulpice Sévère; il admirait ses œuvres, mettait un cordial dévouement à les faire lire à Rome, en Italie[1]; les deux auteurs étaient en relations suivies; l'évêque de Nole, toutefois, ne sut jamais que son ami avait écrit une *Histoire sainte*. Comme tous les poètes de son temps, il se plaisait à chanter la gloire des martyrs, et quoiqu'il eût séjourné à Rome, il n'avait appris ni des Romains ni de Sévère la persécution des chrétiens sous Néron[2].

Il n'est ainsi guère possible de penser que ce soit l'auteur de la *Vie de saint Martin* qui ait tracé le tableau de ce drame pour ses contemporains et pour la postérité.

En dehors de tout document écrit, la légende néronienne proviendrait-elle de quelque tradition particulière à Rome, née dans le cours du moyen âge? Ce n'est pas non plus admissible. En ce cas, en effet, eût-il été un pèlerin venu dans la ville, isolément ou en temps de jubilé, pour visiter les lieux saints, se munir de reliques aux tombeaux des martyrs, auquel on eût manqué de faire voir l'ancien cirque de Néron et ses jardins, de raconter les scènes atroces dont ils avaient été le théâtre? Dante se trouvait à Rome au célèbre jubilé de l'an 1300; or, quand dans la *Divina Commedia* il montre le flot des pèlerins passant le Tibre sur le pont Saint-Ange, c'est seulement, comme il le fit

[1] *Dialogus* I, 24 : Eum (librum de Martino) vir studiosissimus tui Paulinus invexit; deinde cum tota certatim urbe raperetur, exultantes librarios vidi, quod nihil ab his quaestuosius haberetur... Per totam Carthaginem legebatur... Quid ego de Alexandria loquar?

[2] Cf. *Poema* XXVII : De sanctorum reliquiis per orbem diffusis.

lui-même, pour se rendre à l'église de saint Pierre[1]. Le poète, qui fait naître l'occasion de traiter tant de sujets, serait-il resté muet sur la visite aux jardins et au cirque, sur les chrétiens qui y auraient brûlé la nuit en guise de luminaires, s'il en avait eu connaissance?

G. Villani, dont Tiraboschi vante à bon droit l'érudition, s'était trouvé dans la ville des Césars en même temps que Dante. Son âme d'historien et de patriote s'émut en cette occasion d'une foule de souvenirs. « Me trouvant, dit-il[2], à » ce bienheureux pèlerinage dans la sainte ville de Rome, » voyant les grandes et antiques choses qu'elle renferme, je » me souvenais des mémorables actions des Romains écrites » par Virgile, Salluste, Lucain, Tite-Live, Paul Orose et » d'autres maîtres de l'histoire. »

Il parle des historiens anciens et de Tacite il ne dit mot; parmi les modernes, il cite l'*Historia adversus Paganos* de Paul Orose, et, pas plus que personne de son temps, il ne connaît de *Chronique* ou *Histoire sainte* attribuée à Sulpice Sévère.

A la fin du XIV[e] siècle, Boccace ignorait également, nous l'avons vu, la persécution de Néron.

Le chroniqueur allemand, Gobelin Persona, qui passa une grande partie de sa vie en Italie, qui à plusieurs reprises séjourna à Rome et qui fut attaché à la cour d'Urbain VI, Persona nous a laissé, sous le titre de *Cosmodromiun,* une histoire universelle qui, de la création du monde, nous mène à l'année 1418, et qui, nécessairement, fut quelque peu postérieure à cette date. Des cruels supplices infligés

[1] *Del Inferno,* XVIII :

Che dall' un lato tutti hanno la fronte
Verso 'l castello et vanno a santo Pietro
Dall' altra sponda vanno verso 'l monte.

[2] *Storie fiorentine,* l. VIII, 36.

par Néron aux chrétiens il ne sait rien[1]. Comme Boccace, il ne connaît encore que la mort de Pierre et de Paul.

MISE AU JOUR PAR POGGIO DE L'« HISTORIA SACRA » DE SÉVÈRE

Cette légende n'a été révélée qu'au commencement du xv[e] siècle; elle le fut par la mise au jour de l'*Historia sacra* de Sévère. C'est en conséquence un droit, ou plutôt un devoir pour la critique historique de rechercher comment nous avons la bonne fortune de posséder cet ouvrage.

Nous le devons à Poggio Bracciolini. L'*Historia sacra* est au nombre de ses découvertes littéraires. Revenons sur ce sujet et complétons ce que nous en avons dit[2].

La première question qui se présente à l'esprit est de savoir d'où provenait le manuscrit et comment il est venu en la possession de Poggio. Pour nous éclairer sur ce point ouvrons sa correspondance avec Niccoli.

Depuis son retour à Rome, et malgré sa rentrée au secrétariat de la cour pontificale, Poggio s'occupait, avec son intime ami et associé Bartholomeo de Montepulciano[3], du commerce des manuscrits anciens, de leur transcription, et surtout de leur découverte, beaucoup plus lucrative encore. Le libraire Niccoli à Florence était leur agent, ou plutôt leur commanditaire. Ils déployaient une activité fébrile. En 1424, ils essayaient de faire acheter par Cosme de Médicis ou le cardinal Orsini, tous deux amateurs de livres rares, un manuscrit de Tite-Live. Il était, disaient-ils, d'ancienne date, en *caractères lombards,* et se trouvait dans l'île de Seeland. Malgré toute leur habileté, l'affaire n'aboutit pas[4].

[1] *Cosmodromium.* Francofurti, 1599.
[2] Cf. *De l'Authenticité,* p. 200, 225, 278.
[3] Cf. *ibid.,* p. 28, 304.
[4] *Ibid.,* p. 209.

On les voit mettre alors sur le chantier une foule d'entreprises littéraires. Parmi celles-ci se trouvait la publication d'un Julius Frontinus, qu'ils annonçaient devoir tirer du Mont-Cassin[1]. Poggio en avait entretenu Niccoli, et soit que celui-ci lui ait fait des avances sur l'ouvrage, soit par tout autre motif, il s'impatientait du retard qui était mis à lui faire parvenir le manuscrit. En réponse aux instances du libraire florentin, Poggio lui écrivait au mois de septembre 1425 « qu'il est difficile de faire mouvoir ces » *barbares* de moines, qui ne s'intéressent qu'à l'argent; » qu'il ne désespère pas cependant d'avoir le Frontin; » qu'il sollicite l'intervention d'Angelotto »[2].

Il ajoute[3] :

« Je regrette de n'avoir pas su le départ pour le Mont- » Cassin d'un homme qui m'aurait procuré les deux ouvrages » que nous désirons; *c'est celui qui m'a apporté le Sévère.* »

Nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer que les préoccupations de Poggio et de Niccoli étaient toutes portées sur les raretés ou les découvertes littéraires; il ne saurait ainsi être question entre eux ni des *Dialogues,* ni de la *Vie de saint Martin,* qui se trouvaient dans presque toutes les bibliothèques et n'avaient qu'une valeur courante. L'œuvre mentionnée ne peut être ainsi que l'*Historia sacra.*

On est tout d'abord tenté de penser que le personnage qui avait découvert le Sévère occupait une certaine position à l'abbaye; que c'est là qu'il l'avait trouvé, et qu'il pourrait

[1] *De l'Authenticité.* Cf. au sujet du Frontinus p. 273, 274, 276, 278, 283, 304.

[2] Angelotto Fusco, qui fut créé cardinal de Saint-Marc par Eugène IV, était alors évêque de Pavie. Il devait avoir sans doute quelque action sur l'abbaye du Mont-Cassin. Mais il ne fit point partie du cercle des amis de Poggio. Celui-ci le présentait comme peu instruit, médisant. Son avarice incontestée causa son assassinat et fournit matière à plusieurs anecdotes du *De Avaritia.* On ne peut guère voir en lui un protecteur des lettres.

[3] *De l'Authenticité,* p. 278, epist. 32.

rendre le même service pour le Frontin. Mais en faisant attention aux paroles de Poggio, on voit qu'il n'en est rien; que cet homme, sur lequel il aurait pu compter, ne fait point partie du personnel du Mont-Cassin; on ne devine même pas ce qui l'y conduisait; rien ne donne à penser qu'il y ait fait quelque voyage antérieur. « *C'est*, dit-il, *le » frère servant qui fait partie de la maison du cardinal » de Plaisance.* »

Ce prélat était Branda de Castiglione, évêque de Plaisance. Il avait été promu au cardinalat par Jean XXIII. Il avait en cette qualité joué un certain rôle au concile de Constance; il devint un des principaux personnages de la cour de Martin V. En 1422, il fut nommé légat en Bohême et en Hongrie[1]. Le cardinal avait ainsi connu Poggio, se fit son protecteur, et quand l'ancien secrétaire pontifical revint de Londres à la recherche d'une position, il obtint de le faire rentrer à la chancellerie romaine.

En 1424, Martin V chargea Branda d'une seconde et importante légation, lui confia le soin d'organiser en Allemagne une croisade d'extermination contre les Hussites. Il déploya le plus grand zèle, présida une diète à Nuremberg, autorisa les princes à prélever des subsides sur les biens des églises, réussit à lancer des armées considérables contre les Tchèques. Mais le succès ne couronna pas ses efforts; en 1427, il eut des difficultés avec la cour de Bavière; en même temps Procope, qui avait remplacé Ziska à la tête des Hussites, mettait en déroute les troupes du belliqueux margrave de Misnie. Le légat fut alors rappelé[2].

Durant ces quatre années, le cardinal de Plaisance dut

[1] C'est peut-être à cette occasion que naquit le projet de voyage de Poggio en Hongrie. *De l'Authenticité*, p. 204.

[2] *Martini V Vita*, authore Felice Cantelerio, archivii apostolici Vaticani praefecto. Roma, 1641.

nécessairement changer souvent de résidence. Est-ce en Bavière, en Saxe, en Hongrie, dans quelque autre partie de l'Allemagne, est-ce en Italie que le Sévère aurait été trouvé? De quelle bibliothèque provenait-il? A quel titre a-t-il été remis au frère servant? Ces questions demeurent sans réponse. Poggio ne donne aucune indication qui permette de savoir exactement d'où provenait le manuscrit, quels soins il avait pris de contrôler son authenticité. Le champ des hypothèses, c'est-à-dire de l'incertitude, est ainsi fort large.

L'obscurité dans laquelle l'associé de Niccoli et de Bartholomeo laisse l'origine du Sévère est évidemment voulue; elle est pareille à celle dont il a entouré la provenance de la première partie des œuvres de Tacite; elle est aussi sombre que les forêts de Germanie d'où son fils, après lui, prétendit avoir tiré la seconde partie. Un légitime soupçon s'impose donc à la critique historique.

LES CARACTÈRES DE FRAUDE

Par le nombre et la nature des erreurs et des méprises qui s'y rencontrent, il est facile de reconnaître que l'*Historia sacra* constitue une composition hâtive. Nous ne parlerons pas de celles qui concernent les traditions de l'Église relatives au judaïsme et aux premiers siècles du christianisme. Nous avons fait remarquer que la partie principale de l'ouvrage, celle qui apparaît comme sa raison d'être, était une histoire de l'arianisme et du priscillianisme, c'est-à-dire des événements qui avaient troublé le monde chrétien au IV[e] siècle. Or, il n'est guère admissible qu'un écrivain contemporain, et encore moins un homme que sa situation élevée dans l'Église mit en relations avec

saint Paulin, saint Jérôme, saint Augustin, ait traité les questions religieuses de cette époque comme l'a fait notre auteur.

Ainsi, il écrit que le concile de Sardique, qui eut lieu en l'an 347, avait été réuni par Constantin; le vainqueur de Licinius était mort depuis dix ans. Il parle de la tenue en Égypte d'un concile qui se prononça en faveur d'Athanase; un tel concile n'eut jamais lieu. Aussi le savant et consciencieux Sigonio, dans son *Commentaire de l'Historia sacra,* est-il à maintes reprises contraint de dire : « Voyez comment Sulpice Sévère confond les faits et les dates ! » Ou : « Il est seul à raconter ces choses; » ou bien : « Il ajoute à ce que les autres ont dit. » Il s'écrie encore : « J'aurais mieux aimé pour Sévère qu'il n'eût jamais traité ces questions[1]. »

Quand on compare l'*Histoire sainte* avec les écrits antérieurement connus de Sulpice Sévère, on constate de flagrantes contradictions. On ne pourrait les expliquer par le peu d'importance des sujets à ses yeux ou la diversité des sources auxquelles il aurait puisé. Elles ont trait, en effet, à la vie et aux opinions religieuses de saint Martin, dont Sévère avait été le disciple, l'ami, et dont il s'était fait le chaleureux panégyriste.

Selon la *Vie de saint Martin,* à la suite des troubles causés dans les Gaules par les rivalités entre les prélats chrétiens à propos des doctrines soutenues par Arius et ses partisans, Hilaire, évêque de Poitiers, avait été exilé en Orient. L'empereur Constance se repentit ensuite des mesures décrétées contre lui, et lui accorda de reprendre possession de son église. Dans son trajet de retour, l'évêque

[1] B. Sulpicii Severi, Bituricensis episcopi, *Historia sacra,* libri II. In eosdem Caroli Sigonii *Commentarius.* Hanoviae, MDCII. Cf. p. 559, 561, 563, 564, 585, etc.

gaulois passa par Rome. Saint Martin, qui vivait retiré dans l'île de Gallinaria, près des côtes d'Italie, en fut informé; il courut vers son maître, parvint à le rejoindre et obtint de lui l'autorisation de fonder un monastère dans son diocèse[1].

Autre est la version de l'*Histoire sainte*. On y lit qu'Hilaire, troublant dans son exil les Églises grecques par son zèle orthodoxe, reçut de Constance l'ordre de regagner les Gaules sans être relevé de sa condamnation et des conséquences qui en résultaient[2]. Il y a donc contradiction manifeste dans l'exposé des causes et des conditions de retour du célèbre évêque de Poitiers. Or, c'était une des circonstances capitales de la vie de saint Martin, et Sulpice n'aurait pu varier ainsi dans ses récits.

On lit encore dans les *Dialogues*[3] :

« Interrogé au sujet de la fin du monde, Martin nous dit : Néron et l'Antéchrist doivent d'abord venir. Néron, après avoir vaincu dix rois, régnera en Occident et exercera la persécution pour contraindre à l'adoration des idoles des Gentils. En Orient, l'Antéchrist prendra le pouvoir, fera de Jérusalem la capitale de son royaume, réédifiera la ville et le temple, se déclarera le Christ, et exercera la persécution pour contraindre tout le monde à la circoncision selon la loi hébraïque. Enfin, Néron sera mis à mort par l'Antéchrist, qui réunira sous sa domination tous les pays et tous les peuples de l'univers jusqu'à l'arrivée du Christ. » Ainsi, selon saint Martin, et pour le disciple qui partageait nécessairement la doctrine qu'il prenait soin d'exposer et de répandre, Néron, quoique réapparaissant à la fin du monde, n'était pas l'Antéchrist ; il devait être combattu et tué par lui.

[1] *Vita S. Martini*, 6, 7.
[2] *Chronicorum* liber II, 45.
[3] *Dialogus* II, 14.

Dans l'*Histoire sainte*[1], l'auteur affirme que le premier persécuteur des chrétiens, Néron, serait aussi le dernier selon l'opinion générale qui fait de lui l'Antéchrist; il déclare que l'Apocalypse n'a pu être rejetée des livres canoniques que par des impies ou des sots; que c'est de Néron qu'a parlé l'apôtre de Pathmos; que c'est lui qui a été désigné par ces mots : *plaga mortis ejus curata est,* c'est-à-dire qu'il sera la bête à sept têtes et à dix cornes qui accomplira le mystère final d'iniquité. Serait-il admissible que Sévère eût exposé et donné pour plus dignes de légitime créance des idées eschatologiques opposées à celles du maître, du saint dont il ne cessait de célébrer les actes, les miracles et les enseignements?

Une autre considération vient augmenter notre défiance au sujet de l'authenticité de l'*Histoire sainte;* elle se présente naturellement à l'esprit et est identique à celle que nous avons exposée à propos des *Annales* et des *Histoires*. Si l'ouvrage attribué à Sulpice Sévère avait été conçu et transcrit dans le courant du moyen âge, ce n'eût certainement pas été pour demeurer enfermé dans quelque armoire de couvent, et le souvenir de cette persécution ne serait pas tombé dans l'oubli.

Toutes les abbayes d'un même ordre étaient généralement unies par des liens de solidarité et de coopération; entre elles il se faisait un constant échange de communications littéraires, scientifiques, historiques; des clercs, artistes ou savants, allaient d'une communauté à l'autre faire part de leur talent ou de leur science, se tenir mutuellement au courant des connaissances, des idées nouvelles. Alors que la vie intellectuelle monastique était entièrement consacrée à

[1] *Historia sacra*, II, 28, 29, 31.

ce qu'on appelait la «gloire de Dieu», qui aurait pu lire et ne pas conserver empreinte dans son esprit ému l'image des saintes victimes brûlant en guise de torches et éclairant de lueurs sinistres les jardins du Vatican? Quelle âme chrétienne n'eût considéré comme un impérieux devoir le soin de répandre cette glorieuse manifestation de la piété des premiers fidèles? N'était-ce point là une précieuse matière pour la composition de quelques-uns de ces récits émouvants et édifiants, de ces *legenda* dont se nourrissait l'imagination dans les siècles de foi?

Il y a ainsi lieu de penser que l'*Histoire sainte* ne peut être attribuée à Sulpice Sévère; elle ne peut non plus reposer sur aucun document de date ancienne.

INTÉRÊT DE LA LÉGENDE

Il n'est toutefois pas à supposer que Poggio et ses amis aient imaginé cette légende dans le simple but de mystifier leurs contemporains. Ils n'ont pu manquer d'avoir une raison d'intérêt; et cette raison se peut aisément déterminer : leur but était de se rendre agréables à la cour pontificale et d'augmenter le prestige de l'Église de Rome dans les circonstances qu'elle traversait.

Les habitants de Rome n'avaient pu, on le sait, se résigner à la translation du Saint-Siège à Avignon. Ils n'avaient cessé de réclamer le retour au palais de Latran du souverain pontife et de sa cour. Ils comptaient que la présence du pape dans leurs murs ferait disparaître leur misère par les tributs et les offrandes des nations étrangères, par les dépenses qu'y feraient les prélats, les solliciteurs, les appelants en justice, les fidèles qui vien-

draient en nombre plus considérable visiter les tombeaux des martyrs et des saints[1].

Pétrarque, qui avait été couronné à Rome et proclamé citoyen de la ville éternelle, mit tout son zèle à obtenir la réalisation du souhait de ses admirateurs. Avec une inébranlable persistance, il adressa ses suppliques et ses exhortations successivement à cinq papes; il leur peignait Rome comme une matrone éplorée; il prédisait « que la » présence du vicaire du Christ sur les bords du Tibre » dissiperait les nuages qui couvraient les sept collines et » qu'une gloire éternelle récompenserait le pontife qui » prendrait la généreuse résolution du retour. » Rienzi lui-même, au moment de sa toute-puissance et de sa folie des grandeurs, alors qu'il sommait Charles de Bohême et Louis de Bavière de ne point usurper le titre d'empereur, que seul le peuple de Rome, disait-il, avait le droit de décerner, Rienzi partageait ou subissait les aspirations de ses compatriotes. Dans une réunion solennelle, se levant de son trône, le tribun avait, d'une voix forte, proclamé : « Nous » ordonnons au pape Clément de se présenter à notre » tribunal; nous lui enjoignons de résider dans son diocèse » de Rome; nous intimons le même ordre au collège des » cardinaux. »

Ce fut donc pour les Romains un jour plein de joie et d'espérance que celui où, en janvier 1377, ils virent Grégoire XI, mal à l'aise à Avignon, privé de protection efficace et d'indépendance, prendre prétexte des visions de sainte Catherine de Sienne pour venir s'installer dans leur ville et s'y faire escorter des cardinaux. Aussi, à sa mort une foule de trente mille citadins ou campagnards entourent le conclave, sonnent le tocsin et vocifèrent : Un pape

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. XCXIX, ch. 18.

romain ou la mort! Sous la pression de l'émeute, l'évêque de Bari fut élu et prit le nom d'Urbain VI, en 1378. Mais les cardinaux français réussirent à quitter furtivement la ville, protestèrent contre la violence qui leur avait été faite et donnèrent la tiare à un nouveau pape de leur choix, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII et s'établit à Avignon. Le schisme alors divisa la chrétienté d'Occident.

En 1415 le concile de Constance, par la déposition des compétiteurs et l'élection au pontificat d'un Romain de la famille des Colona, Martin V, parut avoir rétabli la paix et l'unité dans l'Église. Mais les décisions du concile ne furent pas écoutées de tous. Un nouveau droit avait été formulé et mis en pratique : « hors de Rome le pape pouvait être élu; hors de Rome il pouvait demeurer. » Le successeur de Clément VII, le pape élu à Avignon, Benoît XIII, entendait conserver la tiare; par delà les Pyrénées, il lançait ses foudres sur ceux qui prétendaient le déposer et leur rendait anathèmes pour anathèmes. L'antique prestige de Rome était ébranlé.

Ces divisions de l'Église d'Occident compromettaient le caractère sacré de la papauté.

A ce moment s'agitait précisément, par suite des événements d'Orient, le projet de fusion des Églises grecque et latine.

Les successeurs de Constantin, voyant chaque jour leur puissance s'affaiblir et leur péril s'aggraver, avaient envoyé une députation au concile de Constance pour demander aide et secours contre les Turcs et pour offrir en échange de se rallier au *Credo* latin. Les négociations, tout à fait dilatoires avec l'empereur Manuel II, avaient pris un caractère plus apparent de sincérité avec son fils Jean

Paléologue II. Plein d'espoir de réunir sous son sceptre pontifical les Églises d'Orient, Martin V entretenait avec le prince byzantin un actif échange de lettres et d'ambassades. Quoique l'empereur conservât l'arrière-pensée de ne point aliéner à toujours son pouvoir religieux et les traditions de l'Église grecque, son entourage, imbu des mêmes idées et pénétré des difficultés de la situation, n'était pas éloigné de souscrire avec lui, sous la pression de la nécessité, à l'acte de fusion des Églises. Mais il ne leur était pas aussi facile d'obtenir l'adhésion de la généralité des prélats grecs et de leurs diocésains.

Les questions théologiques, telles que l'usage du pain azyme dans la communion, la nature du Purgatoire, la double ou simple procession du Saint-Esprit, qui occupaient le premier rang dans les polémiques, n'étaient point par elles-mêmes les plus grands obstacles à l'accord. L'amour-propre national, le droit historique formaient les grosses pierres d'achoppement. Le christianisme, disaient les Grecs, est né, s'est développé en Orient; Corinthe, Thessalonique, les sept Églises d'Asie brillaient d'un puissant éclat alors que l'Italie demeurait dans les ténèbres du paganisme; c'est à Nicée, au grand concile, qu'a été constitué le symbole définitif et immuable de la foi; de quel droit les Occidentaux ont-ils pu y apporter des modifications? Les accepter n'était-ce pas trahir la loi du Christ et de ses apôtres?

D'autre part, ajoutaient-ils, n'était-ce pas Constantin qui avait renversé l'ordre gouvernemental établi par Auguste et constitué l'ordre chrétien de l'Empire? N'avait-il pas à cet effet fondé une nouvelle Rome[1], une nouvelle capitale du monde et du christianisme, que ne souilla jamais l'ido-

[1] Le vieux et vénérable métropolitain grec qui accompagnait l'empereur Jean Paléologue en Italie se qualifiait de *Patriarche de la nouvelle Rome.*

lâtrie? N'était-ce pas à lui que l'Église romaine devait ses privilèges et ses dotations? Rome ne fut jamais, aux yeux des empereurs, des chefs de la chrétienté, que le siège d'un patriarcat tout au plus égal à ceux de Nicée, d'Antioche ou d'Alexandrie. La Rome de Constantin devait-elle céder la prééminence à celle de Romulus? La mère devait-elle s'incliner devant la fille? Ces idées ne régnaient pas seulement en Orient; elles avaient été et étaient encore assez généralement admises en Italie[1].

Une autre question d'intérêt, plutôt local que religieux, se présentait aussi.

Avant la translation du Saint-Siège à Avignon les papes habitaient sur la rive gauche du Tibre le palais de Latran, présent, disait-on, de Constantin[2], auquel attenait l'antique et célèbre basilique. Elle possédait les marches du prétoire de Pilate teintes du sang du Christ et était appelée *Sacrosancta Lateranis ecclesia omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput*. C'était le Latran que venaient traditionnellement admirer et vénérer les pèlerins et dont ils rapportaient les plus précieux souvenirs dans leurs pays. Le palais apparaissait comme le siège consacré de la puissance spirituelle[3]. Mais durant le séjour des papes à Avignon, le

[1] Dante, *Del Inferno,* XIX :

Ahi Costantin, di quanto mal fu matre
Non la tua conversion, ma quella dote
Che da te prese il primo ricco Patre!

Del Paradiso, VI :

Cento e cent' anni e più l'eccel di Dio
Nello stremo d'Europa si retenne.

[2] On lisait dans l'acte de donation : « Nous donnons à Sylvestre et à ses successeurs notre palais de Latran qui est le plus beau de tous les palais du monde. »

[3] Dante, *Del Paradiso,* XXI :

Se i Barbari...
Stupefaceansi quando Laterano
Alle cose mortali andò di sopra.

monument avait été détérioré. D'autre part, situé à l'extrémité de la ville, sans défense suffisante, il se trouvait à la merci des podestats voisins aussi bien que des fréquentes émeutes populaires que causait, sous prétexte souvent de revendication de liberté, l'esprit du brigandage. Aussi le soin indispensable de leur sécurité avait-il déterminé les souverains pontifes à transporter leur résidence sur la rive droite du fleuve, au pied du Vatican, près du fort Saint-Ange, en facile communication avec lui.

C'était toutefois en cet endroit que la tradition plaçait le cirque et les jardins de Néron. Ce choix devait alors, aux yeux d'un grand nombre de fidèles, paraître étrange, sinon scandaleux. L'imagination de la population romaine fut traditionnellement obsédée par le fantôme du prince. Au XIe siècle, les habitants du Monte-Pincio se croyaient entourés des démons qui hantaient son tombeau; et on dut, pour faire cesser leurs terreurs, y bâtir le sanctuaire de Santa-Maria del Popolo. Tout ce qui s'attachait au souvenir de ce César était l'objet d'un éloignement superstitieux.

Ce sont ces questions du plus grand intérêt pour l'Italie et pour Rome au XVe siècle qui sont traitées dans l'*Histoire sacrée;* c'est la glorification du pape romain, l'établissement, les droits de prééminence de l'Église de saint Pierre sur celle d'Orient que le secrétaire pontifical s'est proposé sous le nom du Sulpice Sévère.

C'est incontestablement Pedro de Luna qui est peint dans l'*Histoire sainte* sous les traits de Priscillianus[1]. Comme le célèbre hérésiarque du IVe siècle l'antipape est Espagnol;

[1] *Historia sacra,* II, 46-51. Ausus etiam miser est ea tempestate Martino episcopo, viro plane Apostolis conferendo, palam objectare haeresis infamiam.

comme lui de noble et riche famille, érudit, éloquent, habile dans la discussion, il est énergique et tenace dans ses résolutions. C'est en Espagne encore qu'il a ses partisans et ses soutiens. L'adversaire orthodoxe de Priscillianus est l'évêque de Tours, le maître de Sulpice, et comme l'adversaire de Benoit, le maître de Poggio, il s'appelle Martin. Tandis que l'hérésiarque espagnol ose le calomnier, méconnaître son autorité, le saint évêque, digne émule des Apôtres, Martin, dans sa grandeur d'âme, protège contre la justice impériale son ennemi et son diffamateur. N'était-ce pas l'image du temps présent?

Le portrait de l'hérésiarque ou de l'antipape n'eût pas été complet s'il n'eût été représenté comme un homme de mœurs dépravées. Aussi l'auteur de l'*Histoire sainte* ne manque-t-il pas de dire qu'il abusa d'une fille de sa suite et pratiqua sur elle des manœuvres abortives. Si ces accusations de turpitudes furent des arguments jadis en usage dans les disputes entre les sectes chrétiennes, elles ne caractérisent pas moins les injurieuses invectives qu'au XVe siècle les gens de lettres lançaient à leurs adversaires, et dans lesquelles Poggio était passé maître.

L'histoire de l'arianisme avait pour but d'établir qu'au concile de Nicée la prééminence avait été reconnue aux Latins et non aux Grecs. C'était Osius, disait-on, qui avait eu la présidence des évêques; c'était lui, un Occidental, qui avait rédigé le symbole du christianisme. D'autre part, l'auteur de l'*Histoire sainte* montrait Arius et ses disciples refusant de se soumettre aux doctrines orthodoxes, s'y dérobant par la mauvaise foi, les ruses, les équivoques[1]. La conclusion qui nécessairement venait à l'esprit était que dans les négociations alors pendantes au sujet de l'union

[1] *Historia sacra*, II, 40.

des Églises sous la suprématie du pontife de Rome, il fallait se défier des Grecs :

Accipe nunc Danaum insidias.

Pouvait-on désormais douter du droit de la ville sainte de l'Occident à la suprématie religieuse quand les témoignages historiques établissaient que son Église était déjà nombreuse, formait une *ingens multitudo* au temps de Pierre et de Paul et qu'elle avait avant toutes celles de l'Orient versé des flots de sang pour la manifestation de sa foi?

Enfin les inquiétudes des Romains et des pèlerins étrangers ne devaient-elles pas être calmées, leurs esprits ne devaient-ils pas être rassurés au sujet de la nouvelle résidence du vicaire de Dieu, quand le Vatican avait été le théâtre de la première persécution des disciples du Christ, quand le sol avait été sanctifié par le sang des martyrs? Loin d'être un lieu d'horreur, n'était-ce pas un lieu saint?

LA CORRESPONDANCE DE SÉNÈQUE ET DE SAINT PAUL. VALLA ET L'ACTE DE DONATION DE CONSTANTIN

C'est vers cette époque que se place également la publication de la *Correspondance de Sénèque et de saint Paul*, qui semblait confirmer l'adoption de mesures sanguinaires décrétées par Néron contre les chrétiens à l'occasion de l'incendie de Rome[1]. Des lettres échangées entre l'apôtre et le philosophe romain circulèrent, il est vrai, au temps de saint Jérôme et de saint Augustin, et, malgré leur invraisemblance, elles furent admises pour authentiques. Mais elles n'ont pas été conservées; aucun manuscrit de date

[1] Cf. *Persécution sous Néron*, p. 242.

ancienne ne nous est parvenu. La correspondance que nous possédons fait partie des documents qui ont vu le jour au XVe siècle et dont on ignore la provenance. Elle fut à ce titre l'objet de discussions parmi les lettrés de cette époque, et Tiraboschi nous apprend qu'elle fut immédiatement reconnue et déclarée apocryphe[1].

C'est encore dans ce même ordre d'idées, et non dans un esprit d'opposition au Saint-Siège, qu'on lui attribue à tort et qu'il n'eut jamais, que Laurent Valla composa le célèbre mémoire où il démontrait que le fameux *acte de donation* de Constantin, considéré jusqu'alors comme un des titres les plus authentiques des droits de l'Église romaine, n'était qu'un document apocryphe. Valla n'eut qu'un but : celui d'établir que l'Église de Rome ne devait rien à Constantin[2]; que ce prince, si vanté pour son christianisme, ne connut jamais une ligne des écritures saintes[3]; qu'avant que la fondation de Constantinople ait été effectuée ou même projetée, l'Église de Rome était florissante; qu'elle avait été

[1] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana,* t. II, liv. I, ch. 5, § 15.

[2] Vallae *Opera.* Basileae. *De falso credita et ementita Constantini donatione Declamatio.* — « A-t-on jamais vu, disait Valla, un prince qui ait abandonné une partie quelconque de ses domaines? La preuve que Constantin n'a donné aucun territoire au pape, c'est qu'il a de son vivant conservé son pouvoir sur toutes les parties de l'empire, et qu'à sa mort il a laissé Rome et l'Italie à ses fils et à leurs successeurs. — P. 776 : Constantin s'arrogeait les attributs de la Divinité, mais jamais il ne lut seulement l'écriture sainte. Quoi de plus absurde que de vouloir faire de Constantinople un des sièges patriarcaux, alors qu'au moment de la constitution de ceux-ci, elle n'était pas une ville chrétienne, qu'elle ne portait pas ce nom, que sa fondation n'était même pas projetée? — P. 787 : La vie du pape Sylvestre a été composée, ainsi que le dit le traducteur, par Eusèbe, c'est-à-dire par un homme appartenant à la nation grecque qui de tout temps a passé pour être une nation de menteurs. — P. 783 : C'est de l'empereur du ciel et non d'un empereur terrestre que le chef de l'Église et de la religion chrétienne tient son pouvoir. — P. 789 : Mais direz-vous : comment donc les empereurs ont-ils plus tard reconnu, confirmé la donation de Constantin? Le bel argument, la merveilleuse défense! De quel empereur parlez-vous? Si c'est d'un empereur réellement grec, je le nie formellement; si c'est d'un empereur latin, je pourrais volontiers l'admettre. » Cf. *Ibid., In Poggium Antidotus,* IV, p. 341.

[3] Cf. nos *Études d'histoire religieuse.* La conversion de Constantin.

établie par les deux plus grands apôtres. Cette publication se fit à Rome, sous les yeux du pape; et loin de disgracier Valla, Nicolas V le fit bénéficier de ses largesses; à la grande jalousie de ses rivaux, il le pourvut d'un canonicat à la basilique de Saint-Jean, et lui donna ainsi, avec un revenu assez important, le rang et la qualité d'évêque.

COMMUNAUTÉ D'ORIGINE DE L'« HISTOIRE SAINTE » ET DES « ANNALES »

Malgré le nom de Sévère qui décorait l'*Histoire sainte*, sa publication ne reçut pas un favorable accueil. Pourquoi cela? Le jugea-t-on de peu de valeur? Ne crut-on pas à son authenticité? Ce serait possible. Autant on pouvait être facile à admettre la sincérité de la découverte et de l'interprétation des ouvrages anciens dont l'existence avait été signalée et dont la perte était regrettée, autant on était défiant à l'égard des écrits dont il n'avait point été parlé; c'est ainsi que d'énergiques protestations se manifestèrent à l'apparition du prétendu Xe livre des *Lettres de Pline*[1].

Quel qu'en soit le motif, le volume ne fut pas ou ne fut guère recopié. Il ne nous en est parvenu qu'un seul exemplaire manuscrit qui est au Vatican. Alors qu'à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, les industriels étaient avides de textes pour alimenter leurs presses et se montraient peu exigeants sur l'origine de ceux qu'on leur offrait, l'*Histoire sainte* demeura délaissée dans la poussière de quelque coffre; et ce ne fut qu'en 1556 qu'elle en fut tirée par Flach Francowitz.

Quatre ans environ après la mise au jour du Sévère, Poggio fit paraître sous le nom de Tacite les *Annales*, qui venaient appuyer du témoignage d'un illustre païen le récit

[1] *Persécution sous Néron*, p. 246-257. — *De l'Authenticité*, p. 200.

de l'épouvantable persécution que les chrétiens auraient eu à subir sous Néron, lever ainsi les doutes qu'il provoquait et lui donner en quelque sorte la consécration historique.

Les Romains se trouvèrent flattés d'apprendre que les disciples qui avaient suivi Pierre et Paul furent nombreux, que leurs ancêtres avaient les premiers affirmé en masse et au prix de leur sang leur foi au Christ, que leur Église avait été avant toute autre à la gloire du martyre. Dans la chrétienté les esprits émus, attendris au récit des épouvantables supplices que Néron avait fait subir aux fidèles, n'eurent aucun motif de ne pas accepter avec confiance cette révélation. Sans se demander comment cette persécution demeura si longtemps ignorée, comment on ne cita jamais aucun nom, aucun acte, aucune parole mémorable de ces glorieuses victimes de la foi, comment il n'a été conservé aucun souvenir d'elles, les manifestations sanguinaires de la haine du terrible ennemi de l'Oint semblèrent avoir été inévitables.

Mais voilà deux ouvrages mis au jour par les mêmes trafiquants de manuscrits, presque en même temps, dans des circonstances également mystérieuses, suspectes; ils révélaient après quatorze siècles un fait capital pour l'histoire de la période qu'on appelle l'âge héroïque du christianisme; et ce fait, chose digne d'attention, avait justement un intérêt considérable dans la crise que traversait alors l'Église de Rome; n'est-on pas ainsi en droit de penser que, quoique attribués à des auteurs différents, ils proviennent néanmoins d'une source unique?

En comparant, en effet, les *Annales* et l'*Histoire sainte,* on est d'abord frappé de constater que les causes de cette persécution, la description des supplices infligés aux fidèles sont reproduites en termes identiques dans l'*Histoire sainte*

et dans les *Annales*. On reconnaît en outre facilement la subordination du second écrit au premier[1]. Il est encore d'autres passages qui, lorsque des mêmes sujets sont traités, présentent de complètes similitudes. Nous en avons déjà cité plusieurs[2]. Une lecture attentive enfin, ou simplement la confrontation des *Index latinitatis* donnés par les éditeurs de Sévère et de Tacite, les remarques de Sigonio dans son *Commentaire*, permettent de constater dans les deux ouvrages un grand nombre d'expressions et de tournures de phrases qui démontrent l'usage d'un même vocabulaire[3].

Le rejet de la persécution des chrétiens par Néron au nombre des fausses légendes dont s'est nourrie l'imagination durant plusieurs siècles, ne saurait entraîner aucune conséquence fâcheuse; la vérité n'est jamais nuisible.

L'histoire se trouve débarrassée d'un étrange récit qui troublait tout ce que les documents authentiques apprennent de la sagesse du gouvernement romain, de ses lois pénales, de sa tolérance et de celle de l'opinion publique à l'égard des nombreux cultes de l'empire.

La question, d'autre part, ne touche nullement aux doctrines du christianisme. Au point de vue catholique, l'imposant passé de Rome et du Vatican ne peut en être diminué; le témoignage d'aucun des grands écrivains auxquels l'Église accorde une légitime autorité n'est mis en

[1] Cf. *Persécution sous Néron*, p. 246. — *De l'Authenticité*, p. 200.
[2] *Ibid.*
[3] Cette constatation est si facile à faire que nous n'avons pas à entrer dans de nombreux détails. Nous nous bornerons à un exemple. A propos de l'introduction en Espagne du gnosticisme, Sulpice aurait dit dans l'*Historia sacra*, II, 46 : « Cum primum infamis illa gnosticorum haeresis intra Hispanias deprehensa, *superstitio exitiabilis* arcanis occulta secretis. *Origo istius mali Oriens atque Aegyptus.* » Au sujet de la secte des chrétiens Tacite aurait écrit, *Annales*, XV, 44 : Repressa in praesens *exitiabilis superstitio* rursus erumpebat non modo per Judaeam, *originem ejus mali.*

doute. Non seulement ceux-ci n'ont jamais parlé de martyrs livrés aux bêtes et aux flammes à l'occasion de l'incendie de Rome sous Néron, mais les traditions anciennes qu'ont adoptées saint Jérôme et les illustres docteurs du IV[e] siècle sont inconciliables avec cette moderne croyance. Or entre leurs œuvres demeurées au grand jour, respectées, commentées pendant dix siècles et des œuvres mystérieusement produites au moment où finissait le moyen âge, l'hésitation ne semble pas possible.

CHAPITRE VIII

INTÉRÊT POLITIQUE DES «ANNALES» ET DES «HISTOIRES»

Le plan de l'ouvrage. — Le Saint-Empire romain germanique. — Les Visconti et la cour de France. — La Constitution anglaise. — Éloge du gouvernement républicain. — L'humaniste italien.

LE PLAN DE L'OUVRAGE

En considérant la conduite privée de Poggio, son besoin d'argent pour faire face à des dépenses auxquelles ses honoraires de secrétaire pontifical ne pouvaient suffire [1], les sommes que Niccoli [2] et lui retirèrent de leur commerce de manuscrits [3], nous avons été fondé à voir dans la poursuite du gain un des mobiles de la mise au jour des ouvrages attribués à Tacite. Dès le début de sa carrière, l'acquisition de la fortune avait été la préoccupation de Poggio. Il hésitait un moment à continuer ses recherches et ses publica-

[1] *De Avaritia.* Il dit à son collègue et interlocuteur Ant. Lusco : « Cum verear ne sit necesse nos fieri avaros ob tenuitatem lucri quo vix possumus tueri officii nostri dignitatem. »

[2] De ce que Niccoli mourut laissant une situation obérée et que Cosme de Médicis dut prendre sa librairie en paiement des sommes qui lui étaient dues, on ne saurait conclure à son désintéressement littéraire. On peut mourir insolvable après avoir beaucoup gagné, si l'on a plus encore dépensé. Tel fut le cas du commanditaire de Poggio. Cf. *De l'Authenticité,* p. 35.

[3] Ainsi en France, vers la même époque, Nicolas Flamel, écrivain non juré, non autorisé de l'Université, par la copie de manuscrits et vraisemblablement aussi par diverses sortes d'écritures plus ou moins suspectes, acquit et laissa une immense fortune.

tions littéraires, dans la crainte qu'elles ne fussent pas assez rémunératrices; il doit d'y avoir persévéré aux conseils de Léonard Bruni qui lui donna l'assurance que les profits ne lui feraient pas défaut : *In hac inventione tua,* lui écrivait-il[1], *scito majus lucrum factum esse quam tu sentire videaris.*

L'affaire du Tite-Live, toutefois, avait manqué; l'*Histoire sainte* n'eut pas de succès. Mais Poggio ne se découragea pas. « J'espère, avait-il dit à Niccoli[2], faire quelque chose de digne d'être lu, » et il lui écrivait : « Je me sens piqué par la tarentule. » Il comprit qu'en matière de librairie, la réussite ne favorise que les œuvres qui s'adressent aux passions, aux idées, aux intérêts de la généralité des contemporains.

Il songea alors à présenter un tableau de l'empire romain sous les successeurs d'Auguste, où, par des allusions transparentes, il flétrirait : les césars germaniques qui prétendaient posséder un droit héréditaire en Italie; la cour de France qui avait dépouillé Rome du siège pontifical; les princes de la péninsule qui la tenaient sous une impitoyable et cruelle tyrannie. A cette occasion, il traiterait les questions brûlantes de son temps : la suprématie de l'Église de Rome, la philosophie naturelle et les conséquences politiques et sociales qui en découlaient. Sous le voile d'un célèbre auteur du règne de Trajan, il pourrait donner un libre essor aux sentiments qu'il partageait avec ses compatriotes, et les attacher ainsi à une œuvre où ils retrouveraient un éloquent écho de leurs revendications et de leurs aspirations.

[1] Leonardi Bruni Arretini *Epistolae,* l. IV, 5.
[2] Cf. *De l'Authenticité. Epistolae,* I, 17: Spero me nonnihil effecturum dignum lectione. — II, 22 : Memordit me tarantula.

Plus on étudie le xv[e] siècle, mieux l'on constate chez les peuples européens, du nord au midi, la manifestation du vif besoin de s'affranchir du joug de l'étranger et de constituer leur indépendance. Après le soulèvement de la Jacquerie, l'esprit des masses s'élève tout en conservant son énergie. Les Suisses en témoignent à Sempach. Jeanne d'Arc, en France, sanctifie et symbolise le peuple. Il n'est pas d'Italien qui ne rêve le retour de l'ancienne splendeur de Rome, n'attende l'affranchissement de sa patrie de la domination tudesque et ne chante avec Pétrarque :

Virtù contra furore
Prenderà l'arme e fia 'l combatter corto,
Che l'antico valore
Negl' italici cuor non è encor morto.

Dans son *Histoire de Florence,* à l'occasion du couronnement à Rome de Sigismond, Poggio rappellera que le titre d'*imperator* ne fut d'abord chez les fils de Romulus qu'un honneur temporaire, renouvelable, accordé pour des services rendus à la patrie, et que le général vainqueur recevait alors une simple couronne de laurier; tandis que, de son temps, un diadème enrichi de diamants était placé sur la tête d'un homme qui n'avait fait aucune action d'éclat. « D'ailleurs, dira-t-il[1], cette coutume de constituer un em- » pereur est moderne; elle ne date que de l'an 1003; elle a » été imaginée par Grégoire V, pape d'origine allemande; » et c'est par la lâcheté des Italiens qu'elle s'est perpétuée » jusqu'à nos jours. »

Mais le plus généralement alors, et surtout dans la période qui suivit le concile de Constance, c'était sous

[1] *Historia Florentina,* l. VII : Duo autem, quos ipsi coronatos vidimus, Sigismundus ac Fredericus..... quae consuetudo Italorum ignavia ad hanc diem perseverat.

le couvert de l'antiquité que se débattaient dans les classes dirigeantes de l'Italie les questions politiques qui occupaient alors les esprits. De la république ou de la monarchie, de l'aristocratie ou de la démocratie, quelle était la meilleure forme de gouvernement? On puisait les arguments dans l'histoire romaine. Au lieu de prendre directement à partie l'empereur allemand, et encore moins les tyrans italiens, dont les redoutables mains pouvaient plus facilement les atteindre, les humanistes discutaient la conduite de César, son rôle dans le monde romain; on glorifiait Pompée, Brutus, Caton. Sous l'apparence de discussions oiseuses d'école, on agitait des sujets d'actuelle préoccupation.

Ainsi Poggio publiait un parallèle entre Scipion et César[1]. Il flétrissait celui qui, après une jeunesse folle et dissipée, avait provoqué la guerre civile, asservi sa patrie; il faisait au contraire un pompeux éloge du héros qui sauva Rome, la délivra de la crainte de Carthage et maintint les libertés publiques. Ce n'était point là un exercice d'académie; c'était une œuvre d'actualité et de polémique. Aussi ne resta-t-elle point sans réponse.

Guarino, en effet, vivant alors à la cour de Ferrare toujours attachée à l'Empire, goûtant sous Lionel d'Este les avantages du gouvernement d'un prince libéral, ami des lettres et des arts, Guarino crut devoir réfuter l'opinion soutenue par Poggio, combattre une thèse factieuse à ses yeux, subversive du droit impérial. Dans une violente diatribe il représentait le secrétaire de Florence comme ayant la ridicule prétention de s'armer du fouet de Némésis contre les Césars, le traitait de *Caesaromastix*. Il abaissait l'Africain, exaltait les services rendus par Jules César en

[1] Poggii *Opera*. Basileae, 1538, p. 357.

ramenant l'ordre, la paix, la prospérité dans le vaste empire soumis aux lois de Rome.

Poggio ne répondit pas directement à Guarino; il avait à le ménager, à ménager la cour de Ferrare. Il adressa sa réplique, sous forme de lettre, à Francesco Barbaro, alors procurateur de Saint-Marc à Venise, et nécessairement partisan de la constitution républicaine. Sur quelles autorités s'appuie-t-il pour montrer que Rome n'a pas eu à se féliciter du régime inauguré par César? Il invoque le témoignage de Sénèque et celui de Tacite. « Nescio, dit-il à Barbaro[1], an » tibi satis probatus testis Seneca videatur contra inanimem » opinionem Guarini. *Accipe tertium quoque gravissimum » historici doctissimi Cornelii Taciti testimonium qui vel » solus dejiciat Guarinum ex arce, ut putat, Minervae.* »

C'était, en effet, à dessein que Poggio avait refait l'histoire des successeurs d'Auguste; et parmi les auteurs dont les écrits avaient disparu, étaient regrettés, le nom de Tacite lui était tout indiqué pour patronner l'ouvrage et atteindre le but qu'il avait en vue. Saint Jérôme avait appris que l'historien romain avait laissé une *Vie des Césars;* Paul Orose avait souvent fait appel à son témoignage; son nom fut rappelé par plusieurs auteurs du moyen âge; avec Jean de Salisbury, on pensait généralement qu'il avait surtout raconté et flétri les crimes des empereurs[2]. *Tacitus... qui tyrannorum atrocitates et exitus miseros plenius scribit.*

LE SAINT EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE

Les empereurs allemands se prétendaient les successeurs et les héritiers légitimes de César et d'Auguste, dont ils portaient les noms.

[1] Poggii *Opera*, p. 365.
[2] *Polycraticon,* VIII, 8.

Mussato intitulait son histoire panégyrique du règne de Henri VII : *Historia Augusta.*

Dante[1], devenu gibelin par la réflexion ou la haine de Florence, dans sa lettre adressée à Henri VII, le qualifiait de « Seigneur Henri, par la Providence divine *roi des Romains, toujours Auguste* », et lui disait : *Toi successeur de César et d'Auguste.* Dans la *Divine Comédie,* il plaçait Trajan au Paradis[2], vantait les bienfaits de l'Empire. Dans le *De Monarchia,* il se proposait d'établir que la royauté universelle dérive du principe d'unité qui règle l'univers, et il proclame l'excellence de la souveraineté impériale[3]. Après avoir émis de profondes considérations sur les devoirs des princes qui, dit-il, « sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les princes », Dante, pour légitimer la domination de Rome et des Césars, invoquait les miracles en leur faveur faits par les dieux, les bienfaits de leur administration. Il prétendait ensuite démontrer la transmission de la puissance romaine aux Césars germaniques, et logiquement il plaçait la papauté sous leur dépendance. Pour cela, il s'appuyait sur les témoignages d'une foule d'auteurs anciens, sur Virgile qui rappelait les prophéties sibyllines[4] :

Hic vir, hic est tibi quem promitti saepius audis,
Augustus Caesar, divi genus; aurea condet
Saecula qui rursus Latio, regnata per arva
Saturno quondam.

et la mission réservée par les dieux à la famille d'Auguste et à ses successeurs.

[1] Cf. Artand de Montor, *Histoire du Dante.*

[2] *Del Paradiso,* canto VI, xx.

[3] Dante raisonne ainsi : Le bien réside dans la paix; ce qui produit le mal ou les guerres c'est la concupiscence. Un monarque possédant tout ne peut rien désirer; il est par suite impeccable et ne peut que gouverner sagement les peuples.

[4] « Les Sibylles, ou celle qu'on appelait par excellence la Sibylle, celle de Cumes

Pétrarque lui-même, après avoir rêvé la liberté et la gloire d'une nouvelle Rome et célébré Rienzi, dans son enthousiasme versatile, présentait à Charles IV des médailles d'Auguste et de Trajan et l'invitait à imiter ses *magnanimes prédécesseurs*.

Marsile Ficin, l'ardent platonicien, traduisait, commentait, répandait le *De Monarchia,* malgré ses attaches à la cour de Florence. Les Médicis, il est vrai, n'eussent sans doute pas refusé de ceindre une couronne.

Tout ce qui était revêtu du nom de ces illustres poètes faisait autorité en Italie; leur opinion sur la forme et les conditions du gouvernement pouvait être funeste à l'indépendance de leur patrie. Ce furent ces Césars dont on glorifiait les règnes, dont on voulait attendre, en échange de la liberté, les beaux jours de Saturne et de Rhée, que Poggio, sous le nom de Tacite, entreprit de peindre pour l'édification de ses compatriotes. A cet effet, il eut assez généralement le soin de s'appuyer, pour le fond du récit, sur le témoignage des auteurs qu'il avait sous la main. Mais, pour les besoins de sa cause, il négligeait souvent le bien, exagérait le mal, dramatisait l'histoire. Il traita les Césars dans un langage plus retenu et avec plus d'éloquence, mais avec la même verve et la même passion qu'il déployait dans ses invectives contre l'antipape Félix ou ses rivaux Philelphe et Valla.

« Même dans la reproduction de ses sources principales, » dit justement M. Fabia[1], Tacite ne fait pas preuve de » grande exactitude. Il est souvent infidèle, tantôt involon-

» dont Virgile avait confessé la doctrine; les Sibylles, dis-je, et les livres qu'on » mettait sous leur nom, furent des autorités pour l'Église aussi bien que pour » l'Empire. Elles figurent, peintes par Michel-Ange et Raphaël, sous les voûtes » des temples. » E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 184.

[1] A. Fabia, *op. cit.*: ORIGINALITÉ DE TACITE, p. 266, 287, 309. CONCLUSION, p. 454.

» tairement parce qu'il n'a pas l'esprit scientifique, tantôt » volontairement en vue d'un effet littéraire. Historien, » Tacite ne s'élève pas au-dessus de la moyenne des histo» riens anciens; comparé à l'idéal que la science moderne » se fait de l'historien, il est médiocre. Penseur et écrivain, » il est de premier ordre. »

Et ailleurs : « C'est en lui-même et non dans sa source » que Tacite a trouvé la matière des discours. L'invention » n'est pas absolue, mais il y a invention. D'une part, sans » doute, les faits sur lesquels reposent les discours sont » presque tous empruntés aux récits qui les encadrent, par » conséquent à la source; mais c'est Tacite qui les y a » choisis, qui les a tournés en arguments, qui les a éclairés » par des idées et animés par des passions...

» Nous nous demandons seulement quelle est l'originalité » de Tacite par rapport à sa source. Il nous suffit donc de » constater que s'il lui doit les faits et le plan, il ne lui doit » pas les idées générales.... Les discours ne sont pas les » seuls endroits de l'ouvrage où Tacite donne libre carrière » à son imagination oratoire; la narration lui fournit souvent » l'occasion d'un beau développement éloquent. »

C'est là, en effet, qu'il faut chercher l'âme de l'écrivain, les inspirations de son talent, les caractères qui en font l'originalité; et c'est là aussi, par suite, que se montre le patriote et l'humaniste italien.

On n'exigeait pas autrefois, comme on le fait de nos jours, la stricte exactitude chez les historiens; on leur demandait avant tout de plaire, d'intéresser, d'émouvoir. Nous-mêmes, d'ailleurs, ce que nous savons le mieux, ce que nous avons le plus solidement retenu de nos lectures, ne sont-ce pas les légendes? Hector, Achille, Didon, Énée, Roland, Hamlet, Roméo, Le Cid, voire même peut-être d'Artagnan,

vivront plus longtemps dans les mémoires que nombre de personnages historiques, qui ont réellement bien mérité de leur patrie ou de l'humanité. Quoi qu'on fasse pour rétablir la vérité, les sinistres portraits des Césars romains qui se voient dans les *Annales* et les *Histoires* resteront indestructiblement gravés dans les imaginations en société des Atrides.

Si leur règne n'avait pas été pour l'Italie l'âge d'or prédit par la Sibylle, quels biens pouvait-on légitimement attendre de leurs successeurs? Telles étaient les pensées qui venaient inévitablement à l'esprit des Italiens.

LES VISCONTI ET LA COUR DE FRANCE

Mais ce n'était pas seulement le prestige impérial qu'il fallait atteindre. Sigismond était loin; quoique puissante, son action dans la Péninsule était indirecte. C'était surtout, sans oublier la dynastie angevine de Naples, les tyrans qui à Milan, à Vérone, à Bologne, dans une foule de cités de la Romagne, exerçaient leur cruauté et leur avidité en qualité de vicaires de l'Empire[1].

Dans toutes les cours d'Italie on voyait les pères, les mères, les fils, les frères, les parents toujours en garde contre leurs mutuelles perfidies, se supplanter les uns les autres par le poignard, le poison, la trahison, l'empoisonnement et même la torture. Les populations étaient soumises aux plus sanguinaires caprices des princes ou seigneurs. Chez les Visconti, par exemple, Barnabo défend à ses sujets de sortir la nuit sous peine d'avoir un pied coupé; passionné

[1] Dante, *Del Purgatorio*, VI,
Chè le terre d'Italia tutte piene
Son di tiranni.
Cf. Machiavel *Histoire de Florence*, liv. I.

pour la chasse, et afin de s'en réserver le privilège, sur son ordre quiconque avait tué un lièvre était pendu, mutilé ou condamné à le manger cru; celui qu'il rencontrait quand il ne voulait pas être reconnu était mis à mort. Luchino fait des vers, est loué par Pétrarque; il édifie à Milan un splendide palais que décore Giotto; et d'autre part il se livre à une basse et infâme débauche, se montre implacable dans ses vengeances et meurt empoisonné par sa femme qui craint, avec la découverte de ses galanteries, l'inévitable sort qui l'attendait.

En parcourant donc le tableau de l'empire sous les Césars tel que le présentait Poggio, les contemporains reportaient invinciblement leur indignation et leur pensée sur les Visconti, les Della Scala, les princes et les reines de Naples, les tyrans de la Romagne. Il n'est pas, en effet, d'historien qui n'ait constaté les nombreuses similitudes qu'offrent les despotes italiens du XVe siècle avec les empereurs romains tels qu'ils figurent dans les *Annales* et les *Histoires*. Mais bon nombre de ces ressemblances historiques ne sont pas aussi surprenantes qu'elles pourraient le paraître. Parmi les traits que les *Annales* mettent à la charge des Césars et qui ne sont point rapportés par les auteurs grecs ou latins, il en est plusieurs qui ont été incontestablement transportés de l'histoire de l'Italie à la fin du XIVe siècle à celle de Rome sous les successeurs d'Auguste.

La cour la plus visée ne pouvait manquer d'être celle de Milan qui, aspirant à la domination de l'Italie du nord, était l'ennemie constante de Florence; et depuis plusieurs années la République soutenait une guerre difficile et ruineuse contre Philippe-Marie Visconti. Son père, Jean Galeas, avait avoué que la plume de Coluccio Salutati lui

faisait plus de mal que l'armée des Florentins. Salutati avait été le protecteur de Poggio. Le disciple suivait la voie tracée par le maître. Ce sont certainement les vicaires milanais de l'Empire que le patriote florentin a voulu assimiler à Néron dans la description de ces fameux supplices infligés aux chrétiens, qu'il nous a donnée sous les noms de Sulpice Sévère et de Tacite.

Le *pereuntibus addita ludibria* constituait, il est vrai, un usage courant de la fin du moyen âge; mais il rappelait surtout Barnabo Visconti, faisant promener dans les rues de Milan un malheureux abbé empalé et porté sur un char triomphal, ou encore attachant à la queue de ses chevaux des chanoines coiffés de la mitre pontificale et les faisant traîner dans les rues de la ville.

Le *laniatu canum interirent* est plus caractéristique; c'est le souvenir de Jean-Marie Visconti, l'empoisonneur de sa mère, le crapuleux débauché. C'est lui qui avait imaginé de faire poursuivre par ses chiens et périr sous leurs morsures les infortunées victimes de sa haine[1].

Livrer au feu les patients après les avoir enduits de poix n'a peut-être pas été une barbarie étrangère aux cruels caprices des tyrans italiens. Mais les faire flamber et servir d'éclairage la nuit ne fut jamais chose praticable. Aucune histoire, aucune légende antérieure au xve siècle ne fait mention d'un tel supplice. Poggio, en en attribuant l'idée à Néron, l'aurait-il imaginé de toutes pièces? Ce n'est pas vraisemblable. Le *in usum nocturni luminis urerentur* est

[1] Poggii *Historia Florentina*, l. IV : Ipsa Ducis mater veneno sublata est. Dux adolescens, crudelis, immanis, ferus ut non procul esset ab insania, plurimos jussit occidi; ipse nonnullos vivos lacerendos canibus edendosque objecit.
Cf. Platina, *Historia inclytae urbis Mantuae*, apud Muratori, t. XXV. — Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. VIII, p. 227.

une allusion transparente au célèbre *ballet des Ardents* qui, en 1393, jeta le deuil et l'épouvante à la cour de France.

A l'occasion de la noce d'une dame veuve de la suite de la reine, Charles VI et son entourage s'étaient rendus à l'hôtel de la reine Blanche à Saint-Marcel; c'était alors le faubourg de plaisance à la mode, le rendez-vous des princes et des seigneurs; il était couvert de riches résidences et de beaux jardins. La cour s'y livrait aux amusements les plus extravagants. Le roi et quelques gentilshommes avaient imaginé de se travestir en satyres : ils s'étaient recouverts d'étoupe enduite de poix, et, le soir, dans une grande salle où toutes les lumières avaient été éteintes, ils se plaisaient à lutiner les dames. Le duc d'Orléans, pour mieux rire et leur faire peur, met le feu au déguisement des satyres. Tout à coup, la terreur se répand dans la réunion; on voit courir des flammes vivantes, hurlantes; les malheureux gentilshommes meurent après de longues et affreuses souffrances. Par miracle le roi eut la vie sauve.

Quand la funeste issue de la fête fut connue dans Paris, le peuple s'émut de pitié pour le pauvre fol; mais grand fut le ressentiment contre les princes, déjà détestés, surtout Orléans, par les taxes qu'entraînaient leurs prodigalités; ils faillirent être mis en pièces. Le roi et la cour durent faire un pèlerinage de pénitence à Saint-Denis. L'hôtel de la reine Blanche où avait eu lieu cet épouvantable drame fut démoli[1]. Divers récits, parfois non concordants, circulèrent en cette circonstance, comme dans toutes celles qui frappent l'imagination. Une rumeur fort accréditée, et que nous a conservée une des chroniques contemporaines, rapportait

[1] Juvénal des Ursins, *Chronique de Charles VI*, a. 1393. — Froissart place le drame à l'hôtel Saint-Paul; mais dans le récit des faits il s'accorde avec Juvénal des Ursins.

« que les malheureux *ardents furent près d'une heure à brûler comme des flambeaux* ».

La nouvelle du sinistre ballet se répandit amplifiée, commentée dans toute l'Europe, surtout en Italie. « Vous » devez savoir et croire, dit Froissart[1], que le pape Boniface » qui se tenait à Rome et tous les cardinaux et le collège » furent moult réjouis de cette aventure quand ils surent les » nouvelles certaines pourtant que le roi de France et son » conseil leur étaient contraires; et dirent donc entre eux, » car ils entendirent en tenir consistoire, que c'était une » seconde plaie envoyée de Dieu au royaume de France » pour eux donner exemple, car il soutenait cet antipape et » falourdeur Robert de Genève. » Le collège de Rome délégua un frère mineur pour aller prêcher le roi et le ramener au repentir et à meilleure conduite; mais la mission échoua. Charles VI continua à protéger le pape schismatique.

Si le royaume était alors loin d'être le plus fort état de l'Europe, la royauté demeurait entourée de l'auréole de saint Louis; elle était toujours considérée comme la première de la chrétienté. Son prestige avait fait la force de la papauté d'Avignon; il pourrait bien servir encore l'antipape. Point n'est donc besoin de dire quel parti les amis de Rome surent tirer de cet événement contre la cour de France.

Un intérêt italien d'un autre ordre s'attachait à cette triste affaire. Le coupable auteur de ce cruel jeu de prince n'était-il pas allié aux Visconti? Son union avec la sœur du sanguinaire Jean-Marie en faisait un duc éventuel de Milan. L'indépendance de l'Italie avait ainsi à redouter la maison d'Anjou au sud, les Orléans au nord; les deux branches de la famille de saint Louis ne pouvaient ainsi manquer d'être

[1] *Chroniques*, l. IV, ch. 32, 33.

l'objet des attaques passionnées des politiques italiens : en peignant Néron sous leurs traits, les princes français paraissaient être l'image du César dont la tradition avait fait un monstre et dont le nom était depuis longtemps devenu

Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

Les *Annales* et les *Histoires* réveillaient ainsi l'ardeur patriotique des Italiens. Pouvaient-ils ne pas se rappeler les Vêpres Siciliennes, prendre pour eux les conseils du député des Tinctères : « Tuez tous les Romains qui sont sur vos terres; la liberté et les maîtres s'accordant mal[1]. »

LA CONSTITUTION ANGLAISE

Après la déposition de Jean XXIII au concile de Constance, Poggio, ayant perdu sa place de secrétaire pontifical, se trouva sans emploi. Il demanda d'abord aux recherches littéraires les subsides nécessaires de la vie; mais, nous l'avons vu, il ne fondait pas alors sur elles de bien grandes espérances. Il accepta d'entrer au service du cardinal de Beaufort qui, dans les multiples questions politiques et religieuses agitées au concile, avait eu sans doute l'occasion d'apprécier les ressources de son esprit et ses talents. Il se rendit à Londres. C'était au moment où Henri V projetait de conquérir l'Italie ou tout au moins de prendre le royaume de Naples. Mais à la mort de son royal neveu (1422), l'ambition du cardinal eut d'autres visées; il ne songea plus à l'Italie et Poggio ne lui était guère plus utile. Le Florentin ne vit donc pas se réaliser les promesses qui lui avaient été faites; reconnaissant qu'il n'avait rien à espérer du prélat anglais, il se décida à rentrer dans sa patrie.

[1] *Histoires*, IV, 64.

Durant son séjour à Londres Poggio n'avait pu manquer d'être frappé du mécanisme de la constitution anglaise qui offrait une forme spéciale, originale, qu'on ne rencontrait pas ailleurs, que l'antiquité n'avait pas connue, dont elle n'avait même pas entrevu théoriquement la possibilité. C'était l'association harmonique des trois éléments ordinairement en lutte perpétuelle dans tous les États : royauté, noblesse, peuple. « Toutes les nations, toutes les villes, » lit-on dans les *Annales*[1], sont régies par le peuple ou par » les principaux citoyens, ou par un monarque. Un gouver- » nement formé par une élection et une association de ces » trois éléments est plus facile à louer qu'à trouver. » Par les termes et la précision avec lesquels est désignée cette forme de constitution, il est évident qu'il ne saurait être question ici que du gouvernement britannique constitué par un roi, une délégation seigneuriale et une délégation populaire[2].

Mais tout en reconnaissant le mérite et l'originalité de cette combinaison gouvernementale, Poggio ne pouvait croire à sa durée. Malgré l'accord de la royauté et du parlement sous Henri IV et Henri V dont il était témoin, il n'ignorait pas que des différends passionnés avaient divisé la couronne et les chambres ainsi que les lords et les communes, et que naguère le parlement avait déposé et condamné le roi Richard II. Jugeant mal le caractère anglais, l'appréciant avec le tempérament et les idées de

[1] *Annales*, IV, 33 : Nam cunctas nationes et urbes populus, aut primores aut singuli regunt. Delecta ex iis et consociata reipublicae forma laudari facilius quam evenire, vel si evenit, haud diuturna esse potest.

[2] Cf. Ross, *Tacitus and Bracciolini*, p. 164.

Ce passage comparé à celui où l'auteur des *Annales* parle de Londres comme d'une grande ville et d'un grand port de commerce décèle manifestement un écrivain italien qui a séjourné à Londres ; et c'est là une des nombreuses considérations qui trahissent Poggio. — Cf. *De l'Authenticité*, p. 120.

sa race, il pensait qu'une crise plus ou moins prochaine briserait un mécanisme dont il ignorait l'élasticité. En conséquence il ajoute : « Si pareil gouvernement pouvait se rencontrer, il ne pourrait durer longtemps. »

Peut-être, d'ailleurs, les premiers livres des *Annales* n'étaient-ils pas achevés quand la mort de Henri V amena les discordes qui brisèrent le rouage constitutionnel de l'Angleterre et devaient ensanglanter le pays pendant trente ans.

ÉLOGE DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

Le sentiment qui domine dans les *Annales,* c'est la haine de la tyrannie; l'enseignement qu'on en retire, c'est la crainte des malheurs que causent aux peuples les mauvais princes et la dégradation morale que souvent leur imposent même les meilleurs. Pour la sauvegarde de la liberté naturelle et nécessaire à l'homme, précieuse pour sa dignité, le Florentin ne voyait de praticable que la constitution démocratique. C'était celle qui par sa simplicité convenait le mieux à l'état des esprits en Italie. « La liberté, dit-il[1], » tient au gouvernement populaire; la domination d'une » aristocratie se rapproche de l'arbitraire monarchique. »

L'auteur pouvait-il exprimer plus clairement sa pensée et son but que par l'éloquente opposition qu'il présente entre les jours glorieux, quoique parfois troublés, de la République et le sombre état de l'Empire sous les Césars? Quoique nous ayons eu déjà l'occasion de citer ce passage[2], nous devons encore le rappeler ici : « On ne saurait, dit-il, » comparer nos *Annales* avec les écrits de ceux qui ont eu

[1] *Annales,* VI, 42.
[2] *Annales,* IV, 32-33. Cf. I, 2; XVI, 16.

» à parler des anciens temps de Rome. Ceux-ci avaient à » raconter de grandes guerres, des sièges de villes, des défai» tes ou des captivités de rois; et quand ils s'occupaient des » affaires intérieures, c'étaient les discussions des consuls » et des tribuns, les lois agraires, les lois sur les blés, les » luttes du peuple et des grands... Moi je n'ai à parler » que d'ordres barbares, de continuelles accusations, de » condamnations injustes, de procès qui ont toujours la » même issue, et le lecteur ne rencontre que l'uniformité et » la fatigue. »

Mais cette constante répétition des mêmes cruautés, des mêmes crimes, des mêmes injustices, des mêmes infamies de la haute société romaine, comme un rythme monotone d'Orient, étreint, trouble, fait perdre l'indépendance de la pensée, empêche le froid examen des récits qui sont faits et conduit la généralité des lecteurs à partager fatalement le sentiment de l'écrivain[1].

Aussi n'est-ce pas sans raison que Thomas[2] pense que Louis XI et Philippe II ont dû faire jeter hors de leurs bibliothèques ces écrits subversifs de l'autorité monarchique et du prestige qui s'y attachait. Lorsque Casaubon, à son arrivée en Angleterre, fut présenté à Jacques I[er], le théologien couronné tenant au droit divin de la royauté lui dit : « Ceux-là se trompent fort qui font de Tacite le maître de la sagesse politique. » Le Génevois put lui répondre : « Sire, depuis un an déjà j'ai exprimé la même opinion dans ma traduction de Polybe[3]. » Le roi lui en témoigna sa satisfaction, et cette communauté de vues fit du professeur un conseiller royal.

[1] C'est ce procédé littéraire que, par imitation ou par rencontre fortuite, ont suivi avec succès plusieurs de nos romanciers modernes.

[2] *Essai sur les éloges*, XXV : TACITE.

[3] Almeloveen, *Vie de Casaubon*.

L'HUMANISTE ITALIEN

Mais à quelque exagération qu'eussent été portées les doctrines stoïciennes chez un historien qui occupa de hautes charges et un rang élevé dans l'Empire, il n'eût pas à ce point manqué de patriotisme pour établir avec éclat une frappante opposition entre la corruption de la société romaine et l'âge d'or de la barbarie bretonne ou germanique. Il n'eût point présenté à notre admiration le fier barbare du Rhin disant au Conseil de la ville de Cologne[1] : « La Nature, qui a donné à tous les hommes la vie et la » lumière, ouvre aussi toutes les terres aux braves. » Reprenez les lois, les mœurs de la patrie; brisez avec ces » plaisirs qui mieux que les armes asservissent les peuples » au joug des Romains. Rendu alors à vos vertus, peuple » intègre, vous oublierez l'esclavage, vous n'aurez que des » égaux ou vous commanderez. »

Un Romain eût été orgueilleux de Rome, de sa domination, de la supériorité et des bienfaits de la civilisation qu'elle répandait dans le monde; il eût eu, comme tous les citoyens de la Grande Ville, gravé au cœur le sentiment de la mission des fils de Quirinus :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Ce n'est pas non plus un Romain du beau temps de l'Empire qui eût cru à la possibilité de sa destruction et en eût fait calculer les conséquences par des peuplades révoltées. Il n'eût certainement pas fait dire par Civilis : « Si les » Romains[2] perdaient leur puissance, que les dieux évitent

[1] *Histoires*, IV, 65.
[2] *Histoires*, IV, 74 : Octingentorum annorum fortuna disciplinaque compages

» ce malheur! qu'arriverait-il sinon une guerre universelle » entre toutes les nations? La fortune et le génie ont mis » huit cents ans à élever ce colosse; il ne peut être détruit » qu'en écrasant ceux qui le détruiraient. Aimez donc Rome » et respectez la paix qu'elle nous donne. »

Un moderne seul a pu parler avec précision des calamités qui suivirent l'invasion des Barbares et le démembrement de l'empire. Cette vue prophétique est semblable à celle que Corneille donne à la sœur d'Horace et La Fontaine au Paysan du Danube.

Il faut donc reconnaître ici la manifestation du double sentiment qui animait un humaniste italien au xv[e] siècle : l'amour de la liberté et l'admiration passionnée de la grandeur de l'antique Rome. Aussi l'auteur des *Annales* distingue-t-il Rome des tyrans et de l'aristocratie qui l'opprimaient. Fier de ses ancêtres, il ne manque pas d'exhaler son enthousiasme pour eux; et, par une contradiction inévitable il déclare que la domination romaine fut légitimée par l'ordre, la justice, la paix qu'elle faisait régner du cours paisible de l'Euphrate aux tempêtes de l'Océan, des sables brûlants d'Afrique aux neiges de la Calédonie.

On se rend compte ainsi de l'intérêt qu'ont provoqué les *Annales* et les *Histoires*, de l'influence qu'elles ont exercée à la Renaissance, en faisant naître ou en maintenant dans les esprits le culte de l'antique Rome, la haine des Césars et de l'oppression tudesque, l'enthousiasme pour la liberté politique. « C'est avec Tacite, dit à bon droit Ch. Louandre[1], que l'Italie combat la tyrannie du fédéralisme et la domination espagnole. »

haec coaluit, quae convelli sine exitio convellentium non potest... Proinde pacem et urbem amate; colite.

[1] Préface de sa traduction de Tacite.

CHAPITRE IX

LA PHILOSOPHIE DES « ANNALES » ET DES « HISTOIRES »

Le pessimisme des « Annales » et des « Histoires ». — Les lois de la Nature. Les Juifs. — La philosophie et la religion.

LE PESSIMISME DES « ANNALES » ET DES « HISTOIRES »

Si les *Annales* et les *Histoires* étaient l'écho des revendications politiques de l'Italie à l'égard des empereurs germaniques et de leurs vicaires dans la péninsule, elles exprimaient encore les idées philosophiques que proclamaient les humanistes.

« La corruption des hommes, dit Chateaubriand[1], les » règnes de Tibère et de Néron firent naître le dernier genre » de l'histoire, le genre philosophique. Les causes des » événements qu'Hérodote avait cherchées chez les dieux, » Thucydide dans les constitutions politiques, Xénophon » dans la morale, Tite-Live dans ces diverses causes » réunies, *Tacite les vit dans la méchanceté du genre* » *humain.* »

La nature humaine est, en effet, rarement parée d'auréole dans les *Annales* et les *Histoires;* et l'homme est heureusement moins dégradé, moins pervers dans la réalité que

[1] *Génie du christianisme,* IIIe partie, ch. III.

dans les tableaux historiques attribués à Tacite. La réflexion, éclairée par les inscriptions, les médailles, divers documents, montre que le peuple romain ne put avoir été et ne fut pas en majorité composé, surtout au temps de sa splendeur, d'une vile populace au cœur de laquelle on n'eût trouvé que vice, crime, honte, lâcheté; que le vaste empire de Rome n'a pas été régi par une suite de princes féroces, fous ou imbéciles[1]. La critique moderne est donc incontestablement fondée à reprocher au pseudo-Tacite d'avoir méconnu les véritables causes des événements en les attribuant au caprice tyrannique des Césars. Mais faut-il toutefois, comme le fait Budé[2], traiter l'auteur des *Annales* et des *Histoires* d'imposteur et de démoralisateur?

Cette opinion a été quelque peu partagée par Voltaire; nous l'avons déjà rappelé. Il écrivait : « Je me suis quelque-
» fois dit en lisant Tacite et Suétone[3] : toutes ces extrava-
» gances atroces imputées à Tibère, à Caligula, à Néron,
» sont-elles bien vraies?... Ces turpitudes abominables ne
» sont guère dans la nature... Tacite et Suétone s'étudiaient
» à rendre odieuse toute la famille de l'oppresseur Octave...
» Mais, me dira-t-on, Suétone et Tacite ne rendaient-ils pas
» service aux Romains en faisant détester les Césars? Oui,
» si leurs écrits avaient pu ressusciter la République... La
» Cyropédie est un roman; mais des fables qui enseignent la
» vertu valent mieux que des histoires mêlées de fables qui
» ne racontent que des forfaits. »

La lecture et la méditation des *Annales* et des *Histoires* sont loin, on doit en convenir, de développer les sentiments de bienveillance mutuelle, de solidarité et d'accord entre

[1] Cf. *Vie de Sénèque :* Les Césars et le Sénat.
[2] G. Budé, *De Asse.*
[3] *Le Pyrrhonisme de l'histoire,* ch. XII, XIII. Cf. *Traité sur la tolérance :* Du danger des fausses légendes de persécution.

les hommes, bases essentielles de la société, et par suite du bonheur de la vie individuelle. Mais pour apprécier justement une œuvre, il la faut placer à son époque, dans le milieu qui lui a donné naissance et qui a été sa raison d'être. Aussi croyons-nous que loin d'avoir été funeste au xve siècle, cette philosophie pessimiste portée dans l'histoire exerça une salutaire influence, contribua à affermir les esprits dans leurs modernes tendances.

Dans les Universités du xive siècle l'éristique séchait, durcissait le cœur et, portée dans la réalité de la vie, semblait bannir la saine appréciation des devoirs imposés à l'homme. L'Église, d'autre part, glorifiait l'anéantissement de l'énergie vitale, la résignation aux malheurs et à l'injustice en contemplation de la future existence céleste. L'*Imitation de Jésus-Christ*, sortant des monastères et traduite en langue vulgaire, disait aux âmes[1] : « Tu n'as pas » ici-bas de demeure stable; tu es étranger et pèlerin; ne » regarde les choses de la terre qu'en passant... Si je » t'envoie quelque peine, n'en murmure pas; si je te frappe » sans t'épargner, ce doit être ta joie afin de porter beaucoup » de fruit par la patience. »

Mais en même temps chez le peuple, en Italie comme en France, accablé par la misère, la faim, la maladie, la guerre et la domination étrangère, du désespoir naquit l'énergie. Lassé de la résignation et des maux qu'elle entraînait pour lui, il se réveilla, prit courage et espérance, comprit que l'action et non la passivité était le but de la vie, l'ennoblissait, la sanctifiait.

Les esprits étaient poussés dans cette direction par le groupe des humanistes, Bruni, Barbaro, Poggio, et leurs amis. En déclarant que les guerres, la misère, la plupart des

[1] *Imitation*, l. II, ch. I, 2. — L. III, ch. III, 5.

maux dont souffraient les populations ne venaient point de la volonté divine, de la fatalité ou d'une force inexorable et invincible à laquelle on ne pouvait se soustraire par soi-même, mais que leur cause était dans la volonté des princes et de leur entourage, c'était dire que cette cause était tout humaine; c'était enseigner qu'il dépendait des opprimés de s'en affranchir, leur montrer le succès pour couronnement de leurs efforts, s'ils savaient ne pas obéir à la crainte, éternel obstacle des nobles entreprises[1] : c'était ainsi le retour aux doctrines du stoïcisme qui plaçaient la fin de l'homme dans la vertu, *virtus*, et par vertu entendaient le déploiement des forces, *tenor*, pour le triomphe du bien[2].

LES LOIS DE LA NATURE

Le sentiment d'indépendance qui, au XV[e] siècle, animait les hommes en politique, s'étendait aux sciences, aux arts, aux lettres, à la philosophie. Physiciens, artistes, poètes, philosophes rompaient avec les traditions du moyen âge.

Dans l'enseignement religieux la Nature était représentée comme la séductrice et l'ennemie de l'homme : « La Nature » est pleine d'artifice, lui disait l'*Imitation*[2]; elle ne veut » point être contrainte, ni vaincue, ni assujettie, ni se sou- » mettre volontairement... La Grâce se réjouit de souffrir » des outrages; elle n'aspire qu'aux biens éternels et ne » s'attache pas à ceux du temps. » C'est alors que se dépouillant des laides et artificielles couleurs dont on l'avait couverte, la Nature se dévoilait aux humains dans son éclat, dans sa puissance, dans sa bonté. Ses lois deve-

[1] *Annales*, XV, 50 : Nisi impunitatis cupido retinuisset, magnis semper conatibus adversa.
[2] *Imitation*, l. III, ch. LIV, 23.

naient l'objet des études et du respect de tous ceux qui avaient en eux le souffle de l'esprit nouveau.

« *Suis la Nature :* ce mot des stoïciens, dit Michelet[1], fut » l'adieu de l'Antiquité. *Reviens à la Nature :* c'est le salut » que nous adresse la Renaissance, son premier mot; et » c'est le dernier mot de la Raison. » Érasme s'écriait[2] : « Je » vous le jure, foi de Folie! dans cette dispute les partisans » de la Nature ont raison; et ce sont les dévots qui méritent » le nom de fous. »

C'était donc aux enseignements de la Nature que Poggio pensait qu'il fallait demander les règles de la conduite individuelle des hommes et celles de leurs rapports sociaux.

La satisfaction des besoins inhérents à la vie humaine, disait-il[3], exige le travail, le désir du gain et l'économie, c'est-à-dire la prévoyance. Ce sont là des obligations imposées par la Nature et leur accomplissement est par suite légitime et méritoire. Mais l'avarice est un vice honteux parce qu'elle est contraire à l'ordre de la Nature qui veut que nous nous contentions de peu, nous donne en tout l'exemple de la générosité et répudie l'égoïsme[4]. C'est pourquoi on ne saurait citer aucun vrai philosophe qui ait été avare.

Les lois encore, selon Poggio[5], n'ont et ne doivent avoir d'autre source que la Nature elle-même. *Guidés par elle les hommes pratiquent le bien,* repoussent le mal. Point n'est

[1] *Histoire de France,* t. VII, p. 310.

[2] *Éloge de la Folie.* Érasme rappelle aux mères le devoir doux et sacré que leur impose la nature d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. J.-J. Rousseau renouvellera ces sages conseils.

[3] *Historia convivalis disceptativa :* De avaritia et de praedicatoribus.

[4] *Ibid.,* Nihil *Naturae Rerum* reperies cum avaritia conjunctum; sunt penitus contraria longeque semota. Haec enim donat largiter; illa eripit, aufert; haec ultro porrigit plena manu... Philosophia enim dux est vitae bene degendae, virtutis indagatrix, expultrix vitiorum.

[5] *Secunda convivalis disceptatio :* Fons ergo et origo juris ab ipsa oritur

besoin de code pour savoir qu'on ne doit commettre ni vol ni meurtre. D'où vient alors ce grand nombre de lois civiles et religieuses qui ont été édictées? Leur établissement, répond-il, est dû à la force; elles n'ont été créées que dans les intérêts particuliers des princes ou des puissants, et par suite elles ont été incessamment modifiées selon les circonstances. Elles ne constituent aucune protection tutélaire pour les faibles et ne sont que des entraves dans la vie sociale; il faut donc s'en débarrasser ou tout au moins les profondément reviser.

Ce sont les mêmes doctrines que l'on retrouve dans les *Annales.*

Les délateurs, y lit-on[1] au sujet de la loi Pappia Poppea relative au célibat, en usaient pour perdre et spolier une foule de familles. Et à ce propos l'auteur se plaint de ce que la société souffrît par les lois plus qu'elle n'eût souffert par les attentats. Puis, dans une digression il fait le tableau de la vie des premiers hommes, les représente étrangers aux vices, à la honte, aux crimes, ne connaissant ni châtiments ni répressions, *pratiquant le bien spontanément*[2]. Il déclare que les lois ne doivent leur origine qu'aux compétitions entre les différents ordres de l'État, à des motifs pervers; qu'elles n'ont été décrétées, sauf de rares exceptions, que pour servir à des ambitions illicites, au bannissement d'illustres citoyens, qu'elles sont le fruit de la violence.

Natura, qua duce honesta petimus, turpitudinem abhorremus. Ab ea proscribuntur furta, rapinae, caedes... Abige ergo hinc leges et jura tua... illarum tutela adversus potentiores indigent.

[1] *Annales,* III, 25-28.

[2] *Annales,* III, 26. *Quum honesta* suopte ingenio peterentur.

Cf. *De l'Authenticité des Annales et des Histoires,* p. 89, 90. On peut encore remarquer la concordance des appréciations sur les législations de Minos, Lycurgue, Solon, Numa, Moïse, qui sont exprimées dans les *Annales* et les *Histoires,* avec celles qui sont formulées au sujet de ces personnages dans les *Convivales disceptationes.*

Est-ce là le langage d'un Romain si attaché d'ordinaire à la tradition nationale, si respectueux de la légalité, si confiant dans l'expérience des *majores,* vivant sous un gouvernement sage et régulier, occupant une grande situation dans la société? Tout indique au contraire les manifestations d'un esprit révolutionnaire, d'une époque de trouble. Cette époque, c'est celle de Poggio; ces sentiments, ce sont les siens.

L'opinion qu'il professait au sujet de la constitution de la société de son temps ne pouvait que le conduire à placer sous la plume de Tacite la glorification des peuples barbares refusant de se soumettre à la domination romaine, obéissant aux lois de la Nature. Tels les *Annales* nous représentent, entre autres, les Bataves. « La nature, dit leur chef Civilis[1], » a donné l'instinct de la liberté même aux animaux, » auxquels elle a refusé la parole; le courage est l'attribut » propre de l'homme; les dieux sont pour les braves. Tom» bons sur l'ennemi qui toujours menace nos foyers, alors » qu'il est occupé, harcelé, divisé. » Les Bataves sont des héros parce qu'ils ont pris les armes au nom des droits naturels de l'homme; c'est pour cela que leur cause est sainte.

Dans les ouvrages publiés par Poggio sous son nom, on rencontre non seulement le même fond et la même suite de pensées, mais encore pour les exprimer les mêmes mots qui se trouvent dans ce chapitre. Nous pouvons à ce sujet remarquer les paroles que Poggio prête dans son *Histoire de Florence* à un zélé patriote pour engager la République à soutenir par les armes ses droits et sa liberté contre

[1] *Histoires,* IV, 17 : Libertatem natura etiam mutis animalibus datam; virtutem proprium hominum bonum ; Deos fortioribus adesse.

Grégoire XI, alors que son légat à Bologne voulait, en 1375, profiter de l'état de faiblesse où une affreuse disette de grains avait réduit la Toscane, pour s'emparer d'une partie de la province.

« Nos ancêtres, dit le personnage que le secrétaire » florentin met en scène[1], ont chassé les Tarquins de Rome » et nous supporterions l'insolente tyrannie des prêtres! Les » bêtes elles-mêmes qui sont dépourvues de raison, ont en » elles l'instinct qui les porte à vouloir le maintien de leur » liberté! Comment nous, que Dieu a placés au-dessus des » animaux en nous dotant de raison, de sagesse, d'intelli- » gence, n'obéirions-nous pas aux lois de la Nature, ne » défendrions-nous pas la liberté, le bien le plus précieux » des mortels! »

Le remarquable discours dont nous extrayons ce passage est bien l'œuvre de Poggio; il ne nomme pas, en effet, l'orateur; il se borne à le désigner par *vir eloquens*. Cette concordance ne saurait être attribuée à une source commune. L'un des auteurs a eu évidemment l'autre sous les yeux. Or, n'oublions pas que la publication de l'*Historia florentina* est antérieure à celle des six premiers livres des *Annales* qui ne parurent que longtemps après la mort de Poggio. Ce sont donc ses propres idées et son propre style qui se trouvent dans les deux ouvrages.

Cette proclamation des lois de la Nature comme source du droit deviendra la doctrine des philosophes du XVIIIe siècle. « J'appelle *lois naturelles*, dit Voltaire[2], celles que la Nature

[1] Poggio, *Historia Florentina*, l. II : Quod si in brutis, quae tantum sensu moventur, hunc naturalem animi motum ad appetendam libertatem inesse videmus, quanto nos magis, quos Deus ratione, prudentia, intellectu reliquis animantibus praestare voluit, *Naturam ducem sequi* et libertatem, qua nihil inter mortales est praestantius... tueri debemus.

[2] *Commentaire sur le livre des délits et des peines.*

indique dans tous les temps à tous les hommes pour le maintien de cette justice qu'elle a, quoi qu'on en dise, gravée dans nos cœurs. Partout le vol, la violence, l'homicide, l'ingratitude envers les parents bienfaiteurs, le parjure commis pour nuire et non pour secourir un innocent, la conspiration contre sa patrie, sont des délits évidents, plus ou moins sévèrement réprimés, mais toujours et justement. J'appelle *lois politiques* les lois faites pour le besoin présent, soit pour affermir la puissance, soit pour prévenir des malheurs... et l'on voit bien que ce ne sont pas de véritables lois puisqu'elles sont passagères. »

LES JUIFS

L'humaniste du XVe siècle se montre encore sous le masque de Tacite au langage qu'il lui fait tenir à l'égard des Juifs[1].

Dans les guerres de Germanie, de Bretagne ou d'Afrique il nous laisse voir et nous fait partager ses sympathies en faveur de la cause de l'indépendance qu'il personnifie en des héros qui ont nom Tacfarinas, Boadicée, Arminius, Civilis. Il n'exprime au contraire et ne provoque aucun bienveillant intérêt pour les défenseurs de Jérusalem. « C'est là, dit-il[2], » que se réfugiaient des bandes d'hommes perdus... Ce » n'étaient entre eux que combats, trahisons, incendies. »

Un écrivain romain, attaché au gouvernement ou du moins à ceux qui dirigeaient l'État, n'aurait pas, croyons-nous, insulté les vaincus d'un tel mépris. Rome n'envoyait-elle pas officiellement des offrandes au temple de Jérusalem comme à celui de Sérapis? La religion des Palestiniens diffé-

[1] *Histoires*, V, 1-13.
[2] *Ibid.*, V, 12.

rait-elle sensiblement alors de celle des Phéniciens et des Syriens? Les princes iduméens n'avaient-ils pas été les alliés de Rome en Orient, ne lui fournissaient-ils pas des auxiliaires? N'étaient-ils pas admis avec honneur à la cour des Césars? Bérénice n'avait-elle pas été au moment de s'asseoir à Rome à côté de Titus? La prise de Jérusalem n'avait-elle point paru un succès glorieux pour les armes romaines et mérité l'érection d'un arc de triomphe[1]?

C'est donc l'homme du xv[e] siècle qui exprime la haine et le dédain qui l'animaient, ainsi que ses contemporains, contre les Juifs. Il n'était point alors de province qui n'eût à raconter quelque enlèvement d'enfant dont l'immolation devait servir à l'accomplissement des rites mosaïques. C'étaient les Juifs, croyait-on unanimement, qui empoisonnaient les sources, causaient les épidémies. Parqués et isolés, comme des lépreux, dans quelque quartier immonde d'une cité, obligés de porter sur leurs habits une marque distinctive et humiliante, ils étaient un objet de crainte et d'horreur. En ces cœurs avides d'or, faisant, disait-on, commerce de chair humaine, avait-il jamais pu battre quelque noble sentiment? Personne ne l'eût cru.

C'est encore le philosophe italien, enthousiaste de la Grèce ancienne, qui déclare absurde et repoussant le culte hébraïque : *Judaeorum mos absurdus sordidusque*, et l'oppose à la civilisation grecque. « Sous la domination des » Macédoniens, dit-il, le roi Antiochus avait entrepris d'ar- » racher ce peuple abominable à ses superstitions, de le » policer, de lui donner les mœurs de la Grèce; il en fut » empêché par la guerre des Parthes[2]. »

[1] Cf. *Persécution sous Néron*, ch. V, VIII. — *Études d'histoire religieuse :* La religion solaire dans l'empire romain.

[2] *Histoires*, V, 5. Un Romain n'eût pas laissé aux seuls Séleucides le zèle pour la civilisation. Il eût parlé de l'action de Rome en Palestine.

Aussi, tout en suivant l'historien juif Josèphe[1] et le chrétien Paul Orose pour les événements de la guerre judaïque et la description de la Palestine, l'auteur des *Annales* ne voit dans la ténacité déployée par les Juifs pour le maintien de l'autonomie de leur cité et les privilèges de leur temple[2], que la manifestation d'un étroit fanatisme. Comme les Bataves, ils n'ont point combattu pour la défense des lois de la Nature.

LA PHILOSOPHIE ET LA RELIGION

Depuis un certain temps, en dehors des études philosophiques, le détachement de la religion avait gagné les diverses classes de la société en Italie. On le vit bien, entre autres exemples, lors de la grande peste de Florence. Personne ne se préoccupait du jugement divin après la mort, ni de la vie future. Chacun, dans la persuasion de sa fin prochaine, se croyait libre d'agir à sa fantaisie, de violer toutes les règles de la morale[3], de consacrer aux jeux, aux chants, aux plaisirs les jours qui lui restaient.

Le peuple, lui aussi, dont l'instruction, et même l'instruction religieuse, avait été plus que négligée dans des temps de troubles, n'avait pas de foi; il demeurait imbu de paganisme, confiant dans l'efficacité des cérémonies païennes. Ces croyances se manifestèrent avec éclat à Rome même, lors d'une de ces fréquentes et terrifiantes épidémies qui y sévissaient. Les processions, les prières du clergé n'avaient pu conjurer le fléau. Le pape dut alors permettre qu'un Grec, nommé Démétrios, procédât publiquement dans le

[1] *De l'Authenticité*, p. 189-195. Cf. p. 122.

[2] A la façon dont il en parle, l'auteur montre qu'il le prenait pour celui des anciens rois de Jérusalem. C'était, on le sait, un temple neuf, celui d'Hérode.

[3] Cf. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. VI, ch. 38.

Colisée au sacrifice d'un taureau selon les rites antiques; et cette confiance des Romains dans le culte de leurs aïeux sembla justifiée quand ils virent les ravages de la mort diminuer après le taurobole et la santé publique revenir bientôt[1].

L'admiration toute poétique de l'antiquité qui avait animé Pétrarque fit place au xve siècle à l'âge philosophique.

Les doctrines de Platon sont enseignées, propagées et elles prennent le pas sur celles d'Aristote. Le grand maître stagyrite avait dans les Universités parlé à la raison; l'école académicienne s'adressait au sentiment religieux inhérent au cœur de l'homme. L'état des esprits était devenu tel, que Gémiste Pléthon put en plein concile de Florence, sans soulever de tempête, ni même de protestation, annoncer aux prélats grecs et latins le prochain triomphe du platonisme aussi bien sur l'islamisme que sur le christianisme et l'union du monde entier sous le sceptre pacifique de la philosophie.

Outre les œuvres de l'immortel fondateur de l'Académie dont la traduction, le commentaire et la divulgation étaient sa principale occupation, Marsile Ficin faisait connaître le livre de l'*Origine*, attribué à Mercure Trismégiste; quelques-uns des écrits de Pythagore, de Jamblique, de Proclus, de Xénocrate, etc. Il se passionnait et passionnait ses amis pour les hymnes orphiques; il les chantait en s'accompagnant d'un tétracorde antique. « Je suis retiré à ma villa, » lui écrivait Laurent de Médicis. Venez m'y rejoindre, et » n'oubliez pas la lyre d'Orphée. »

Le 6 novembre était l'anniversaire de la naissance de Platon[2]; il avait été célébré sans interruption par ses

[1] Paul Jove, *Historia*, t. I, l. 21.
[2] La date de cette solennité platonicienne dans l'empire romain fut aussi adoptée par les églises primitives, ou du moins par un certain nombre d'entre elles pour

disciples jusqu'à Plotin et Porphyre. En ce jour, le Mécène florentin conviait ses amis à un banquet, où ils caressaient l'espoir de renouer la chaîne de la tradition platonicienne. A Rome, une société réunissait sous le nom d'Académie une brillante jeunesse qui, dans son enthousiasme, allait jusqu'à pratiquer des cérémonies avec les rites, les souvenirs, les expressions sacramentelles de l'antiquité[1].

Les humanistes ne poursuivaient pas une transformation ou une réforme du christianisme par un retour à ce que l'on supposait avoir été les doctrines et les pratiques primitives de l'Église, par l'étude et l'interprétation des textes sacrés tenus pour source divine et unique des connaissances humaines, ainsi que l'entendirent Wiclef, Jean Huss, Luther. Ce qu'ils voulaient, c'était la réhabilitation, la glorification de la science et de la littérature profanes[2].

Cet esprit nouveau du siècle gagna l'Église. Elle vit, sans en être scandalisée, Marsile Ficin faire partie du chapitre de Florence, et à ce titre être doté de bénéfices. Les prédicateurs en étaient venus à citer en chaire Sénèque et Cicéron, tandis que de Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin, de l'Évangile même, ils parlaient peu[3].

Mais ce ne furent pas seulement les principes philosophiques de la Grèce et de Rome qui pénétrèrent dans

la célébration de la fête du Baptême du Christ. Cette fête constituait avec Pâques et la Pentecôte les trois grandes solennités du christianisme. Celle de Noël ne fut, on le sait, instituée que plus tard.

Épiphane (*Contra haereses*, l. II, t. I, p. 51) établit que le 6 novembre est la date du Baptême du Christ. Clément d'Alexandrie (*Stromates*, l. I, p. 340) reproche aux Basilidiens et autres hérétiques d'en faire la fête, les uns le 6, les autres le 11 janvier.

[1] Gemiste avait dans son Περὶ νομοθεσίας fait connaître les cérémonies platoniciennes.

[2] Cf. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. VIII, p. 238.

[3] E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 202. — C. Martha, *Les Moralistes sous l'empire romain :* La morale pratique dans les lettres de Sénèque.

l'Église. Comme il arrive presque toujours dans les choses humaines, on alla trop loin, on fit fausse route. Les cultes païens avaient été christianisés; dans la langue renouvelée de Cicéron et de Virgile, les mystères chrétiens furent repaganisés. Dieu le Père était qualifié de Jupiter Maximus Optimus; le Fils devint Apollon ou Esculape; la Vierge était appelée Déesse[1]. Érasme rapporte un sermon qu'il entendit prêcher devant Jules II et sa cour[2]. L'orateur commence par encenser le Pape, et à cet effet le compare à Jupiter agitant la foudre de sa puissante main et réglant d'un simple mouvement de sourcils les destins du monde. Parlant de la mort de Jésus, il rappelle les Décius et les Curtius qui s'étaient dévoués aux dieux infernaux pour le salut de Rome; Socrate et Phocion qui, malgré leur innocence, furent forcés de boire la ciguë; Aristide contraint de quitter sa patrie pour y avoir mérité le titre de Juste. Il attendrit son auditoire en montrant que les anciens rendaient les honneurs divins aux bienfaiteurs de leur pays, tandis que les Juifs avaient ignominieusement mis Jésus en croix.

Poggio, on le pense bien, ne demeura pas étranger à ce mouvement intellectuel.

Dans une lettre pour le féliciter de la naissance d'un de ses fils, Cincio le Romain[3], son ami et ancien collègue au secrétariat pontifical, retiré alors à Ferrare, aborde avec lui la question de l'éducation des enfants, de la nécessité d'une harmonie entre le développement du corps et celui de l'esprit. A cet effet, il cite et commente uniquement les

[1] Bembo faisait dire au pape dans les documents qu'il rédigeait en son nom : Les dieux immortels — la déesse de Lorette. Cf. Abbate Betinelli, *Resorgimento negli studi*, t. I, ch. 6.
[2] Érasme, *Ciceronia*.
[3] T. Tonelli, *Vita di Poggio*, app. XLVII.

préceptes de la sagesse antique. Puis invitant Poggio à lui rendre visite, il lui dit qu'ils discuteront à loisir diverses questions, entre autres celle du principe du plaisir, de son rôle dans la société; et qu'un banquet amical réunira alors le groupe des *philosophes grecs et romains dont il sera proclamé le roi.*

Prince de la philosophie parmi ses amis, Poggio avait de la science grecque et romaine l'intuition plutôt qu'une étude approfondie. S'il avait à peu près répudié les doctrines théologiques, ses idées n'avaient pu acquérir la netteté que donne une longue méditation ou un enseignement traditionnel. Il devait nécessairement demeurer en nombre de points dans un état de doute et d'hésitation. Aussi est-ce l'indécision qui se manifeste chez l'auteur des *Annales* et des *Histoires* au sujet de l'homme, de sa destinée et de la responsabilité qui lui incombe dans la direction de son propre sort.

« Pour moi, dit-il[1], au récit de pareils faits, je doute si » les choses humaines sont régies par le destin et l'immuable » nécessité ou si elles vont au hasard. Les plus sages parmi » les anciens et leurs disciples sont partagés sur la question. » Les uns, et le nombre en est grand, croient fermement » que notre origine, notre fin, que les hommes en un mot » n'intéressent nullement les dieux, ce qui fait que le plus » souvent les vertueux souffrent, tandis que les méchants » prospèrent. Selon d'autres, au contraire, la destinée règle » les choses non par le cours des astres, mais d'après les » lois primordiales et l'enchaînement des causes naturelles; » nous avons la liberté du choix de nos actes, et lorsque ce » choix est fait, ce qui doit arriver est alors déterminé; » quant au bien ou au mal qui en résultent, il ne les faut

[1] *Annales*, VI, 22.

» point apprécier au jugement du vulgaire : souvent, en » effet, ceux qui semblent accablés par l'adversité sont » heureux, parce qu'ils savent supporter avec courage la » mauvaise fortune, tandis que, plus généralement encore, » d'autres sont très malheureux avec de grandes richesses, » parce qu'ils usent follement de la prospérité. »

Ce détachement de la scolastique, cet esprit philosophique, cette absence de formulaire doctrinal n'avaient pu manquer d'amener chez Poggio la condamnation du fanatisme religieux. C'est certainement dans le but de reporter la pensée sur les peines ou les tortures infligées par l'Église à ceux qui ne lui accordaient pas les marques d'une complète obéissance, qu'il remplissait les *Annales* de délations portées devant la magistrature romaine, de condamnations encourues pour manquement aux formes conventionnelles de respect envers les cultes officiels.

La vérité, en effet, était tout autre. Jamais gouvernement ne fut plus libéral à l'égard des croyances que le gouvernement impérial sous les Césars de la famille d'Auguste. Les nécessités politiques provenant de la diversité des peuples réunis sous leur sceptre, les principes stoïciens qui dominaient à Rome déterminaient leur conduite administrative. Poggio ne l'ignorait pas ; aussi se plaît-il à mettre dans la bouche de Tibère, le plus froidement autoritaire des Césars, cette maxime de sage et habile politique, que les dieux n'ont jamais chargé personne du soin de les protéger, que la tolérance religieuse et l'indifférence en matière de culte doivent être la règle des États. Il la formule en des termes admirables de précision et de concision[1] : *Deorum injurias diis curae.*

[1] *Annales*, I, 73.

Ce sont là évidemment des paroles qui viennent autant de l'inspiration de la nature que de la raison politique; elles honorent le talent de Poggio. Il se montre ici, comme en maints endroits[1], un précurseur du XVIIIe siècle.

[1] L'éloge de la tolérance est encore fait avec éloquence, lors de la poursuite de Crémutius Cordus devant le Sénat pour avoir publié un éloge de Brutus et de Cassius. L'historien ramène les souvenirs de ses contemporains sur les supplices de Jean Huss et de Jérôme de Prague. — Cf. *De l'Authenticité*, p. 226-229.

CHAPITRE X

LA PAPAUTÉ ET LES « ANNALES »

L'obligation du séjour des cardinaux en Italie. — Le rétablissement du Saint-Siège à Rome et les États italiens. — Les débordements du Tibre. — Léon X et les humanistes.

L'OBLIGATION DU SÉJOUR DES CARDINAUX EN ITALIE

L'enthousiasme des Italiens pour le rétablissement de la papauté à Rome ne fut pas de longue durée dans les divers États de la péninsule.

Les papes furent bientôt en compétition d'intérêts, en hostilité, tour à tour avec chacun d'eux, des Alpes au détroit de Messine. Aussi les hommes politiques du xve siècle pensaient-ils assez généralement ce que devait dire Machiavel[1] : « Le premier service que nous ont rendu à nous » autres Italiens l'Église et les prêtres, c'est de nous avoir » privés de religion et dotés de tous les vices. Elle nous en » a rendu un encore plus grand et qui causera la ruine de » l'Italie : c'est celui de l'avoir tenue et de la tenir toujours » divisée. » Même parmi les secrétaires de la cour romaine, on eût trouvé peu d'Italiens loyalement dévoués à la cause de la Papauté.

Sous Martin V, qui fit preuve d'un grand sens politique

[1] *Discours sur Tite-Live*, l. I, ch. 2.

et d'une modération que les circonstances nécessitaient, Poggio, revenu de Londres sans position, heureux d'avoir pu retrouver un emploi à la cour pontificale, obéissant à son intérêt, montrait par la légende néronienne son zèle pour la suprématie de Rome, la sanctification du Vatican. Mais dès le concile de Constance, le Florentin était déjà en communauté de sentiments libéraux avec Leonardo Bruni et d'autres humanistes. C'est ainsi qu'il glorifiait Jérôme de Prague déclaré hérétique et condamné au feu, qu'il le comparait à Socrate pour la justice et la sainteté, et à Mucius Scœvola pour le noble courage[1]. Plus tard, quand Porcari conçut le projet d'enlever Nicolas V, de s'emparer du fort Saint-Ange et de proclamer au Capitole le rétablissement de la république romaine, il eut les vœux de Poggio, de Cincio, de plusieurs de leurs collègues, sinon leur concours; ceux-ci durent alors quitter Rome.

Aussi dans la première partie des *Annales,* qui a été achevée beaucoup plus tard et ne fut publiée qu'après la mort de Poggio, on constate à l'égard de la papauté des sentiments tout autres que ceux qu'il avait été amené à émettre dans la seconde[2].

Pour contester la légitimité de l'intronisation du pontife d'Avignon, pour établir la nullité d'un conclave formé à l'étranger, la papauté et le collège de Rome décidèrent ou firent revivre quelque ancienne bulle pour décider que les cardinaux ne pourraient administrer des diocèses hors de l'Italie[3]; qu'ils ne pourraient même en sortir qu'à titre

[1] Lettre à Leonardo Bruni. *Opera,* f° LXX.
[2] Quand on veut étudier les *Annales* et les *Histoires* dans leurs rapports avec l'histoire de l'Italie, il ne faut pas perdre de vue les dates respectives des six premiers livres des *Annales* et des autres.
[3] Durand de Maillane, *Dictionnaire de Droit canonique :* CARDINAUX.

d'exception et pour un temps très limité[1]; que conseillers et assesseurs du pape, ils devaient demeurer auprès de lui[2]. Mais après la clôture du concile de Bâle, alors que l'unité de l'Église paraissait définitivement rétablie, les membres du Sacré Collège et ceux qui aspiraient à en faire partie se demandèrent pourquoi les hautes positions honorifiques et lucratives hors de la péninsule leur seraient interdites et resteraient dévolues aux seuls prélats non revêtus du droit d'élire le souverain pontife.

En qualité de secrétaire apostolique, Poggio n'avait pu se désintéresser de la question; secrétaire d'État de Florence il se prononce contre les mesures prises afin d'assurer la tenue des conclaves ainsi que l'élection des papes à Rome; et, sous le nom de Tacite, il formule son avis.

On lit dans les *Annales*[3] :

« Dans le courant de cette année, Junius Blesus fut » prorogé dans le gouvernement d'Afrique, et Servius Malu» ginensis, flamine diale, demanda le gouvernement de l'Asie » que *le sort lui attribuait.* On a tort, disait-il, de penser » généralement qu'il n'est point permis aux diales de sortir » de l'Italie; leur règle ne diffère en rien de celle des » flamines de Quirinus ou de Mars. Ceux-ci peuvent occuper » des gouvernements de provinces; pourquoi serait-ce chose » défendue aux diales? Aucun *plébiscite,* aucun *texte sacré*

[1] Pour s'assurer la reconnaissance et l'appui de l'Allemagne, Urbain VI offrit le cardinalat aux archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence; ils refusèrent. Le pape alors promit de leur laisser, leur vie durant, l'administration de leurs églises au spirituel et au temporel. Ces prélats persistèrent dans leur refus. Ils ne crurent pas de leur intérêt d'accepter le chapeau rouge. Cf. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XCVIII, ch. 21.

[2] Cf. Bulle d'Innocent X, 1646, pour obliger les Barberini à rentrer à Rome. (*Magnum Bullarium Romanum*, t. IV, p. 250) et le requisitoire d'Omer Talon pour s'opposer à sa promulgation en France. (Denis et Omer Talon, *Œuvres*, t. I, *13e Discours.*)

[3] *Annales*, III, 58.

» ne prononce cette exclusion. Souvent ils sont empêchés » par la maladie ou quelque charge d'État de s'acquitter de » leurs fonctions sacerdotales; ne sont-ils pas en ce cas » suppléés par d'autres pontifes? »

Constatons tout d'abord que les faits dont il s'agit ne trouvent aucune confirmation, ni même aucun indice, chez Suétone, ni chez Dion Cassius, ni ailleurs. D'autre part, il serait étrange, ainsi que l'a déjà fait remarquer Gronovius, que dans la curie où tous les règlements étaient marqués au coin du sens pratique, un sénateur eût été admis à prendre part au tirage au sort des gouvernements de province alors que la loi lui interdisait d'en remplir les fonctions. Le tirage, en effet, n'avait lieu qu'entre les ayants droit, c'est-à-dire entre les consulaires et les préteurs sortis de charge depuis cinq ans au moins. Il y avait plus. Comme l'urne pouvait désigner parmi les personnes qualifiées quelqu'un qui n'eût pas toutes les aptitudes nécessaires, le César, en sa qualité de premier ou président du Sénat, avait le soin et le droit de dresser, avant toute opération, la liste expurgée où ne figuraient que ceux qui devaient utilement participer aux chances du sort[1].

Le chapitre des *Annales* semble ainsi ne pouvoir être attribué à un historien romain. Il reflète, en effet, le xv[e] siècle et non celui de Tibère; il répond aux préoccupations modernes de l'obligation de séjour des cardinaux à la cour pontificale. Poggio prend visiblement le parti des cardinaux. Par « point de *plébiscite,* point de *texte sacré* », il fallait entendre et ses contemporains entendaient qu'aucune règle établie soit par les *conciles*[2], soit par l'*évangile,*

[1] Dion Cassius, *Histoire romaine,* l. LIII, ch. 14.

[2] Cf. composition de celui de Constance. « Il semblait bien répondre à cette large définition que Gerson donnait d'un concile : Une assemblée qui n'exclut aucun fidèle. »

n'imposait aux membres du Sacré Collège l'obligation de résider à Rome ou en Italie.

LE RÉTABLISSEMENT DU SAINT-SIÈGE A ROME ET LES ÉTATS ITALIENS

Le patriote florentin trouve aussi, dans cette question de flamine diale qu'il a fait naître, l'occasion de manifester son sentiment sur le rétablissement à Rome du siège de la papauté; et c'est vraisemblablement ce qu'il eut surtout en vue.

Faisant l'exposé des motifs qui avaient déterminé la défense faite aux dignitaires du culte de Jupiter d'occuper des fonctions administratives hors de l'Italie, notre auteur dit, pour établir que ces motifs n'existaient plus : « C'est par » suite de rivalités et de défiances particulières que les sou- » verains pontifes ont autrefois interdit aux diales d'aller » dans les provinces. Mais *aujourd'hui*, grâce aux dieux, le » souverain pontife est aussi le *premier des hommes;* il est » au-dessus des haines, des jalousies, des compétitions. »

Il n'est pas vraisemblable qu'il ait jamais dépendu des pontifes de formuler des défenses à l'envoi par le prince ou le Sénat des administrateurs dans les provinces; mais nous n'avons pas à insister sur ce détail. Remarquons que César et Auguste s'étaient faits les chefs du culte national. Ils avaient revêtu la dignité de souverain pontife et, après eux, elle demeura dans les attributions du principat. Placé au premier rang de la hiérarchie religieuse, ayant en main le pouvoir politique, le *princeps senatus* était au-dessus des rivalités des membres du corps sacerdotal depuis un siècle environ. Comment Tacite aurait-il envisagé une pareille situation comme récente? Pourquoi aurait-il dit *nunc?* Ce n'est guère possible.

La chose s'explique si l'on considère que la pensée de l'auteur des *Annales* s'attachait aux questions qui occupaient les esprits au xve siècle, à la reconstitution récente de l'unité de l'Église sous un seul pape.

Enfin si un Romain eût écrit ce chapitre, il eût peut-être proclamé le souverain pontife le *premier du Sénat,* le *premier des Romains;* il n'eût pas dit le *premier des hommes*[1]. Une telle qualification ne peut encore viser que le pape dont la souveraineté prétendait s'étendre sur les divers peuples du monde, les diverses classes de la société, qui étaient ses ouailles au même titre. Nous allons le mieux constater.

Servius, en effet, dans son argumentation, s'exprime ainsi : « Après la mort de Merula, *sa charge est restée » vacante pendant soixante-douze ans.* »

Lucius Cornelius Merula, flamine diale, s'était compromis dans le parti de Sylla. Lors de la rentrée victorieuse de Cinna et de Marius à Rome, prévoyant sa mise à mort inévitable, il s'ouvrit les veines. Selon Dion Cassius, sa charge n'aurait eu de nouveau titulaire que sous Auguste. Mais Jules César paraît avoir revêtu cette dignité; et si Suétone rapporte qu'Auguste eut à pourvoir à la nomination d'un flamine diale, rien dans les paroles de cet historien ne donne à entendre que jusqu'alors Merula n'aurait pas eu de successeur. Quoi qu'il en soit, on ne sait sur quelle base aurait été établi ce nombre précis de *soixante-douze ans* que l'auteur attribue à la vacance à Rome de cette fonction pontificale. On ne peut en vérifier l'exactitude. En serait-il autrement, on ne saurait imaginer dans quel intérêt, dans quel but l'historien aurait tenu à faire cette supputation et à nous faire connaître avec la rigueur mathématique la

[1] Tibère disait : Je suis le *maître des esclaves, l'empereur des soldats, le premier des autres Romains.*

durée de cette vacance. On ne trouve aucun témoignage qui permette de penser que le flamine diale exerçât une grande influence dans les affaires romaines.

Ce chapitre, si obscur alors qu'on veut y chercher le récit des événements historiques de la Rome impériale, s'explique avec clarté quand on y reconnaît des allusions transparentes aux questions qui intéressaient les contemporains de Poggio, quand on entrevoit la papauté dans la haute dignité occupée par Merula.

Le successeur de Boniface VIII, Benoît IX, empoisonné ou non, meurt en juillet 1304. Après onze mois d'interrègne, Clément V est porté au trône pontifical en 1305; le Saint-Siège est alors transféré à Avignon, où il demeure fixé jusqu'au retour de Grégoire XI à Rome, qui eut lieu en janvier 1377. Rome n'avait donc pas eu de pape habitant en ses murs durant exactement soixante-douze ans. L'allusion était facile à saisir. Le séjour effectif des papes en France (du sacre de Clément V à Lyon au départ de Grégoire XI d'Avignon, septembre 1376) avait été de soixante-dix ans. On n'avait pas manqué de remarquer que ce laps de temps correspondait à la durée prédite par Jérémie de la servitude du peuple de Dieu aux bords de l'Euphrate, et l'exil de la papauté hors de l'Italie, son établissement aux rives du Rhône, sous la dépendance du roi de France, avaient été appelés la *Captivité de Babylone*.

Le Florentin[1], le partisan de Porcari, va maintenant se montrer et nous expliquer comment et pourquoi il nous a entretenus du pontife diale et de la vacance à Rome de sa charge. Il disait aux bons entendeurs de son temps : Pen-

[1] Florence et Venise craignaient une entente ménagée par Nicolas V pour le partage de l'Italie entre le pape, le roi de Naples et le duc de Milan. (Machiavel, *Histoire de Florence*, l. VI.)

dant les soixante-douze ans que Rome demeura sans flamine diale, « il n'y eut ni interruption dans les cérémonies, ni » dommage pour le culte[1]. »

LES DÉBORDEMENTS DU TIBRE

Par l'incurie des habitants et des autorités de la Rome du moyen âge, le lit du Tibre avait cessé d'être dragué; il s'était fort exhaussé; la pente d'écoulement était devenue beaucoup plus faible; et quand les eaux du fleuve et des affluents étaient grossies par les pluies, elles se répandaient dans les plaines et y causaient des désastres. D'autre part les anciens Romains, pour se soustraire à ces dangers, fixèrent leurs demeures sur les collines, assez loin des rives. Les modernes, au contraire, par suite des circonstances où ils se trouvaient, avaient dû occuper le Champ de Mars, les parties basses et rapprochées des bords. Les inondations étaient ainsi devenues plus fréquentes et leurs ravages plus considérables.

On recourait alors aux prières, aux processions; on consultait les rituels pour se conformer aux pratiques ordonnées en ces cas; on pensait que le pouvoir spirituel du pape était suffisant pour commander aux éléments[2]. Léon IV n'avait-il pas éteint par un signe de croix l'incendie du Bourg-Vieux? Le talent de Raphaël immortalisera cette légende, si chère aux croyances populaires. Poggio avait été, durant son long séjour à Rome, plusieurs fois témoin des débordements du Tibre et des malheurs qui en résultaient; il n'avait pu manquer de regretter, en

[1] Neque tamen cessavisse religiones... nullo sacrorum damno.

[2] C'est à l'occasion de la désastreuse inondation de 1476 que fut instituée la fête de l'Immaculée Conception. Cf. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. CXIV, ch. 83.

présence de l'inefficacité des prières, qu'on n'essayât pas de prendre les mesures dictées par l'art pour les conjurer.

Dans l'abrégé de Dion Cassius[1] par Xiphilin, qu'il avait pris pour guide, Poggio lisait : « Le Tibre ayant envahi une » grande partie de la ville au point de la rendre navigable, » on prit généralement l'inondation qui en résultait pour » un prodige, ainsi que les violents tremblements de terre » qui firent tomber une partie des murailles et les foudres » nombreuses qui vidaient le vin contenu dans les vases » sans les briser. Mais Tibère, pensant que le désastre était » dû à l'augmentation du volume des eaux, ordonna que » cinq sénateurs, désignés par le sort, veilleraient d'une » façon permanente à ce qu'il ne débordât pas l'hiver et ne » tarît pas l'été, que son cours fût toujours aussi égal que » possible. »

Tout en suivant Xiphilin, Poggio, nous l'avons montré, s'aidait d'autres auteurs qui avaient écrit sur l'histoire de Rome et les combinait. Il avait Suétone et Paul Orose.

Paul Orose, qui se plaisait à décrire et à exagérer les calamités éprouvées par les Romains, avait fait le tableau d'une inondation du Tibre après la première guerre punique[2]. Il disait : « Nam *Tiberis, insolitis auctus imbribus* et ultra opinionem, vel *diurnitate,* vel magnitudine redundans, omnia Romae *aedificia in plano posita* delevit. » D'un autre côté, en parlant des sages mesures administratives prises par Auguste dans une circonstance analogue, Suétone avait dit[3] : « Ad *coercendas inundationes* alveum Tiberis » laxavit ac repurgavit completum olim ruderibus et aedifi- » ciorum prolapsionibus coarctatum. »

[1] *Histoire romaine,* l. LVII, ch. 14.
[2] *Historia adversus Paganos,* l. IV, ch. II.
[3] *Auguste,* 30.

Sur ces données, notre auteur des *Annales* écrit[1] : « Eodem anno *continuis imbribus auctus Tiberis plana* Urbis *stagnaverat;* relabentem secuta est *aedificiorum* et hominum strages. Igitur censuit Asinius Gallus ut libri sibyllini adirentur. Renuit Tiberius perinde divina humanaque obtegens; sed remedium *coercendi fluminis* Ateio Capitoni et L. Arruntio mandatum. »

On reconnaît les emprunts faits pour le fond à Xiphilin et pour le style à Paul Orose et à Suétone, dont plusieurs expressions sont reproduites textuellement[2]. L'écrivain du xve siècle se montre en outre dans ce qu'il ajoute aux textes, dans l'épidémie qu'il signale. Il n'est point parlé de mortalité occasionnée dans les temps anciens par les inondations du Tibre. Au xve siècle, au contraire, les maladies contagieuses les suivaient presque toujours, parfois la peste[3]. Enfin la formule de la déclaration attribuée à Tibère « que pareil événement était autant humain que divin », est bien l'expression d'une pensée moderne.

On peut de plus soupçonner l'esprit satirique de l'auteur des *Facéties* dans le choix arbitraire des noms distribués aux personnages mis en jeu. Celui donné au sénateur qui fait la crédule proposition, cette *asineria,* est *Asinius* Gallus, et prête ainsi à une plaisante équivoque[4]; en opposition, un des ingénieurs chargés des travaux de dragage ou d'endiguement est appelé *Ateius* Capito; pour toute insubordination aux croyances ou pratiques reçues on était traité d'*ateista.*

C'est ainsi qu'en s'appuyant sur l'histoire, en faisant

[1] *Annales,* I, 76.

[2] Ce procédé de combinaison de différents auteurs, on ne saurait trop le répéter, se représente presque à chaque chapitre.

[3] Fleury, *Hist. ecclés., loc. cit.*

[4] Durant le séjour des papes à Avignon et encore assez longtemps après par *Gallus* on désignait en Italie un prélat.

l'éloge des doctrines gouvernementales de l'empire romain, Poggio ridiculisait la routine et proclamait, à la satisfaction des philosophes, que l'intelligence et le travail peuvent seuls conjurer les calamités produites par le jeu des éléments[1].

LÉON X ET LES HUMANISTES

Les papes et le clergé tout d'abord ne s'étaient pas montrés très défavorables au mouvement qui portait les esprits vers les lettres anciennes. Pour répondre aux objections élevées par la voix d'Abeilard et aux inquiétudes à venir, les Bonaventure, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin avaient cru pouvoir, sinon placer la foi sous l'égide de la philosophie ancienne, du moins l'y associer en quelque sorte. Aristote, Sénèque étaient devenus des autorités dans l'Église; Aristote était le maître de la métaphysique universitaire; Sénèque était celui de la morale. C'est au stoïque Romain qu'on faisait appel pour enseigner l'égalité et la fraternité humaines; il avait d'ailleurs été mis au rang des écrivains sacrés par saint Jérôme, et Tertullien l'avait appelé « un des nôtres ».

D'autre part, dès le XVe siècle l'autorité des humanistes fut considérable. Les princes recherchaient leur appui. Le pape Eugène IV pensait « qu'il fallait honorer les gens de » lettres, craindre leur plume, car on ne les blessait pas » impunément ».

Mais le Vénitien qui revêtit la tiare sous le nom de Paul II se préoccupait avant tout des conquêtes des Turcs, tant dans l'intérêt de l'Europe que plus particulièrement dans celui de sa patrie. Peu soucieux de l'antiquité, il faisait enlever les marbres du Colisée pour édifier à Rome une

[1] Cf. Rabelais, *Gargantua,* I, 27.

église dédiée au patron de sa ville natale, à saint Marc. Jaloux, en outre, de son autorité, il vit dans la réunion qu'avaient formée, sous le nom d'Académie, de jeunes et ardents philosophes, un foyer de conspiration contre l'Église et son chef; ces appréhensions n'étaient pas, il est vrai, sans fondement. Le pontife usa à leur égard des procédés de l'époque. Les académiciens, parmi lesquels se trouvait Platina, qui raconte la suppression de leur Société[1], furent arrêtés, jetés en prison, mis à la question. Pomponius Laetus, qui était à Venise, fut extradé, incarcéré, torturé comme ses amis. Agostino Campano, qui offrait aux lettres de si belles espérances, mourut des suites de ses souffrances. La philosophie devint hérésie[2].

Les lettres se détachèrent alors de la papauté. La plupart des humanistes prirent leurs appuis dans les conseils de Venise, dans les cours de Milan, de Florence, de Ferrare, de Naples, et soutinrent les prétentions des États contre l'Église. Par crainte cependant des tribunaux, les philosophes usaient de la plus grande prudence. Ils exposaient leurs pensées à la dérobée; ils les émettaient dans les parties de leurs ouvrages où l'on aurait peu songé à rechercher des doctrines subversives en matière politique ou religieuse[3]. Ils n'en restaient pas moins très puissants et continuaient à disposer de l'opinion publique dans les classes éclairées, à les diriger.

Quand, malgré les conciles, malgré les bûchers, les réformateurs, l'Évangile à la main, menacent son autorité et son

[1] Platina, *De vitis Pontificum*, in Paulo II. Apud Muratori, t. XXIII, p. 144-145.

[2] *Id., ibid.* : Paulus haereticos pronunciavit qui nomen Academiae vel serio, vel jocoso deinceps commemorarent.

[3] C'est dans le *Discours sur Tite-Live* que Machiavel s'élève contre la papauté. C'est dans les *Adages* à propos des proverbes *Frons occipiti prior* ou *Scarabeus aquilam querit* qu'Érasme se livre aux plus violentes attaques contre les rois.

prestige, que va faire la papauté? Quand avec Luther le mouvement devient inquiétant, semble devoir gagner les princes et les peuples de l'Allemagne, engagera-t-elle la lutte avec la révolte sacerdotale en même temps qu'avec les humanistes? Ne vaudrait-il pas mieux diviser l'opposition, rallier à elle les gens de lettres qui, ennemis des moines, peuvent redevenir ses amis ou du moins garder la neutralité? C'est ce dernier parti qu'adopta Léon X. Il lui était d'ailleurs conseillé autant par l'intérêt politique que par les goûts artistiques et littéraires qu'il avait puisés dans sa famille et dans sa ville natale, la belle Florence.

« En novembre 1517, dit Michelet[1], un mois après les » foudroyantes thèses[2], Léon X demande qu'on lui envoie » sur l'argent des indulgences 147 ducats d'or pour payer » un manuscrit du 33e livre de Tite-Live. Belle et touchante » réponse aux calomnies de Luther! Voilà l'emploi hono- » rable que faisait le pontife de cet argent tant reproché; » il le prodiguait pour les œuvres de la civilisation et le » progrès des lettres. Là-dessus les panégyristes de s'atten- » drir et de s'extasier. Et nous aussi nous admirons une si » fine diplomatie. Elle divisait habilement le grand parti de » la Renaissance; elle flattait les Érasme, les Reuchlin, les » Hutten; elle les avertissait de se rallier à Rome, à l'élé- » gante Italie, fille et sœur de l'antiquité, de laisser dans » sa barbarie le buveur de bière, le moine. Léon X avait » dit : « Ce sont disputes de moines. » Et c'est aussi à ce » point de vue que beaucoup d'humanistes avaient vu la » chose. Hutten tout d'abord avait dit : « Bravo, mes amis » les moines, dévorez-vous les uns les autres. »

Aussi quand on lit les dithyrambes qui célèbrent la

[1] *Histoire de France,* t. VIII, p. 118.
[2] Celles de Luther.

générosité du pontife à l'égard des lettres, il faut surtout entendre les gens de lettres; et nous ne pouvons nous défendre de penser que s'il a réellement accordé pour les premiers livres des *Annales,* outre le lucratif privilège d'impression, 500 sequins d'or, pas une seule pièce n'est tombée aux mains d'un moine quelconque d'Allemagne.

L'origine et l'authenticité des manuscrits anciens qu'on lui présentait ne furent donc jamais l'objet de la préoccupation de l'illustre pape.

CHAPITRE XI

LE DROIT D'ASILE DANS LES « ANNALES »

Les asiles à la fin du moyen âge. — Tibère et les asiles dans l'empire romain. — Caractère moderne de la procédure sénatoriale. — Les détails relatifs aux temples ont été tirés de l'édition byzantine de Strabon.

Ce n'était point seulement sur les empereurs germaniques, les tyrans de la péninsule ou les papes que les *Annales* et les *Histoires* amenaient les lecteurs à reporter leur pensée. De nombreux récits et les considérations qui les accompagnaient devenaient plus intéressants par les rapprochements qu'ils provoquaient avec les questions sociales ou politiques qui occupaient les esprits au xve siècle.

Nous avons déjà appelé l'attention sur les allusions aux découvertes des navigateurs sur les côtes occidentales d'Afrique [1], au supplice de Jérôme de Prague et à ses conséquences, etc. Nous en avons signalé d'autres dans le cours de nos présentes études. Le nombre en est grand. Nous allons montrer encore quelques sujets d'actualité traités sous le nom de Tacite par le célèbre Florentin.

LES ASILES A LA FIN DU MOYEN AGE

Les églises et les monastères, ou du moins un assez grand nombre d'entre eux, avaient le privilège d'être con-

[1] *De l'Authenticité*, p. 127, 226.

sidérés comme des retraites inviolables pour ceux qui s'y réfugiaient. Mais si les asiles couvraient parfois de leur protection des innocents et des faibles, fort souvent ils ne servaient qu'à soustraire les criminels aux châtiments qu'ils avaient mérités. Ce privilège constituait une source de profits pour l'établissement qui en était doté; en échange de la sauvegarde obtenue, les poursuivis étaient dans l'obligation ou l'usage de lui faire donation de leurs biens.

Les derniers empereurs avaient dû mettre de grandes réserves à l'exercice de ce droit, tant en Orient qu'en Occident. Charlemagne prit également des dispositions pour remédier aux abus qui en résultaient. Il y eut une jurisprudence spéciale[1]. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, en Europe, les rois, appuyés alors par les légistes, pour qui les Pandectes tenaient lieu d'évangile, purent commencer à prendre des mesures efficaces contre des coutumes que le temps avait semblé rendre parties essentielles du culte chrétien. Philippe le Bel supprima un grand nombre d'asiles. Ses successeurs, notamment Louis XII, suivirent son exemple; François I[er] décréta qu'il n'y aurait aucun lieu qui pût abriter contre les officiers royaux celui dont la prise de corps aurait été ordonnée. Louis XIV alla plus loin. Ce ne fut toutefois qu'à la Révolution que le droit d'asile fut définitivement aboli en France en même temps qu'une foule de privilèges.

Mais au moyen âge quelle puissance, par exemple, eût osé violer les franchises de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris? Établie dans le quartier des écorcheurs, des tanneurs, des Lombards, des Juifs, l'église et ses dépendances consti-

[1] Cf. Farinacci, *De immunitate ecclesiarum et confugientibus ad eas*. Les juifs, les hérétiques et quelques catégories de personnes ne pouvaient être valablement reçus dans les asiles.

tuaient au centre de la capitale un redoutable et dangereux refuge.

Les mêmes choses et pires se passaient dans les cités italiennes; plus que partout ailleurs le droit d'asile y constituait un fléau. Il n'était pas seulement accordé aux églises ou aux monastères. La plupart des familles seigneuriales prétendaient le posséder; leurs forteresses redoutables, leurs châteaux jouissaient d'une inviolabilité en quelque sorte sacrée. Elles protégeaient ainsi contre les lois des troupes de ban its et de criminels qui mettaient à leur service leurs épées et leurs poignards. Lors de son court et surprenant tribunat, Rienzi, parmi les premières mesures qu'il prit pour amener dans Rome et la campagne l'établissement du *bon état,* décréta que nul ne pourrait s'affranchir de la loi et abolit les lieux d'asile, qu'ils appartinssent aux barons ou aux ordres religieux; rien n'arrêtait les officiers de sa justice; aucune porte ne leur demeurait fermée. Mais après sa chute le mal réapparut aussi fort qu'auparavant. L'Italie ne fut débarrassée des asiles que par les décrets napoléoniens de l'an XIII.

C'est en conformité d'idées sur ce point avec Rienzi, comme en bien d'autres, que Poggio protestait dans les *Annales* contre les privilèges que revendiquaient les asiles.

TIBÈRE ET LES ASILES DANS L'EMPIRE ROMAIN

Le christianisme n'avait fait qu'hériter du droit dont avaient joui dans l'antiquité certains temples, certaines enceintes consacrées. Les inconvénients qui en résultaient n'avaient guère été moindres autrefois que dans les temps modernes; ils n'avaient pu manquer de frapper les hommes chargés de l'administration et les esprits réfléchis. Plu-

tarque, Pollux et d'autres écrivains se sont faits les échos de leurs plaintes.

Suétone[1], en énumérant les mesures prises par Tibère pour assurer l'ordre et la sûreté dans l'empire, dit : « Ce » prince abolit le droit et la coutume des lieux d'asile qui » avaient existé jusque-là. »

Ces lignes fournissent à l'auteur des *Annales* matière à une longue amplification. Il commence par exposer la fâcheuse situation que cet usage créait dans les provinces d'Asie.

« Il s'établissait chaque jour, dit-il[2], dans les villes grecques de nouveaux lieux d'asile et la licence demeurait impunie. Les temples étaient remplis par les esclaves les plus pervers ; c'était là que les débiteurs échappaient à leurs créanciers et que se retiraient les coupables passibles de la mort. Aucune autorité n'était assez forte pour se faire obéir devant les soulèvements du peuple qui prenait sous sa protection les crimes des hommes, comme s'il se fût agi du culte des dieux.

» Tibère, qui affermissait à son profit la force du principat, laissait cependant au Sénat comme une ombre du passé en renvoyant à la décision des Pères les requêtes des provinces. On décréta que les villes enverraient leurs titres et des députés pour établir leurs droits. »

Il est fait alors l'énumération des cités et des temples qui défendirent leurs privilèges devant le Sénat et des patentes qu'ils firent valoir[3] :

« Les Ephésiens se présentèrent les premiers. Ils rappelèrent que Diane et Apollon n'étaient pas nés à Délos, comme on le croyait généralement; qu'ils avaient chez eux le fleuve Cenchrius et le bois sacré d'Ortygie où Latone, appesantie par la grossesse, s'appuya

[1] *Tibère*, 37.
[2] *Annales*, III, 60-63.
[3] *Annales*, III, 61, 62, 63.

contre un olivier encore debout; c'était là qu'elle avait mis au monde les deux divinités et le bois avait été consacré par l'ordre même des dieux. C'est là encore qu'Apollon, après avoir tué les Cyclopes, était venu chercher un asile contre la colère de Jupiter. Depuis, Bacchus, vainqueur dans la guerre des Amazones, avait épargné les suppliantes qui s'étaient réfugiées au pied de l'autel. Maître de la Lydie, Hercule avait ajouté aux privilèges du temple. Respectés par les Perses et plus tard par les Macédoniens, ces privilèges avaient été maintenus par nous.

» Vinrent ensuite les Magnésiens. Ils invoquaient les décrets de Lucius Scipion et de L. Sylla qui, après avoir vaincu, l'un Antiochus, l'autre Mithridate, honorèrent la fidélité des Magnésiens en accordant un inviolable droit d'asile au temple de Diane *Leucophryène*.

» Aphrodisée défendait le temple de Vénus. Stratonice, celui de Jupiter et d'Hécate.

» Les députés de Hiérocésarée exposèrent qu'ils avaient chez eux le temple de Diane Persique fondé par le roi Cyrus.

» Chypre réclama en faveur de trois temples; le plus ancien était celui de Vénus à Paphos, dédié par Aerias; un autre avait été élevé par son fils Amathus à Vénus d'Amathonte; le troisième, celui de Jupiter à Salamine, était dû à Teucer fuyant la colère de son père Télamon.

» Les Téniens rappelaient un oracle d'Apollon qui leur enjoignit de consacrer une statue et un temple à Neptune.

» Les Sardiniens rappelaient une concession d'Alexandre victorieux.

» Les Milésiens s'appuyaient sur un décret du roi Darius. Leur culte s'adressait à Diane et à Apollon. »

Plusieurs villes renoncèrent à ces prétentions injustifiables. Les sénatus-consultes en éliminèrent d'autres. Pour la plupart :

« Ils prescrivirent des restrictions aux privilèges des temples tout en leur manifestant de grandes marques de respect. Il fut en outre ordonné que les décrets seraient gravés sur des tables d'airain et placés dans les sanctuaires pour en consacrer la teneur et prévenir d'ambitieuses prétentions dont la religion serait le prétexte. »

CARACTÈRE MODERNE DE LA PROCÉDURE SÉNATORIALE

Dans les entraves apportées par les temples à l'action gouvernementale que signalent les *Annales*, il est aisé de reconnaître moins une peinture de l'antiquité que les manifestations populaires en faveur des asiles qui se voyaient encore au xve siècle.

Xiphilin ni Zonaras ne font mention de la suppression des asiles par Tibère. Suétone seul en parle. Selon lui le prince avait procédé d'une façon autoritaire, en vertu du droit qu'il avait ou qu'il s'arrogeait. L'auteur des *Annales* lui fait tenir une tout autre conduite; la question aurait donné lieu à la longue procédure dont il nous a donné l'analyse. Cette procédure attribuée au gouvernement romain a tous les caractères modernes; c'est celle dont Poggio a été témoin.

Quand, en effet, les rois de France ou d'Angleterre voulaient, par mesure d'ordre public, supprimer des asiles ou restreindre l'étendue de leur action, il fallait que l'autorité royale fît des démarches auprès de la cour pontificale, obtînt d'elle l'approbation de ses ordonnances; et les privilégiés, de leur côté, déléguaient des députés pour faire valoir leurs droits[1]. Ce n'était pas le principe lui-même du droit d'asile qui était mis en discussion; les titres seuls des réclamants, leur authenticité, leur teneur étaient soumis à l'examen.

D'autre part, la déférence attribuée au César en cette occasion pour la Curie ressemble, à ne pas s'y méprendre, à

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. LXVI, ch. 92. On peut voir toute la prudence, tout le mystère dont use Henri VIII pour obtenir du pape une réglementation du droit d'asile en Angleterre.

l'état de la cour pontificale de Rome. Quand les papes, après le concile de Bâle, eurent repris un pouvoir absolu, ils avaient laissé dans les attributions du sacré collège l'appréciation de certaines réclamations qui portaient sur des cas particuliers.

Instruit par l'expérience, le secrétaire de la République florentine pensait que les mesures radicales ne sont pas toujours les meilleures, ni celles qui mènent le plus promptement et le plus sûrement au but désiré. Devant les difficultés et les dangers d'une tentative de réforme générale telle que l'avait entreprise Rienzi, Poggio donnait un sage avis; il montrait que le César qui fut si profond politique avait jugé préférable d'agir avec mesure et par cas particuliers.

LES DÉTAILS RELATIFS AUX TEMPLES ONT ÉTÉ TIRÉS DE L'ÉDITION BYZANTINE DE STRABON

Les considérations que nous venons d'exposer sur le caractère moderne de ce chapitre des *Annales* trouvent leur confirmation dans l'usage qui a été fait par l'auteur de l'édition byzantine de la Géographie de Strabon.

Les détails, en effet, relatifs aux cités qui ont défendu les droits de leurs temples devant le Sénat ont été presque textuellement tirés de l'ouvrage du géographe grec.

On y lit :

Liv. XIV, ch. Ier, § 20. « Vient ensuite la ville d'Éphèse. Sur le rivage, à peu de distance de la mer, est un élégant bois sacré formé d'arbres de toutes sortes et surtout de cyprès. Au milieu coule le fleuve Cenchrius où Latone, dit-on, s'ablutionna après ses couches; car c'est dans ces lieux, à Ortygie, asile et nourrice, que la tradition place la délivrance de Latone; là est l'olivier voisin où se reposa la

déesse après les douleurs de l'enfantement. Le temple eut et possède encore le droit d'asile. L'étendue de ses dépendances varia suivant les temps. Alexandre l'agrandit d'un stade; Mithridate la porta à la distance du jet d'un trait lancé du haut d'une maison; Antoine y joignit une partie de la ville; mais cette dernière concession devint dangereuse pour les habitants qui furent à la merci des malfaiteurs, et Auguste la révoqua. »

Liv. XIV, ch. I, § 40. « Dans la ville qui est aujourd'hui Magnésie se trouve le temple de *Diane Leucophryène,* qui surpasse tous les temples d'Asie, excepté deux, celui d'Éphèse et celui de Didyme. »

Liv. XIV, ch. II, § 25. « Dans les environs de Stratonice sont deux temples : celui d'Hécate Lagine, très célèbre, où se tient chaque année un grand congrès; tout auprès de la ville, celui de Jupiter Chrysaroei, commun aux Cariens. »

Liv. XIV, ch. VI, § 3, dans la description de Chypre. « Là, Teucer aborda, dit-on, lorsqu'il fut chassé par son père Télamon et fonda Salamine. »

Liv. X, chap. V, § 11. « Tenos possède une ville peu importante; mais hors des murs, dans un bois sacré, se trouve un magnifique temple de Neptune qui mérite d'être visité et où l'on se rend de toute part pour célébrer les fêtes du dieu. »

Liv. XIV, ch. I[er], § 5. « Les Milésiens ont élevé le plus grand temple qui existe et qui, à cause de sa grandeur, n'a pu recevoir de faîte... Apollon et Diane, dispensateurs de la santé, sont l'objet de leur culte. »

La concordance des *Annales* et de la *Géographie* de Strabon est ainsi manifeste. Or, il est peu admissible qu'un historien romain eût, pour le cas qu'il rapporte, copié un géographe grec, qu'il eût été chercher chez lui les traditions qui auraient fait la base des arguments exposés devant le Sénat romain par les députés des villes d'Orient en faveur des privilèges dont ils demandaient le maintien.

Strabon, d'ailleurs, n'avait joui au temps de Trajan d'aucune autorité chez les Romains; on ne commence à le citer qu'au III[e] siècle, et fort peu encore alors. Il ne vint à la

mode qu'à la période byzantine. Maxime Planude apporta quelques parties de la Géographie en Italie; mais c'est au xv[e] siècle que l'ouvrage fut connu et devint fort apprécié des humanistes. Aussi Guigniaut dit-il : « Il semble que la *Géographie* de Strabon a été destinée à notre usage beaucoup plus qu'à celui des anciens eux-mêmes. »

Guarino et Tifernas en donnèrent des traductions latines. Tifernas enseignait le grec à Rome, faisait des lectures d'auteurs instructifs alors que Poggio était encore secrétaire pontifical[1].

A ces considérations qui pourraient paraître suffisantes pour établir l'usage qui a été fait du géographe grec pour la composition des *Annales,* viennent se joindre quelques points particuliers qui ne permettent pas d'en douter.

En parlant du temple de Magnésie tous les écrivains grecs, Xénophon, Pausanias, Appien, Clément d'Alexandrie, Eustathe ont dit qu'il était consacré à Diane *Leucophryne,* Λευκοφρύνη. Les auteurs latins tels qu'Arnobe et autres ont par suite latinisé la divinité en *Leucophryna.* On lit toutefois dans l'ouvrage de Strabon : τὸ τῆς Λευκοφρυήνης ἱέρον ἔστιν Ἀρτέμιδος, et Strabon est seul à qualifier ainsi Diane, comme le fait remarquer Ernesti.

Il est, par suite, à penser que Λευκοφρυήνη est le résultat d'une erreur attribuable au copiste plutôt qu'à l'auteur lui-même. Mais comment, dira-t-on, tous les manuscrits ont-ils répété cette erreur? L'explication est bien simple. Ils proviennent d'un unique archétype dont ils reproduisent uniformément les fautes, les altérations de texte et les lacunes. De plus, tous les manuscrits sont postérieurs au x[e] siècle; on n'en a pas de plus ancien.

Or, comme Strabon est le seul parmi les Grecs à écrire

[1] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana,* t. VI, l. III, ch. 2, § 23.

Λευκοφρυήνῃ, de son côté, l'auteur des *Annales* est le seul parmi les Latins à appeler la Diane de Magnésie *Leucophryena*. Une telle rencontre ne peut pas être fortuite.

Tout concourt donc, il faut en convenir, à prouver que notre historien s'est servi d'une édition byzantine de la *Géographie* de Strabon et que, par suite, sous le nom de Tacite, nous avons, dans les chapitres relatifs aux temples d'Asie, l'œuvre d'un humaniste italien du xve siècle.

CHAPITRE XII

MARIAGES ENTRE PARENTS A ROME SELON LES « ANNALES »

L'union de Claude et d'Agrippine d'après les « Annales ». — Éléments qui ont servi à composer le récit. — Caractères modernes du chapitre.

L'UNION DE CLAUDE ET D'AGRIPPINE D'APRÈS LES « ANNALES »

Les entraves que les mariages entre parents rencontraient dans les prescriptions ecclésiastiques, les dispenses qu'il fallait obtenir par de longues démarches et à prix d'argent, constituaient des questions qui touchaient aux affaires de beaucoup de familles et qui étaient journellement soumises à la chancellerie pontificale. C'était donc avec un intérêt d'actualité qu'on lisait ce que l'auteur des *Annales* rapportait du mariage de Claude et d'Agrippine et les réflexions qu'il émettait à ce sujet.

« Après la mort de Messaline, dit-il[1], diverses unions furent proposées à Claude. Chacun de ses courtisans faisait valoir auprès de lui les avantages qui distinguaient l'épouse sur laquelle son intérêt personnel désirait voir se fixer le choix du César. Agrippine l'emporta sur ses rivales par la familiarité dont elle pouvait user avec son oncle. Toutefois la crainte d'une accusation d'inceste arrêtait la célébration officielle du mariage.

[1] *Annales*, XII, 1-7.

» Vitellius demanda alors à Claude s'il ne céderait pas aux ordres du Sénat et du peuple. Le prince lui ayant répondu qu'il ne saurait s'opposer à la volonté générale, Vitellius court aussitôt à la Curie et y expose les raisons d'État qui militaient en faveur de cette union. Sur sa proposition les Pères conscrits s'empressent de se rendre au Palatin, et appuyés par la foule, ils déclarent à Claude qu'ils emploieront la violence, s'il le faut, pour le contraindre à épouser Agrippine. Ils rentrent ensuite au Sénat avec leur Premier. Celui-ci propose et obtient, séance tenante, un décret qui autorisait désormais les mariages entre oncle et nièce.

» Toutefois, hormis un chevalier qui voulut plaire à Agrippine, on ne trouva personne qui osât ultérieurement contracter une pareille union. »

L'intervention du Sénat, telle qu'elle nous est présentée, est certainement peu vraisemblable. Alors que d'autres projets de mariage étaient sur le tapis et patronnés par des hommes influents, le premier corps de l'État aurait-il fait aussi bon marché de la loi et, qui plus est, de l'opinion publique? aurait-il d'urgence, sans délibération, promulgué un décret froissant le sentiment national? Claude était-il si redoutable, si obéi?

Il n'y eut point de registre d'état civil à Rome ni dans les autres lieux où se trouvaient en résidence patriciens, fonctionnaires ou citoyens. Le témoignage des assistants aux cérémonies nuptiales, la notoriété publique de la cohabitation, comme de nos jours en plusieurs États d'Amérique, établissaient la légitimité et les conditions des mariages[1]. La femme, d'autre part, jouait ordinairement dans la famille

[1] Le témoignage demeura longtemps la seule preuve de la validité du mariage, de la filiation, de la parenté. Quand le concile de Beaugency, en 1152, déclara la nullité du mariage d'Éléonore d'Aquitaine et de Louis VII, il se fonda sur le témoignage de seigneurs gascons qui affirmèrent sur la foi du serment que les époux étaient parents.

un rôle subalterne, et de la plus grande partie des personnages dont nous parle l'histoire, nous ne connaissons pas les épouses et encore moins les filiations de celles-ci. Par suite, si faute de documents il est difficile de nier que ces alliances antérieurement à Claude aient été regardées comme incestueuses, il est, croyons-nous, moins possible encore de l'affirmer. Quand, en effet, et par quelles lois auraient-elles été défendues[1]? C'est ce qu'on néglige de dire.

Que les unions entre oncle et nièce aient été rares, ceci est incontestable. Le plus ordinairement l'oncle est marié avant que la nièce soit nubile, et en ce cas c'est une affection en quelque sorte paternelle qu'il a pour la fille de son frère ou de sa sœur. Mais il est vraisemblable que leur prohibition n'a existé ni dans la loi écrite ni dans les coutumes de Rome.

Dans l'antiquité, en effet, la constitution générale des sociétés en petits États, cités autonomes, familles, et le soin jaloux qu'avait chaque groupe de maintenir son caractère distinct, ses privilèges, avaient déterminé l'interdiction des mariages avec des étrangers au pays, à la ville, à la classe. Par suite les unions consanguines non seulement durent être tolérées, mais constituer une nécessité d'ordre social.

Ainsi chez les Grecs, en certains cas une héritière était tenue d'épouser son plus proche parent, un oncle pouvait épouser sa nièce. Et alors même que leur extension au dehors eut amené la cessation des inimitiés de cité à cité,

[1] Messaline était la fille d'un cousin germain de Claude, sa cousine au deuxième degré, presque sa nièce, sa nièce à la mode de Bretagne, comme on dit quelquefois. Parmi les rivales d'Agrippine qui lui disputaient la main de Claude était, selon Suétone, Lollia Paulina, veuve de Caius César, la nièce par alliance du prince, sans que cette affinité parût constituer un empêchement. — Suétone, *Claude*, 36.

que le panhellénisme fut devenu un sentiment commun aux Ioniens et aux Doriens si longtemps divisés, les alliances entre proches parents demeurèrent en usage aussi bien chez les Grecs de la péninsule que chez ceux de l'Asie, de l'Égypte ou de l'Italie[1].

Dans les premiers siècles de Rome, et aussi au temps de sa grandeur sous la République, ce même soin de maintenir les droits des citoyens, les privilèges des patriciens, le rang et la fortune des grandes familles, n'a pu manquer d'établir la coutume des mariages entre parents[2]. L'histoire nous montre, en effet, que les lois, loin d'avoir eu pour but de supprimer les empêchements à ces alliances, ont été successivement promulguées, sous la pression de l'opinion publique et des nécessités sociales, pour élargir au contraire le cercle des unions permises entre les familles romaines.

Il n'est point question, chez Xiphilin[3], de loi s'opposant au mariage de Claude ni de sénatus-consulte publié pour autoriser à l'avenir l'union entre un oncle et sa nièce. L'historien, en sa qualité de membre du clergé grec, n'aurait-il pas été frappé de la modification apportée alors à la loi romaine s'il en avait lu la mention dans les textes qu'il avait sous les yeux? Il n'est guère probable qu'en ce cas il eût manqué de la signaler. Au sujet du mariage de Claude il se borne à dire :

« Peu après (la mort de Messaline) il épousa sa nièce Agrippine, mère de Domitius surnommé Néron. »

[1] Cf. Potter, *Antiquités grecques*, l. III, ch. 16; l. IV, ch. 9; l. VIII, ch. 10.

[2] Pompée désirant se concilier l'appui de Caton demanda en mariage ses deux nièces, l'une pour lui-même, l'autre pour son fils. Le père eût été beau-frère de son fils. Caton voyant dans cette proposition une tentative de séduction la repoussa; mais ce fut au grand mécontentement de sa propre femme et de sa sœur. — Plutarque, *Pompée*, 46.

Chez les Césars on ne s'unit guère qu'en famille.

[3] *Histoire romaine*, l. LX, 32.

Xiphilin qui n'avait eu aucune raison de considérer comme anormale à Rome l'union de Claude et d'Agrippine, écrit au sujet de Domitien[1] : « Après avoir répudié Domitia, il vécut ouvertement avec sa nièce Julie, fille de Titus, comme avec une épouse. » Mais Philostrate[2] dit comme chose naturelle, n'ayant causé aucun scandale, que Domitien épousa sa nièce. Pourquoi n'admettrait-on pas son témoignage? Il n'est pas plus suspect que les autres et il a de plus pour lui la vraisemblance.

Il est ainsi permis de douter que l'auteur des *Annales* ait été bien informé de la question des unions à Rome entre oncle et nièce.

ÉLÉMENTS QUI ONT SERVI A COMPOSER LE RÉCIT

Quoi qu'il en soit à ce sujet, s'il est permis de douter que le chapitre des *Annales* soit bien l'œuvre d'un historien romain ayant occupé de hautes fonctions dans l'État, il faut convenir que les circonstances qui ont accompagné le mariage de Claude, la prohibition jusqu'alors faite par la loi romaine des unions entre oncle et nièce, le sénatus-consulte qui les permit à partir de cette époque n'ont pas été imaginés par l'auteur. Les éléments de ces chapitres ont été puisés aux sources que d'ordinaire il utilisait, combinait, arrangeait, amplifiait ou abrégeait pour son récit. C'étaient, nous l'avons maintes fois dit, les ouvrages de Xiphilin et de Zonaras, auxquels ne manquait jamais de se joindre la *Vie des Césars* de Suétone.

Xiphilin dit :

« Agrippine était belle, visitait souvent l'empereur, s'entretenait

[1] *Histoire romaine*, l. LXVII, 3.
[2] *Vie d'Apollonios*, VII, 7.

en particulier avec lui en sa qualité d'oncle et se conduisait à son égard d'une façon trop tendre pour une nièce. »

Zonaras fournit la matière des résolutions du Sénat. Il s'exprime ainsi dans sa *Chronique*[1] :

« Le mariage résolu... Vitellius proposa au Sénat de déclarer qu'il était de l'intérêt de l'État que Claude se mariât. Il fit valoir qu'Agrippine était un parti convenable, et engagea le Corps à contraindre le prince à l'épouser. A la suite de cette proposition, les sénateurs s'empressèrent de se rendre auprès de Claude, parurent le forcer de se marier, et rendirent un sénatus-consulte pour permettre aux Romains d'épouser leurs nièces; car auparavant la chose était défendue. »

La communauté de récit des *Annales* et des auteurs byzantins est indéniable.

L'utilisation de Suétone est également manifeste. En ouvrant la *Vie de Claude*[1] on y reconnaît la plus évidente concordance avec les *Annales*. Quelques points méritent surtout l'attention.

C'est d'abord les motifs qui déterminent la préférence obtenue par Agrippine sur ses rivales :

Vie de Claude, 26 : Verum *illecebris* Agrippinae, Germanici fratris sui filiae, per jus osculi et blanditiarum occasiones *pellectus* in amorem.	*Annales*, XII, 3, 5 : Prevaluere haec, adjuta Agrippinae *illecebris*, quae ad eum per speciem necessitudinis crebro ventitando *pellicit* patruum.

L'idée d'inceste attachée à Rome à ces sortes d'union :

Dandamque caeteri veniam talium conjugiorum quae ad id tempus *incesta* habebantur.	Necdum celebrare solennia nuptiarum audebant, nullo exemplo deductae in domum patrui patris filiae. Quin et incestum... metuebatur.

[1] Zonaras, *Chronique*, l. II : CLAUDE.

C'est Suétone seul qui parle de la répugnance que la société romaine aurait continué à éprouver pour ces unions entre parents et qui déclare que personne ne consentit à imiter l'exemple du César :

Non repertis qui sequerentur exemplum, excepto libertino quodam et altero primipilari.

Neque tamen *repertus est,* nisi unus talis matrimonii cupitor.

En dehors de l'ensemble concordant des faits, les expressions identiques *illecebris, pellectus, incesta, non repertis* qui sont reproduites dans les *Annales* démontrent leur subordination à la *Vie des Césars*.

CARACTÈRES MODERNES DU CHAPITRE

Cette question du mariage entre parents était d'un intérêt si général au XVe siècle, qu'un secrétaire de la cour pontificale devait être tenté d'en parler au point de vue du droit canonique ; et il n'a pas manqué de le faire.

Dans le plaidoyer, en effet, que le pseudo-Tacite attribue à Vitellius en faveur du mariage de Claude, il lui fait dire :

« Les unions entre oncle et nièce constituent une nouveauté à Rome ; *mais chez d'autres nations elles se pratiquent habituellement ;* aucune loi ne les défend. *Les mariages avec des cousines issues de germains, longtemps inconnus,* à la suite des changements apportés par le temps, se sont généralisés[1]. Les circonstances modifient les coutumes. Il en sera de même pour ces sortes d'unions qui passeront dans les habitudes. »

S'il peut y avoir quelque doute sur l'existence de cas de mariages à Rome entre oncle et nièce et sur leur légalité, il n'en saurait être ainsi à l'égard des unions entre cousins et

[1] Et sobrinarum diu ignorata tempore addito percrebuisse.

cousines même germains. Elles furent certainement de coutume fort anciennement établie. Parmi les rares généalogies de famille que l'histoire nous a fait connaître, nous pouvons voir que Brutus avait épousé la fille de son oncle Caton et qu'Auguste avait marié sa fille Julie à son neveu Marcellus, fils de sa sœur Octavie[1].

Ces mariages entre cousins germains demeuraient, en effet, formellement autorisés par le Code Justinien, qui ne faisait que consacrer une constante et antique coutume que rien, d'ailleurs, ne condamnait. Et à ce propos saint Augustin dit[2] : « Nous pouvons constater combien est rare le mariage » entre cousins et cousines germains, quoique *la loi » divine ne la prohibe pas et que la loi civile n'en fasse » pas défense.* » Ce ne fut que plus tard, et en Occident seulement, que les conciles, par des motifs politiques[3] et fiscaux, interdirent les mariages entre parents et affins jusqu'au 7e degré, selon le droit canonique, c'est-à-dire qu'ils furent virtuellement prohibés.

Les empêchements dirimants aux mariages entre parents, même à des degrés rapprochés, ne furent cependant pas absolus; ils pouvaient être toujours levés pour une foule de causes, et même sans motif déterminé, moyennant le paiement d'une taxe proportionnelle à la fortune des impétrants[4]. Ces causes étaient entre autres[5] : la petitesse du lieu de demeure; l'absence ou la faiblesse de dot de la femme; le maintien des biens dans une famille; la conservation

[1] Plutarque, *Brutus*, 3. — Suétone, *Auguste*, 48.

[2] *Cité de Dieu*, l. XV, ch. 16.

[3] Peut-être bien d'accord avec les princes barbares dans le but de favoriser la fusion entre les nombreuses races qui avaient envahi l'empire et les populations romaines.

[4] Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique* : TAXE. En ce dernier cas la taxe était beaucoup plus élevée.

[5] *Id., ibid.* : EMPÊCHEMENT.

d'une illustre maison. Elles constituaient ainsi le même ordre de considérations qui avaient, dans les sociétés antiques, amené la coutume des unions entre parents. Mais sous la pression des réclamations et des infractions inévitables aux règlements ecclésiastiques, le quatrième concile de Latran, tenu sous Innocent III, en 1214, amenda les décisions antérieures et déclara qu'on pourrait, de plein droit et sans frais, contracter mariage entre cousins de la troisième génération ou cousins issus de germains.

Les prohibitions, d'autre part, n'étaient point également les mêmes pour tous les peuples qui avaient adhéré au christianisme et accepté l'autorité du pape. A toute époque, soit ancienne, soit moderne, pour faciliter l'entrée des barbares ou des infidèles dans son sein, l'Église eut coutume de faire des concessions à leurs usages, à leurs mœurs, en nombre de points, notamment sur la question du mariage[1]. Alexandre III avait reconnu que les empêchements déclarés dirimants en Italie n'étaient point par cela même obligatoires dans les autres États[2]. Des constitutions particulières, des dispenses pour cause de parenté, par des considérations purement politiques, avaient été accordées aux Irlandais, aux Écossais, aux Suédois, aux Livoniens, aux Slaves, aux Bulgares, aux Allemands, aux Belges. On ne leur demandait généralement que de se conformer aux dispositions de la loi mosaïque : et celle-ci ne défendait pas les mariages entre cousins et cousines, ni entre oncle et nièce[3].

Poggio, en sa qualité de secrétaire pontifical, avait quelque peu étudié le droit canonique. Il avait reconnu et montré que la plupart de ses décisions étaient contraires aux lois

[1] Chateaubriand, *Génie du christianisme*, 1re partie, ch. X : MARIAGE.
[2] Durand de Maillane, *op. cit.* : EMPÊCHEMENT.
[3] *Id., ibid.*

naturelles et au bon sens[1]. Il paraît toutefois avoir fait cas du célèbre canoniste du xive siècle Jean Andreas[2]. L'auteur du *Speculum juris* et du *De sponsalibus et matrimonio* était d'avis que les autorisations pour unions entre oncle et nièce ne devaient pas être refusées. D'autre part, le patron de Poggio à cette époque, Martin V, qui avait professé le droit à Bologne et se flattait d'être canoniste, se montrait fort large dans l'octroi des dispenses matrimoniales; Sigismond s'était cru autorisé à lui dire à ce sujet : « Saint Père, vous pouvez pardonner les péchés et non les permettre. »

Mais un écrivain du temps de Trajan n'a certainement pu parler, on en conviendra, de loi[3] récemment promulguée pour autoriser les unions entre cousins et cousines germains et encore moins entre cousins et cousines issus de germains.

Leur interdiction n'a jamais figuré dans les lois ni dans les coutumes romaines; elle n'a donc pu être levée sous les Césars. D'un autre côté, l'histoire ne mentionne aucune autre décision promulguée pour les autoriser que celle du concile de Latran. On ne saurait ainsi voir dans la pensée de l'auteur des *Annales* qu'une allusion aux préoccupations du xve siècle et aux statuts du célèbre synode du xiiie.

Il est enfin invraisemblable que l'exemple des peuples étrangers, leurs usages en ce qui concernait les mariages, aient pu être des arguments utilement invoqués dans la Curie, même au temps de Claude, pour presser le Sénat de modifier les lois qui régissaient et distinguaient les fils de Romulus, en faisaient l'orgueil. Pareil argument avait au contraire une grande valeur pour un Italien du xve siècle.

1 Cf. *Secunda convivalis disceptatio.*
2 *Epist.*, l. II, 34. Cf. *De l'Authenticité*, p. 281.
3 L'idée de loi à cet égard est implicitement contenue dans le sénatus-consulte relatif à l'union de Claude.

C'était demander que l'Italie fût traitée, au point de vue de la règle matrimoniale, comme l'étaient d'autres pays faisant comme elle partie de la chrétienté.

Aussi, bien des personnes appartenant à la politique, au droit ou aux lettres, se plaisaient à se rencontrer en communauté de sentiment sur cette matière avec l'auteur qu'ils croyaient avoir été un jurisconsulte ou du moins un historien au courant de la jurisprudence romaine.

CHAPITRE XIII

LA SUISSE MODERNE ET LES « HISTOIRES »

Cécina en Helvétie. — Les héros de Sempach. — Les eaux de Baden.

CÉCINA EN HELVÉTIE

Les légions de Germanie, après avoir proclamé Vitellius empereur, vinrent des bords du Rhin en Italie pour combattre Othon et les prétoriens qui le soutenaient. Au sujet de leur itinéraire Suétone, Plutarque, Xiphilin, Zonaras ne nous fournissent aucun renseignement. Ces historiens se bornent à dire que les troupes de Vitellius, sous la conduite de ses lieutenants Cécina et Valens, franchirent les Alpes et se trouvèrent, au printemps de l'an 69, dans les plaines du Pô. C'est alors qu'ils entrent dans quelques détails, parlent de la bataille de Bédriac et de la défaite d'Othon.

L'auteur des *Annales* se plaît, on le sait, à décrire les mouvements des armées, les sièges et les combats; il entre habituellement, à cet effet, dans de longs développements, et les récits militaires occupent une grande partie de l'ouvrage. Aussi, sous le nom de Tacite, avons-nous un plan de campagne qui aurait été adopté et suivi par Vitellius et ses généraux[1]. Quarante mille hommes, sous les ordres de

[1] *Histoires,* I, 61.

Valens, devaient passer par Lyon, Vienne, s'assurer de la soumission des Gaules lyonnaise et narbonnaise, gravir ensuite le mont Genèvre et descendre dans la Cisalpine par Suze et Turin. Cécina, avec trente mille hommes, avait ordre de prendre le plus court chemin, de se hâter d'arriver en Italie par les Alpes pennines et, quoiqu'elles fussent encore couvertes de neige, de les franchir avec les auxiliaires et la grosse infanterie. Vitellius, après avoir réuni une troisième armée, suivrait ses lieutenants.

D'après la mission qui aurait été attribuée à Cécina et la célérité qu'elle demandait, on est surpris de voir l'auteur le faire s'arrêter chez les Helvètes et y guerroyer en plein hiver, surtout pour les motifs qu'il en donne. Ce n'était pas, en effet, pour s'ouvrir un passage; on ne le lui disputait pas; ce qu'auraient poursuivi Cécina et ses troupes c'était le pillage. Pouvait-on espérer trouver beaucoup d'or chez ces montagnards et s'en emparer facilement dans une saison où les routes étaient impraticables? Mais alors même qu'un tel but eût été possible à atteindre, on ne saurait croire que le vieil et expérimenté général se soit ainsi attardé dans le réseau des montagnes de la Suisse, quand le passage des Alpes, si difficile et si long en hiver, devait être l'objet de ses préoccupations, alors que l'issue de l'entreprise dépendait des positions qu'il occuperait en Italie avant Othon. On pourrait ajouter d'autres réflexions sur l'itinéraire qu'aurait suivi le corps de Cécina. Nous nous en abstiendrons. L'incompétence du pseudo-Tacite dans les questions d'organisation militaire et de stratégie est aujourd'hui unanimement reconnue; et à ce point de vue les critiques qu'on pourrait adresser à son récit ne présenteraient pas un bien grand intérêt[1].

[1] P. Fabia (*op. cit.*, p. 274) dit fort justement : « La narration de cette cam-

Mais ce chapitre nous offre deux observations qui ont leur valeur pour la question qui nous occupe.

LES HÉROS DE SEMPACH

On y lit : « Les Helvètes, nation gauloise, célèbres autrefois » par leurs combats et leur valeur, et qui récemment ont » rendu leur nom digne de mémoire[1]. »

Rien dans les traditions anciennes qui nous sont parvenues ne donne à penser que les Helvètes eussent avant César acquis une réputation qui les élevait au-dessus des autres peuples de la Gaule. En tout cas, et c'est là le point principal, on ne saurait imaginer quels actes récemment accomplis, sous Auguste ou ses successeurs, leur assuraient une immortelle célébrité. Eussent-ils fait preuve de vaillance, un Romain ne l'aurait pas rappelé en style virgilien. Quelle que fût l'impartialité qui eût animé un annaliste de l'empire, des peuples prenant les armes pour secouer le joug de Rome n'auraient été à ses yeux que des rebelles et non des héros[2].

L'histoire, d'autre part, parle peu des Suisses avant le XIVe siècle. C'est alors seulement que les luttes soutenues par les fiers et courageux montagnards contre la tyrannie des ducs d'Autriche, les victoires de Morgarten et de Sempach attirèrent l'attention sur eux, rendirent leur nom illustre en les montrant comme exemple de ce que peut l'amour de la patrie et de la liberté.

pagne nous montre mieux qu'aucune autre combien Tacite était étranger aux choses de la guerre. »

[1] *Histoires*, I, 67 : Helvetii, Gallica gens, olim armis virisque, mox memoria nominis clara.

[2] Quelle que soit la générosité du caractère français, peu d'historiens eussent glorifié la résistance d'Abd-el-Kader en Afrique.

Les Suisses avaient naguère encore montré leur héroïsme, en 1422, lorsque Philippe-Marie Visconti, pour s'emparer de Bellinzona, envoya contre eux Carmagnola avec dix-huit mille fantassins et six mille chevaux. Ils furent obligés de céder sous la force du nombre, d'abandonner momentanément la vallée Levantine au duc de Milan; mais les condottieri italiens furent frappés de stupeur en présence de ces hommes qui, ayant juré de ne jamais reculer, de ne jamais se rendre, arrivaient sous les chevaux, leur coupaient le jarret ou, les saisissant par le pied, entraînaient à terre bête et cavalier[1].

C'est donc un écrivain moderne qui seul a pu exprimer une semblable admiration pour l'indomptable énergie des fils du légendaire Guillaume Tell. Cet enthousiasme pour l'indépendance qui règne dans les *Annales* et les *Histoires* est un des traits caractéristiques de Poggio; c'était en même temps un sentiment général chez les lettrés. A propos de vagues indications sur d'anciens événements, de récents et glorieux souvenirs venaient s'offrir à la pensée.

LES EAUX DE BADEN

Selon les *Histoires,* Cécina, durant son passage en Helvétie, « ravagea le pays et mit à sac un lieu qui, grâce à une longue paix, était devenu une sorte de ville et attirait beaucoup de monde par ses agréments et l'efficacité de ses eaux[2]. »

Ce lieu ne peut avoir été autre qu'*Aquae Helveticae,* la Baden de nos jours, située en Argovie, aux bords de la

[1] Sismondi, *Histoire des républiques italiennes,* t. VIII, p. 339.

[2] *Histoires,* I, 67 : Mota propere castra, vastati agri, direptus longa pace in modum *municipii extructus locus, amoeno salubriun aquarum usu frequens,*

Limmat. Que ses eaux aient été dès lors reconnues salutaires pour quelques affections, que des malades d'alentour y vinssent chercher la guérison en été, c'est dans l'ordre possible des choses. Mais que l'établissement thermal ait, à la mort de Néron, constitué une ville de plaisirs, enrichie par une nombreuse et opulente clientèle, c'est ce dont ne parle aucun géographe ou historien ancien, c'est ce qui est peu vraisemblable.

Inexplicables sous la plume de Tacite, la mention et l'éloge de Baden sont au contraire choses toutes naturelles sous celle de Poggio; elles étaient de nature à intéresser ses contemporains.

Des cent cinquante mille personnes venues à Constance sous le prétexte de concourir à la réformation de l'Église, bon nombre avaient laissé les séances du concile pour aller se divertir à Baden avec les nombreuses filles galantes qui les avaient suivies[1]. Poggio, qui avait accompagné en qualité de secrétaire le pape Jean XXII, avait, après sa déposition, été se distraire à Baden sous le prétexte de demander à ses eaux la délivrance d'un rhumatisme à la main. Le ravissement qu'il y éprouva lui fit oublier son mal. Dans ses lettres à ses amis il ne parle plus de ses douleurs, ni des vertus médicinales des eaux. Il se plut à faire à Niccoli une description piquante, agrémentée de fantaisie, des piscines et des baigneuses, de la liberté qui y régnait; il célébrait Baden comme une nouvelle et plus voluptueuse Paphos[2].

[1] Leur nombre était considérable. Cf. Lenfant, *Histoire du concile de Constance,* t. II, p. 415-416. — Michelet, *Histoire de France,* t. IV, p. 374. — De Tonnelli, *Vita di Poggio,* t. I, p. 108.

[2] Poggii *Epistolae,* I, 2 : La parenté de cette lettre avec le passage des *Histoires* se laisse entrevoir par un certain nombre d'expressions identiques : Eorum situm atque amoenitatem... balneorum usus... innumerabilis multitudo venientium non tam valetudinis causa quam voluptatis... Hic abbates, monachi, fratres, sacerdotes, majori licentia quam caeteri vivunt

Les copies de cette lettre passèrent de main en main dans la société mondaine ou littéraire[1].

Baden était aussi la résidence des ducs d'Autriche, le siège de leur gouvernement. C'est de là qu'étaient parties contre leurs sujets révoltés les désastreuses expéditions de Léopold Ier et de Léopold II, dont les défaites eurent un si grand retentissement. Un an après la visite de Poggio, en 1415, les Suisses confédérés s'emparèrent du château, démolirent et brûlèrent l'établissement des bains.

Parlant de l'Helvétie, l'auteur des *Histoires* ne pouvait manquer de donner un souvenir au lieu qui l'avait enchanté, des regrets à sa destruction.

[1] *De l'Authenticité*, p. 262.

CHAPITRE XIV

CAUSES DU SUCCÈS DES « ANNALES » ET DES « HISTOIRES »

L'intérêt moderne. — Analogie avec les poèmes d'Ossian. — Clotilde de Surville. — Influence exercée au XVIII[e] siècle par les « Annales » et les « Histoires ». — Mérite littéraire.

L'INTÉRÊT MODERNE

Si les *Annales* et les *Histoires* ont obtenu un si considérable succès, ce fut en grande partie parce qu'elles répondaient aux aspirations politiques, sociales et philosophiques du siècle qui les vit paraître. Le soin de l'exactitude des récits a rarement fait la vogue d'une œuvre.

Si l'on veut aujourd'hui juger, par exemple, les tragédies de Corneille, de Racine, de Voltaire au point de vue de la vérité historique ou de la *couleur locale,* comme on disait autrefois, elles perdent beaucoup de leur valeur. Au langage qu'ils tiennent, la plupart des héros mis en scène, drapés dans des vêtements imités de l'antique, ne semblent-ils pas ridicules? Laissons les acteurs reprendre leurs perruques et déclamer, sous le nom de personnages grecs ou romains, ce qu'ils avaient entendu exprimer, c'est-à-dire les sentiments et les idées qui régnaient au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle : on comprend mieux alors l'enthousiasme qu'ils ont excité.

Nous applaudirons encore ainsi Achille s'écriant en chevalier français :

> L'honneur parle, il suffit; ce sont là nos oracles.

Ce n'était pas à des Thébains affolés par les calamités publiques que Jocaste, elle-même affolée, eût songé dire :

> Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
> Notre crédulité fait toute leur science.

Ce n'était pas aux Messéniens, mais aux Français, chez qui les grandes situations dans le gouvernement, les hauts grades dans l'armée étaient presque entièrement réservés à la noblesse, que Polyphonte, aux acclamations générales, disait fièrement :

> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

On trouvait naturel que dans *Amphitryon* Sosie eût en main une tabatière durant le discours de Jupiter; et on l'applaudissait quand, à la fin, portant une prise de tabac à son nez, il disait :

> Le seigneur Jupiter sait dorer la pilule.

Grand était à la cour de Versailles l'intérêt qui s'attachait à l'*aimable* Esther et à l'*altière* Vasthi quand on reconnaissait en elles la Maintenon et la Montespan, quand dans Aman on voyait l'autoritaire et colérique Louvois, dont la disgrâce était souhaitée et semblait entrevue par l'entourage du roi. Il fallait être dans un pareil milieu et dans un pareil temps pour se plaire à entendre les gracieuses pensionnaires de Saint-Cyr, dans une allusion sans pitié aux malheureuses victimes des dragonnades, s'écrier :

> Le glaive au dehors le poursuit;
> Le remords au dedans le glace.

« Pour *Athalie,* nous dit Voltaire, il n'en était pas ques-

» tion; elle était ignorée du public. Ce n'est point parce que » cet ouvrage est un chef-d'œuvre d'éloquence qu'on le fit » représenter en 1717; ce fut uniquement parce que l'âge » du petit Joas et celui du roi de France régnant étant » pareils, on crut que cette conformité pourrait faire grande » impression sur les esprits. Alors le public passa de » trente ans d'indifférence au plus grand enthousiasme[1]. » Quand *Athalie* fut reprise au théâtre avec tant d'éclat sous la Restauration, on demandait au talent des Talma et des Lafon de tenter, sous les traits de Joad et d'Abner, de faire renaître le vieil attachement national au trône et à l'autel. Mais les temps étaient changés. La tragédie laissa le public froid : elle n'avait plus qu'un intérêt littéraire.

Ce n'est point du tout une hypothèse de compter parmi les principales causes du succès des *Annales* et des *Histoires* les allusions transparentes aux événements du XVe siècle, la conformité des sentiments et des idées qui s'y manifestent avec ceux des humanistes de la Renaissance. Emilio Ferreti, entre autres, l'avait déjà indiqué.

Le savant jurisconsulte italien fut secrétaire du pape Léon X, enseigna le droit à Rome, devint conseiller au Parlement de Paris et mourut en 1552 professeur à Avignon. Il avait été à même de bien lire entre les lignes des *Annales* et des *Histoires*, et il ne fut certainement pas le seul. Mais il est un des rares personnages qui ait eu l'occasion de transmettre à la postérité sa pensée et celle de ses contemporains à ce sujet. Dans son *Commentaire sur Tacite*, il disait[2] : « Parmi les écrivains qui ont parlé des événements » passés, il n'en est pas à mon avis qui doive être préféré à » Tacite. *On se plaît à y reconnaître une similitude parfaite*

[1] Préface de la tragédie des *Guèbres*.
[2] *De l'Authenticité*, p. 135.

» *avec nos temps modernes;* on y trouve de profondes idées, » une grande connaissance des mœurs et du caractère des » princes et de leurs courtisans. »

L'histoire de l'empire romain était chose secondaire pour les admirateurs des *Annales* et des *Histoires.*

ANALOGIE AVEC LES POÈMES D'OSSIAN

A ce point de vue, Poggio n'est pas sans ressemblance avec un autre mystificateur de génie, avec Macpherson. Qu'on nous permette de rapprocher leurs œuvres et leurs procédés. Certaines analogies projettent souvent une utile lumière.

Malgré les doutes que soulevait le mystère de leur origine, malgré les vives critiques de Voltaire, grande fut la fortune des poèmes d'Ossian. On s'émouvait aux larmes du fils de Fingal regrettant de ne plus ouvrir ses yeux aux clartés du ciel; les mères donnaient à leurs enfants les noms de Temora, Malvina, Oscar. Les esprits les plus sérieux, les plus aptes à juger des beautés littéraires demeuraient épris de ces chants où l'Océan, les bruyères, la tempête, les héros semblaient revêtir le charme de la nature inculte, primitive et vraie. André Chénier aimait, dit-il, à tenter de reproduire sur sa toile les palais de nuages, ces demeures éthérées des héros; notre jeune et infortuné poète aurait voulu hériter du talent du vieux barde; il était pénétré, sans doute, de la mélancolie de ses hymnes quand il écrivait:

Je souris à la mort volontaire et prochaine[1].

Mme de Staël en avait fait un Orphée du Nord. Napoléon aimait à entendre les flatteurs de sa cour le comparer aux

[1] Ce sont les chants de *Selma* que Goethe fait lire à Charlotte par Werther avant sa fatale résolution.

héros calédoniens. Et cependant il a bien fallu convenir que l'Homère écossais avait vécu au XVIII[e] siècle, qu'il était le contemporain de ses admirateurs.

« Il n'y a plus que les étrangers, écrivait Chateaubriand[1] à Fontanes, qui soient encore dupes d'Ossian. Toute l'Angleterre est convaincue que les poèmes qui portent ce nom sont l'ouvrage de M. Macpherson lui-même. J'ai été longtemps trompé par cet ingénieux mensonge. Enthousiaste d'Ossian, comme un jeune homme que j'étais alors, il m'a fallu passer plusieurs années à Londres parmi les gens de lettres pour être entièrement désabusé. Mais enfin je n'ai pu résister à la conviction et les palais de Fingal se sont évanouis pour moi, comme beaucoup d'autres songes.

» Vous connaissez toute l'ancienne querelle du docteur Johnson et du traducteur supposé du barde calédonien. M. Macpherson, poussé à bout, ne put montrer le manuscrit de Fingal dont il avait fait une histoire ridicule, prétendant qu'il l'avait trouvé dans un vieux coffre, chez un paysan ; que ce manuscrit était en papier et en caractères runiques. Or, Johnson démontra que ni le papier ni l'alphabet runique n'étaient en usage à l'époque fixée par M. Macpherson. Au reste, c'est chose fort commune en Angleterre que tous ces manuscrits *retrouvés*. On a vu dernièrement une tragédie de Shakespeare, et, ce qui est plus extraordinaire, des ballades du temps de Chaucer, si parfaitement imitées pour le style, le parchemin et les caractères antiques, que tout le monde s'y est mépris. Déjà mille volumes se préparaient pour développer les beautés et prouver l'authenticité de ce merveilleux ouvrage, lorsqu'on surprit l'*éditeur* écrivant et composant lui-même ces poèmes saxons.

» Et pour dire toute la vérité, il est même incroyable qu'on ait pu se tromper sur l'auteur des poèmes d'Ossian. L'homme du XVIII[e] siècle y perce de toute part...

» Enfin, M. Macpherson fait des fautes d'histoire naturelle qui suffiraient seules pour découvrir le mensonge. Il a placé des chênes où jamais il n'est venu que des bruyères, et fait crier des aigles où l'on n'entend que la voix de la barnache et le sifflement du courlieu.

[1] Chateaubriand, *Lettre à M. de Fontanes.*

» Cela sans doute ne détruit rien du mérite des poèmes de *Temora* et de *Fingal;* ils n'en sont pas moins le vrai modèle d'une sorte de mélancolie du désert, pleine de charmes. Je viens de faire venir la petite édition qu'on vient de publier en Écosse; et, ne vous en déplaise, mon cher ami, je ne sors plus sans mon Homère de Westein dans une poche et mon Ossian de Glascow dans l'autre. Mais cependant il résulte de tout ce que je viens de vous dire, que le système de Mme de Staël touchant l'influence d'Ossian sur la littérature du Nord, s'écroule; et quand elle s'obstinerait à croire que le barde écossais a existé, elle a trop d'esprit et de raison pour ne pas sentir que c'est toujours un mauvais système que celui qui repose sur une base aussi contestable. »

A propos des poèmes d'Ossian, Villemain[1] émet également de fort justes considérations. Après avoir montré qu'au point de vue philologique et littéraire on « pouvait épuiser les » textes de part et d'autre sans avancer la question », il examine les preuves morales fournies contre l'authenticité des vieux chants, et celles-là sont pour lui précises, décisives.

« N'est-il pas singulier, dit-on, que dans cette poésie si antique, et qu'on fait remonter au siècle de Septime Sévère, il n'y ait aucune trace de culte religieux, aucun détail des cérémonies, aucun rite enfin, mais seulement un vague respect pour les ombres des aïeux? N'est-il pas étonnant que les poèmes d'un temps barbare expriment une si grande générosité de sentiments? Les Gaëls et les bardes de votre Ossian ressemblent tout à fait à ceux qu'imaginait Tacite, en dérision et en censure des vices de Rome. Lorsque Tacite met dans la bouche de Galgacus ces pensées mélancoliques et profondes : *sicut in familia recentissimus quisque servorum et conservis ludibrio est, sic in hoc vetere orbis terrarum famulatu novi nos ac viles in excidium petimur;* ou bien ces dernières paroles : *proinde ituri in aciem, majores vestros ac posteros cogitate,* ce n'est pas un barbare qui parle; ce sont les idées philosophiques et poétiques, tout

[1] Villemain, *Cours de littérature au XVIIIe siècle,* 31e leçon.

ensemble d'un Romain qui, sous le nom d'un barbare, n'est pas fâché de flétrir plus énergiquement les crimes et l'esclavage de Rome. Eh bien! ajoute-t-on, le langage si élevé, la pureté d'héroïsme, le désintéressement, la générosité poussés à l'excès chez les héros de Macpherson ou d'Ossian, sont une fiction littéraire à peu près semblable. Cet argument, je l'avoue, me paraît le plus fort...

» Dans *Lathmon,* deux jeunes guerriers, Gaul et Ossian lui-même, tels que Nisus et Euryale, traversent de nuit le camp des ennemis. Dans Virgile, Nisus et Euryale, si touchants par leur amitié, leur piété filiale, égorgent de sang-froid des guerriers endormis. Au contraire, sous la loi du point d'honneur moderne, les guerriers ossianiques s'arrêtent, et l'un d'eux dit à l'autre : *Voudrais-tu souiller ton glaive? Réveillons-les pour combattre.* En même temps il fait du bruit avec son bouclier, et tout le camp se lève. Voilà tout un camp armé contre deux hommes ; de grands coups de lance sont portés de part et d'autre ; mais le jour paraît, et toute l'armée se voit en présence de deux ennemis qui la bravent. Que fait le général? Il arrête ses soldats ; il descend seul en disant : *Ils ne sont que deux.* Mot sublime emprunté encore à des idées de générosité chevaleresque et moderne...

» Un autre genre de beauté qui se trouve dans Ossian me paraît également peu compatible avec la rudesse des temps barbares : c'est la mélancolie. Sans doute dans la vie sauvage, comme on l'a remarqué, le chant de l'homme est souvent triste ; mais la longue méditation sur cette tristesse, une sorte de spiritualisme rêveur, tout cela semble plutôt appartenir aux sociétés avancées qu'aux sociétés primitives. La mélancolie d'Ossian ressemble si fort à celle de Milton, qu'on est tenté de croire à l'imitation :

» *O toi qui roules au-dessus de nos têtes, rond comme le bouclier de nos pères, d'où viennent tes rayons, ô Soleil? D'où vient ta lumière éternelle?... Mais peut-être comme moi, ô Soleil! tu n'as qu'une saison, et tes années auront un terme. Peut-être tu t'endormiras un jour dans le sein des nuages et tu n'entendras plus la voix du matin.*

» Il est évident que ces deux morceaux sont de fabrication moderne... Mais chose remarquable, c'est surtout dans les sentiments qui touchaient au XVIIIe siècle, dans cette mélancolie rêveuse,

dans cette *religiosité* vague, dans cette tristesse substituée au culte que le poète, que Macpherson-Ossian, a été original, singulier, hardi. C'est l'homme du XVIII[e] siècle qui est intéressant et original, sous le masque, sous le manteau du barde aveugle...

» Quelle leçon de goût sort de cet examen? C'est la nécessité que la littérature dans toutes ses tentatives soit nationale et contemporaine. Lors même que pour tromper le goût des contemporains l'imagination cherche une fiction lointaine, lors même qu'elle se transforme, se déguise, se cache sous un faux nom, c'est par les accidents actuels qu'elle plait et qu'elle est puissante. »

Les observations du maitre, à bon droit écouté dans notre jeunesse, ne sont pas sans application aux *Annales* et aux *Histoires*.

CLOTILDE DE SURVILLE

La France vit au commencement du siècle une supposition littéraire dans le genre de celles qui se produisaient en Angleterre, et dont le succès fut dû à peu près aux mêmes causes.

En 1803 Vanderbourg publiait les poésies de Clotilde de Surville, noble dame du XV[e] siècle. Elles avaient été retrouvées, disait-on, dans les archives de famille, déchiffrées, transcrites par un arrière-neveu, le marquis de Surville; on ne montrait toutefois pas de manuscrit original.

Surville avait pris part à la guerre d'Amérique sous Rochambeau. A son retour sur le sol natal il se livra au culte des muses et se montra doué d'un talent assez distingué. En 1791 il émigra, fit partie de l'armée de Condé où il continua à employer ses loisirs de garnison à la poésie et à l'étude de la littérature du moyen âge. Revenu en France pour tenter de soulever les populations du Midi, il fut pris et fusillé en 1798.

Les œuvres de Clodilde sont aujourd'hui classées parmi les productions apocryphes; mais ce ne fut pas sans avoir donné lieu à de longs et passionnés débats que la paternité du distingué officier a été reconnue.

On a montré comment Surville avait pu s'aider des travaux récemment faits sur la langue et la littérature au moyen âge pour composer les poésies attribuées à son aieule[1]; comment, lorsque Lacombe ou Borel se trompaient dans leurs vocabulaires du vieux langage français, la trouveresse du Chastel d'Amour en faisait autant[2].

Outre les fautes de mots on pouvait constater de flagrants anachronismes dans les idées. Ne devait-on pas s'étonner de rencontrer sous la plume de la jeune femme poète la réfutation du système épicurien développé dans le *De natura rerum?* « Comment, disait Nodier[3], expliquer dans le poème » *De la Nature et de l'Univers,* que Clotilde aurait com» mencé à dix-sept ans, la citation de Lucrèce dont les » œuvres n'avaient pas encore été découvertes par le Pogge » et qui ne pénétrèrent probablement en France qu'après » être sorties vers 1473 des presses de Thomas Ferrand de » Bresse? » Un écrivain du XVe siècle aurait-il pu parler des satellites de Saturne dans une description du ciel[4]?

[1] Sainte-Beuve, *Clotilde de Surville* (*Revue des Deux-Mondes,* novembre 1841).

[2] Ainsi sur leur autorité, Surville emploie le mot *voisdie* pour *vue*, quand il signifiait *prudence, ruse.*

[3] *Questions de littérature légale,* 2e édition, p. 82. Nodier, qui ne se piqua jamais de constance dans les opinions, publiait chez Nepveu en 1827 un nouveau volume de *Poésies inédites de Clotilde.* Il revenait alors sur son appréciation première; il admettait que la dame était devenue centenaire puisqu'elle avait célébré la victoire de Charles VIII à Fornoue; qu'elle avait à soixante-dix ans retouché son poème. « Mais, disait-il, préface, p. XI, en faisant la part de ces vers qu'on pourrait même attribuer à M. de Surville, qui pourrait, en le lisant, douter que la plus grande partie de ce chant extraordinaire ait été écrit dans le XVe siècle? »

[4] *Poème de la Nature et de l'Univers,* v, 21 :

Ton vaste Jupiter et ton loingtain Saturne
Dont sept globules nayns traynent le char nocturne.

Il était facile encore de remarquer des imitations de Berquin, de Boucher, de Saint-Lambert, de Voltaire. *Les Trois Plaids d'or*, par exemple,

Des trois façons d'aymer quelle plus t'interesse?

rappelle à ne pouvoir s'y méprendre le joli conte de Voltaire, *les Trois Manières*. Au lieu de trois jeunes filles qui viennent exposer les mérites de leurs amants et demander pour eux la palme de l'amour, trois jeunes garçons viennent faire valoir les qualités de leurs maîtresses; mais le cadre est le même; les trois genres d'amour sont les mêmes : l'attachement romanesque, le courage ingénieux, le dévouement dramatique; ils sont exposés chacun en des mètres variés d'une façon identique et conforme à la nature du sujet. Les noms et bien des détails sont semblables.

J'ignore, et j'en suis bien marri,
Quel est le vainqueur qu'ils nommèrent,

disait Voltaire en terminant, et Clotilde :

Ne sçay pour tant d'amour quelle emporta le prix.

Ceux qui avaient déclaré reconnaître les caractères du XVe siècle dans les poésies *retrouvées,* ceux qui avaient été charmés par elles, ne pouvaient se résoudre à convenir qu'elles étaient apocryphes. On prétendit que le plagiaire était Voltaire, qu'il avait eu connaissance des œuvres de Surville et en avait abusé. C'était chose difficile à admettre sans preuve et aussi difficile à prouver. Vanderbourg émit alors l'idée, qui rallia bien des esprits, que Clotilde et Voltaire avaient tous les deux eu sous les yeux un ancien fabliau qu'ils avaient imité[1]. Il ne disait pas, bien entendu,

[1] Préface, édit. 1824, p. LXVIII.

quel était ce fabliau. Ainsi, pour expliquer les ressemblances avec les poètes modernes que présentaient les œuvres de la noble dame et faire respecter leur authenticité contestée, on recourait au procédé renouvelé de nos jours pour Tacite, à l'hypothèse de la communauté d'une source demeurée inconnue.

Les poésies de Clotilde avaient, lors de leur apparition, provoqué un unanime et vif enthousiasme. Elles brillaient par l'habileté de l'artifice, la forme élégante du style, en nombre de cas une originalité propre, des images gracieuses et délicates. Cependant elles durent moins leur succès à leur mérite littéraire qu'à la conformité des sentiments qui y étaient exprimés avec ceux des contemporains de leur mise au jour : à cet amour et cette admiration de la Nature qui caractérisaient l'état des esprits au XVIII[e] siècle; à ce désir de paix au dedans et au dehors qui animait une société fatiguée des troubles et des guerres de la Révolution et de l'Empire. Les malheurs de la France sous Charles VII permettaient des allusions transparentes aux événements de l'époque[1] :

Banny par ses subjects, le plus noble des princes
Erre et proscript en ses propres remparts...
Encor se contre luy n'eust qu'Albion superbe...
Peuple esgaré, quel sera ton réveil?...
Mieulx ne vauldroit, hélas! repos que tant d'alarmes
Et roy si preulx que cent lasches tyrans?

« Les poésies de Clotilde, dit Villemain[2], répondaient à » de touchants souvenirs; comme l'ouvrage le plus célèbre » du temps, le *Génie du christianisme,* elles réveillaient la » pitié et flattaient l'opposition. Vous êtes trop jeunes,

[1] *Héroïde à son espoulx Bérenger.*
[2] *Tableau de la littérature au moyen âge,* 19[e] leçon.

» Messieurs, pour vous souvenir de cela. On aimait à » trouver, sous le puissant empereur, des souvenirs d'oppo» sition dans une femme poète du xve siècle. Ce plaisir est » perdu pour nous. Il reste l'œuvre ingénieuse d'un homme » de talent, et, chose remarquable, des poésies pleines de » naturel et de sensibilité. »

Aussi, en cette même année où Vanderbourg publiait ces vers qui eurent une si grande vogue, Chalvet donnait ceux de Charles d'Orléans; et tandis que les éditions de la pseudo-trouveresse se succédaient fructueusement[1], les charmantes œuvres du vrai trouvère princier attendirent jusqu'en 1842 pour être réunies par Champollion-Figeac fils en une édition digne d'elles.

INFLUENCE EXERCÉE AU XVIIIe SIÈCLE PAR LES « ANNALES » ET LES « HISTOIRES »

Quand les aspirations et les revendications sociales d'une époque ont été satisfaites ou se sont modifiées, la plupart des ouvrages qui s'en étaient faits les défenseurs ou en avaient été l'écho tombent inévitablement dans l'oubli. Quelques-uns seuls survivent, ce sont ceux qui portent en eux le souffle du génie. Et comme dans l'orbite que parcourt l'humanité, les générations nouvelles rencontrent des situations parfois analogues à celles que traversèrent leurs ancêtres, « chaque époque, remarquait Lamartine, adopte et rajeunit tour à tour quelques-uns de ces génies immortels qui sont toujours des hommes de circonstance. Elle s'y réfléchit elle-même, elle y trouve sa propre image et trahit aussi sa nature par ses prédilections[2]. »

[1] Cf. Avis du libraire, édition Nepveu, 1824.
[2] Lamartine, *Discours de réception à l'Académie française*, 1er avril 1830.

La révolution dans les idées et les aspirations qui distingue le XVe siècle, l'oppose au moyen âge, n'est pas sans rapport avec celle qui se produisit à la mort de Louis XIV et créa en quelque sorte un abîme entre le XVIIe et le XVIIIe siècle. Les circonstances semblent aussi avoir produit à ces deux époques une même impulsion intellectuelle, des partis et des chefs ayant des caractères communs.

Érasme, esprit souple et adroit, sceptique et railleur, défendant la liberté de penser contre l'orthodoxie catholique et le despotisme théologique des réformateurs, ayant ses appuis chez les puissants, lié avec eux dès sa jeunesse, Érasme n'a pu manquer d'être souvent comparé à Voltaire, d'être pris pour un de ses précurseurs.

Poggio, animé d'un grand orgueil, blessé dans l'âme par l'espèce de servitude qu'il dut subir auprès des grands, souvent peu honorable dans sa conduite privée, sans souci de la mettre d'accord avec les maximes qu'il professe, en hostilité constante et enfiélée avec le plus grand nombre des gens de lettres contemporains, Poggio se préoccupe peu des controverses dogmatiques ; c'est le côté pratique et utilitaire de la philosophie qui absorbe sa pensée. Sans vouloir viser le moins du monde au parallèle académique, on peut noter entre lui et Jean-Jacques Rousseau plus d'un trait de ressemblance. Leur caractère particulier, leur existence accidentée, parfois nomade et besogneuse, la nature de leur génie misanthropique et mécontent, leur puissante action sur les esprits de leur temps, présentent de frappants rapports.

C'est Tacite, on le sait, que l'illustre Génevois choisit pour modèle et s'efforça de traduire, quand le succès inattendu de son discours sur les conséquences du progrès des sciences et des arts sur les mœurs le décida, comme il le confesse,

« à s'engager dans la voie où son sentiment interne le pous- » sait. » « Tout homme en état de traduire Tacite, disait-il » alors, est bientôt tenté d'aller seul[1]. » Il puisa un aliment et une sorte de justification de ses sentiments antisociaux dans le paradoxal et brillant tableau qui lui était offert des vices de la civilisation romaine et des vertus de l'état barbare. L'on ne saurait ainsi s'étonner de retrouver chez l'auteur du *Contrat social* le souffle révolutionnaire et pessimiste des *Annales* et des *Histoires*.

Nul ouvrage n'était plus propre à détruire le prestige de la monarchie, à la dépouiller du caractère divin et providentiel dont on l'entourait, à provoquer la haine et le mépris du gouvernement aristocratique. Aussi ces pamphlets historiques convenaient-ils merveilleusement à l'état de la généralité des esprits vers la fin du XVIII[e] siècle; ils contribuèrent à donner à la littérature politique de cette époque le style déclamatoire qui la caractérise.

D'Alembert traduisit et publia de nombreuses et intéressantes pages de Tacite[2]. Dans la préface de la traduction de Velleius Paterculus, qu'il fit paraître ensuite, on lit ces lignes caractéristiques : « Ayant traduit dans les *Morceaux* » *choisis* que j'ai donnés de Tacite, les portraits que cet » écrivain philosophe et vertueux a tracés avec tant de force » et d'éloquence de l'infâme et de l'exécrable Tibère, j'ai » cru qu'on ne serait pas fâché de voir ces mêmes portraits » défigurés avec impudence et bassesse par le vil adulateur

[1] Préface de la traduction du premier livre des *Histoires*. — Cf. *Confessions*, II[e] partie, l. VIII, 1752-1754.

[2] D'Alembert a lui aussi quelque trait de ressemblance avec un illustre humaniste du XV[e] siècle, un des promoteurs des idées nouvelles, Pomponius Laetus. Bâtard de la maison napolitaine de Sansverino, Pomponius fut délaissé par elle dans sa jeunesse. Quand il eut acquis la célébrité, sa famille voulut le reconnaître, l'appeler dans son sein. Libre et fier il répondit : « Pomponius à ses parents. Ce que vous demandez ne peut se faire. » Cf. ci-dessus, p. 220.

» mais élégant historien Velleius Paterculus... et de voir par » ce rapprochement à quel point la flatterie peut embellir » le vice[1]. »

En honneur chez ceux que révoltaient les scandales, les folies et l'arbitraire de la cour de Versailles, Tacite le fut encore chez les hommes de la Révolution déçus dans leur espérance de voir la liberté se constituer définitivement en France. Ils se plurent, avec Marie-Joseph Chénier, à reconnaître la figure de Tibère dans le Corse couronné. Plus tard les vaincus de Décembre en 1851 retrouvaient dans les *Annales* l'écho de leurs protestations enflammées contre le troisième Napoléon.

MÉRITE LITTÉRAIRE

L'admiration manifestée à la Renaissance pour les *Annales* et les *Histoires* n'a pas été uniquement due aux idées et aux aspirations de l'époque qui s'y trouvaient exposées, et que les faits rapportés paraissaient justifier. Cette conformité de vue et de sentiment avec les contemporains n'aurait pas suffi à maintenir la réputation de ces ouvrages chez les générations suivantes. C'est aussi à un mérite propre, à leur mérite littéraire, qu'ils doivent la faveur dont ils n'ont cessé de jouir; ils portent l'empreinte d'un brillant génie.

Les *Annales* présentent, en effet, deux admirables et émouvantes tragédies.

L'une est remplie tout entière par la sombre et puissante personnalité de Tibère. Autour de lui se groupent Pison,

[1] Quoique pour faire plaisir à D'Alembert Voltaire l'appelât parfois *Tacite*, son bon sens, la rectitude de son jugement, l'empêchèrent toujours, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le constater, de partager l'engouement général de son temps pour les causes de l'admiration vouée alors à l'auteur des *Annales* et des *Histoires*.

Plancine, Séjan, dignes appuis du maître par leurs talents et leur ambition sans scrupule; derrière eux on aperçoit les trembleurs, les délateurs, la vile populace, instigateurs ou instruments de tyrannie. En face apparaissent la noble et généreuse figure de Germanicus, celle d'Agrippine, la forte et vertueuse Romaine. Au deuxième plan, dans l'ombre, se dessinent, toutefois en un magnifique relief, les héroïques populations de la Germanie, celles des rives de l'Euphrate ou des montagnes de l'Afrique qui défendent le sol sacré de leur patrie et leur liberté; vivantes et indestructibles protestations du droit contre la force, elles ne laissent pas Rome jouir en paix de ses conquêtes; elles l'obligent à se tenir toujours sous les armes, à défendre sans repos son vaste empire.

Dans le second drame une nouvelle Agrippine, folle d'orgueil, prête aux plus abominables crimes pour assouvir son ambition, occupe avec son fils, le sanguinaire et monomane Néron, le centre de la scène. A leurs côtés se montrent l'impudique Messaline, le grotesque Claude, les vils courtisans Narcisse et Tigellin. Tous ces hôtes du palais des Césars portent au front la marque de l'infamie empreinte au fer rouge. En opposition, les regards se plaisent à voir le jeune et infortuné Britannicus, sa chaste sœur Octavie; les stoïciens Thraséas, Helvidius; le grave et austère Burrhus; Sénèque, animé de bonnes intentions, mais faible de caractère, rachetant par des moments de vigueur et par la courageuse sérénité de sa mort, ses défaillances politiques; sa femme Pauline, rappelant les anciennes Romaines; Subrius, Asper, généreux et intrépides conspirateurs, sacrifiant leur vie pour l'affranchissement de Rome. En arrière la plèbe applaudit le cithariste couronné, tandis qu'au delà de la Manche et du Rhin vivent dans leur force et leur liberté les peuples échappés aux vices de la civilisation.

Le tableau de l'empire romain prend un autre caractère dans les *Histoires*. L'intérêt ne s'attache spécialement sur aucun des compétiteurs à la succession de Néron. Il est dans une double question politique. Le gouvernement de l'empire sera-t-il militaire ou civil? Qui l'emportera de la curie ou du prétoire? D'autre part, Rome seule aura-t-elle le droit de choisir l'imperator? Les légions en garnison dans les provinces ne pourront-elles pas concourir à l'élection de leur chef suprême?

On voit succomber tour à tour Galba, Pison, Othon, qui mettent sur leurs étendards les noms demeurés sacrés du Sénat et de Rome. Malgré de coupables faiblesses, des crimes, de basses vengeances, la dignité romaine domine encore chez eux. Le vieux général refuse d'acheter ses soldats et cherche le bien de l'empire dans le choix de son successeur. Les espérances que donnaient les vertus de Pison s'évanouissent en peu de jours. Othon fait preuve dans la défaite et la mort d'une grandeur d'âme inattendue. Vitellius, au contraire, qui entraîne ses soldats à l'assaut du Capitole, apparaît sous les traits d'un ignoble soudard. Sa victoire n'est que temporaire; la lutte n'est pas terminée. Du moment que la légalité est abrogée, que la force devient le droit, si les légions d'Occident ont pu porter au pouvoir un de leurs généraux, celles d'Orient se demandent qui leur défendrait d'en faire autant.

Pendant que les guerres civiles désolent l'Italie, que les armées romaines en viennent aux mains pour le choix des tyrans, aux frontières de l'empire continue à se manifester chez les peuples rebelles à l'autorité de Rome le fier sentiment de l'indépendance. Au delà du Rhin Civilis soulève les Bataves et les Germains; dans les montagnes de la Palestine les Juifs défendent Jérusalem et son temple.

Mais voici venir Vespasien. L'élu de l'Orient s'avance vers les rives du Tibre. C'est la fin du drame. Le rideau tombe.

Dans ces vastes et majestueux cadres, l'auteur sait, d'un pinceau habile, allier à un fond de vérités ou de traditions un heureux mélange d'imagination et de poésie. La vraisemblance historique est inévitablement fort souvent violée[1]. Mais que de scènes admirables, que de figures tracées de main de maître nous émeuvent, nous captivent!

Faut-il rappeler Agrippine, la noble et courageuse veuve de Germanicus, rapportant de l'Orient à Rome les cendres de son glorieux époux, les populations échelonnées sur la voie Appienne pour rendre un dernier hommage à l'héroïsme et à la vertu? Quel froid nous glace quand nous voyons à la table impériale un jeune prince, endurci dans le crime avant l'âge, regarder d'un œil impassible le poison fratricide que verse l'échanson dans la coupe de Britannicus? Et le conseil nocturne qui réunit à Baïes, sous la présidence de Néron, Sénèque et Burrhus, à la nouvelle qu'Agrippine a échappé au naufrage, la sinistre délibération où se décide la consommation du crime! Comment tout énumérer? comment choisir? Mais point n'en est besoin. Pour quiconque les a lues, ces splendides pages sont inoubliables. Aussi Racine, dont le jugement fait autorité, place-t-il notre Tacite au rang des plus grands peintres de l'histoire, et son jugement demeure respecté.

De l'émotion dramatique qui étreint le cœur et saisit l'imagination, l'esprit est ramené à la méditation de pensées politiques, morales ou philosophiques brièvement condensées ou éloquemment développées par l'auteur. Quelques-unes

[1] Pour exemples, cf. *Vie de Sénèque :* La mort d'Agrippine. — Le Message au Sénat. — *Persécution des chrétiens sous Néron :* L'incendie de Rome.

sont justes, profondes, originales; d'autres sont superficielles ou paradoxales; toutes néanmoins font réfléchir, présentent de l'intérêt. Une foule de digressions sur divers sujets, quoique parfois traitées sans compétence[1], mettent de la variété dans l'ouvrage et reposent l'attention.

Sous un style incorrect, haché, elliptique, où souvent l'on sent que l'auteur suit des textes grecs et ne parle point d'abondance, brille cependant un art d'écrire particulier et merveilleux. De hautes pensées, de nobles maximes exprimées en termes d'une géniale concision se gravent d'elles-mêmes dans la mémoire.

Si donc nous devons reconnaître que les *Annales* et les *Histoires* qui portent le nom de Tacite ne sont point l'œuvre de l'historien romain contemporain de Trajan, qu'elles sont dues à Poggio Bracciolini et qu'on ne saurait ainsi considérer ces ouvrages comme des autorités historiques, elles n'en constituent pas moins un chef-d'œuvre littéraire.

Il y eut, en effet, autre chose que l'étoffe d'un habile mystificateur chez celui qui sut acquérir et conserver, malgré les violentes et nombreuses invectives dont il fut l'objet, une telle influence sur ses contemporains, une telle autorité dans le monde des lettres que son époque a été appelée l'époque du Pogge. Né comme Dante sur la belle terre de Florence, glorieuse et féconde patrie des arts, des lettres et des sciences à la Renaissance, il ne lui est peut-être pas inférieur. Débarrassée des conceptions théologiques, son œuvre est plus humaine; et par cela même plus longtemps peut-être que la *Divine Comédie* elle sera lue et appréciée.

[1] Exemples : Le culte de Vénus à Paphos et le culte de Sérapis en Égypte.

CHAPITRE XV

LES « ANNALES » ET LES « HISTOIRES » SE RATTACHENT A LA LITTÉRATURE ROMAINE

Réforme de la langue latine au XVe siècle. — L'œuvre des humanistes italiens. — Restauration de la littérature ancienne. — Caractère classique des « Annales » et des « Histoires ».

RÉFORME DE LA LANGUE LATINE AU XVe SIÈCLE

Une autre question se présente à l'esprit. Si les *Annales* et les *Histoires* sont dues à un écrivain du xve siècle, faudra-t-il les rejeter de la littérature latine classique? Nous ne le pensons pas. Tout d'abord on ne saurait se refuser à reconnaître que, malgré leur modernité, les œuvres des humanistes de cette époque s'y rattachent par le style.

Que doit-on, en effet, entendre par langue latine classique? Quels sont les caractères qui la distinguent? Ces caractères ont-ils une valeur absolue ou simplement conventionnelle?

Les conditions ordinairement demandées aux maîtres scribes chargés de transcrire les auteurs anciens, quels qu'ils fussent, étaient de reproduire un ouvrage en écriture courante de leur temps, de faire emploi d'abréviations et de signes de ponctuation devenus en usage, de conformer l'orthographe à la prononciation du pays ou de l'époque. Les modifications demandées ne se bornaient

pas à la partie matérielle. Pour rendre le manuscrit plus apprécié, d'une lecture plus facile, les scribes devaient souvent remplacer un mot tombé en désuétude par un équivalent; ils changeaient un terme jugé impropre, à tort ou à raison, par un autre estimé plus exact[1]. La transcription d'un ouvrage avait ainsi pour but non de respecter l'archaïsme du texte, mais au contraire de le moderniser, de le rendre accessible aux générations nouvelles[2]. C'est la mission que se donnèrent les *grammatici* alexandrins, c'est celle qu'avaient les *antiquarii* dont parlent saint Jérôme et Cassiodore[3]. Leur institution en Occident, bien antérieure au IVe siècle, demeura en vigueur dans les âges suivants; aussi les maîtres scribes du moyen âge devaient-ils avoir une suffisante instruction[4].

Les modifications de texte étaient si naturellement dictées par les exigences des lecteurs qu'elles demeurèrent en vigueur chez les éditeurs après la découverte de l'imprimerie. Dans la publication des auteurs latins ils ont généralement cru devoir, pour la gloire littéraire de l'auteur

[1] Marée, par exemple, n'étant plus usité de nos jours pour désigner le poisson, l'expression de *marée en carême* n'était plus comprise et a été remplacée dans la langue vulgaire par *mars en carême;* d'une substance alimentaire on a fait une époque. Ces modifications ou substitutions de termes que fait inconsciemment le public ont constitué une pratique inévitable chez les scribes. Aussi, au milieu des variantes qu'on trouve énumérées dans les bonnes éditions modernes on est souvent embarrassé pour décider quel fut le texte primitif.

[2] Le maintien dans un texte de mots demeurés en usage dans les temps postérieurs, mais qui ont perdu leur signification primitive ou quelqu'une de leurs acceptions anciennes, conduit à des interprétations erronées, à de fâcheuses confusions. Nous avons signalé plusieurs cas dans nos *Études d'histoire religieuse.* La mythologie grecque fournit également des exemples. Que de mots dans les œuvres de Corneille, de Lafontaine, de Bossuet dont le sens est aujourd'hui mal compris ou dénaturé par la généralité des lecteurs!

[3] Cassiodore, *Varia.* De scribarum officio.

[4] Une ancienne miniature représentant un scribe dans son cabinet de travail le montre entouré de volumes ouverts à consulter. (Paul Lacroix, *Les Arts au moyen âge*, p. 447.) Mais à leurs côtés, comme dans toute corporation, il y avait des apprentis ou des aides, en quelque sorte des manouvriers, des *pictores.*

autant que pour faciliter la lecture de l'ouvrage, corriger et amender l'orthographe, la ponctuation, supprimer ou ajouter nombre de mots, transformer en quelque sorte le manuscrit dont l'impression ne reproduit plus exactement la physionomie originale. On ne saurait toutefois blâmer les procédés des éditeurs; ils obéissaient à une nécessité sociale. C'est moins, en effet, le goût de l'archéologie que le désir de connaître et comprendre un auteur sans grand effort qui amène ordinairement le lecteur à ouvrir un volume. Racine avait pris pour lire à Louis XIV la traduction de Plutarque par Amyot. « Mais c'est du gaulois, » dit le roi. Racine dut promettre de substituer des mots plus modernes aux termes vieillis. N'entendons-nous pas de nos jours réclamer la publication en langage moderne de Gargantua et de Pantagruel ou des autres chefs-d'œuvre de la littérature française du XVe et du XVIe siècle qui ne se lisent plus aisément?

Dans la savante édition qu'il nous a laissée des *Provinciales,* l'illustre et vénérable M. Ernest Havet disait :

« Je n'ai pas conservé l'orthographe du texte primitif et » je donne l'ouvrage avec l'orthographe de notre temps. Le » contraire ne tardera pas peut-être à devenir une obligation » pour les éditeurs des classiques, et cette exigence tient à » un goût d'exactitude et de vérité qui est très respectable. » Mais la liberté sur ce point subsiste encore; on ne s'est » pas assujetti, dans la collection des *Grands Écrivains de* » *la France,* à l'orthographe du XVIIe siècle, et j'avoue que » je suis heureux de pouvoir m'autoriser de cet exemple. » Je ne puis lire les classiques imprimés avec l'orthographe » de leur temps, sans un sentiment désagréable. Il me » semble qu'elle me sépare d'eux, tandis que la pensée et le » plus souvent la langue elle-même m'en rapprochent; ce sont

» des amis avec lesquels on m'empêche de converser à mon » aise. D'ailleurs, suivant le système des orthographes diver» ses, il faudra que les enfants de nos écoles apprennent » plusieurs sortes de français, comme aussi les élèves de nos » lycées plusieurs sortes de latin. Mais si l'on revient à » l'orthographe, pourquoi ne reviendrait-on pas aussi, quand » on lit à haute voix, à la prononciation du temps qui paraî» trait, il faut en convenir, fort étrange[1]? »

C'est ainsi qu'en dehors de la langue usuelle écrite et parlée de tant de façons différentes à travers les âges, de copies en copies, de corrections en corrections, par une lente mais constante et inévitable évolution, s'est uniformisée pour nous la langue latine littéraire. Elle ne présente point de différence par trop sensible pour l'intelligence du texte entre les œuvres, telles que nous les avons, de Caton ou de Salluste et celles de saint Jérôme ou de saint Thomas. C'est donc un latin de forme conventionnelle qui s'est ainsi créé, que nous apprenons et lisons aujourd'hui, et que les contemporains d'Auguste ou de Trajan ne reconnaîtraient sans doute pas. Ce latin cependant est devenu le type de la littérature romaine, le régulateur de la syntaxe et de l'orthographe, tandis que les textes d'inscriptions lapidaires, qui n'ont pas été altérés, semblent au contraire à nos yeux, par le fait de l'habitude, constituer des exceptions, appartenir à une langue inusitée, grossière ou fautive.

Bien autrement éloignée de l'antique pureté était la langue qui, sous le nom de beau latin, se trouvait en usage dans les universités quand arriva le XV[e] siècle, époque de la prépondérance littéraire de l'Italie; ce siècle se distingua des précédents par une réaction contre la transformation ou plutôt la déformation que le temps et l'usage avaient fait

[1] E. Havet, *Les Provinciales de Pascal* : AVERTISSEMENT, p. VII.

subir à la langue romaine. L'orthographe, les règles grammaticales, le style deviennent l'objet des études et des recherches. Guarino donnait des leçons d'écriture et de grammaire dans son *De arte diphthongandi* et ses *Grammaticae institutiones.* Valla publiait un traité *De elegantia latinae linguae* et des *Lucubrationes ad linguae latinae restaurationem spectantes.* Les uns voulaient qu'on suivît les préceptes de Quintilien; d'autres plus nombreux demandaient qu'on se modelât sur Cicéron. Les éléments dont disposaient les humanistes étaient peu nombreux; les réformes donnèrent lieu entre eux à de vifs débats qui dégénérèrent en violentes et grossières invectives. Mais tous néanmoins poursuivaient un même but; ils se proposaient, comme le disait Valla, de « rétablir dans leur patrie l'antique gloire des lettres latines ».

Les prosateurs et surtout les poètes furent convaincus, et non sans raison peut-être, d'avoir réussi dans leur entreprise. Maffeo Vegio crut avoir le droit de se constituer l'égal de Virgile, de compléter son œuvre, de donner une suite à l'Énéide; il publia le *Supplementum libri duodecimi Aeneidos* et les éditeurs du XVI[e] siècle joignaient habituellement les deux poèmes en un même volume. Valla voulait disputer au cygne de Mantoue le prix des chansons bucoliques. Sannazar remplaçait les bergers par des pêcheurs et ses poésies plaisent encore par leur élégance. Aussi de leur temps, et même au XVII[e] et au XVIII[e] siècles où l'étude du latin était en grand honneur, les bons auteurs de la Renaissance servaient de modèles de style dans l'enseignement [1].

Il n'y a donc en ce qui concerne la langue aucune raison

[1] Dans les Anthologies qu'on mettait en nos mains au collège figuraient encore des poésies de Santeuil, de Vanière, de Commire, du cardinal de Polignac, de Brumoy, des morceaux extraits des *Poemata didascalica.*

péremptoire de repousser les *Annales* et les *Histoires* de la littérature latine.

L'ŒUVRE DES HUMANISTES ITALIENS

Mais au point de vue des idées qu'ils expriment, de l'esprit qui les anime, doit-on mettre les humanistes du xve siècle à la suite des écrivains du moyen âge ou doit-on les rattacher à ceux de l'antiquité?

Nous devons observer qu'en ce qui concerne l'ancienne littérature romaine, nous demeurons cantonnés dans la lecture d'un petit nombre d'ouvrages qui nous sont parvenus et dont la sélection est vraisemblablement due au hasard des circonstances autant qu'à des motifs bien fondés[1]. Toutefois les papyrus calcinés d'Herculanum, que la science et la patience des Piaggi, des Giordano et de leurs éminents et dévoués successeurs ont réussi à déchiffrer et à nous faire connaître, sont généralement dédaignés ou du moins insuffisamment étudiés. Ils semblaient à Valéry[2] et semblent sans doute encore à beaucoup de personnes avoir constitué la bibliothèque d'un provincial ignorant qui n'avait réuni que des ouvrages de peu de valeur. On ne saurait en douter, disait-on, puisque aucun de ceux qui forment pour nous les chefs-d'œuvre de l'antique Rome ne s'y rencontrent et ne sont même pas mentionnés.

Mais quelle que soit la valeur particulière de ces ouvrages, ils ont un caractère commun qui forme une ligne infranchissable de démarcation entre eux et les productions du moyen âge. Ce qui manque, en effet, à celles-ci et ce qui distingue

[1] Paul Stapfer, *op. cit.*, ch. V : Le hasard et l'occasion, p. 230 et suiv.

[2] Valéry, *Voyages en Italie*, p. 339. Cependant, ces vieux papyrus pourraient offrir un champ d'intéressantes et fructueuses comparaisons avec nos auteurs classiques et leur interprétation.

au contraire la science gréco-romaine, c'est la confiance dans la raison, la recherche indépendante et méthodique de la vérité, la poursuite du progrès dans les connaissances humaines, le sentiment de la liberté et de la responsabilité de l'homme dans la vie, le devoir de porter des améliorations à l'organisation sociale.

Quand jadis l'Égypte et l'Assyrie dominaient le monde et paraissaient tenir l'humanité à jamais enchaînée et immobilisée par des symboles inflexibles, sur les bords opposés de la Méditerranée, dans la péninsule hellénique une race forte et généreuse alluma courageusement le flambeau de la raison, et sa clarté fit voir l'inanité des énigmes sacrés qui étaient l'objet d'une générale et crédule vénération. Au xve siècle, au bruit des commotions qui bouleversaient le monde, alors que le flot des Asiatiques menaçait de submerger l'Europe, il semble que les génies de la Grèce et de Rome, se souvenant de Salamine et de Zama, tressaillirent sous les antiques pierres qui les couvraient,

Rursus ut incipiant in corpora velle reverti,

les soulevèrent de leurs robustes mains et rouvrirent l'ère du progrès et de la liberté.

On vit alors apparaître dans les arts, l'industrie, la navigation, les sciences, une génération de Titans. « On croirait, » dit l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis,* assister à la » naissance d'un nouveau genre humain. » Masaccio inaugure en peinture l'application des règles de la perspective et son pinceau donne aux figures le mouvement et la vie; Brunelleschi élève le dôme de Santa Maria del Fiore à Florence; délaissant les derniers disciples des Arabes pour puiser aux sources grecques elles-mêmes, les physiciens et les astronomes avec Purbach, Regiomontanus, le prince

Henri de Portugal, préludent aux découvertes qui établiront les lois par lesquelles sont régis la force et le mouvement et qui dévoileront les cieux à l'homme; Furst et Gutenberg dotent le génie humain de la merveilleuse invention de l'imprimerie; l'aiguille aimantée devient le guide des marins, conduit Vasco de Gama au delà du cap des Tempêtes et Colomb aux Indes occidentales.

Cette époque, si féconde en puissantes productions dans toutes les branches de l'activité humaine, n'aurait-elle pas eu une littérature digne d'elle? Ce n'est pas vraisemblable. Il ne faut pas la chercher, comme on est naturellement tenté de le faire, chez les écrivains qui se servent de leur idiome national ou du latin universitaire. Ceux-ci, malgré tout le talent dont quelques-uns firent preuve, furent des hommes attachés au moyen âge, l'entourant de leur respect; élevés sous sa forte discipline intellectuelle, ils demeurent imbus de son enseignement. Avec Pétrarque ils rêvent de nouvelles croisades[1]; avec Dante ils se flattent d'être théologiens, d'appartenir à l'Église, revendiquent l'honneur d'être ensevelis dans la robe monastique[2]; ils admirent Boccace endossant le froc et se ceignant du cilice. C'est au contraire chez ceux qu'on accuse assez généralement d'avoir, par le culte et l'imitation de l'antiquité, arrêté l'essor de l'esprit nouveau, c'est dans leurs écrits qu'on trouve et qu'on admire le génie du xve siècle. Ce sont ces hommes qui furent les novateurs, les révolutionnaires; ce sont eux

[1] *Canzone*, I, 5.

[2] Cf. ci-dessus, p. 28. Il disait, *Inferno*, cant. XVI, 106 :

Io aveva una corda interno cinta.

Dans le dernier chant qui marque l'esprit et le but du poète, son zèle pour la foi et la toute-puissance impériale, il met ensemble, au rang des plus détestables traitres, Judas l'Iscariote, Brutus et Cassius; il les réunit dans la gueule de Lucifer.

On lisait sur sa tombe :

Theologus Dantes nullius dogmatis expers.

qui personnifient le siècle. C'est dans la langue latine réformée que les pensées, les aspirations, les revendications de la génération nouvelle sont formulées par une pléiade de brillants et solides écrivains.

En philosophie Aristote, Platon, Épicure, Zénon, Cicéron, Sénèque deviennent l'objet de discussions passionnées et fécondes; ces génies voient alors leur immortalité rajeunie. Nous avons dit comment Poggio et ses amis demandaient le retour au principe stoïcien, *sequere Naturam,* c'est-à-dire la substitution de l'étude des lois de la Nature à celle des textes sacrés; comment ils proclamaient pour but de la vie l'action et non la passivité contemplative. Valla, dans sa *Dialectique,* montrait combien était peu solide la base de la logique enseignée sous le nom d'Aristote dans les écoles. Son *Libre Arbitre* fut un rayon de lumière porté dans les ténèbres de la métaphysique universitaire; au lieu de subordonner la destinée de l'homme à la prescience de Dieu comme le laissait à penser Boèce, devenu autorité incontestée en théologie, ou à la grâce comme l'enseignaient des docteurs de l'Église, Valla faisait de la *volonté* la faculté première et directrice de l'âme. Dans le dialogue *Du plaisir et du vrai bien,* parmi les divers interlocuteurs, les uns soutenaient l'excellence de la morale des stoïciens, d'autres défendaient la doctrine d'Épicure, et l'on concluait que contrairement à l'opinion de ceux qui entendaient faire de la souffrance l'idéal de la vertu, le plaisir n'est pas uniquement le fruit trompeur et funeste du mal, qu'il est aussi le fruit salutaire et désirable de la sagesse[1].

Pleins d'une juste estime pour les jurisconsultes romains, les hommes nouveaux qualifiaient de *cygnes* les Scœvola,

[1] *De voluptate et de vero bono :* Virtutes ancillas esse voluptatis; eamque illarum esse reginam.

les Paulus, les Ulpien et traitaient d'*oies* les Barthole, les Accurse, les Balde.

En politique, transportant le présent dans le passé, à propos de Brutus, de César, d'Auguste, les humanistes émettaient de hautes idées gouvernementales. Ils attaquaient parfois aussi courageusement et directement les institutions contraires au développement de la prospérité publique. Ainsi Poggio, dans le *De Avaritia*, faisait dire à son ami Lusco à propos des moines mendiants : « Ce n'est pas avec » ces fainéants, ces fous furieux, qui jouissent tranquille- » ment de nos travaux qu'on fonde des sociétés; mais avec » ceux qui prennent soin de la conservation du genre » humain, de la culture de la terre. » Revenant sur le même sujet dans le *De Hypocrisia*, il ajoutait : « Au lieu de » passer leur temps à chanter comme des cigales, que ne » prennent-ils en mains la charrue, exposés comme les autres » citoyens au vent et à la pluie, comme eux mal chaussés et » mal vêtus! » « Ne croirait-on pas, dit Shepherd, lire un » écrivain du XVIIIe siècle et non du XVe, un économiste » français et non un secrétaire pontifical? »

« Les hommes, dit justement Pascal[1], sont aujourd'hui » en quelque sorte dans le même état où se trouveraient les » anciens philosophes s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à » présent, en ajoutant aux connaissances qu'ils avaient, » celles que leurs études auraient pu leur acquérir à la » faveur de tant de siècles. » Le Moyen Age lui-même, si funeste à tant d'égards, a néanmoins par plusieurs côtés contribué à l'amélioration de la société. Les siècles, d'ailleurs, se suivent et ne se ressemblent pas; à chacun d'eux des problèmes nouveaux se présentent aux esprits. Tout en s'inspirant donc des maîtres de l'antiquité, les penseurs de

[1] Pascal, *Pensées*, édit. Havet, t. II, p. 270.

la Renaissance ne pouvaient manquer de les dépasser en certains points, de marquer leur originalité. La philosophie italienne s'élève ainsi, et non parfois sans éclat[1], aux plus hardies investigations sur l'homme, l'univers, la Divinité.

Les nouvelles idées s'exprimaient en latin; mais tous ceux qui formaient la partie éclairée de l'époque parlaient et écrivaient cette langue, en usaient aussi couramment que de leur langue maternelle. Alors que les idiomes particuliers se constituaient partout en Europe et prenaient un caractère littéraire, le latin demeurait la langue commune des lettrés et, pour ainsi dire, la langue universelle de la science.

Les philosophes du xve siècle ne se livrent pas seulement à des efforts individuels. Si les rivalités d'amour-propre et les jalousies d'intérêt apportent entre eux des divisions et des haines violentes, il se forme de nombreux groupes d'amis qui se concertent, s'encouragent, se défendent. Il se crée, en opposition ou en dehors des Universités, des Sociétés qui, sans appartenir spécialement au Platonisme, prennent le nom d'Académies. Les humanistes, toutefois, n'agissaient pas directement sur les masses, ne tentaient pas d'ailleurs de le faire, de les soulever comme Luther et ses partisans, que le zèle de la propagande conduisait de ville en ville, d'auberge en auberge, chantant : « Ma forteresse, c'est mon Dieu. » Ils s'adressaient à la raison, n'invoquaient pas la foi[2]. Comme dans le mouvement philosophique du xviiie siècle, avant, bien entendu, la

[1] Leibnitz, dans sa *Théodicée,* non seulement adopte l'idée émise par Valla dans le *De libero arbitrio* sur l'accord de la prescience divine et de la liberté humaine, mais il cite presque en entier le dialogue. « Ce traité de Valla, dit-il, et ses livres sur *la volupté et le vrai bien* font assez voir qu'il n'était pas moins philosophe qu'humaniste. (*Théodicée,* traduction du chevalier de Jaucourt, t. II, p. 276.)

[2] Cf. Luther, *Dernier sermon :* « La raison, cette fiancée du diable... cette prostituée... jetez-lui de la boue à la face. »

tempête révolutionnaire, c'était par le développement de l'instruction et de la réflexion, et non par l'appel à l'ignorance et aux passions populaires, que la République des Lettres à la Renaissance voulait le progrès social.

Les réputations littéraires étaient fort recherchées, fort enviées, non pas seulement pour la palme du savoir et de l'éloquence, mais surtout parce qu'elles conduisaient aux plus hautes situations. Aussi les humanistes ne furent-ils pas de simples érudits, éloignés du monde, vivant dans leur cabinet, occupés d'idées abstraites. Presque tous sont des hommes dont l'esprit s'est développé, élargi sous la double action de l'étude et de l'expérience. Les uns, tels que Bartholomeo de Montepulciano, Cincio, Lusco, Valla, Filelfe, Guarino, sont attachés à la chancellerie des cours de Rome, de Naples, de Milan, de Ferrare, fonctions qui demandent des connaissances variées et un talent littéraire consommé. D'autres, occupant de semblables positions dans des villes secondaires, n'ont pas à déployer moins de qualités. Plusieurs sont, comme Flavio Biondo, chargés de négociations diplomatiques et d'ambassades. D'autres, tels que Francesco Barbaro à Bergame, sont élus podestats de cités, ou deviennent influents dans les conseils de Venise. D'autres, comme Salutati, Bruni, Poggio à Florence, sont portés à la direction des affaires de puissants États.

La littérature fut ainsi, comme toutes les manifestations de l'activité intellectuelle au xv[e] siècle, pleine de sève et de vigueur. On lit peu aujourd'hui ces écrivains de combat, ces vaillants champions de la liberté de penser; on accepte les jugements déjà portés sur eux sans étudier leurs travaux. Il est vrai que la plupart de leurs ouvrages écrits en latin, imprimés dans d'énormes in-folios, en texte rempli d'abréviations, ne présentent pas tout d'abord aux yeux l'attrait

d'une lecture récréative. D'autres écrits, et en plus grand nombre, demeurent inédits et dorment dans la poussière des bibliothèques d'où l'on est peu tenté de les tirer; on semble convaincu d'avance, et non sans raison peut-être, qu'au patient érudit qui

> Près d'une lampe assis, dans l'étude plongé,
> Le retrouvant poudreux, obscur, demi-rongé,
> Voudra creuser le sens de ses lignes pensantes,

le volume n'offrira que la médiocre satisfaction d'une curiosité rétrospective. La plupart des questions qui y sont traitées ont été depuis lors résolues ou abandonnées; elles ne passionnent plus, n'intéressent même que fort peu.

Mais n'est-ce pas la destinée de presque tous les ouvrages, même les plus fortement conçus, les plus merveilleusement écrits? Rabelais, Montaigne, les poètes et prosateurs du XVIe siècle ont passé dans le domaine de l'érudition; on ne lit guère aujourd'hui Descartes, Bossuet, Fénelon et tant d'autres illustres écrivains du siècle de Louis XIV; on a délaissé Condillac, Buffon, la plupart des philosophes ou littérateurs du XVIIIe siècle, voire même Voltaire et Rousseau dont les œuvres formaient naguère le fond indispensable de toute bibliothèque. Ces hommes n'ont-ils cependant pas été de puissants et brillants penseurs, n'ont-ils pas exercé une action considérable sur leurs contemporains et par suite sur la marche de la civilisation?

Ainsi, par l'esprit qui animait les humanistes et par la langue dont ils se servaient, leurs œuvres doivent être considérées comme les rejetons de la littérature gréco-romaine qui vinrent, de leurs pousses nouvelles et vigoureuses, couvrir et remplacer les ruines de la scolastique,

> De cet arbre séché jusque dans ses racines.

L'influence du XVe siècle se fit fortement sentir sur le

XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e]. La littérature bannit alors le lyrisme et la mélancolie; elle est ferme et calme, point rêveuse; faisant de la foi une abstraction, elle prend ses idées et ses inspirations dans l'antiquité profane.

RESTAURATION DE LA LITTÉRATURE ANCIENNE

« C'est une des vues les plus profondes de la philosophie » historique d'Auguste Comte, dit M. Pierre Laffitte[1], d'avoir » conçu et constaté l'existence d'une phase spontanée qui a » précédé et a dû précéder la désorganisation systématique. » Il y a là du reste une loi nécessaire; toute systématisation, » au fond, suit toujours et ne précède pas un développement » spontané qui lui sert de base... La première ou la phase » spontanée comprend le XIV[e] et le XV[e] siècles. » Ce n'est point, en effet, ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'étude de l'antiquité qui provoqua le retour enthousiaste aux lois de la Nature qui se produisit alors. La révolution intellectuelle se manifesta simultanément dans toutes les classes de la société, dans toutes les branches de l'activité. L'esprit nouveau naquit des maux qu'avait engendrés le Moyen Age, de son épuisement, de son impuissance à conduire plus longtemps les destinées de l'humanité.

Mais savants, artistes, littérateurs, en contemplant les œuvres des Grecs et des Romains, reconnurent que ce qui fit leur mérite ce fut précisément le culte de la Nature, la connaissance et l'observation de ses lois. Ils se plurent à suivre les traces des anciens, à retrouver dans leurs enseignements la confirmation et la justification des idées et des sentiments qui germaient en eux.

[1] *Décadence du régime catholique du moyen âge pendant la période moderne.* — Cf. J. Michelet, *Bible de l'humanité :* L'écrasement du moyen âge.

L'érudition proprement dite et au sens étroit du mot ne préoccupa point beaucoup les humanistes du xv[e] siècle. Ils ne cherchèrent pas à savoir quelle ville avait donné le jour à Homère, si nous avions ses poèmes tels qu'il les avait chantés, encore moins à connaître les généalogies d'Achille ou d'Hector, le nom de la nourrice d'Anchise. Ce qui les enthousiasmait, c'étaient l'idée, la philosophie, la science, la poésie, la beauté littéraire qui, bannies du *Trivium* des Universités, leur apparaissaient comme un apanage inviolable de l'esprit humain[1].

« Il fallait peu, dit Michelet[2]; quelques fragments épars, » des feuillets vermoulus, quelques troncs de statues tirés » de la terre. L'humanité frémit des deux mains, elle » embrasse le marbre mutilé. Elle s'est retrouvée elle- » même. » Le génie du xv[e] siècle est, par suite, encore empreint dans un certain nombre d'ouvrages qui portent les noms d'anciens auteurs romains; c'est là qu'il se montre dans toute sa force, soit que les fils de l'Italie les aient fait revivre par une sorte de divination, soit qu'ils les aient reconstitués de toute pièce par une étonnante inspiration[3].

Ce n'est point, en effet, des cloîtres d'Occident qu'ont été tirées toutes les parties de la science et de la littérature profanes qui virent alors le jour. On semble oublier que les livres, ceux surtout sur parchemin, coûtaient trop cher pour que les couvents ne prissent pas soin de la conservation des volumes qu'ils possédaient. Toutes leurs bibliothèques étaient minutieusement inventoriées. On a le catalogue de celle de l'abbaye de Pompose près de Ravenne, citée au

[1] On peut voir ce qui motivait l'enthousiasme de Leonardo Bruni pour les enseignements de Chrysaloras : *Rerum suo tempore in Italia gestarum Commentarius,* ap. Muratori, t. XIX.

[2] *Bible de l'humanite :* La Grèce.

[3] Cf. *De l'Authenticité,* p. 16, 312 : Ut persaepe divinandum sit, dit Poggio. — Cf. Tiraboschi, *op. cit.,* t. V, l. I, ch. IV, § 5.

XII[e] siècle comme une des plus riches de la chrétienté; elle contenait *soixante-trois* volumes dont *sept* seulement de vieux auteurs romains[1]. A Bobio, au célèbre monastère de Saint-Colomban, les catalogues ont été conservés; ils n'énumèrent qu'un fort petit nombre d'ouvrages païens[2]. Les savants Bénédictins qui nous ont donné le *Nouveau Traité de diplomatique,* ont eu en mains l'inventaire de la bibliothèque du couvent de Corvéi et en ont fait la publication[3]; cette bibliothèque possédait moins de *trois cents* volumes dont un fort petit nombre d'auteurs anciens.

C'est pourquoi la plupart des ouvrages considérés comme perdus et dont on annonçait la découverte passaient pour avoir été retrouvés, soit dans des conditions inexplicables comme à Saint-Gall, soit dans des lieux nullement indiqués, soit en des localités non précisées d'Allemagne ou de France, soit encore au loin, en Danemark, en Suède, voire même aux Orcades. D'autre part, aucun n'était sur papyrus, ou sur papier d'écorce, ou sur des feuilles dont on n'aurait pu imiter la fabrication; tous étaient sur parchemin plus ou moins jauni. Beaucoup n'eurent même pas de texte d'antique apparence à montrer; ils étaient, disait-on, dans un tel état de vétusté ou de dégradation, d'une écriture si démodée, si difficile à lire, que leur transcription avait été indispensable et l'original inutile à garder[4].

Mais c'est toujours en Italie, ce berceau de la Renaissance, que ces ouvrages sont interprétés, recopiés, vendus à

[1] Cf. A.-C. Champollion, *Paléographie des classiques latins :* TITE-LIVE.
[2] Cf. Muratori, *Antiquitates Italiae medii aevi,* t. III, p. 18.
[3] *Nouveau Traité de diplomatique,* t. VI, p. 230. — Nous ne nous expliquons pas comment la légende de la découverte des *Annales* à Corvéi a pu être acceptée par tant d'illustres savants, alors qu'on pouvait si facilement constater que les livres du couvent étaient enregistrés avec soin et que les œuvres de Tacite ne figuraient pas dans cette collection. Cf. *De l'Authenticité,* p. 61, 328.
[4] *De l'Authenticité,* p. 28, 207, 208, 209, 221. — *Persécution de Néron,* p. 97 : Le manuscrit du X[e] livre des lettres de Pline. — Cf. Tiraboschi, *loc. cit.*

l'étranger. Et, chose remarquable, attribués à des époques différentes, sortis on ne sait d'où, ils se trouvaient juste à point répondre aux idées nouvelles, aux questions qui préoccupaient les esprits curieux du passé, et surtout les penseurs soucieux du présent ou de l'avenir.

Si la faveur qui s'attachait à tout ce qui appartenait à l'antiquité conduisit des éditeurs et des écrivains à publier dans un but de profit des œuvres frauduleusement attribuées à des auteurs anciens, il en est qui n'ont usé de ce procédé que pour donner une plus grande autorité à leurs idées, à leurs travaux historiques ou littéraires, les mieux faire accepter[1]. On est aussi en droit de penser que des humanistes, dans l'exposition de leurs doctrines philosophiques ou leurs revendications politiques et sociales, se sont fait parfois une épée et un bouclier du nom des génies de l'ancienne Rome. Les conciles, les tribunaux ecclésiastiques ou les parlements pouvaient brûler Huss, Jérôme et tant d'autres, ils étaient impuissants contre ceux qui dormaient depuis des siècles sous la tombe. N'ayant d'ailleurs pas été sujets de l'Église, ayant vécu et écrit avant sa constitution, les Lucrèce, les Cicéron, les Sénèque étaient jugés excusables dans leurs doctrines; ne pouvant être accusés de rébellion contre l'institution divine, tout leur semblait permis[2]. Fidèle écho de la pensée chrétienne, Dante, impi-

[1] Ch. Nodier, *Questions de littérature légale*, 2e édition : De la supposition d'auteurs, p. 62 : « Je n'ai pas caché que je pensais qu'un assez grand nombre d'écrits anciens avaient été publiés sous des noms modernes à la renaissance des lettres et je suis disposé à croire que beaucoup d'auteurs modernes ont mis, vers le même temps, leurs productions sous des noms anciens et célèbres... La supposition d'auteur était une idée qui se présentait naturellement à tous les écrivains et qui leur assurait pour leurs ouvrages une chance de crédit qu'ils n'auraient pas trouvée en eux-mêmes. » — Cf. ci-dessous, p. 289, note 3.

[2] Ainsi, au XVIIe siècle, le *De Natura rerum* de Lucrèce sera imprimé à l'usage du grand dauphin et mis en ses mains comme un livre classique par le vertueux duc de Montausier et les savants illustres qui faisaient son éducation.

toyable pour les hérétiques et les schismatiques, se montrait plein d'indulgence, et d'admiration même, pour les illustrations de la vieille Rome.

La Renaissance est donc bien la fille et l'héritière, c'est-à-dire la continuation de l'antiquité profane.

Le triage, toutefois, de ce qui dans la littérature latine classique appartient réellement aux anciens et de ce qui date des XV[e] et XVI[e] siècles demande à être fait sérieusement; et c'est là évidemment une chose nécessaire. Avec la précision qu'à bon droit on exige aujourd'hui dans toutes les branches de la science, on ne saurait établir l'ordre des manifestations de l'esprit humain et encore moins le fondement de l'histoire sur la simple foi des titres donnés à des documents, sans s'assurer de leur origine et de la confiance qu'ils méritent.

CARACTÈRE CLASSIQUE DES « ANNALES » ET DES « HISTOIRES »

L'emploi de la langue latine réformée, l'énergie, la concision, l'élévation du style qui les distinguent; la rupture avec la scolastique, le retour aux principes de la sagesse profane; l'esprit politique qui s'y manifestent, donnent donc aux *Annales* et aux *Histoires* un caractère tout à fait romain et les placent à bon droit au rang des chefs-d'œuvre de la littérature latine classique.

Moins en évidence que les actes de cruauté, les turpitudes, les crimes attribués aux empereurs et à leur entourage, ou le dénigrement systématique et souvent calomnieux du Sénat et du peuple, les véritables beautés de ces ouvrages n'apparaissent pas tout d'abord. Quand on nomme Tacite, à l'imagination se présente le violent détracteur des Césars. La lecture attentive des *Annales* et des *Histoires*

laisse cependant voir la grandeur romaine, le *facere et pati fortia romanum est;* elle réveille en nous de généreux sentiments; elle nous transporte hors du moyen âge. Rappelons quelques-unes des nobles et hautes pensées que nous avons eu déjà l'occasion de signaler.

On demeure plein de mépris pour les intrigants arrivés aux honneurs par la servilité, la flatterie ou la délation. On s'enthousiasme pour les Thraséas, les Helvidius, nobles défenseurs de la liberté. On admire les Subrius, les Asper, déployant un courage héroïque pour l'affranchissement de la patrie; on sent avec eux que l'action et non la passivité contemplative ennoblit la vie et que l'insuccès, comme l'enseignait le stoïcisme, n'amoindrit pas la vertu:

An nunquam successu crescat honestum?

Dans l'ordre social on se plaît à se rencontrer avec l'auteur pour reconnaître que c'est à la science et non aux pratiques mystiques que l'homme doit demander les moyens de lutter contre les éléments, d'améliorer les conditions de son existence. C'est avec satisfaction qu'on voit la tolérance religieuse servir de règle d'état au gouvernement de l'empire romain et l'on déplore le fanatisme religieux des siècles qui précédèrent et suivirent son écroulement. Comme on applaudit, comme on voudrait graver sur le marbre les magnifiques paroles qui flétrissent la persécution de la pensée, en montrent l'inanité : « Certes, il est permis de rire de la folie de ceux qui croient par leur pouvoir d'un jour ordonner l'oubli à leurs descendants. La pensée au contraire, quand on la proscrit, grandit en puissance. Les rois étrangers et ceux qui ont usé des mêmes sévices n'ont obtenu que la honte pour eux-mêmes et procuré la gloire à ceux qu'ils poursuivaient. »

On est heureux d'entendre glorifier les doctrines stoïciennes, proclamer la nécessité de conformer les lois aux principes du droit naturel; d'écouter Thraséas, disciple de Sénèque, et devenu l'interprète des aspirations des humanistes du xve siècle, enseigner : que la clémence, qu'il ne faut pas confondre avec la faiblesse, est de la sagesse politique; que la cruauté doit être bannie des moyens de répression; « que sous un bon prince on ne doit point appliquer au » coupable toute la rigueur des lois ». On admire la conception de ce passé où « l'on avait supprimé la torture et le » lacet; où les décrets avaient établi des châtiments qui » pouvaient être infligés sans cruauté de la part des juges et » sans honte pour leur époque ».

En lisant ces éloquentes pages, en songeant à l'idéal de paix et de justice que les hommes du xve siècle offraient pour but aux efforts humains, au triomphe de la philosophie qu'ils croyaient assuré, la pensée se porte avec tristesse sur les disputes théologiques, les haines et les guerres religieuses qui vinrent après eux absorber l'activité de la société. Elles empêchèrent de rougir de la cruauté dans les châtiments, de reconnaître l'inutilité et les dangers de la torture dans l'application des lois, de reprendre la voie tracée par la Nature, de proclamer la liberté de conscience comme un droit imprescriptible.

Pour les *Annales* et les *Histoires,* comme pour une foule d'œuvres, il faut les juger en elles-mêmes, faire abstraction du caractère personnel de l'auteur, des passions et des mobiles qui l'animaient. Néanmoins, par son culte de la gloire et de la liberté, par son enthousiasme pour la Rome des Scipion et des Caton, Poggio avait, ainsi que la plupart des humanistes italiens, le droit d'être considéré comme aussi romain que les écrivains qui jadis illustrèrent le siècle

d'Auguste[1], d'être mis au rang des Sextius, des Attalus qui honorèrent la philosophie[2]. C'est avec pleine raison que Leonardo Bruni lui écrivait[3] : « Si pour avoir reconstruit » Rome Camille fut nommé son second fondateur, on doit à » juste titre vous dire le second père de tous ses ouvrages » que par votre heureux talent vous avez redonnés au » monde. »

Au point de vue historique, il est certainement fort regrettable qu'on ne puisse établir avec certitude la date et l'origine d'un grand nombre des documents qui nous ont été transmis, et déterminer la confiance que méritent leurs témoignages. Mais pour ce qui est de la valeur de la doctrine et du mérite de la forme, il n'en saurait être de même. Qu'importe à notre admiration qu'on doive douter que les ouvrages qui nous sont parvenus après mille retranscriptions à travers les âges sous les noms d'Hésiode, d'Homère, de Platon, de Lucrèce, de Cicéron, de Sénèque et de tant d'autres, soient bien ceux qui furent créés par ces génies ! Qu'importent les modifications plus ou moins nombreuses de prononciation, d'orthographe, de syntaxe, de termes et même d'idées qui ont été apportées par le cours des siècles ! Si des noms anciens cachent des auteurs récents, la beauté des œuvres sera-t-elle diminuée?

La littérature gréco-romaine forme par son ensemble le monument le plus grandiose qu'ait élevé l'esprit humain. Pourquoi vouloir en rejeter les pierres nouvelles, les annexes jugées nécessaires et que les suffrages ont consa-

[1] Cf. *De l'Authenticité*, p. 22, 132.
[2] Cf. ci-dessus, p. 205. — *Vie de Sénèque*, ch. I.
[3] L. Bruni Arretini *Epistolae*, l. IV, ep. 5. — L'Arétin était loin de considérer la probité littéraire comme une obligation. On sait que croyant unique le manuscrit de Procope qu'il s'était procuré, il le traduisit ou le fit traduire, et publia une histoire de la guerre des Goths, *De Bello Italico adversus Gothos gesto*, dont il se déclara l'auteur et qui passa longtemps pour être son œuvre.

crées, si comme les *Annales* et les *Histoires,* ou comme tels autres ouvrages qu'on reconnaîtra modernes, ces additions n'altèrent pas l'harmonie de la masse et concourent au contraire à sa splendeur? L'immutabilité serait-elle plus la loi des lettres que celle des sciences et des arts?

Ne l'oublions pas. C'est précisément par le renouvellement successif de plusieurs de ses assises que le beau temple idéal de Minerve a triomphé du temps et du fanatisme, a conservé le feu sacré et vivificateur de la pensée. Sous son dôme élevé, lumineux, mobile comme le ciel lui-même, de nombreuses générations ont puisé leur force et leur génie; d'autres viendront encore y recevoir l'initiation, s'y vouer au culte de la droite raison, de la science, de la liberté, du beau, de la justice, du devoir et du désintéressement.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

CHAPITRE PREMIER

Boccace et Tacite.

CHAPITRE II

Tacite et le culte de Sérapis.

CHAPITRE III

Ptolémée et Tacite.

CHAPITRE IV

Tacite et les inscriptions d'Afrique.

CHAPITRE V

Les manuscrits de Tacite et leur parchemin.

CHAPITRE VI

Les manuscrits de Tacite et les procédés techniques de leur transcription.

CHAPITRE VII

Création de la légende de la persécution des chrétiens par Néron.

CHAPITRE VIII

Intérêt politique des « Annales » et des « Histoires ».

CHAPITRE IX

La philosophie des « Annales » et des « Histoires ».

CHAPITRE X

La Papauté et les « Annales ».

CHAPITRE XI

Le droit d'asile dans les « Annales ».

CHAPITRE XII

Mariages entre parents à Rome selon les « Annales ».

CHAPITRE XIII

La Suisse moderne et les « Histoires ».

CHAPITRE XIV

Causes du succès des « Annales » et des « Histoires ».

CHAPITRE XV

Les « Annales » et les « Histoires » se rattachent à la littérature romaine.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.